



L'exploitation des archives dans le cadre du projet de restauration de Place Royale de Québec (1967-1996)

Thèse

William Yoakim

Doctorat en histoire
Philosophiæ doctor (Ph. D.)

Québec, Canada

L'exploitation des archives dans le cadre du projet de restauration de Place Royale de Québec (1967-1996)

Thèse de doctorat

William Yoakim

Sous la direction de :

Anne Klein, directrice de recherche

François Dufaux, codirecteur de recherche

Résumé

L'ensemble documentaire de Place Royale de Québec du fonds E6 du ministère des Affaires culturelles regroupe près de trente années d'archives (1960-1989) en provenance de différents créateurs et témoigne de façon globale du projet de restauration et de revalorisation de ce quartier historique. Cet ensemble constitue une trace de ce projet phare qui, au fil de l'évolution des contextes politique, bureaucratique, économique et culturel, mais également des réflexions concernant les choix de restauration effectués va devenir un fardeau pour le gouvernement provincial contraint de revenir aux archives pour justifier ses activités.

La nature des archives ne cesse de monopoliser les discussions au sein de l'archivistique. Originellement perçues par les tenants d'une archivistique positiviste comme le reflet exact des activités d'un producteur, les archives sont progressivement pensées par les archivistes postmodernistes comme des objets sociaux et sociétaux incarnant en premier lieu la représentation que le producteur et la société ont des activités accomplies. Dernièrement, à partir de l'étude d'œuvres d'art contemporain, un nouveau courant de pensée né au Québec estime que la nature des archives ne se réduit pas à leur capacité à témoigner des activités d'un producteur, mais qu'elle s'inscrit dans le fait que les archives sont à la fois des objets physiques et construits intellectuellement. L'exploitation des archives se définit alors comme une rencontre effectuée entre un individu, ses connaissances, sa culture, son passé et un document, sa matérialité, son contenu et son historique dans un contexte donné.

Grâce à l'étude des processus de production, d'utilisation, de classement et de diffusion des archives de Place Royale pour trois périodes historiques distinctes, ce travail interroge la relation des archives à leurs contextes de production et d'utilisation ainsi qu'aux personnes qui les créent, les utilisent et les conservent, selon leurs besoins. En parallèle, l'identification pour chacune de ces trois périodes historiques des différents acteurs et de leur relation aux documents qu'ils produisent, conservent et exploitent dans le cadre de leurs activités, démontre que l'exploitation des archives comme rencontre se situe à tous les niveaux du parcours documentaire et peut être étudiée dès la création des documents. L'ensemble de ces observations met alors en exergue qu'il existe une archivistique humaine forte des expériences de chacun des individus qui produisent et utilisent des documents et que

l'archiviste doit prendre en considération cette réalité s'il veut pouvoir penser en profondeur ses activités et ses outils de travail.

Table des matières

Résumé.....	ii
Table des matières	iv
Liste des figures.....	vi
Liste des acronymes.....	vii
Remerciements.....	viii
Introduction	1
Chapitre 1 — Présentation de la méthodologie de travail, de la littérature et de l'objet d'étude	8
1.1. Méthodologie.....	8
1.1.1. Présentation de la méthodologie de travail.....	8
1.1.2. Structure de la thèse.....	18
1.2. Revue de la littérature archivistique.....	20
1.2.1. Vision traditionnelle, objective et pratique.....	20
1.2.2. Vision postmoderniste.....	35
1.2.3. L'exploitation des archives : un renversement des prémisses.....	43
1.2.4. La situation au Québec.....	47
1.3. La restauration d'édifices historiques : un procédé infiniment archivistique	54
1.3.1. L'exploitation et la production d'archives dans les textes et chartes liés à la restauration d'édifices historiques.....	54
1.3.2. Les archives et la restauration au Québec	61
1.3.3. La conservation des archives de l'architecture : un intérêt tardif pour des archives complexes	69
1.3.4. Présentation de l'objet d'étude : l'ensemble documentaire de Place Royale du fonds E6 du ministère des Affaires culturelles.....	73
Chapitre 2 — Présentation des résultats : un ensemble documentaire produit de différentes périodes.....	80
2.1. Une restitution comme héritage.....	80
2.1.1. Des acteurs soucieux d'un retour à la Nouvelle-France.....	81
2.1.2. Une exploitation des archives au service de l'architecture.....	92
2.1.3. La mise en archives du chantier : une documentation partielle, difficilement datable et produite a posteriori	100
2.2. Réagir par la réorganisation des archives	109
2.2.1. Une remise en question de la gestion chantier et de la recherche historique : le colloque de 1978	109
2.2.2. Analyser et exploiter les archives existantes pour corriger les erreurs du passé (1978-1981).....	117
2.2.3. Premier lancement raté d'un programme de recherche en histoire.....	131
2.3. Une histoire trop lourde et trop onéreuse ?	137
2.3.1. Un contexte qui change.....	137

2.3.2. Une exploitation des archives qui se diversifie.....	152
2.3.3. Tentative de mieux gérer les archives du chantier et de la recherche	163
Chapitre 3 — Synthèse.....	170
3.1. Montrer si et comment les contextes identifiés exercent une influence sur la production et sur la mise en archives du chantier de restauration de Place Royale	170
3.2. Étudier les différentes formes de création, de conservation et d'utilisation des documents à partir de la théorie de l'exploitation comme rencontre telle que théorisée par Klein.....	181
3.3. Saisir le parcours de l'ensemble documentaire de Place Royale et comprendre ce qu'il nous dit sur l'archivistique théorique	187
Conclusion	194
Bibliographie	203
Ouvrages.....	203
Documents d'archives	213
Annexe : figures	222

Liste des figures

Figure 1 : Plan du site de Place Royale tiré de l'article d'Isabelle Faure : « La reconstruction de Place Royale à Québec » (Faure, 1992, p. 322-323).....	222
Figure 2 : Photographie aérienne de Place Royale par Pierre Lahoud. Crédits Pierre Lahoud.....	223
Figure 3 : Extrait du "plan de la ville de Québec en Nouvelle-France" produit par Robert de Villeneuve en 1692 (Morisset et Noppen, 2003, p. 467).....	224
Figure 4 : Tableau présentant la constitution d'un dossier de projet par Geneviève Noel (Noel, 2009).....	225
Figure 5 : Plan de Place Royale de 1977 avec présentation des limites du projet de restauration de 1967 (Ministère des Affaires culturelles, 1984, BAnQ contenant 1996-04-018/56)	226
Figure 6 : Proposition de restitution des maisons de Place Royale dans le concept général de réaménagement du Vieux Québec (Comité de rénovation et de mise en valeur du Vieux-Québec, 1970).....	227
Figure 7 : Exemple de plans (copies) annotés ultérieurement. (BAnQ contenant 1996-04-018/86 et 116)....	229
Figure 8 : Exemples de plans annotés du 1er et 2e étages de la maison Louis Beaudoin (BAnQ contenant 1996-04-018/96)	230
Figure 9 : Exemple de photographies amendées (ajouts de mesures) (BAnQ contenants 1996-04-018/94, 96 et 98).....	231
Figure 10 : Dessins de Michel Gaumond effectués à partir de dessins de Cockburn et d'une peinture (BAnQ contenant 1996-04-018/92).....	232
Figure 11 : Fichier des propriétaires et locataires de Place Royale attribué à Michel Gaumond (BAnQ, contenant 1996-04-018/41).....	233
Figure 12 : Exemples de cartouches de plans issus des contenants 1996-04-018/619, 629 et 634	234
Figure 13 : Exemples de documents portant la signature de Michel Gaumond (BAnQ contenants 1996-04-018/86, 92, 90 (plan) et 102 (plan)).....	234
Figure 14 : Exemple d'une note manuscrite placée avant les copies de titres et d'archives officielles demandant de respecter l'ordre mis en place par le centre de documentation (BAnQ contenant 1996-04-18/88).....	234
Figure 15 : Exemples de documents mouillés (BAnQ Contenant 1996-04-018/90, 92 et 114 (plan)).....	234
Figure 16 : Schéma du système de gestion des documents de M. Pétrin (Pétrin, 1978a, annexe III).....	234
Figure 17 : Projet de recherche avec une note indiquant qu'il a été annulé pour cause de coupure budgétaire (BAnQ, contenant 1996-04-018/163).....	234
Figure 18 : État de la restauration de Place Royale en 1984 avec identification des îlots 1 et 7 (Ministère des Affaires culturelles, 1984, BAnQ contenant 1996-04-018/56) (colorisation William Yoakim)	234
Figure 19 : Document de travail approuvé par la firme Ethnotech Inc. (BAnQ, contenant 1996-04-018/191)...	234

Liste des acronymes

ANQ = Archives Nationales du Québec

BCPR = Bureau de Coordination de Place Royale

DGD = Division de Gestion des Documents

ICOMOS = Conseil international des monuments et des sites

MCC = Ministère de la Culture et des Communications (1994 -)

SODIC = Société québécoise de développement des industries culturelles (1973-1982)

SODICC = Société d'état de développement des industries de la culture et des communications (1982-1988)

SOGIC = Société générale des industries culturelles (1988-1995)

SODEC = Création de la Société de développement des entreprises culturelles (1995 -)

Remerciements

Je tiens à remercier l'ensemble des membres de ma famille et mes amis qui m'ont soutenu pendant cette période. Ils ont su être là durant les moments de joie et de doute qui caractérisent ce parcours initiatique qu'est la thèse. Bien évidemment, mes pensées vont également en direction de ma directrice de thèse, Anne Klein et de mon co-directeur, François Dufaux, avec qui nous avons eu de belles et longues discussions sur les sujets des archives et de Place Royale. Je remercie aussi le Centre interuniversitaire d'études québécoises, la Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et le Fonds de recherche du Québec en Société et culture pour leur soutien moral et financier. Finalement, je remercie également tout le beau monde de la Librairie Saint-Jean Baptiste et son propriétaire David qui m'ont permis de tenir le coup durant ces longs hivers.

À tout ce monde, cette thèse est un peu la vôtre.

Introduction

Cette thèse trouve son origine dans une dispute archivistique qui n'a eu de cesse de mobiliser notre esprit. Ce terme de dispute doit alors être compris dans le sens ancien du terme que l'Académie Française définit comme un « débat public sur une question d'ordre philosophique, théologique, scientifique » ou encore comme « une discussion plus ou moins vive » à propos d'idées, d'opinions ou encore de termes (Académie française, s. d.). En Archivistique, ce sont alors les notions d'archives et de fonds qui vont servir de base à cette vaste dispute qui oppose les tenants des trois principaux courants de pensée qui constituent le champ théorique disciplinaire actuel¹. En effet, pour les penseurs de l'archivistique dite positiviste, les archives constituent le reflet exact des activités d'où elles émaneraient naturellement, comme dans une sorte de génération spontanée des documents, afin de constituer un tout organique appelé le fonds. Dans cette perspective où les archives ne sont pas le reflet de la représentation que le producteur des documents a des activités accomplies, mais bien des activités elles-mêmes, l'archiviste se doit d'agir de manière rationnelle et mettre en place tout une série de pratiques et d'outils visant à assurer une gestion optimale des documents sans dénaturer leur capacité à être un miroir sur le passé (Eastwood, 1993, p. 112). Cette vision est alors frontalement attaquée par les tenants d'une archivistique postmoderniste pour qui les archives sont, en premier lieu, porteuses des voix des personnes qui les façonnent et les utilisent dans le cadre de leurs activités. Dans cette perspective où les archives sont des objets sociaux et sociétaux marqués par leurs contextes spécifiques, l'archiviste est un acteur comme les autres qui par ses choix d'évaluation, de tri, de description ou encore de diffusion participe à la représentation qu'une société a de ses documents (Reed, 1993, p. 187). Plus récemment, au Québec, l'exploitation des archives propose de s'émanciper du parcours documentaire traditionnel, qui va de la création des documents par le producteur jusqu'à leur prise en charge par les archivistes aux Archives historiques, pour penser l'usage qu'une société fait de ses documents. En étudiant principalement des œuvres d'art contemporain, les tenants de l'exploitation des archives définissent ces dernières comme des objets à la fois physiques, mais également

¹ L'ensemble de cette discussion est présenté de manière bien plus détaillé dans le premier chapitre de cette thèse, voir la « Revue de la littérature archivistique ».

intellectuellement construits. Anne Klein définit l'exploitation des archives comme une rencontre effectuée dans un contexte donné entre un individu-sujet, ses compétences, ses connaissances et un document, sa matérialité, son historique et son contenu (Klein et Lemay, 2014, p. 47).

Lorsque nous avons effectué l'analyse des principaux écrits se rattachant à chacun de ces trois mouvements théoriques, très rapidement une série de questions s'est imposée à nous. Premièrement, compte tenu de leurs apports respectifs sur le plan des pratiques et des outils professionnels pour l'archivistique positiviste et sur le plan de la contextualisation des archives et du geste archivistique pour l'archivistique postmoderniste, est-il possible de réconcilier ces deux mouvements théoriques ? Deuxièmement, est-il possible de ramener l'exploitation des archives au sein du parcours documentaire et de penser ce dernier comme une série de rencontres individuelles similaires à celle théorisée par Klein ? Finalement, ne pouvons-nous pas concevoir une archivistique forte des différents apports que ces trois courants de pensée ont apporté à la discipline ? Afin de pouvoir répondre à l'ensemble de ces trois interrogations, il a fallu identifier un objet d'étude pertinent.

Le 8 août 1967, le gouvernement provincial promulgue une loi qui définit un périmètre d'intervention pour la restauration de Place Royale de Québec et qui attribue la responsabilité des travaux au ministère des Affaires culturelles (Faure, 1992, p. 325). Situé sur le lieu de la première habitation de l'explorateur Samuel de Champlain, le site de Place Royale (Figure 1 et Figure 2), présenté de nos jours comme le « berceau de l'Amérique française » (Morisset et Noppen, 2003, p. 454-455), a successivement été occupé par les Amérindiens, les colons français et les Anglais (Cousson, 2010, p. 19). Tout au long du 17^e siècle, cet espace urbain, constitué en 1685 d'une vingtaine de maisons entourant une place de marché nommé « Place de Québec » par le cartographe Robert de Villeneuve (Morisset et Noppen, 2003, p. 465), assume les fonctions commerciales et portuaires. Cependant, aux yeux des administrateurs coloniaux de l'époque, l'endroit doit également incarner la puissance de la monarchie française en Amérique du nord et donc se transformer en une véritable place royale (Couvrette, s. d. a.). L'idée de consacrer une place urbaine à la figure du roi est alors très répandue à cette époque et apparaît comme le moyen d'offrir un centre prestigieux à la ville (Morisset et Noppen, 2003, p. 458 et p. 460). C'est dans ce but que l'intendant Jean Bochart

de Champigny décide en 1686 de placer au centre de la place de marché un buste du roi Louis XIV (Figure 3). Toutefois, cette décision ne fait pas l'unanimité et les marchands de la ville se plaignent que les chariots ne puissent plus circuler (Morisset et Noppen, 2003, p. 468). Le buste est alors déplacé et relogé au palais de l'intendant, dans un autre secteur de la ville (Couvrette, s. d. a.). Plus tard, l'agrandissement en 1724 de l'église « Notre-Dame », avec la construction d'un porche donnant directement sur la place du marché, enterre définitivement le projet d'une place royale à Québec (Morisset et Noppen, 2003, p. 470). En effet, sans un buste royal placé au centre et avec une représentation trop forte du pouvoir ecclésiastique, il n'est plus question que la place devienne un espace consacré à la figure du roi. Cependant, Place Royale reste un espace commercial important durant le 18^e siècle. Elle périclité néanmoins au 19^e siècle avec le développement du port de Montréal (Cousson, 2010, p. 19). Cette perte d'influence fait que Place Royale devient, durant la fin du 19^e et la première moitié du 20^e siècle, une place de marché de seconde importance de la Basse-Ville de Québec (Cousson, 2010, p. 19). C'est durant cette période où Place Royale est un espace urbain peu sollicité que Pierre-George Roy, premier archiviste du gouvernement québécois et secrétaire de la Commission des monuments historiques de 1921 à 1941, relance l'idée d'une place royale à Québec (Berthold, 2012, p. 123). En effet, l'historien et archiviste québécois redécouvre dans le cadre de ses recherches l'histoire de Bochart de Champigny et se mobilise pour qu'un buste siège à nouveau au centre de la place historique. Les efforts de Roy sont récompensés en 1928 lorsque la France offre à la ville de Québec une reproduction du buste de Louis XIV qui se voit être directement placé au centre de la place de marché qui devient finalement la « place Royale » de Québec (Berthold, 2012, p. 124).

Cependant, malgré ce retour du buste royal, les édifices de Place Royale, principalement habités par des personnes aux revenus modestes, sont maintenus jusqu'à un état de délabrement avancé (Faure, 1992, p. 321) et il faut attendre les années 1950 et la promulgation de la loi du 8 août 1967 pour que le caractère national et historique de la place soit mis en avant par des dirigeants québécois en quête d'identité nationale et de symboles unificateurs pour la Province (Dutour, 2006, p. 51). Cette volonté d'octroyer à la ville de Québec un centre historique digne de ce nom est également portée par des considérations d'ordre économique tant le tourisme apparaît dès les années 1950 comme un moyen fiable et efficace d'assurer des revenus importants au gouvernement provincial. Il s'agit alors pour les

dirigeants de mettre en valeur ce qui est dorénavant présenté comme l'un des berceaux de l'Amérique française. Rapidement, les responsables du chantier de restauration proposent une restitution de l'endroit tel qu'il devait être sous le régime français. En 1973, Jacques le Barbenchon, architecte chargé du projet depuis 1971 et membre du Bureau de Coordination de Place Royale (BCPR), organe indépendant responsable du chantier, rédige son propre concept de restauration. Ce dernier, rapidement validé par le BCPR, prône la reconstruction de l'endroit dans le but d'en faire un « quartier-musée » « [...] cela veut dire que ce sera un quartier qui aura retrouvé le style d'une époque et qu'il devra être préservé « tel que » pour conserver son caractère » (Le Barbenchon, 1973, p. 9). Cette quête d'une unité stylistique architecturale plus fantasmée et politique qu'historique ne fait pas l'unanimité. On reproche alors une reconstruction artificielle de l'endroit que certains n'hésitent pas à comparer à un « Disneyland québécoise » (Faure, 1996, p. 49). En 1978, lors d'un colloque entièrement consacré au chantier et à son évolution, le sociologue Fernand Dumont emploiera même le terme de « camp de concentration de la culture » pour définir les travaux menés jusqu'à présent (Dumont, 1978, p. 39).

Ainsi, le projet de restauration de Place Royale va faire couler beaucoup d'encre. Promoteurs et critiques du projet s'affrontent à travers la production de publications. C'est pour cela que, à l'origine, ce travail de thèse était intitulé « De l'exploitation à la mise en archives : le cas des publications sur la restauration de Place Royale de Québec » et que le travail d'analyse portait sur la mise en archives du processus de production des publications sur Place Royale de Québec en lien avec le chantier de restauration. Les anciens objectifs de la thèse étaient alors de montrer si la sélection des documents et le classement des fonds des auteurs permettaient ou interdisaient de saisir l'activité de production des publications, d'identifier si les documents préservés offraient la possibilité d'analyser l'exploitation des archives ayant servi à la construction des propos et de mettre en lumière l'impact historique, social et politique des contextes sur la manière de sélectionner les archives, de les classer et de les utiliser.

Grâce au plan de classification se trouvant dans le *Rapport d'inventaire archivistique* produit par Marie Phénix lors du versement des documents aux Archives nationales (Phénix, 2006), il a été possible d'identifier rapidement la série 11 rassemblant les archives relatives à la

production des publications sur Place Royale dans l'ensemble documentaire du fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, ministère qui assumait un rôle d'éditeur durant les années du chantier. Au fur et à mesure du dépouillement de la centaine de boîtes considérées comme potentiellement pertinentes pour la recherche, plusieurs informations importantes et certains problèmes ont émergé.

En effet, il a rapidement été trouvé des rapports produits au cours des années 1978 à 1980 concernant l'état des archives administratives et de la recherche historique en lien avec la restauration. Durant le colloque de 1978, le ministère des Affaires culturelles s'engage à effectuer une meilleure communication concernant la gestion du chantier et les résultats de la recherche historique usuellement effectuée en amont de la restauration. Cependant, pour pouvoir atteindre une telle transparence, le ministère doit impérativement revenir aux archives laissées par les responsables du chantier des années précédentes. Ce « retour aux sources » est néanmoins rendu quasi impossible tant, comme le révéleront les rapports susmentionnés, la gestion réalisée jusqu'à présent des archives est calamiteuse. Ces dernières sont dispersées, l'authenticité et l'intégrité des documents essentiels ne sont pas assurées et l'accès à l'information est quasi nul. Pire, les dossiers historiques qui devaient assurer une restauration des édifices en respect de l'histoire sont incomplets et non-communicables. (Pétrin, 1978a, Langlois, 1978, Direction de l'Ethnologie et de l'Archéologie, 1978 et Lacombe, Lefebvre et Thibault, 1979).

Lors de la première lecture de ces rapports, ce qui nous interpellait était leurs conclusions. En effet, les auteurs recommandent tous le rassemblement des archives de Place Royale en un seul et unique endroit et la mise en place d'une politique de gestion documentaire efficace. Cette création d'un centre documentaire est jugée nécessaire pour compléter la documentation historique existante via le lancement d'un vaste programme de recherche en histoire qui permettrait la production de publications sur la vie sociale et économique à Place Royale. Cependant, même si nous percevions l'importance de ces conclusions pour la contextualisation de la recherche historique des années 1980, nous passions totalement à côté de ce qu'elles nous disaient concernant l'évolution de la mise en archives du chantier de restauration dans sa globalité.

Le premier « déclic » apparut réellement à la fin du dépouillement de la centaine de boîtes identifiées comme adéquates pour les anciens objectifs de notre recherche. Nous trouvions une documentation riche et abondante pour les processus de production des publications des années 1980, mais strictement rien pour celles des années antérieures. Nous fîmes donc le choix de revenir au *Rapport d'inventaire archivistique* pour trouver une autre série de documents potentiellement appropriée pour la suite de notre recherche. C'est en passant au travers des boîtes de la série 10 « Détails architecturaux » que nous comprîmes que les dossiers de cette série, reconstitués a posteriori au cours des années 1980 lors de la mise en place du Centre des dossiers de Place Royale, regroupent en grande partie de la documentation et des rapports produits par le bureau des historiens du chantier de Place Royale durant les années 1970. La documentation y est alors totalement laconique et il est strictement impossible de suivre l'évolution du chantier et de la recherche historique faite à cette époque. Paradoxalement, c'est dans ce désert archivistique particulièrement aride que nous fîmes une observation qui nous a semblée primordiale : le processus de restauration d'un ou de plusieurs édifices historiques demande toujours l'exploitation et la production de documents d'archives. En effet, il est nécessaire de consulter des actes notariés, des rapports et des plans antérieurs au chantier en cours, pour, tout en produisant d'autres rapports, des études, des plans, des dessins et des photographies, proposer un concept de restauration scientifique des édifices. C'est donc paradoxalement grâce aux rapports particulièrement incomplets et laconiques des historiens qui, sur la base de la consultation de quelques actes notariés du 17^e et 18^e siècle, prodiguaient des conseils de restauration aux architectes, que nous comprîmes que le processus de restauration est un procédé basé sur l'exploitation et la production d'archives. Cette compréhension de la réalité infiniment archivistique d'un chantier de restauration comme celui de Place Royale et la souvenance des rapports des années 1978 à 1980 sur l'état des archives de ce vaste projet nous permirent de constater que ni notre problématique, ni nos objectifs de recherche, ni surtout notre objet d'étude, à savoir les publications sur Place Royale, étaient les plus pertinents pour répondre à nos questions de recherche.

L'ensemble documentaire sur Place Royale du fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, et plus particulièrement l'historique de sa constitution, de sa conservation, et de l'utilisation qui a été faite de ses archives, constitue le témoin privilégié du chantier de restauration et de

son évolution. Il est la trace d'une série d'activités qui se sont étendues sur près de trois décennies et qui se sont inscrites au sein de contextes politique, bureaucratique, économique et culturelle qui vont façonner la manière dont le chantier et ses archives vont être perçus. En ce sens, l'ensemble documentaire apparaît comme un objet d'étude permettant de contextualiser les processus de production, de conservation et d'utilisation des archives et donc de voir si et comment les différents contextes identifiés exercent une influence sur les archives. En posant ce premier objectif, nous nous inscrivons directement dans la droite ligne de la première interrogation formulée au début de cette introduction qui consiste à savoir s'il est possible de réconcilier l'archivistique positiviste et la postmoderniste. En effet, c'est uniquement en répondant aux *si* et *comment* de ce premier objectif qu'il sera possible de voir l'impact réel des différents contextes sur les archives et, sur cette base, d'envisager une telle réconciliation.

Une première analyse de l'ensemble documentaire a rapidement permis l'identification d'hommes et de femmes qui, dans le cadre de leurs activités professionnelles, vont produire, utiliser, conserver et diffuser des documents. Les gestes posés sur ces derniers diffèrent alors grandement et apparaissent comme le résultant de la représentation que chacun de ces individus ont de leurs activités et des documents qu'ils exploitent. Le second objectif de cette thèse est donc d'étudier ces différentes formes de création, de conservation et d'utilisation des documents à partir de la théorie de l'exploitation comme rencontre telle que théorisée par Klein. C'est en effectuant ce travail qu'il sera envisageable de ramener l'exploitation des archives au sein du parcours documentaire classique, deuxième interrogation formulée au tout début de cette thèse.

En bout de course, c'est en répondant aux objectifs un et deux de cette thèse, qu'il sera possible de saisir pleinement le parcours, d'effectuer la biographie, de l'ensemble documentaire de Place Royale et de voir ce qu'il nous dit de l'archivistique théorique, troisième et dernier objectif de cette thèse. Les réponses apportées aux trois objectifs de cette thèse permettront de concevoir une archivistique réconciliée forte des apports des trois courants de pensée qui la constituent et ainsi de répondre à la dernière interrogation formulée en ouverture à cette introduction.

Chapitre 1 — Présentation de la méthodologie de travail, de la littérature et de l'objet d'étude

1.1. Méthodologie

1.1.1. Présentation de la méthodologie de travail

Concernant la littérature archivistique, il s'agit plus particulièrement de saisir l'évolution des notions d'archives et de fonds d'archives pour ces deux derniers siècles afin de développer un bagage théorique permettant d'appréhender et de porter un regard critique sur le fonds E6 du ministère des Affaires culturelles et plus particulièrement sur la constitution de l'ensemble documentaire consacré à Place Royale. Pour ce faire, il a fallu en premier lieu consolider les connaissances acquises dans le cadre de la maîtrise en sciences de l'information effectuée à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal. Une lecture approfondie des manuels *Les fondements de la discipline archivistique* (Couture et Rousseau, 2011) et *les fonctions de l'archivistique contemporaine* (Couture, 1999) a donc été effectuée avec cet objectif de pouvoir remonter dans le temps et d'identifier l'origine des notions et des principes théoriques développées dans ces deux ouvrages. Parallèlement à ce travail de relecture, l'analyse de textes comme *From Polders to Postmodernism: a concise history of archival theory* (Ridener, 2009) et la thèse d'Anne Klein *Approche dialectique et exploitation artistique* (Klein, 2015), qui offrent une présentation critique de l'évolution de l'archivistique, ont permis d'identifier les principaux courants théoriques et les penseurs de la discipline qui se sont penchés sur ces notions d'archives et de fonds.

Ce premier travail de lecture a alors permis de recenser les principaux manuels et textes autour desquels se sont concentrés les discussions et d'identifier les liens qui les unis. En effet, c'est sur la notion de fonds d'archives et sur le principe de respect des fonds développés par Natalis de Wailly (Duchâtel, 1841) que va, en partie, se construire le discours des auteurs du manuel archivistique hollandais *Handleiding voor het Ordenen en Beschrijven van Archieven* (*Manuel pour le classement et la description des archives*) (Muller, Feith et Fruin, 1910). Ce manuel en provenance des Pays-Bas va alors directement contribuer à la reconnaissance mondiale des principes archivistiques français, mais également de ceux de la « Registraturprinzip » allemande. Par la suite, un bon nombre des principes du manuel rédigé par l'anglais Sir Hilary Jenkinson va directement se baser sur ceux exposés par les archivistes

hollandais. Le manuel britannique va par la suite être repris et critiqué (Tschan, 2002, p. 179) par l'archiviste américain Theodore Schellenberg qui, dans son *Modern archives : principles and techniques*, défend la figure d'un archiviste plus pro-actif et soutient l'idée qu'il importe de penser la gestion des documents dès leur création (Schellenberg, 1971). Peu de temps après, c'est en adaptant les pratiques britanniques et américaines que les archivistes de l'Association des archivistes français (AAF) vont rédiger en 1970 le *Manuel d'archivistique* (AAF, 1970). Finalement, les manuels québécois, en partant des manuels qui les ont précédés, vont tenter d'effectuer un regroupement des principes théoriques français, américains et britanniques pour penser l'archivistique québécoise.

Cependant, même si on observe au sein de ces manuels une évolution et différentes visions des pratiques professionnelles, le discours sur les archives et le fonds reste continuellement positiviste. Les archives sont le reflet exact des activités du producteur et il est possible de les évaluer et de les préserver objectivement. C'est cette vision qui est combattue par les penseurs de l'archivistique postmoderniste. Il a donc fallu lire les principaux ouvrages et articles de ces penseurs afin de saisir ce que leurs réflexions apportaient à l'archivistique et disaient des archives comme celles de Place Royale. La lecture de *Keeping Archives* des archivistes australiens, premier manuel à remettre en question ce statut objectif des archives, a été le point de départ d'une série de lectures de textes comme ceux de l'archiviste sud-africain Verne Harris (*Claiming less, Delivering More : a Critique of Positivist Formulation on Archives in South Africa* (1997)), du Canadien Terry Cook (*Archival science and postmodernism: new formulations for old concepts* (2001)) ou encore d'Eric Ketelaar (*Tacit narratives: the meanings of archives* (2001)) qui présentent tous les archives comme les produits des contextes qui influencent leur production, leur utilisation, et la manière dont elles sont préservées. Par la suite, c'est en surfant sur les principes de l'archivistique postmoderniste que les auteurs de l'exploitation des archives vont aller plus loin et s'émanciper du parcours archivistique traditionnel pour penser les archives comme objets d'interactions sociales s'inscrivant au sein de contextes spécifiques. Il s'agit alors de ne plus se focaliser sur les gestes effectués par le producteur et l'archiviste, mais de penser également l'usage que la société fait de ses archives.

En résumé, la revue de la littérature archivistique a permis l'identification d'une série de développements théoriques qui se suivent, s'interpellent et qui proposent à chaque fois une vision différente des archives et du fonds. Afin de pouvoir répondre aux objectifs de cette thèse, il a alors fallu comprendre et restituer cette évolution des mentalités qui, d'une certaine manière, prend la forme d'un dialogue entre les principaux auteurs des différents courants de la discipline. La connaissance de ces différents développements théoriques, rend possible une analyse des archives de Place Royale orientée en ce sens.

Comme il a été dit dans l'introduction, les promoteurs et les critiques du projet vont produire plusieurs publications où ils citent, mentionnent et reproduisent des chartes, textes et traités internationaux pour appuyer leurs propos. A titre d'exemple, Claude Reny, dans son ouvrage édité par le ministère des Affaires culturelles *Principes et critères de restauration et d'insertion : Le patrimoine architectural d'intérêt public* (Reny, 1991), établit un historique des réflexions sur la restauration du patrimoine bâti et introduit les principaux textes qui ont marqué cette discipline de l'architecture avant de critiquer lourdement les choix théoriques effectués au Québec et à Place Royale. C'est grâce à ce genre de publication qu'il a progressivement été possible d'identifier la charte d'Athènes de 1931 (ICOMOS, 1931), celle de Venise de 1964 (ICOMOS) (ICOMOS, 1964), et les *Recommandations concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine* (UNESCO, 1976). Ces traités, fréquemment cités à partir des années 1970 par les critiques du projet de restauration de Place Royale, basent le processus de restauration sur l'exploitation et la production de documents d'archives afin d'avoir une compréhension historique complète, ne faisant abstraction d'aucune époque et d'aucune bâtisse à restaurer, et d'offrir un suivi des travaux effectués. Tous ces textes s'inscrivent alors dans une démarche de réponse aux principes de restauration établis par le Français Viollet-le-Duc. Il a donc fallu lire les écrits de l'architecte et restaurateur français qui propose une restitution stylistique des édifices où la place des archives durant le déroulement du chantier est très inégale, voir presque inexistante. C'est dans cet optique que l'article sur la restauration se trouvant dans le *Dictionnaire raisonné de l'architecture Française du XI au XVIe siècle* (Viollet-le-Duc, 1869) a été analysé à plusieurs reprises. Durant la recherche et le dépouillement du fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, d'autres textes comme ceux de Cesare Brandi ont été découverts et il a également été possible d'étudier leur influence sur les principes de

restauration soutenus pour Place Royale. La lecture des écrits de certains des architectes contemporains au chantier de restauration a également permis de voir si les principes et notions figurant dans les chartes et traités internationaux s’y retrouvaient. L’analyse de textes comme ceux d’André Robitaille et de Gilles Vilandré, tous deux figures importantes de la restauration de Place Royale, ont permis de situer leur positionnement théorique et, corollairement à cela, de voir la place qu’ils accordent aux archives dans le processus de restauration. En résumé, une lecture approfondie des chartes, traités et textes produits et mobilisés tant par les promoteurs que par les critiques du projet de restauration a été effectuée dans le but de saisir quelle était la reconnaissance et la place des archives dans les écrits mobilisés durant les différentes périodes ou étapes du processus de restauration de Place Royale.

La consultation d’ouvrages consacrés à la « Révolution tranquille » et à l’avènement de la bureaucratie moderne au Québec contribue à la compréhension des contextes historique, bureaucratique, économique et politique dans lesquels s’inscrivent l’histoire du chantier de restauration de Place Royale et l’ensemble documentaire du fonds E6. La principale difficulté rencontrée est que, de l’aveu même de plusieurs historiens croisés dans le cadre de ces recherches, l’histoire contemporaine du Québec reste à écrire. Il existe néanmoins de ouvrages généraux comme *Québec, quatre siècles d’une capitale* (Blais, Gallichan, Lemieux et Saint-Pierre, 2008) qui permettent d’avoir une vision d’ensemble de la province et de la ville de Québec à l’époque du chantier de Place Royale. De plus, il existe différents auteurs qui se sont penchés sur des thématiques précises et qui, regroupés ensemble, offrent la possibilité de mieux comprendre le Québec de la seconde moitié du 20^e siècle. À titre d’exemples, les écrits de James Iain Gow (1975, 1986, 1990 et 1994), qui effectuent une mise en contexte de l’évolution de la bureaucratie étatique provinciale, contribuent à mieux saisir l’administration publique québécoise. Du côté du ministère des Affaires culturelles, les travaux de Fernand Harvey (2011, 2015 et 2016) permettent d’identifier les enjeux qui se cachent derrière la création de ce Ministère, mais également de comprendre et de contextualiser l’évolution des interventions effectuées par le gouvernement québécois dans le domaine culturel. Sur le plan de la sociologie, des textes comme *La génération lyrique : essai sur la vie et l’œuvre des premiers-nés du baby-boom* de François Ricard (1992) donnent à voir les idées et les idéaux qui animent la société québécoise d’après la Révolution

tranquille. Des idées et des idéaux que l'on retrouve également, dans le très récent *Brève histoire de la Révolution tranquille* (Pâquet et Savard, 2021) qui a permis d'avoir une meilleure compréhension des contextes politiques et économiques qui ont en partie façonnés l'histoire du chantier de Place Royale. Ainsi, compte tenu de la littérature à disposition, il a fallu faire un travail de regroupement d'ouvrages traitant de sujets différents, pour avoir une vision d'ensemble de la société québécoise de l'époque et ainsi pouvoir contextualiser au mieux le chantier de restauration et ses archives.

Finalement, la lecture des ouvrages et des articles sur Place Royale et sa restauration permettent de mieux comprendre le chantier et son contexte. Ces ouvrages ont alors surtout révélé leur importance au début de la recherche. En effet, ces écrits, bien que dans la vaste majorité des cas ne traitent que succinctement le déroulement concret du chantier durant les années 1980, ont permis de se familiariser avec un sujet entièrement à découvrir. Des écrits comme ceux d'Etienne Berthold *Patrimoine, culture et mise en récit : l'île d'Orléans et la place Royale de Québec*, d'Isabelle Faure *La conservation et la restauration du patrimoine bâti au Québec: étude des fondements culturels et idéologiques à travers l'exemple du projet de Place Royale* (1995), ou encore de Lucie K. Morisset et de Luc Noppen, ont permis d'avoir une vision historique, patrimoniale et politique de Place Royale. Cependant, une fois lues et comprises, il a fallu s'émanciper de ces lectures pour, en se basant sur les archives et ce que nous trouvions dans l'ensemble documentaire de Place Royale, raconter une autre histoire du chantier qui placerait cette fois-ci les archives au centre des réflexions.

Cette revue de la littérature doit alors être constamment réactualisée au cours de la recherche. En effet, la consultation des fonds d'archives entraîne souvent le développement de nouvelles interrogations et réflexions permettant de porter un regard nouveau sur les différentes lectures déjà effectuées. Il s'agit également d'entamer de nouvelles recherches afin d'identifier des éléments théoriques ou du contexte qui nous auraient préalablement échappé. Ainsi, bien que le gros du travail soit effectué en amont, la revue de la littérature ne cesse jamais réellement et est constamment réactualisée lors de la réalisation de la thèse.

Une fois la revue de la littérature entamée, il importe de ne pas se précipiter dans l'analyse directe et matérielle de l'ensemble documentaire sur Place Royale. Avant cela, il est nécessaire de consulter le plan de classification qui est l'agencement intellectuel d'un fonds.

Il importe alors ici de préciser que l'outil archivistique ayant le plus servi dans le cadre de cette thèse, à savoir le plan de classification établi par l'archiviste Marie Phénix lors du versement des archives aux Archives nationales du Québec (ANQ)² en 1996 (Phénix, 1996), n'a été identifié que très tardivement, plusieurs mois après le commencement de la thèse. Cette situation s'explique en grande partie par l'inutilité de l'ancien moteur de recherche de BAnQ, « Pistard », qui n'offrait aucune vision d'ensemble. En effet, avant 2019 et le lancement de la nouvelle interface de recherche « Advitam », nous ne disposions pas des informations qui indiquent actuellement que les archives de Place Royal se trouvent au sein de la sous-série « E6-S8-SS3 » et du dossier « E6-S55-D1 ». La sous-série regroupe alors l'ensemble des cartes, des photographies, mais aussi des documents textuels relatifs au chantier de restauration et à la recherche historique effectuée en parallèle à ce dernier. Il s'agit d'un total de 340 contenants³ constituant la sous-série trois de la série huit « les grands inventaires nationaux » du fonds E6 du ministère de la Culture et des Communications. Le choix de rattacher ces centaines de boîtes aux inventaires nationaux est justifié par « la proximité du contenu photographique avec celui de l'inventaire des biens culturels » (BAnQ, s. d.). Il est alors difficile de saisir cette décision tant ce rattachement a de forte chance de nuire au repérage des archives administratives du chantier de Place Royale, ces dernières n'ayant aucun lien avec les travaux des fonctionnaires s'occupant de l'inventaire des biens culturels. Dans une même perspective, le choix de séparer les 2000 cartes et plans de grand format et de les regrouper au sein du dossier « D1 Restauration de la Place Royale de Québec » de la série « S55 Documents cartographies et architecturaux » du Ministère amène le risque que le chercheur passe totalement à côté d'une partie des archives du chantier de restauration. Le seul lien visible entre les documents de ces deux ensembles est que les

² Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) naît officiellement en 2006 après la fusion entre la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ) et les Archives nationale du Québec (ANQ). Ainsi, lors du versement des archives de Place Royale en 1996, ce sont les ANQ qui ont effectué le traitement de l'ensemble documentaire. Cependant, les outils informatiques utilisés dans le cadre de cette thèse sont les résultats du travail de mise en valeur des documents effectué par BAnQ.

³ Le terme de contenant est celui utilisé par BAnQ pour définir l'unité physique directement commandable par le lecteur. Le contenant peut très bien représenter une boîte, un dossier, un rouleau de cartes et de plans ou encore une large fourre. Contrairement au terme de « dossier » dans le système ISAD(G), le contenant ne peut pas regrouper plusieurs boîtes ou fourres. Par ailleurs, il n'existe pas de notions similaires à celle de « dossier » ou de « pièce » d'ISAD(G) dans l'outil de recherche proposé par l'institution québécoise. C'est pour cela qu'il est difficile d'être plus précis que le numéro de contenant lors de la désignation des documents consultés.

contenants de la sous-série SS3 et ceux du dossier D1 sont tous marqués par le même numéro d'identification commençant par « 1996-04-18 ». Il importe également de préciser que, même s'il est de nos jours possible d'identifier la sous-série et le dossier dans lesquels se trouvent les archives de Place Royale, Advitam ne donne toujours pas à voir la moindre classification des contenants et empêche ainsi d'identifier à quelles activités se rattachent les archives conservées. De la même manière, il est difficile de borner, de fournir les dates extrêmes, de l'ensemble documentaire de Place Royale. La fiche descriptive sur Advitam dit que les archives photographiques et textuelles de la sous-série trois de la série huit couvrent une période allant de 1969 à 1984. Il est une certitude que c'est à partir de 1967, année de la promulgation de la loi sur Place Royale, que l'on observe une production documentaire plus abondante et que l'on peut également observer un début, fortement imparfait, de conservation des archives du chantier et de la recherche historique. Cependant, il est possible de trouver dans certains contenants des documents datant de la fin des années 1950 et du début des années 1960. De même, bien que nous ayons trouvé des archives datant des années 1990 et 1991, plusieurs documents attestent que c'est en 1989 que le ministère des Affaires culturelles exige que le personnel du Musée de la civilisation, alors responsable de la mise en valeur du site historique, ne verse plus de document dans les boîtes du Ministère (Phénix, 1996, p. 8). Ainsi, 1989 apparaît comme la dernière année officielle de versement des archives au sein de l'ensemble documentaire. Cependant, si on fait abstraction de l'interprétation du site historique et que l'on se focalise sur les archives consacrées au déroulement du chantier, la date de clôture est plus ancienne étant donné que, comme le démontre cette thèse, l'intégration du secteur privé dans la restauration à partir des années 1980 et le rachat progressif des biens immobiliers du Ministère par la SODICC, devenue la SODEC, entraînent un abandon du chantier par le Ministère et, de facto, un tarissement progressif des archives consacrées au projet de restauration dès 1985.

Ainsi, sans possibilité de recherche performante et sans description précise des archives de Place Royale nous nous sommes retrouvés face à un mur de boîtes relativement opaques et le début de nos recherches a été placé sous le signe du tâtonnement. C'est seulement après avoir découvert le plan de classification de Mme Phénix que la thèse a connu un coup d'accélérateur. De manière générale, le plan de classification permet de saisir quelles ont été les fonctions et les activités à l'origine des archives, mais également de trouver plus

facilement les séries documentaires que l'on souhaiterait consulter en priorité. Cependant, au-delà de l'outil purement pratique, il est également primordial de consulter le plan de classification, car il permet d'avoir un regard sur les perceptions passées de ceux qui ont eu à effectuer le traitement du fonds. En effet, la manière dont les archives ont été classifiées témoigne de la représentation que la personne qui a effectué ce travail intellectuel a de l'ensemble documentaire. Le plan de classification établi par Marie Phénix constitue donc ici la trace d'un regard porté sur les archives de Place Royale du ministère des Affaires culturelles et sur les liens qui, selon l'archiviste de BAnQ, les unissent.

Le plan de classification de Phénix, une fois sa découverte effectuée, a constitué un outil important pour la réalisation de cette thèse. À titre d'exemple, il a été particulièrement utile pour identifier la série 11 qui contient les boîtes relatives au processus de production des publications sur Place Royale. La description des contenants constituant cette série a alors permis de voir l'importance de ce dernier vis-à-vis du reste de l'ensemble documentaire et, plus pratiquement, a offert la possibilité d'identifier rapidement les numéros des boîtes dont il fallait prioriser l'analyse. Cependant, même s'ils constituent des outils pratiques et des guides intellectuels primordiaux, les plans de classification ne doivent pas constituer une entrave au développement d'une perception personnelle concernant l'agencement intellectuel du fonds analysé. C'est donc avec cette connaissance du plan de classification existant tout en effectuant un travail de recul sur son contenu que le dépouillement des archives de l'ensemble documentaire de Place Royale a été effectué.

Arrivé sur le terrain, le premier regard doit avant tout porter sur les boîtes. Leur matérialité, les inscriptions (manuscrites et tapuscrites) qu'ils portent, leurs usures sont tous des indicateurs précieux pour identifier la personne responsable de ce regroupement physique. Ainsi, la présence de boîtes non-acides usuellement utilisées par les Archives nationales amène à penser que l'accumulation des dossiers qui s'y trouvent est le fruit du travail des archivistes. Il se peut alors que ce travail ait respecté le contenu des boîtes, établi par le producteur des archives, mais il est judicieux d'exprimer une certaine retenue lorsqu'il s'agit d'affirmer qui est le responsable réel du regroupement des documents. Cette hypothèse d'une action des archivistes des Archives nationales est renforcée si les dossiers se trouvant à l'intérieur des boîtes sont également non-acides et similaires à ceux utilisés par l'institution

québécoise. L'inscription potentielle d'une cote sur les dossiers et les boîtes, l'usage d'étiquettes normées, les styles d'écriture manuscrite et tapuscrits retrouvés sont autant des signes facilitant l'identification de l'auteur du classement des archives.

Une fois les contenants analysés, le regard doit être porté sur leur contenu. Cependant, il ne s'agit pas déjà de lire les documents, mais de constater en premier lieu l'agencement des dossiers dans les boîtes. En effet, l'identification d'un classement éventuel de ces derniers par activité, par thématique ou encore par ordre chronologique, permet de voir s'il y a eu certaines réflexions concernant la manière de les regrouper et de les présenter à celles et ceux qui les consultent. Une analyse similaire doit alors être effectuée au sein des dossiers où les archives peuvent avoir été classées par ordre chronologique, par sous-activité ou encore par typologie documentaire. Cette analyse du classement des contenus va alors de pair avec l'étude de la matérialité des boîtes et des fourres toujours dans cette optique d'identifier qui est la personne responsable du regroupement des archives.

C'est une fois l'ensemble des étapes précédentes effectuées que l'analyse du contenu des documents peut débiter. En premier lieu, il importe de constater leurs typologies. À titre d'exemple, un dossier de publication regroupant des contrats, de la documentation, des rapports d'étapes, des procès-verbaux de réunions, des bibliographiques, de la correspondance et des maquettes de prépublication offre automatiquement un panorama plus vaste et plus complet sur l'ensemble des facettes du processus de production d'une publication qu'un dossier disposant d'une typologie documentaire moins variée. Cette analyse de la typologie documentaire est alors valable pour tous les dossiers sur Place Royale et permet de constater si certaines activités ont eu droit à une mise en archives plus complète que d'autres. La présence répétée de certains types de documents au sein de dossiers traitant d'activités similaires rend possible l'identification d'une normalisation de la mise en archives.

Par la suite, un premier regard porté rapidement sur le document permet souvent de percevoir ce qui y était inscrit lors de sa publication et ce qui a été ajouté *a posteriori*. Ainsi, dans le contenant 2007-05-005/160 du fonds André Robitaille, il est possible de retrouver des copies de plan du 19^e des boiseries de la maison Estèbe sur lesquelles l'architecte a ajouté ses propres notes et a effectué des dessins et des relevés. Dans le cas du fonds E6, plusieurs

boîtes regroupent une pluralité de documents divers (rapports, procès-verbaux, réunions de commissions, plans, des publications, correspondance, etc.) sur lesquels se trouve la signature de Michel Gaumond. Il apparaît alors très distinctement que cette dernière a été apposée a posteriori et plus dans un objectif de marquer une propriété sur le document que pour attester de son authenticité. Les signatures de Michel Gaumond sont alors majoritairement effectuées sur la première page du document et ne font pas partie de la composition originale de ce dernier. Elles sont des ajouts effectués une fois le document publié afin de signaler que l'exemplaire consulté est celui appartenant à Michel Gaumond. En plus de ce genre de signature, la présence de notes manuscrites comme des commentaires au bord d'un texte peuvent également constituer des indices pour identifier qui est le responsable du classement des archives.

Finalement, la lecture du contenu des documents permet de comprendre le déroulement du chantier et de le contextualiser. Cette lecture est donc particulièrement utile pour savoir où se situent les activités d'où sont issus les documents sur la ligne temporelle de la réalisation du chantier.

Cette méthodologie a été utilisée pour l'analyse des contenants de l'ensemble documentaire de Place Royale du fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, mais également pour les fonds privés P 886 André Robitaille, P 732 Cardwell Ross Anderson et P 740 Jacques de Blois. Par ailleurs, concernant ces fonds privés, il a initialement été prévu d'en effectuer une analyse approfondie similaire à celle réalisée pour le fonds E6 du Ministère. Cependant, compte tenu de leurs contenus très disparates et du fait que les producteurs aient chacun évolués à des moments et dans des contextes spécifiques du chantier de restauration, il a très vite été jugé que procéder à analyse comparative de ces fonds ne serait pas des plus pertinent pour répondre à nos objectifs de thèse. Nous avons donc décidé de nous focaliser en premier lieu sur le fonds E6 du Ministère. Cependant, l'étude du fonds laissé par André Robitaille a été mobilisée pour la rédaction de la section de cette thèse qui présente l'intégration progressive des archives dans les traités et textes théoriques relatifs à restauration du patrimoine bâti au Québec et à Place Royale.

1.1.2. Structure de la thèse

Cette thèse est divisée en trois parties. La première constitue une revue de la littérature archivistique, mais également de celle traitant de la place des archives dans les chartes et traités internationaux mobilisés par les promoteurs et critiques du projet de restauration. Concernant la littérature archivistique, il s'agit en premier lieu de saisir l'évolution des notions d'archives et de fonds d'archives. Cette évolution, qui incorpore également les réflexions concernant le rôle joué par les acteurs qui produisent, préservent et exploitent les archives, n'est alors pas présentée sous une forme chronologique, mais plutôt dialogique pour montrer les dissonances qui s'installent progressivement entre les tenants d'une archivistique positiviste, ceux d'une discipline postmoderniste et les défenseurs de l'exploitation des archives. La revue de la littérature traitant de la place des archives dans le processus de restauration d'édifices historiques se base principalement sur les écrits produits par les acteurs contemporains au chantier de restauration de Place Royale. Il s'agit de démontrer que les archives vont progressivement devenir un enjeu de la restauration du patrimoine bâti au Québec.

La seconde partie de la thèse est consacrée à la présentation des résultats observés lors de la consultation et de l'analyse des archives constituant l'ensemble documentaire consacré à Place Royale dans le fonds E6 du ministère des Affaires culturelles. Cette présentation est alors divisée entre trois périodes historiques incarnant trois évolutions dans la manière de concevoir le chantier de restauration, mais également de constituer et de regrouper ses archives. Chacune de ces périodes est alors traitée de la même manière à savoir : une présentation du contexte du chantier de restauration, une analyse de l'exploitation des archives effectuée à ce moment et une description de la mise en archives pratiquée à cette époque. Concernant la présentation du contexte du chantier, cette dernière se base en partie sur la littérature secondaire, mais principalement sur les informations, parfois inédites, trouvées au sein des archives de Place Royale.

La troisième et dernière partie consiste en une analyse des résultats obtenus en partant des trois objectifs de cette thèse. Ainsi, il s'agira d'analyser les données présentées dans la seconde partie de cette thèse et de montrer si et comment le contexte exerce une influence sur la production des documents et sur la mise en archives du chantier de restauration de

Place Royale; d'étudier les différentes formes de création, de conservation et d'utilisation des archives en partant de la théorie de l'exploitation comme rencontre telle que théorisée par Klein et de saisir pleinement le parcours de l'ensemble documentaire de Place Royale afin de nous permettre de réfléchir à une archivistique forte des apports des trois courants de pensée qui la constitue réunifiés en un.

1.2. Revue de la littérature archivistique

L'objectif de ce chapitre est de proposer une analyse de la littérature archivistique afin d'identifier les différents courants de pensée et réflexions concernant les notions d'archives et de fonds. Cette analyse est alors divisée en quatre sections. La première présente la vision traditionnelle des archives et du fonds en se focalisant plus spécifiquement sur la nature objective et organique que les penseurs de cette réflexivité leur imputent. La seconde section se focalise plus sur la conception postmoderniste des notions d'archives et de fonds. Elle permet de voir l'intégration progressive des questions sociales et sociétales dans les réflexions sur la nature des archives et des fonds qui deviennent des ensembles empreints de subjectivités. Ce développement permet de poursuivre sur les idées plus récentes développées par les concepteurs de l'exploitation des archives. Grâce à l'étude de ces trois courants de pensée, il sera possible d'identifier où se situe la théorie archivistique québécoise développée au lendemain des années 1970.

Ainsi, la perception du fonds d'archives et de sa constitution a grandement changé dans le temps. Suivant l'évolution des différents regards portés sur les archives qui le constituent, le fonds passe d'une entité quasi vivante produite d'une accumulation naturelle et objective des documents à un objet social résultant des différentes interactions entre les archives et les personnes qui les créent, les exploitent et les conservent dans des contextes en perpétuelle mutation. Cette section présente ces différents regards sur les archives et les fonds, mais également sur le rôle des acteurs qui les produisent, les préservent et les exploitent.

1.2.1. Vision traditionnelle, objective et pratique

À la fin du 19^e et durant tout le 20^e siècle, plusieurs manuels vont être rédigés dans le but de présenter les notions, les pratiques, les aptitudes et les outils que tout bon archiviste doit connaître et développer. Bien que tous issus de contextes spécifiques, ces écrits, pratiques et positivistes, sont tous liés et permettent de tracer une évolution des principes qui vont guider les gestes de nombreux archivistes de différentes régions du monde. L'étude de ces manuels est également nécessaire pour saisir les bases sur lesquelles l'archivistique critique, dite postmoderniste, se développera plus tardivement.

Cependant, avant de commencer la présentation de l'ouvrage hollandais *Manuel pour le classement et la description des archives* (Muller, Feith et Fruin, 1910), qui est souvent considéré comme étant le tout premier manuel d'archivistique moderne, il semble judicieux de rappeler que les principes du respect de l'intégrité du fonds et de son ordre interne, les deux principes fondamentaux de l'archivistique actuelle, sont plus anciens et proviennent de la France, de l'Allemagne et de l'Italie du 19^e siècle.

En effet, la notion de fonds d'archives est définie dans la circulaire *Instruction pour la mise en ordre et le classement des archives départementales et communales* du 24 avril 1841 rédigée par l'historien, bibliothécaire et archiviste français Natalis de Wailly (Gérardot et Chanaud, 2014 ; Pène, 2016). Il s'agit alors de la première formulation réglementaire de cette notion fondatrice de la discipline (Duchain, 1977, p. 73). Il s'agit de « [r]assembler les différents documents par *fonds*, c'est-à-dire former collection de tous les titres qui proviennent d'un corps, d'un établissement, d'une famille ou d'un individu, et disposer, d'après un certain ordre, les différents fonds. » (Duchâtel, 1841, p. 33). Avec sa conception du fonds, Natalis de Wailly s'oppose à l'accumulation des archives sous forme de collection thématique et demande le respect de leur provenance :

À l'égard des *fonds*, il importe de bien comprendre que ce mode de classement consiste à réunir tous les titres qui étaient la propriété d'un même établissement, d'un même corps ou d'une même famille, et que les actes qui y sont seulement rapport ne doivent pas être confondus avec le fonds de cet établissement, de ce corps, de cette famille. (Duchâtel, 1841, p. 35)

Ces concepts de fonds et du respect de son intégrité seront alors utilisés durant tout le 19^e et une large partie du 20^e siècle en France. On le retrouvera par exemple dans le *Manuel d'archivistique* édité par l'Association des archivistes français (AAF) en 1970 où la définition donnée pour le fonds d'archives provient directement de la même époque (milieu du 19^e siècle) et est grandement similaire à celle de De Wailly : « Un fonds d'archives est en effet l'ensemble des pièces de toute nature que tout corps administratif, toute personne physique ou morale, à automatiquement et organiquement réuni en raison même de ses fonctions ou de son activité. » (AAF, 1970, p. 22-23). Mais ces concepts de fonds et de respect de son intégrité seront également très vite repris par les archivistes des pays voisins comme l'Allemagne ou encore l'Italie, qui le compléteront par un second principe de base :

le respect de l'ordre primitif du fonds (Duchain, 1998, p. 88, Couture, 2011a, p. 62). En effet, alors que l'archiviste florentin Francisco Bonaini défend en 1875 la « metodo storico », le Berlinois Max Lehmann promeut de son côté le « Registraturprinzip » (Duchain, 1998, p. 87-88 et Posner, 1950, p. 122). Dans son règlement du 1^{er} juillet 1881, Lehmann demande le respect par les archivistes de l'ordre et des désignations originelles des documents tels qu'effectués par leur producteur (Prosner, 1950, p. 122-123). Avec son « Registraturprinzip », Lehmann complète le principe de respect de l'intégrité du fonds de Natalis de Wailly avec celui qu'il défend de préserver l'ordonnancement des archives tel que produit par le producteur dans le cadre de ses activités (Douglas, 2017, p. 28).

Cette perception du fonds d'archives et de son intégrité exposée par la circulaire française de 1841 et le concept de respect de l'ordre interne de la *registratur* allemande vont profondément marquer les hollandais auteurs du *Handleiding voor het Ordenen en Beschrijven van Archieven (Manuel pour le classement et la description des archives)*. Publié en 1898 par les archivistes Samuel Müller, Johan A. Feith et Robert Fruin, ce manuel va être à l'origine de nombreuses théories archivistiques sur le plan international au cours du 20^e siècle (Ridener, 2009, p. 21). Rédigé dans un contexte de profonds changements politiques, industriels et technologiques, le *Manuel pour le classement et la description des archives* permet la reconnaissance internationale des concepts du respect de l'intégrité et de l'ordre interne du fonds (Ridener, 2009, p. 21, Cook, 1997, p. 20).

Le manuel débute en effet par une définition du fonds d'archives adoptée à l'unanimité par l'Association des archivistes néerlandaise et par les membres de la réunion des archivistes du Royaume (Muller, Feith et Fruin, 1910, p. 1) :

Un fonds d'archives est l'ensemble des documents écrits, dessinés et imprimés, reçus ou rédigés officiellement par une administration ou un de ses fonctionnaires, autant du moins que ces documents étaient destinés à rester déposés dans cette administration ou chez ce fonctionnaire. (Muller, Feith et Fruin, 1910, p. 1)

On retrouve ici le principe de De Wailly que les archives doivent être regroupées par producteur et que le fonds ne doit contenir que les documents relatifs à ses activités (Müller, Feith et Fruin, 1910, p. 2). Il est certain que Samuel Müller, étudiant à l'École des chartes en 1873, a été introduit à l'archivistique française durant son séjour (Cook, 1997, p. 21). Par

ailleurs, le principe de la circulaire de 1841 de ne pas mélanger les archives d'un producteur sera répété à plusieurs reprises dans le manuel :

Les divers fonds d'archives placés dans un dépôt doivent être soigneusement séparés les uns des autres. Lorsqu'il y a plusieurs exemplaires d'un document, on examinera dans quel fonds devra être placé chaque exemplaire. [...]

On ne saurait jamais dire assez combien le démembrement d'un fonds d'archives est condamnable, tant au point de vue scientifique que pratique. (Muller, Feith et Fruin, 1910, p. 16 et 19)

Le manuel présente alors le fonds comme le produit d'une accumulation naturelle des archives qui sont décrites comme le reflet des activités desquelles elles émanent :

[...] un fonds d'archives se crée par le fait même de l'activité d'une administration ou d'un fonctionnaire, comment un fonds d'archives est toujours le reflet des fonctions de cette administration ou de ses employés. On ne crée donc pas arbitrairement un fonds d'archives, comme on compose une collection de manuscrits historiques, bien que parfois une telle collection prenne le nom de fonds d'archives. Bien au contraire, un fonds d'archives est un tout organique, un organisme vivant qui s'accroît suivant des règles fixes, se forme et se transforme. (Muller, Feith et Fruin, 1910, p. 5).

Il devient alors impossible pour l'archiviste d'agir comme un bibliothécaire et de concevoir par avance un quelconque ordre des documents, « il ne peut qu'étudier l'organisme et constater d'après quelles règles il s'est formé. » (Muller, Feith et Fruin, 1910, p. 5).

Un bon nombre des principes du manuel hollandais seront repris en 1922 dans le manuel (revu et augmenté en 1937) de l'archiviste britannique Sir Hilary Jenkinson. Cet ouvrage, qui a toujours un impact sur l'archivistique de différents pays comme l'Australie (McKemmish, 1993, p. 4), a été rédigé au lendemain d'une guerre mondiale qui a révélé l'importance de la technologie et des moyens de communication dans la victoire, mais également dans la vie de tous les jours. La manière de rédiger a profondément changé avec l'arrivée de la machine à écrire et le nombre de documents produits par les centres administratifs d'un empire colonial britannique en mutation a très fortement augmenté (Ridener, 2009, p. 42-43). Pour Jenkinson, l'après-Première Guerre mondiale est également le temps de profonds changements pour l'archivistique :

[...] chaque année, nous entendons parler de nouvelles lois sur les archives ou de la réorganisation d'établissements existants; de nouveaux bâtiments ou de l'adaptation d'un ancien édifice en dépôt; du fonctionnement des accords internationaux relatifs aux archives affectées par les changements politiques et de la reconstitution d'anciens fonds

longtemps démembrés; de l'élargissement des tâches de l'archiviste à de nouveaux domaines; de progrès dans la production de volumes au sein de séries existantes de publications archivistiques et du lancement d'une nouvelle; de la recherche technique relative aux matériaux et à la conservation des documents; d'expériences en archivistique effectuées par l'archiviste lui-même grâce aux écoles spécialisées.⁴ (Jenkinson, 1937, p. VI-VII)

Jenkinson introduit alors son manuel par une définition de la notion d'archives. Il distingue les documents (*records*) des archives. Les *records* sont présentés comme

[...] tous les manuscrits peu importe les matériaux utilisés, tous les scripts produits par des machines à écrire et tous les scripts reproduits mécaniquement au moyen de caractères, de blocs de caractères et de plaques ou de plaques gravées: à cela s'ajoute toutes les autres preuves matérielles, qu'elles incluent ou non des caractères alphabétiques ou des signes numériques et qui font partie de ou sont annexés à, ou peuvent raisonnablement être présumés avoir fait partie de ou être annexés à, des documents spécifiques définis comme tel.⁵ (Jenkinson, 1937, p. 6).

En revanche,

Un document pouvant être considéré comme appartenant à la classe des archives est un document qui a été produit ou utilisé dans le cadre d'une transaction administrative ou exécutive (qu'elle soit publique ou privée) dont il faisait partie intégrante; et qui a par la suite été conservé sous leur garde pour leurs besoins d'informations par la ou les personnes responsables de cette transaction et par leurs successeurs légitimes.⁶ (Jenkinson, 1937, p. 11)

Ainsi, « la qualité des archives dépend de la possibilité de prouver une ligne ininterrompue de gardiens responsables⁷ » (Jenkinson, 1937, p. 11). Grâce au maintien de cette ligne de

⁴ « [...] each year we hear of new Archive Laws or the re-organization of existing establishments ; of new buildings or the adaptation of old one to new usefulness as Repositories; of the working of international agreements touching Archives affected by political changes and the re-integration of ancient fonds long dismembered; of the enlargement of the scope of the Archivist's work to cover new fields; of fresh progress in the production of volumes in existing series of Archive publications and the initiation of new one; of technical research in regard to the materials and conservation documents; of experiments in Archive-education of the Archivist himself by means of special schools. »

⁵ « [...] all manuscript in whatever materials made, all script produced by writing machines, and all script mechanically reproduced by means of type, type-blocks and engraved plates or blocks : adding to these all other material evidences, whether or no they include alphabetical or numerical signs which form part of are annexed to, or may be reasonably assumed to have formed part of or been annexed to, specific documents thus defined. »

⁶ « A document which may be said to belong to the class of Archives is one which was drawn up or used in the course of an administrative or executive transaction (whether public or private) of which itself formed a part; and subsequently preserved in their own custody for their own information by the person or persons responsible for that transaction and their legitimate successors. »

⁷ « but the above examples make it clear that Archive quality is dependent upon the possibility of proving *an unblemished line of responsible custodians*. »

responsabilité, il est possible de disposer d'archives objectives constituant le reflet exact des activités du producteur. Pour Jenkinson, les archives du « Foreign Office » et celles du même type forment des tous objectifs et fiables :

[...] sont clairement des archives d'autorité pour ce fait historique, le déclenchement de la guerre; et leur qualité commune est qu'elles sont les parties matérielles concrètes des transactions administratives et exécutives avec lesquelles elles sont liées. L'historien, après coup, peut les examiner, les interpréter, les analyser et les arranger pour les fins de son traité: Elles n'émettent elles-mêmes aucune opinion, n'expriment aucune conjecture; ce sont simplement des mémoriaux écrits, authentifiés par le fait de leur conservation officielle, d'événements qui se sont effectivement produits et dont elles formaient elles-mêmes une partie.⁸ (Jenkinson, 1937, p. 3-4).

Ainsi, pour Jenkinson c'est l'interprétation de l'historien ou de la personne tierce qui consulte les documents qui donne une opinion. Dans cette perspective, seul le producteur des archives peut connaître la valeur et l'importance des documents qu'il produit. C'est donc à lui et à lui seul qu'il revient de choisir quels sont les documents à préserver pour l'accomplissement et le témoignage de ses activités (Jenkinson, 1937, p. 149-150).

À l'instar de ce que préconise le manuel hollandais, c'est également au producteur qu'il revient de choisir l'agencement des documents et l'archiviste, qui n'a pas les connaissances suffisantes pour juger de sa pertinence, a la responsabilité de préserver cet ordre interne du fonds qu'il se contente de recevoir (Jenkinson, 1937, p. 87). C'est uniquement en respectant les choix du producteur qu'il sera possible de constituer ce que Jenkinson appelle le « Archive group », une traduction du concept de fonds d'archives qu'il définit comme l'accumulation objective des archives générées dans le cadre du travail d'une administration qui forme un tout organique (Jenkinson, 1937, p. 101).

En résumé, l'archiviste, selon Jenkinson, a pour tâche principale d'être un gardien neutre et responsable s'assurant principalement de la conservation des documents qu'on lui transmet (Jenkinson, 1937, p. 145-146). Il doit être capable de restituer l'histoire des archives qu'il

⁸ « These and their like are clearly Archive authorities for that historic fact, the Outbreak of War; and the quality common to all of them is that they are actual material parts of the administrative and executive transactions connected with it. The historian, coming afterwards, may examine, interpret, analyse, and arrange them for the purposes of his treatise : they, themselves state no opinion, voice no conjecture; they are simply written memorials, authenticated by the fact of their official preservation, of events, which actually occurred and of which they themselves formed a part.»

préserve et il ne peut pas procéder à l'élimination ni à aucun changement dans l'ordre du fonds (Jenkinson, 1937, p. 133). Le fonds ainsi maintenu constitue un ensemble objectif d'archives reflétant les activités du producteur. Il n'est pas lié aux thématiques de recherche en histoire, ni constitué à des fins politiques.

Les principes défendus par Jenkinson sont repris et critiqués (Tschan, 2002, p. 179) par l'archiviste américain Theodore Schellenberg qui va rédiger son propre manuel d'archivistique. Publié pour la première fois en 1956, le manuel de Schellenberg, comme le manuel précédent, a été rédigé dans un contexte nouveau, complexe et de profonds changements. En effet, la masse de documents produits par les instances fédérales états-uniennes durant la période du « New Deal », de la Seconde Guerre mondiale et de l'après-guerre croît de façon exponentielle (Schellenberg, 1971, p. 15-16, Ridener, 2009, p. 70-71). Face à cette situation inédite, la commission Hoover de 1948, mise en place pour penser la réforme des instances gouvernementales, consacre plusieurs pages de son rapport à défendre les principes d'une gestion efficace des documents (« *records* ») produits par les institutions fédérales. Elle déplore les coûts financiers et l'espace qui lui sont dédiés (Hoover, 1949, p. 78). Tout en distinguant les documents produits, ceux sélectionnés pour être préservés dans les centres de gestion des documents (appelés « *Records Centers* ») et la minorité se trouvant aux archives historiques, la commission estime que l'ensemble de ces documents représente, pour l'année 1948, près de 18 millions de pieds carrés d'espace rempli (Hoover, 1949, p. 78-79). La commission prône alors une élimination progressive des documents et la destruction de près de 50% de l'ensemble de la masse documentaire par les bureaux. Elle recommande également une politique de transfert rapide des documents administratifs à préserver dans les « *Records centers* » pour réduire les coûts (Hoover, 1949, p. 80 et Caya, 2004). Il s'agit alors de mettre en place une gestion en trois temps avec des phases de tri lors du transfert des bureaux vers les « *Records Centers* » et lors du transfert de ces derniers vers les archives historiques (Hoover, 1949, p. 80).

C'est dans ce contexte de profondes réflexions sur la manière de gérer efficacement les documents produits par le gouvernement que Schellenberg affirme :

Étant donné que le problème majeur de l'archiviste moderne est de sélectionner les archives à conserver de façon permanente parmi la masse de documents officiels créés

par des institutions publiques (ou privées) de toutes sortes, l'élément de sélection devrait être implicite dans la définition des archives.⁹ (Schellenberg, 1971, p. 15).

En défendant que la sélection effectuée par les archivistes est le geste qui marque la frontière entre les « *records* » et les archives, Schellenberg s'oppose à la figure de l'archiviste passif prôné par Jenkinson. Cette fracture est d'autant plus profonde que Schellenberg estime que ce geste de sélection archivistique doit intégrer les questions de référence et de recherche historique :

Le terme « archives » peut maintenant être défini comme suit :
« Les documents de toute institution publique ou privée qui ont été jugés dignes de conservation permanente à des fins de référence et de recherche et qui ont été versés ou sélectionnés pour être déposés dans une institution d'archives. »¹⁰ (Schellenberg, 1971, p. 16)

Cette sélection se base alors sur ce que Schellenberg nomme les valeurs primaires et les valeurs secondaires des documents :

Nous acceptons dorénavant que pour être des archives, les documents doivent avoir été produits ou accumulés afin d'accomplir un objectif spécifique et doivent disposer de valeurs pour d'autres finalités que celles pour lesquelles ils ont été produits ou accumulés. Les archives publiques ont donc deux types de valeurs: les valeurs primaires pour l'agence d'origine et les valeurs secondaires pour les autres agences et pour les utilisateurs non gouvernementaux.¹¹ (Schellenberg, 1971, p. 16)

Alors que les valeurs primaires sont celles liées aux aspects légaux, financiers et administratifs relatifs aux activités et aux besoins présents du producteur, les valeurs secondaires, qui ne concernent qu'une petite fraction de l'ensemble des documents produits, regroupent la « valeur de preuve » dans le sens historique du terme (*evidential value*) et « la valeur d'information » (*informational value*) (Schellenberg, p. 114-115). La valeur de preuve concerne alors le témoignage des positions des différents bureaux producteurs de documents

⁹ « Since the major problem of the modern archivist is to select archives for permanent preservation from among the mass of official records created by public (or private) institutions of all kinds, the element of selection should be implicit in the definition of Archives. »

¹⁰ « The term "archives" may now be defined as follows: "those records of any public or private institution which are adjudged worthy of permanent preservation for reference and research purposes and which have been deposited or have been selected for deposit in an archival institution. »

¹¹ « We now accept that to be archives, records must have been produced or accumulated to accomplish a specific purpose and must have values for purposes other than those for which they were produced or accumulated. Public archives, then, have two types of values: the primary values to the originating agency and the secondary values to other agencies and to non-government users. »

dans la hiérarchie administrative, ainsi que leurs fonctions et leurs activités (Schellenberg, 1971, p. 142).

Pour juger de la valeur probante des documents, un archiviste devrait connaître en termes généraux (1) la position de chaque bureau dans la hiérarchie administrative d'une agence (2) les fonctions effectuées par chaque bureau et (3) les activités exercées par chacun dans l'exécution d'une fonction donnée. Il devrait connaître l'organisation, les fonctions, les politiques, les procédures et le fonctionnement de chaque bureau avec laquelle il traite. Il devrait également connaître de manière générale les conditions sociales, économiques ou les autres conditions qui les concernent. Il devrait consulter les dossiers d'une agence dans leur intégralité afin de déterminer leurs interrelations et l'importance d'un groupe de document donné pour l'ensemble du système de documentation.¹² (Schellenberg, 1971, p. 142)

La ou les valeur(s) d'information (*informational values*) concernent les personnes, les lieux, les événements et les sujets en lien avec les producteurs des documents. Cette valeur est attribuée sur la base du contenu des documents et demande à l'archiviste d'avoir des connaissances plus tournées vers la recherche et ses besoins (Schellenberg, 1971, p. 148).

Concernant le respect de l'intégrité et de l'ordre interne du fonds, Schellenberg estime qu'il est primordial de respecter le principe de provenance qui « aide à révéler la signification des documents, car le sujet des documents individuels ne peut être pleinement compris que dans le contexte des documents connexes. »¹³ (Schellenberg, 1971, p. 187). Et, même si les documents préservés aux archives seulement pour leur valeur d'information peuvent être conservés dans n'importe quel ordre facilitant la recherche (Schellenberg, 1971, p. 193), l'archiviste américain rappelle que ceux visant à témoigner de l'organisation et des fonctions du producteur gagnent à être préservés dans l'ordre établi par ce dernier (Schellenberg, 1971, p. 188).

En général, si des documents individuels sont arbitrairement arrachés à leur contexte, à savoir des fichiers des unités administratives qui les ont créés, et réorganisés sous un

¹² « To judge the evidential value of records an archivist should know in general term (1) the position of each office in the administrative hierarchy of an agency, (2) the functions performed by each office, and (3) the activities carried on by each office in executing a given function. He should know the organization, functions, policies, procedures, and operation of every agency with which he deals. He should also know in general terms the broad social, economic, or other conditions with which they are concerned. He should view an agency's records in their entirety to determine their interrelations and the significance of any given group of records to the entire system of documentation. »

¹³ « The principle helps to reveal the significance of records; for the subject matter of individual documents can be fully understood only in context with related documents. »

système classifié ou autre, ils perdent leur intégrité comme enregistrement de l'organisation et de la fonction. Si les documents doivent servir de preuve de l'organisation et de la fonction, la disposition qui leur est donnée par les unités organisationnelles qui les ont créés doit être conservée et ne doit pas être réorganisée sur une base thématique ou autre. En les réorganisant, tous les préceptes de bonnes pratiques d'archivage qui se sont développés dans ce pays ou à l'étranger sont susceptibles d'être violés.¹⁴ (Schellenberg, 1971, p. 192)

Sur le plan professionnel, cette séparation par le geste de sélection entre la masse des documents produits par les agences gouvernementales dans le cadre de leurs activités et les archives historiques entraîne une fracture entre les professions de « *records officers* » et d'archivistes :

La première observation est que les *records officers* et les autres fonctionnaires de bureau sont responsables de juger les valeurs primaires des documents. Les fonctionnaires de bureau préservent les documents pour leur utilisation actuelle - administrative, juridique et fiscale - et sont donc enclins à juger de leur valeur uniquement par rapport à une telle utilisation¹⁵. (Schellenberg, 1971, p. 28)

Dès lors, même si le « *records officer* » peut aider l'archiviste lors de l'évaluation des documents grâce à ses connaissances du producteur, du processus de production et de classement des documents dans les bureaux, il n'a pas les compétences suffisantes pour juger de la valeur secondaire (Schellenberg, p. 29-30). La théorie archivistique de Schellenberg demande donc aux deux corps de métier de collaborer pour assurer une préservation et une évaluation optimales des archives. La situation bureaucratique des États-Unis d'après-guerre demande une prise en charge des documents dès leur création pour s'assurer de répondre aux besoins du producteur des archives, mais également de la recherche. Même s'il est impératif d'être plus proactif et d'effectuer une élimination progressive des documents selon différentes considérations d'ordre utilitaire, juridique et historique, il est toujours possible de maintenir un ensemble d'archives reflétant objectivement les activités du producteur. Cette

¹⁴ « In general, if individual documents are arbitrarily torn from their context, namely, from the files of the administrative units that created them, and rearranged under classified or other system, they lose their integrity as a record of organization and function. If records are to serve as evidence of organization and function, the arrangement given them by the organizational units that created them should be maintained and they should not be reorganized on a subject or other basis. In rearranging them every precept of good archival practice that has been developed either in this country or abroad is apt to be violated. »

¹⁵ « The first observation is that record officers, and the other agency officials, are mainly responsible for judging the primary values of records. Agency officials keep records for their current use – administrative, legal and fiscal – and are therefore prone to judge their value only in relation to such use. »

nécessité d'agir en amont et d'évaluer les valeurs primaire et secondaire des documents marque la frontière entre l'archivistique moderne et celle contemporaine.

Les notions de valeurs primaire et secondaire exposées par Schellenberg et les propositions du groupe de travail de la commission Hoover d'un traitement en trois temps des archives gouvernementales vont rapidement être reprises dans d'autres pays. Ainsi, l'archiviste français Yves Pérotin part de ces principes théoriques américains (Maftai, 1998, p.8 et Lemay et Klein, 2014, p. 78), mais également de ses observations tirées de l'analyse du *records management* britannique (Pérotin, 1964, p. 5) pour proposer et développer sa propre théorie des trois âges. En effet, Pérotin prône une sélection des archives comme moyen de disposer d'une « bonne documentation » de travail pour le producteur (l'Administration), mais également pour la recherche historique (Pérotin, 1961, p. 2). Pour ce faire, comme prôné par la politique de gestion documentaire de la commission Hoover, mais également par celle établie par Jenkinson au sein du *Public Record Office* (Pérotin, 1964, p. 6), Pérotin défend une élimination progressive des archives et la mise en place d'une période intermédiaire où les documents administratifs sont préservés dans des entrepôts prévus à cet effet. Plus précisément, alors que la première phase d'élimination est mise en œuvre dans les bureaux par les fonctionnaires et concerne ce que Pérotin appelle « les papiers de corbeille », la seconde période d'élimination se situe plus tardivement, entre le premier et le second âge, où l'Administration, sous le contrôle des services d'archives, élimine « ... les papiers devenus inutiles pour l'Administration et sans intérêt pour l'Histoire. » (Pérotin, 1961, p. 3). Les documents préservés à ce stade, qui « ... bien classés, pourraient encore être utiles aux bureaux », mais qui « ...ne sont pas encore communicables au public », sont alors transférés dans ce que Pérotin appelle les « Dépôts intermédiaires », adaptation du concept de « *Records Centers* » de la commission Hoover (Pérotin, 1961, p.3). Pour la troisième et dernière évaluation, effectuée en amont du troisième et dernier âge, celui des « archives archivées », les « Services d'archives » ont la pleine responsabilité, bien qu'ils collaborent parfois avec les administrateurs de l'Administration, de sélectionner et de préserver les archives disposant potentiellement d'une valeur pour le producteur, mais avant tout pour la recherche historique. (Pérotin, 1961, p. 3). Ainsi, même s'il n'est pas fait mention d'un corps de métier spécifique comme les « *records officers* » du manuel de Schellenberg, on retrouve chez Pérotin, une répartition des tâches concernant la détermination des valeurs et les choix d'élimination des

documents entre l'Administration (ses fonctionnaires et ses administrateurs) et les archivistes. Alors que les fonctionnaires et les administrateurs de l'Administration sont responsables d'identifier les documents à préserver durant la première et la seconde phase d'élimination, avec néanmoins un contrôle des services d'archives lors la seconde phase, ces derniers sont plus à même de sélectionner les archives conservées pour la recherche historique.

Pour Pérotin, il importe que les autorités françaises comprennent les avantages et les gains financiers qu'amène une bonne gestion documentaire effectuée dès la création des documents. Une meilleure collaboration entre les services publics et celles d'archives doit impérativement être mise en place en France si l'on souhaite arriver aux bons résultats observés aux États-Unis et au Royaume-Uni (Pérotin, 1964, p. 16). Cet appel sera alors entendu par ses collègues et les adaptations des principes américains et britanniques par Pérotin se retrouvent dans le *Manuel d'archivistique* de 1970 édité par l'Association des archivistes française (AAF) et dont Pérotin est co-auteur. Pour rappel, les archivistes français à cette époque s'appuient sur une définition du fonds d'archives datant de la même époque et fortement similaire à celle théorisée par De Wailly. Ils accordent également au fonds une nature organique et objective qui diffère du traitement subjectif d'une collection :

Si la « collection » ainsi formée est l'effet d'un choix, de la quête volontaire de son auteur, il arrive souvent aussi qu'elle soit le fait des circonstances et soit liée à l'offre d'un amateur, d'un collectionneur, d'un marchand. Critère subjectif ou effet du hasard, une collection ne saurait avoir le caractère organique du fonds d'archives. (AAF, 1970, p. 23-24)

C'est pour préserver ce caractère organique des archives que le manuel français indique qu'il est primordial pour les archivistes de préserver le contexte de production des documents et la relation que ces derniers entretiennent entre eux (AAF, 1970, p. 23). Pour ce faire, il est nécessaire de maintenir le même traitement des documents tout au long des trois phases distinctes qui constituent le parcours documentaire.

En insistant sur le caractère organique du fonds d'archives, cette définition nous autorise à ne pas dissocier le traitement archivistique des fonds selon qu'ils sont encore dans l'institution où ils sont nés, ou qu'ils sont déjà passés à un service de gestion à des fins administratives (stade de préarchivage dans les « dépôts intermédiaire »), ou qu'ils sont entrés définitivement dans un dépôt chargé de leur conservation permanente (« archivage »). (AAF, 1970, p. 23)

Cette question de la gestion en trois temps apparaît dans le premier chapitre où il est question du « pré-archivage ». Cela n'est guère surprenant quand on sait que près de la moitié de ce chapitre, consacré à « l'intervention des archivistes sur les archives en formation », est entièrement rédigée par Pérotin (AAF, 1970, p. 126). L'archiviste français reprend alors plusieurs des principes et critiques qu'il effectuait déjà dans son texte de 1961. Ainsi, il déplore l'accumulation incontrôlable de documents produits à l'excès dans les bureaux de l'administration française. Il lui semble primordial que les archivistes, toujours dans l'intérêt du producteur, puissent intervenir dès le moment de création des documents (AAF, 1970, p. 114). Cependant, ils ne seraient pas seuls à intervenir et Pérotin juge urgent que l'on nomme rapidement en France des responsables des archives au sein de l'administration publique (AAF, 1970, p. 112). Ces derniers seraient alors des fonctionnaires « de haut rang, aux attributions générales, au [*sic*] poste le plus stable possible » (AAF, 1970, p. 112-113). En collaboration avec les archivistes, ces fonctionnaires devraient contribuer à une gestion optimale des archives via la production « d'études » permettant l'élimination progressive et réfléchie des documents. Pérotin estime également qu'en effectuant un travail pédagogique auprès des fonctionnaires responsables des dossiers, les archivistes auront la possibilité de mieux connaître les producteurs des archives et de maintenir un lien étroit avec eux lors du transfert des archives dans les dépôts intermédiaires. L'archiviste français parle alors de ce moment comme celui du « pré-archivage » qui se base sur l'évaluation des deux valeurs de Schellenberg :

Les papiers des administrations leur sont utiles pour l'accomplissement de leurs missions : de là ce qu'on peut appeler leur *valeur primaire* (selon la terminologie de Schellenberg). D'autre part, une partie de ces papiers peut avoir, pour les recherches historiques, une valeur qu'on peut appeler « valeur secondaire. » (AAF, 1970, p. 119-120)

C'est dans le troisième chapitre du manuel d'archivistique français qu'il est clairement fait mention du triage et de l'élimination des archives. Présentée comme une condition « [...] sine qua non de toute saine pratique archivistique », l'élimination est définie comme « [...] l'opération qui engage le plus la responsabilité de l'archiviste » (AAF, 1970, p. 161). Basée sur la théorie des trois âges de Pérotin, l'élimination prônée par les archivistes français s'effectue graduellement. Il y a alors une démarcation très claire et proche de celle de Schellenberg entre les administrateurs qui sont les « seuls juges » de l'intérêt administratif

des documents (valeur primaire) et les archivistes qui sont capables de juger de la valeur des documents pour la recherche historique (valeur secondaire) (AAF, 1970, p. 162).

Concernant le respect de l'ordre interne du fonds, les archivistes français rappellent que les archives publiques françaises, nationales, départementales, communales et hospitalières disposent de cadres de classement intermédiaires qui indiquent les grands ensembles liés à l'agencement des documents dits « organisationnels ». Ces cadres de classement, qui regroupent les deux premiers âges de Pérotin, sont alors condamnés à être constamment modifiés, car ils sont basés sur les besoins administratifs fluctuants d'une administration qui ne cesse de se transformer (AFF, 1970, p. 190). L'utilisation de ces cadres de classement intermédiaire (également appelés temporaires) ne serait alors pas pertinente pour les archives définitives et les archivistes français prônent de développer en parallèle des « cadres de classement » permanents conçus spécifiquement pour les archives définitives qui reposeraient, non pas sur la structure administrative du producteur, comme pour les classement intermédiaires, mais plutôt sur les fonctions administratives accomplies par l'administration publique comme la fonction judiciaire, éducative, fiscale ou encore militaire (AAF, 1970, p. 192). En agissant de la sorte, les archivistes français estiment qu'il est possible de surpasser les difficultés liées aux transferts des responsabilités et des bureaux entre les différentes administrations publiques et, tout en respectant au mieux leur objectif, de conserver l'ordre interne des fonds qu'ils traitent (AAF, 1970, p. 197). Dans le cas de fonds clos et/ou de taille restreinte bien délimités, il importe que l'archiviste respecte au mieux l'ordre originel créé par le producteur. La substitution d'un ordre par un autre est définie comme étant une activité périlleuse qui ne devrait être envisagée que si l'ordre originel des documents est définitivement perdu lors du versement des archives ou s'il s'agit de dossier ou de document ne permettant pas de refléter le fonctionnement administratif du producteur (AAF, 1970, p. 197-198).

En résumé, le manuel français, comme plusieurs des manuels qui l'ont précédé, définit les archives comme formant un tout, le fonds, qui s'est formé objectivement, de façon organique. Il répète la nécessité théorisée par les archivistes états-unien et britannique d'intervenir dès la création des documents afin de préserver au maximum leur contexte de production. Le choix des archives à préserver s'effectue progressivement à partir des deux valeurs de

Schellenberg et l'élimination des documents est une responsabilité partagée entre les administrateurs et les archivistes. Les choix d'élimination effectués entre les trois âges du parcours documentaire n'enlèvent en rien à l'objectivité des archives tant que leur contexte de production et les liens qui les unissent entre elles, soit ce qui donne leur caractère organique, sont préservés.

Cette vision concernant la nécessité pour l'archiviste d'intervenir en amont afin d'assurer la préservation d'archives objectives reflétant les activités du producteur va être reprise au Canada. Ainsi, dans l'introduction à son texte relatif à l'évaluation *The Fine Art of Destruction* (1962), William Kaye Lamb, archiviste qui sera à la tête des Archives publiques du Canada en 1948, pense que la masse documentaire actuelle demande à l'archiviste de procéder à une évaluation et à une élimination réfléchies, contrôlées et pleinement transparentes (Lamb, 1962, p. 50). Contrairement à Jenkinson, Lamb estime qu'on ne peut pas uniquement faire confiance aux producteurs des documents pour savoir ce qu'il faut garder (Lamb, 1962, p. 51). De plus, le principe théorique jenkinsonnien qui demande à ce que chacun des départements gouvernementaux dispose d'un fonctionnaire officiel assurant la supervision de la création des documents et d'un administrateur contrôlant que les dossiers définitifs soient représentatifs des activités accomplies par l'administration publique n'existe tout simplement pas dans la réalité, ou en tout cas pas au Canada (Lamb, 1962, p. 51). Il relativise également la crainte de l'archiviste britannique vis-à-vis de la subjectivité de l'archiviste en attaquant l'idée d'une sagacité supérieure des producteurs des archives (Lamb, 1962, p. 52). Lamb affirme que les archives peuvent avoir un usage autre que celui assumé lors de leur production et estime que ce sont les archivistes qui sont les plus à même de le voir (Lamb, 1962, p. 52). Il effectue alors un renversement de l'argumentaire de Jenkinson en affirmant que l'archiviste, parce qu'il se situe loin des considérations pratiques du producteur des archives, a plus de recul pour évaluer la valeur des documents sur le long terme. Il soutient donc la mise en place d'une politique obligeant les producteurs à proposer aux archivistes tous les documents qu'ils souhaitent éliminer (Lamb, 1962, p. 54). Sans répondre totalement aux craintes émises par Jenkinson concernant la subjectivité de l'archiviste, Lamb estime néanmoins que ce double regard sur les documents amenés à être détruits permettrait de préserver sur le long des termes des archives pertinentes que le producteur, parce qu'elles ne lui sont plus nécessaires pour ses activités, aurait éliminées. Ce

double regard sur les documents permettrait donc d'avoir des archives fiables reflétant les activités passées d'où elles émanent, mais répondant également aux besoins de tous les usagers sur le court et sur le long terme. Cette vision des archives et du fonds comme formant un tout fiable et objectif malgré les interventions à différents niveaux des acteurs qui utilisent, évaluent et trient le document va alors perdurer dans le temps. À titre d'exemple, l'archiviste canadien Terry Eastwood ira dans le même sens que Lamb et affirme dans un texte de 1993 que les archives possèdent la caractéristique spécifique d'être un miroir direct sur les activités du passé (Eastwood, 1993, p. 112). Le fonds d'archives est quant à lui le résultat d'une accumulation naturelle des documents qu'il convient pour l'archiviste d'identifier et de préserver (Eastwood, 2000, p. 93-94).

Ainsi, malgré les interventions de l'archiviste durant la production, l'acquisition, le classement, la description et la préservation des archives, ces dernières sont toujours définies par les personnes se rattachant à l'archivistique positiviste comme le reflet objectif des activités d'une personne ou d'une organisation. Il est possible de les concevoir, de les évaluer et de les préserver objectivement. Les questions sociétales et celles relatives à l'influence du contexte sur le producteur des archives et sur l'archiviste sont évacuées pour développer une archivistique la plus normée et la plus objective possible. Alors qu'une partie des historiens ont, depuis les années 1950 et le développement du *Archival turn*, remis en question la nature objective des archives qu'ils perçoivent avant tout comme porteuses des intérêts et des représentations des personnes et des autorités qui les créent (Stoler, 2010, p.44), une vaste partie de la théorie archivistique persiste à voir les documents comme le reflet exact des activités accomplies. Cette vision des archives et de l'archivistique en général est alors mise en question par plusieurs archivistes dont certains s'affirment être les héritiers de la pensée postmoderniste.

1.2.2. Vision postmoderniste

Dans sa définition, le Conseil international des archives (ICA) définit les archives comme : « [...] le reflet en temps réel de l'activité des individus et des organisations, et fournissent une vision directe sur les événements passés » (ICA, s.d.). Elle ajoute cependant quelques lignes visant à empêcher toute lecture positiviste de ses propos :

Il est nécessaire de garder à l'esprit qu'en aucun cas le document d'archives ne représente LA vérité, quel que soit le sens que l'on donne à ce mot ; c'est le produit d'un individu ou d'une organisation, qui reflète son niveau d'implication et son point de vue. L'interprétation d'un document d'archives doit tenir compte de ce contexte de production, ainsi que des biais que créent nos propres expériences et notre propre culture. (ICA, s. d.)

La définition de l'ICA fait alors écho à un nombre toujours plus nombreux d'archivistes qui cherchent à discuter et à battre en brèche la vision positiviste des archives comme reflet des activités passées. La publication australienne *Keeping Archives* (1993) est le tout premier manuel à remettre en question ce statut des archives. En effet, on y retrouve un certain nombre de réflexions qui s'inscrivent directement dans cette démarche de mise en doute du caractère objectif des archives, de l'accumulation naturelle des documents et de la passivité des archivistes. L'introduction, rédigée par Sue McKemmish, présente les origines de la pensée archivistique australienne. Les réflexions de Jenkinson et de Schellenberg ont été importantes pour la définition australienne des archives (McKemmish, 1993, p. 4 et Maclean, 1962, p. 128). McKemmish réfute le choix de Schellenberg de définir les archives par le geste de sélection au motif que « [l]a démarcation de Schellenberg tend à minimiser la nature probante des archives en les définissant principalement par les actes de sélection et de transfert de garde. »¹⁶ (McKemmish, 1993, p. 5). Ce rejet est déjà formulé dans les années 1950-60 par le premier archiviste national du pays, Ian Maclean, qui perçoit la gestion des archives comme un « continuum » (Flynn, 2001, p. 86). Maclean, comme Jenkinson, pense que le parcours des documents entre les différentes administrations du pays doit être connu de l'archiviste et que des responsables doivent être nommés aux différentes étapes de ce parcours pour assurer la préservation de l'authenticité et de l'intégrité des archives (Maclean, 1959, p. 390). Dès lors, le manuel s'appuie

[...] sur les concepts jenkinsoniens de la nature des archives pour définir les documents de l'activité sociale et organisationnelle et utilisons le terme d'archives pour désigner les documents de l'activité sociale et organisationnelle disposant d'une valeur continue, rejetant ainsi la notion de Schellenberg de démarcation basée sur les actes de sélection et de transfert de garde¹⁷. (McKemmish, 1993, p. 5)

¹⁶ « Schellenberg demarcation tends to de-emphasise the evidentiary nature of archives by defining them primarily in terms of the acts of selection and transfer of custody. ».

¹⁷ « [...] build on Jenkinsonian concepts of the nature of archives to define records of social and organizational activity and use the term archives to denote records of social and organization activity of

McKemmish critique aussi l'idée d'une évaluation archivistique qui serait objective. Comme elles sont les produits de leur époque et que la perception des activités et des fonctions qui les génèrent change avec le temps, les archives sont perçues différemment au fil de l'évolution de la société qui les préserve et les exploite. Cette évolution de la perception que la société a de ses archives a forcément un effet sur la lecture qui est faite lors de leur évaluation (MacKemmish, 1993, p. 9-10)

Cette question de la manière dont la société perçoit ses archives est également omniprésente dans le chapitre consacré à l'évaluation rédigé par Barbara Reed. Dès les premières pages, l'accumulation des archives dans le fonds est présentée comme le produit d'une sélection subjective effectuée par les responsables des documents qui évoluent dans des contextes spécifiques (Reed, 1993, p. 160). De plus,

Le caractère essentiellement subjectif du processus d'évaluation - l'identification de certains documents comme disposant d'une valeur continue en comparaison à d'autres - a toujours été reconnu, mais a été recouvert par l'élaboration de critères d'évaluation et de listes de contrôle qui tentent d'établir un ensemble de questions à appliquer à tout matériel soumis à l'évaluation. Cette application de questions standardisées pour chaque ensemble de documents évalués a fourni un semblant d'objectivité au processus d'évaluation.¹⁸ (Reed, 1993, p. 187)

Il est donc primordial pour Reed de ne pas « se cacher » derrière ces normes et de pleinement reconnaître la subjectivité et l'impact du contexte sociétal sur l'évaluation des archives :

Nous devons être sensibles au fait que nous apportons nos propres points de vue sur les archives du passé. Les documents de surveillance environnementale seront évalués très différemment dans les années 1990 en comparaison de la manière dont ils l'auraient été dans les années 1950. Notre sensibilité à des questions telles que le rétrécissement de la couche d'ozone, le réchauffement climatique et les modèles climatiques est beaucoup plus grande au sein de la communauté, et en tant que membres de cette communauté, l'archiviste effectuant l'évaluation reflétera cette attitude communautaire. Nous devons également accepter que ces attitudes changent avec le temps. La société accorde une importance différente à différentes choses à différents moments et des

continuing value, rejecting Schellenberg's notion of demarcation based on the acts of selection and transfer of custody ».

¹⁸ « The essentially subjective nature of the process of appraisal – the identification of some records as being of continuing value over others - has always been recognised, but was hedged by the development of appraisal criteria and checklists which attempt to construct a set of questions to be applied to all material subject to appraisal. This application of standard questions for each set of records examined provided some semblance of objectivity to the process of appraisal. »

problématiques telles que la sensibilité ou la confidentialité changeront avec le temps.¹⁹
(Reed, 1993, p. 188)

Cette vision des archives comme objets sociaux se retrouve dans le modèle du « *Records Continuum* » de Frank Upward, modèle qui s'inscrit dans la lignée de Maclean. Pour Upward, la perception d'un continuum dans les archives constitue un renouvellement de la pensée archivistique en les inscrivant dans un espace-temps (Upward, 2000, p. 119). Pour Upward, qui fait référence aux travaux de Giddens, l'archivistique européenne de la fin du 19^e siècle a pendant trop longtemps été influencé par la pensée structuro-fonctionnelle des sciences naturelles et physiques qui a amené une vision positiviste des archives, mais qui a également entraîné un découpage bien trop délimité et restrictif des étapes liées à leur gestion, ainsi que dans la perception de leurs valeurs (Upward, 1997). Ainsi, il ne s'agit plus de penser les archives comme passant à travers des étapes prédéfinies (des séquences, des âges ou des phases), mais évoluant dans une continuité de dimensions constamment interconnectées (Upward, 1997). C'est donc sur l'idée Jenkinsonienne, adaptée au modèle administratif australien par Maclean, de suivi des documents et d'identification des personnes responsables de leur préservation que se base le modèle de Frank Upward qui souhaite également penser les archives comme un objet social et interactionnel. Le modèle de Frank Upward permet donc de saisir la création des documents, leur classement par le producteur, la sélection des documents à préserver et leur éventuel transfert dans un centre d'archives. Il cherche à identifier les différents acteurs liés aux différentes étapes du parcours documentaire et intègre explicitement les questions sociétales dans sa dernière dimension. Le modèle d'Upward permet ainsi de penser la constitution du fonds d'archives comme le produit de différentes dimensions qui unissent des acteurs aux intérêts différents évoluant dans des contextes spécifiques.

Mais les archivistes australiens ne sont pas les seuls à concevoir les archives et leur accumulation comme le produit d'interactions sociales et sociétales complexes. Plusieurs

¹⁹ We need to be sensitive to the fact that we bring our own perspectives to bear on the records of the past. The records of environmental monitoring will be appraised very differently in the 1990s than they would have been in the 1950s. Our sensitivity to such issues as ozone depletion, global warming and climatic patterns is much greater as a community, and as members of that community, archivist making appraisal decisions will reflect that community attitude.
We also need to accept that these attitudes alter over time. Society places different importance on different things at different times and issues such as sensitivity or confidentiality will alter over time. »

archivistes se basent sur les réflexions des auteurs du mouvement philosophique postmoderniste pour penser une archivistique plus critique quant à ses objets et quant aux gestes archivistiques. Ainsi, dans son texte *Claiming less, Delivering More : a Critique of Positivist Formulation on Archives in South Africa* (1997), l'archiviste sud-africain Verne Harris s'appuie sur son expérience durant la chute du régime d'apartheid, mais avant tout sur sa lecture de Jacques Derrida ou de Michel Foucault pour s'opposer à la vision positiviste des archives qui prédominait dans son pays jusqu'aux débuts des années 1990 (Harris, 1997, p. 132). Ainsi, il réfute une définition universelle des archives comme reflet de la réalité, car cela reviendrait à dire qu'il n'existe qu'une seule et même réalité capable de réflexion (Harris, 1997, p. 134-135). S'appuyant sur Derrida, Harris affirme que

Premièrement, même s'il existe "une réalité", elle est finalement insaisissable. L'événement, le processus, l'origine, dans son caractère unique, est irrécupérable, introuvable. Comme le souligne Derrida: "La possibilité de la trace d'archivage, cette simple possibilité, ne peut que diviser l'unicité."²⁰ (Harris, 1997, p. 135).

Dans la lignée de son opposition à une réalité univoque, l'archiviste sud-africain réfute également la position qui consiste à dire que les archives sont neutres et parlent par elles-mêmes. Pour Harris, les archives sont en premier lieu porteuses des voix des bureaucrates qui les créent, les utilisent et parfois les dissimulent ou les détruisent selon leurs intérêts (Harris, 1997, p. 135-136). L'archiviste, par ses choix de sélection et de préservation, constitue une autre voix qui marque les archives. Pour Harris, la position positiviste en archivistique empêche de pleinement identifier l'impact du contexte social sur les archives et sur la constitution des fonds. Elle dissimule également les gestes archivistiques.

L'archiviste canadien Terry Cook fait également référence à Jacques Derrida et à Michel Foucault pour défendre sa position d'une archivistique postmoderne. Pour Cook, il faut que les archivistes cessent de se percevoir comme les gardiens neutres et passifs tels que présentés par Jenkinson ou les archivistes français et qu'ils entament une série de réflexions concernant

²⁰ « Firstly, even if there is "a reality," ultimately it is unknowable. The event, the process, the origin, in its *uniqueness*, is irrecoverable, unfindable. As Derrida points out: "The possibility of the archiving trace, this simple *possibility*, can only divide the uniqueness. »

leur rôle actif dans la constitution de la mémoire collective (Cook, 2001). L'archiviste canadien estime que

Le postmodernisme se préoccupe de la création et de la nature des documents, ainsi que de leur désignation, de leur survie et de leur conservation en tant qu'archives. De nombreux auteurs postmodernes traitent également explicitement des archives en tant qu'institutions et de leur rôle dans la formation de la mémoire officielle ou sanctionnée de l'État.²¹ (Cook, 2001)

Cook s'appuie également sur Foucault et d'autres philosophes pour dire que

Le document est un signe, un signifiant, une construction médiatisée et en constante évolution, pas un vase vide dans lequel des actes et des faits sont déversés. Le modèle positiviste basé sur l'intégrité d'une résurrection scientifique des faits en provenance du passé et sur le document comme sous-produit impartial et innocent de l'action a été totalement discrédité. Et certains archivistes commencent maintenant à explorer les implications de ces idées postmodernes pour leur profession.²² (Cook, 2001)

Finalement, Cook estime que le postmodernisme a profondément changé la vision d'un grand nombre de concepts clés de la profession. Ainsi,

Le fonds d'archives passe de la conception d'un reflet d'un ordre physique statique basé sur des règles découlant du transfert, de l'arrangement ou de l'accumulation des documents, à une réalité de relation virtuelle reflétant un processus multiple et dynamique de création et de paternités plurielles basée sur la fonction et l'activité qui capture plus précisément la contextualité des documents dans le monde moderne.²³ (Cook, 2001).

L'évaluation, quant à elle, doit impérativement ne plus se baser sur le potentiel de recherche des archives, comme le demande Schellenberg, mais se focaliser sur les fonctions sociétales des activités de leur(s) producteur(s) et de la relation que le reste de la société a avec ses documents. Il s'agit donc pour Cook de concevoir une évaluation se basant plus sur les

²¹ « Postmodernism is thus concerned about the creation and nature of records and their designation, survival, and preservation as archives. Many postmodernist commentators also explicitly address archives as institutions and their role in the formation of the official or sanctioned memory of the state. »

²² « The record is a sign, a signifier, a mediated and ever-changing construction, not some empty vessel into which acts and facts are poured. The positivist model based on the integrity of a scientific resurrection of facts from the past and the record as an impartial, innocent by-product of action has been utterly discredited. And some archivists are now starting to explore the implications of these postmodern ideas for their profession. »

²³ « The archival fonds similarly changes from being conceived as reflecting some static physical order based on rules arising from the transfer, arrangement, or accumulation of groupings of records, to a virtual relationship reality reflecting the dynamic multiple creatorship and multiple authorship focused around function and activity that more accurately captures the contextuality of records in the modern world. »

théories sociales du contexte narratif et de création des documents que sur un sujet de recherche précis potentiellement utile pour des recherches futures (Cook, 2001).

Autre archiviste canadien à citer les auteurs postmodernes, Tom Nesmith fait largement écho aux propos tenus par Cook. Il affirme aussi qu'on ne peut plus voir le fonds d'archives comme le faisait Jenkinson, à savoir le produit d'une accumulation naturelle (Nesmith, 2002, p. 26). Pour Nesmith, les archives ne sont pas une forme statique, mais un processus dynamique d'enregistrement. Il propose surtout une redéfinition de la provenance :

L'une des principales activités professionnelles des archivistes consiste à établir la provenance des documents. Les archivistes ont généralement considéré la provenance de manière restreinte, comme la personne ou la famille (pour les archives privées) ou le bureau particulier (pour les archives institutionnelles) qui a inscrit, accumulé et utilisé un ensemble de documents. Mais, comme ont commencé à conclure de nombreux archivistes, l'origine des documents est beaucoup plus complexe. Elle regroupe les contextes sociétaux et intellectuels qui façonnent les actions des personnes et des institutions qui ont créé et conservé les documents, les fonctions que remplissent les documents, les capacités des technologies de l'information à capturer et à conserver l'information à un moment donné, et l'historique de conservation des documents (ce qui peut entraîner de nombreuses réorganisations, des vannages et même des falsifications)²⁴. (Nesmith, 2002, p. 35)

Dans cette perspective le fonds d'archives est un processus spatio-temporel où différents acteurs aux activités et fonctions diverses évoluent dans des contextes qui ont un impact sur la manière dont les archives sont perçues, utilisées, évaluées et préservées.

Même si l'Europe est bien plus souvent citée par les archivistes postmodernes pour discuter de l'influence négative de la perception dix-neuviémiste des sciences concernant la recherche de la vérité et de l'objectivité, il n'en reste pas moins qu'il existe un certain nombre d'archivistes de ce continent qui proposent une position critique sur l'archivistique traditionnelle. Parmi eux, Eric Ketelaar s'appuie sur Derrida et sur les textes de Tom Nesmith pour affirmer que la réalité non archivée détermine ce qui l'a été et que l'inscription, la

²⁴ « One of the key professional actions of archivists is establishing the provenance of records. Archivists have typically viewed provenance narrowly, as the single individual or family (for personal archives) or the particular office (for institutional archives) that inscribed, accumulated, and used a body of records. But the origin of records is much more complex, as many archivists have begun to conclude. It includes the societal and intellectual contexts shaping the actions of the people and institutions who made and maintained the records, the functions the records perform, the capacities of information technologies to capture and preserve information at a given time, and the custodial history of the records (which may result in many reorderings, winnowings, and even doctorings of them). »

transmission, la contextualisation et l'interprétation sont les résultats de processus sociaux et techniques qui déterminent l'existence, la forme et le contenu du document. Ketelaar reprend également les arguments de Harris pour dire que la gestion archivistique aboutit à une narration (Ketelaar, 2006, p. 65) et ceux de Cook pour affirmer que lorsqu'une personne, archiviste compris, interagit avec un document, il laisse une marque qui contribue à l'interprétation. Chaque fois qu'une personne consulte un document d'archives, il le marque alors de ses valeurs qui influencent son interprétation (Ketelaar, 2006, p. 66). Mais l'apport majeur de Ketelaar est sa conception en trois moments pour penser la mise en archives. Le premier, en référence directe à Derrida, est l'archivisation (*archivization* en anglais). C'est la création des archives (Ketelaar, 2001, p. 132). Elle précède l'archivage, c'est-à-dire la collecte des documents par une institution d'archives. Le troisième moment, proposé par Ketelaar, est l'archivalisation qui est le choix conscient ou inconscient de considérer que quelque chose mérite d'être archivé (Ketelaar, 2001, p.133). La notion d'archivalisation permet de penser la constitution des archives et indirectement du fonds comme un procédé non pas seulement technique ou technologique, et donc déshumanisé et objectif, mais également socioculturel (Ketelaar, 1999, p.57).

L'archiviste italien Marco Bologna a présenté le concept de sédimentation des archives. Introduit comme faisant partie de la tradition archivistique italienne, ce concept reprend grand nombre des observations faites par les penseurs d'une archivistique postmoderne. Pour Bologna, « [l]a première erreur qu'il faut éviter en étudiant les archives est de croire qu'elles se développent spontanément et qu'elles sont "naturelles". »²⁵ (Bologna, 2017, p. 38-39) En effet,

Il n'y a rien de spontané dans les archives et dans les documents qui les constituent, il n'y a pas non plus de processus d'archivage et de sédimentation des archives simples et involontaires; elles découlent plutôt d'une décision intentionnelle, bien que parfois mal conçue, profondément enracinée dans son contexte historique.²⁶ (Bologna, 2017, p. 38-39)

²⁵ « The first mistake one must avoid when studying archives is to believe that they grow spontaneously and that they are "natural". »

²⁶ « There is nothing spontaneous in archives and in the records that constitute them, nor is there anything like a simple and involuntary archive-forming and records-sedimentation process; instead, it derives from an intentional, although at times poorly conceived, decision that is deeply rooted in its historical context. »

Le terme de sédimentation doit être compris comme l'idée d'accumulation, mais également de séparation et de sélection, des documents (Bologna, 2017, p. 39). La sédimentation fait à la fois référence à un mouvement mécanique d'accumulation des documents entreposé à un endroit, mais implique aussi « un processus de sélection » où « les dossiers les plus lourds » sont séparés des plus « légers » (Bologna, 2017, p. 39) ». Le processus de sédimentation est donc le fruit de choix relatifs à la manière dont les documents sont entreposés et sélectionnés. Les documents évoluent dans des contextes qui changent et les personnes qui évaluent, sélectionnent, préservent ou tout simplement consultent les archives peuvent être totalement étrangers au contexte de production et ont un effet sur les documents avec lesquels ils interagissent (Bologna, 2017, p. 41-42). Les archives constituent donc des entités dynamiques qui ne doivent pas être vues comme des objets historiques uniquement pour leurs contenus, mais également parce qu'elles portent en elles les traces de tous les « agents » qui, dans des contextes spécifiques, ont eu un impact sur leur contenu, leur sélection, leur agencement ou tout simplement sur leur interprétation (Bologna, 2017, p. 42). Ainsi, la sédimentation s'inscrit, elle aussi, dans une dimension spatio-temporelle. Il s'agit alors de penser les archives, leur production, leur sélection, leur conservation et leur utilisation comme le résultat d'interventions de différents acteurs qui ont évolué dans des contextes sociaux et historiques donnés. La constitution d'un fonds d'archives n'est donc nullement quelque chose de naturel, d'automatique ou encore d'organique.

Cependant, même si les penseurs de l'archivistique postmoderne ou critique souhaitent intégrer le caractère social et sociétal des archives, ils continuent de penser cette discipline selon une trajectoire traditionnelle qui part du producteur jusqu'à la conservation des archives dans les entrepôts des archives définitives. La problématique sur la manière dont les archives sont perçues et exploitées dans la société, hors des murs des centres d'archives, est très peu développée. C'est ce que proposent de faire les promoteurs d'une autre perspective qui prend pour point central l'exploitation des archives.

1.2.3. L'exploitation des archives : un renversement des prémisses

En 2009, au Québec, Yvon Lemay entame une série de réflexions sur l'utilisation des archives par les artistes d'art contemporain. Ses conclusions sont alors que :

Nul doute, le savoir-faire, le sens de la « mise en scène » dont ils font la démonstration dans leurs œuvres représente une précieuse source d'enseignement en matière de mise en valeur des documents d'archives. Sans compter que s'ouvrir à cette nouvelle forme d'exploitation des archives est susceptible d'attirer une autre clientèle et d'assurer une visibilité accrue aux activités élaborées par les archivistes. (Boucher et Lemay, 2010, p. 81)

Cette invitation à l'étude marque l'ouverture d'un nouveau champ de recherche, l'exploitation des archives, qui interroge l'usage que la société fait de ses archives. Pour Yvon Lemay et Anne Klein (2012a, 2012b, 2013a, 2013b, 2014a, 2014b, 2015) ce n'est pas uniquement le contexte de production du document qui fait sens, mais aussi le contexte d'exploitation, c'est-à-dire la manière dont les archives sont utilisées et envisagées par la société. Ils font ainsi écho aux idées des auteurs postmodernes qui conçoivent les archives comme des objets sociaux, mais ils élargissent la perspective en ne se concentrant plus uniquement sur la prise en charge des archives depuis leur création jusqu'aux entrepôts des archives historiques. Ainsi, en analysant les œuvres d'art qui mettent en scène des archives, il est possible de montrer que :

Bien que, de par son origine, le document d'archives soit lié au passé, les artistes nous montrent que cet état premier n'est pas pour autant une finalité, mais simplement une étape dans son devenir. Les archives sont plutôt tournées vers l'avenir. Elles ne se réalisent que dans leur actualisation, dans les réponses qu'elles sont à même d'apporter à ceux qui les interrogent. (Lemay, 2010, p. 80)

Afin de pouvoir étudier cette forme d'exploitation, Lemay (2010), en collaboration avec Marie Pierre Boucher (2009, 2010), conçoit une grille d'analyse des conditions d'utilisation des archives qui se déploie autour de quatre points devant être pris en compte lors de toute analyse d'exploitation d'archives : la matérialité des archives exploitées (les écorchures, les déchirures et l'effacement de l'encre sont des exemples de signes permettant d'appréhender et de dater un document), le contexte (les archives sont perçues différemment selon le contexte culturel, professionnel ou politique dans lequel évolue la personne qui les consulte), le dispositif (la manière d'agencer, de mettre en scène les archives originales ou reproduites) et le public (à savoir la manière dont l'exploitation des archives est appréhendée par la société).

Sur ces bases, Klein développe ses propres réflexions. En prenant appui sur les travaux de Lemay et sur la philosophie de Walter Benjamin, elle conçoit

L'exploitation des documents comme la transformation de l'archive en un nouvel objet par le déplacement du sens qui est fait de la rencontre entre un utilisateur, son champ de connaissance, sa culture, son univers en quelque sorte ; et le document, sa matérialité, son contexte et son contenu. (Klein et Lemay, 2014, p. 47)

Klein développe plus longuement cette idée et estime alors qu'il ne faut plus penser les archives et leur évolution sur un modèle temporel linéaire et causal, mais les concevoir avec l'approche dialectique de Walter Benjamin. Dans la philosophie benjaminienne, la temporalité n'est pas perçue comme une succession de temps, mais comme celle de multiples représentations possibles. Avec la notion du « Maintenant » et de l'« Autrefois » du philosophe allemand, Klein réfute l'idée des archives comme représentation objective du passé :

La vérité d'un objet, sa nature, est alors à chercher dans la relation dialectique entre cet objet, le sujet qui l'appréhende et le moment historique dont participent à la fois l'objet et le sujet. Il faut en fait prendre en compte à la fois le temps des archives, les documents dans leur matérialité, leur contexte de production et leur contenu, et le temps de leur exploitation, le champ de connaissance de l'utilisateur, le contexte d'utilisation des documents et l'interprétation qui en est faite. (Klein, 2019, p. 120)

En continuité avec ses réflexions sur la temporalité des archives, Klein estime alors que ces dernières résultent de trois moments qui les marquent : la création des documents par leur producteur, la mise en archives (acquisition et classement) par les archivistes, et, finalement l'exploitation (Klein, 2015, 234-240). Elle constate alors que

Les archivistes postmodernes introduisent un temps supplémentaire dans la constitution des archives en considérant le geste archivistique comme geste producteur. Les archives pourraient alors être considérées au regard de trois moments distincts : le moment de la production (administrative) des documents, celui de leur mise en archives, et, finalement, celui de leur exploitation. Cependant, on a vu que l'archivistique dans son ensemble ne tient pas complètement compte de ce troisième temps et qu'elle reste centrée sur les deux premiers : l'archivistique postmoderne faisant de la mise en archives le point culminant de la trajectoire documentaire. (Klein, 2015, p. 233)

Afin de lier cette dimension de l'exploitation des archives avec l'archivistique postmoderniste, Lemay et Klein décident de modifier le Records Continuum d'Upward. Une fois encore, l'importance est de comprendre qu'il ne faut pas voir les archives définitives préservées dans les entrepôts historiques comme l'extrémité du parcours archivistique (Lemay et Klein, 2014b, p. 74). Ils critiquent alors le modèle d'Upward qui ne permet pas de concevoir les différents usages qu'un individu ou une société peut faire des archives et qui

rend impossible de considérer l'archivage comme un processus sans fin, sans cesse réactualisé par les différentes utilisations qui sont faites des documents préservés :

En effet, la quatrième dimension du modèle, tout comme l'étape des archives définitives dans la théorie des trois âges, nous laisse sur le seuil. Rien ne permet de comprendre comment les archives deviennent justement des archives par leurs utilisations. (Lemay et Klein, 2014b, p.89)

En lien avec la grille de condition d'utilisation des archives et les réflexions sur l'exploitation comme rencontre, Lemay et Klein transforment les axes du modèle australiens. Ainsi, l'axe de l'identité, qui fait référence aux différents responsables de la préservation des archives dans le modèle d'Upward, doit s'élargir et se focaliser plus spécifiquement sur les activités desquelles participent les archives :

Le document est ici considéré d'abord en tant qu'il est partie prenante de l'activité qui préside à sa création, puis de différentes étapes du processus qui en permettent la conservation, pour enfin être impliqué dans les différentes formes d'utilisation, son exploitation. En élargissant ainsi le point de vue sur le modèle, on constate que cet axe permet d'envisager, plutôt que l'identité des acteurs, les différentes activités desquelles participent les documents depuis leur création jusqu'à leur exploitation. (Lemay et Klein, 2014b, p. 97)

Pour Lemay et Klein, l'objectif de repenser le modèle d'Upward consiste à ne plus se baser uniquement sur le caractère utilitaire des archives pour le producteur ou la recherche scientifique, mais de considérer également tous les autres usages possibles. Cependant, ils reconnaissent qu'un travail reste à mener pour pleinement intégrer la dimension de l'exploitation des archives à la trajectoire archivistique. Ils estiment néanmoins que :

(...) Dorénavant il apparaît que cette réflexion ne pourra plus se faire sans nécessairement prendre en considération ce moment d'existence où le document d'archives parvient enfin, lors de son exploitation, à devenir ce qu'il est : une réponse capable tout autant de prouver et de témoigner que d'informer ou d'émouvoir. (Lemay et Klein, 2014b, p. 101)

Les propositions et les outils développés, tant par l'archivistique postmoderne que dans le cadre des études sur l'exploitation des archives, fournissent donc un cadre théorique solide pour développer une réflexion sur l'évolution de la constitution d'un ensemble documentaire comme celui relatif à Place Royale. Pour ces deux courants de pensée, le contexte est primordial. Il semble donc judicieux de tracer une évolution des pratiques et de la théorie archivistique au Québec.

1.2.4. La situation au Québec

Pour l'historien et archiviste Régnald Lessard

À l'image de la mémoire humaine, qui est constituée de strates qui se superposent et s'entremêlent, de souvenirs qui meurent, s'altèrent ou perdurent au gré des aléas de la vie, les archives publiques sont les traces qui témoignent des activités des administrations qui les ont générées, mais elles reflètent également l'image et l'attitude des sociétés par rapport à leur patrimoine documentaire. (Lessard, 2005, p. 173)

Dans le cas du Québec, le développement des pratiques et de la théorie archivistique va de pair avec la modernisation de l'État après la « Révolution tranquille », au développement de sa bureaucratie, mais également avec une sensibilisation nouvelle à l'histoire québécoise. En effet, le développement d'un état moderne dans la province entraîne la création de nouveaux ministères qui s'accompagne par la mise en place d'une importante bureaucratie (Gow, 1986, p. 393). La masse documentaire produite par les institutions publiques ne cesse alors de croître et exige le développement d'une politique de gestion documentaire toujours plus efficace. Pour Lessard, c'est principalement à partir de la création du ministère des Affaires culturelles en 1961, alors calqué sur celui créé en France par André Malraux en 1959 (Harvey, 2015, p. 56), que le Québec commence à développer une vision culturelle de ses archives et que de nouvelles lois sont adoptées (Lessard, 2005, p. 184). En effet, la loi instaurant le ministère des Affaires culturelles impute à ce dernier, et plus spécifiquement à son ministre, la responsabilité des « archives historiques » (Ouellet, 1991, p. 43). Cependant, le Ministère souhaite rapidement aller plus loin et ne plus se cantonner à la conservation des « documents anciens » (Gouvernement du Québec, 1969). Lors des discussions de 1969 sur le projet de loi 88 « Loi abrogeant la loi du secrétariat » qui instaure le poste de Conservateur des Archives nationales du Québec et qui marque la création des Archives nationales du Québec (ANQ), le ministre des Affaires culturelles, Jean-Noël Tremblay déclare :

Pour répondre à la question du député d'Abitibi-Est, les archives du Québec, actuellement, qui sont sous la responsabilité du ministre des Affaires culturelles étaient des archives dites historiques. On donnait au mot « historique » une connotation peut-être un peu restrictive, en ce sens qu'on s'attachait davantage à conserver des documents anciens, c'est-à-dire des documents qui remontaient à une époque qu'on fixait arbitrairement à 100 ans ou 150 ans, etc.

Or, la nouvelle philosophie des archivistes est différente eu égard à toutes les recherches que l'on doit faire, par exemple dans le domaine économique, politique, social, etc. Il est devenu essentiel que nous conservions tous les documents administratifs, par exemple, si ces documents sont de nature à servir à l'histoire sociale, économique, ainsi de suite.

C'est donc pour cette raison que les archives du Québec, en fonction de cette nouvelle philosophie de l'archivistique, vont avoir un champ d'action beaucoup plus large. C'est ce qui explique les modifications qui sont apportées aujourd'hui à la loi par le ministre de la Justice et par le premier ministre tout à l'heure, parce qu'il faut que tous les documents, considérés selon l'optique ancienne comme des documents d'archives, soient tous réunis et qu'une seule personne en ait la responsabilité, afin qu'ultérieurement, année après année, à mesure qu'on peut ouvrir des documents, qu'on peut les rendre publics, ils servent aux chercheurs. C'est ainsi que tout document peut devenir un document d'archives. (Gouvernement du Québec, 1969)

Cette nouvelle sensibilisation à l'importance des archives se base alors parfois sur des considérations nationalistes comme dans le « livre vert » de 1976, *Pour l'évolution de la politique culturelle*, du ministre des Affaires culturelles Jean-Paul L'Allier, qui prône une meilleure protection et un accès plus facile aux archives du Québec pour que l'histoire de la province permettant « l'assise d'une fierté nationale » se développe plus aisément (L'Allier, 1976, p. 174-175).

Ainsi, bien qu'elles n'aient alors que le devoir principal de conserver et de diffuser les documents administratifs que les ministères et les organismes gouvernementaux veulent bien lui verser, la création des Archives nationales, qui sont placées sous le contrôle du ministère des Affaires culturelles et de son ministre, marque un cap décisif qui sera suivi par le développement d'une série de lois visant à assurer la conservation et la diffusion des archives gouvernementales (Lessard, 2005, p. 183). En 1977, une première *Politique administrative concernant la gestion des documents* exigeant que les institutions publiques assurent une bonne gestion de leurs documents semi-actifs est promulguée (BAnQ, s. d.). Plus tard, la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (1982), qui, sauf dispositions contraires, oblige 3 800 organismes publics à rendre accessibles leurs documents administratifs (Lessard, 2005, p. 184) et la *Loi sur les archives*, qui impose aux institutions concernées de disposer d'un calendrier de conservation dictant les règles de conservation, d'élimination, mais également, pour une minorité des documents, de transfert aux archives historiques, sont adoptées.

Pour les archivistes québécois Carol Couture et Jean-Pierre Therrien, la *Loi sur les archives* marque « un tournant dans l'évolution de l'archivistique québécoise » (Couture et Therrien, 2008, p. 98) puisqu'elle définit les archives comme « l'ensemble des documents, quelle que soit leur date ou leur nature, produits ou reçus par une personne ou un organisme pour ses

besoins ou l'exercice de ses activités et conservés pour leur valeur d'information générale » (LégisQuébec, s. d.). L'article 7 concernant l'obligation des organismes publics à produire un calendrier de conservation entérine légalement la gestion des archives publiques sur la base de trois temps comme prônée par les archivistes états-uniens et par le Français Pérotin. En effet, le calendrier doit indiquer les délais de conservation, le support d'inscription et les lieux de conservation pour l'ensemble des documents actifs (« Un document qui est couramment utilisé à des fins administratives ou légales »), des documents semi-actifs (« un document qui est occasionnellement utilisé à des fins administratives ou légales ») et des documents inactifs (« un document qui n'est plus utilisé à des fins administratives ou légales ») (LégisQuébec, s.d). En exigeant la validation, par les Archives nationales, de toute règle d'élimination établie par le producteur, la *Loi sur les archives* impose qu'un double regard soit effectué sur les archives condamnées à la destruction.

Ce « tournant dans l'évolution de l'archivistique théorique québécoise » incarné par la *Loi sur les archives* de 1983 n'est alors pas uniquement pratique, mais également théorique. En effet, la définition des archives donnée par cette loi marque l'abandon progressif au Québec de la frontière entre les notions de document et d'archives entraînant de facto une ambiguïté entre les métiers de records manager et d'archivistes. Cette ambiguïté apparaît par exemple dans l'article 4 de la loi où il est stipulé que c'est aux Archives nationales d'établir une politique de gestion des documents actifs et semi-actifs pour les organismes publics. Cependant, l'article 8 de la même loi affirme également que c'est aux organismes publics, et donc à ses records managers, de soumettre un calendrier regroupant l'ensemble des règles de conservation pour les trois phases du cycle de vie des documents. Ainsi, il appartient aux records managers de présenter un calendrier, mais ce sont les archivistes des Archives nationales qui disposent du droit de valider le calendrier et donc d'entériner les décisions prises par les records managers qui semblent ainsi être relégués au niveau de subalternes. Une autre ambiguïté apparaît également au sein du vocabulaire de la théorie archivistique québécoise qui progressivement ne distingue plus les archivistes des records managers. En effet, le titre d'archiviste est attribué à toute personne qui assure la prise en charge des documents, que ce soit pour leur valeur primaire ou secondaire. Cette vision englobante des deux professions est alors adoptée à la suite d'une controverse au sein de l'Association des archivistes du Québec (AAQ) qui, depuis 1973, regroupe les deux corps de métier. En effet,

durant une conférence prononcée devant les membres de l'AAQ le 8 mai 1980, Jacques Ducharme et Jean-Yves Rousseau présentent une approche globale de l'archivistique (Ducharme et Rousseau, 1980, p. 5). En se basant sur l'évolution de la notion d'archives qui ne définit plus seulement les archives historiques, mais l'ensemble des documents produits dans le cadre des activités du producteur, les deux archivistes affirment que le *Records Management* est une notion récente issue de la bureaucratie moderne qu'il convient d'intégrer au sein d'« un nouveau concept d'archives » et d'une nouvelle conception de l'archivistique qui penserait les documents dès leur création (Ducharme et Rousseau, 1980, p. 8 et 13). Il s'agit de reconnaître que « l'archivistique est une, totale et indivisible » (Ducharme et Rousseau, 1980, p. 15). Pour Ducharme et Rousseau, une vaste majorité des *records managers* et des archivistes reconnaissent déjà l'interdépendance des tâches qu'ils effectuent et souhaitent une union entre leurs deux corps de métier (Ducharme et Rousseau, 1980, p. 16). Pourtant, cette tentative d'union ne fait pas l'unanimité et entraîne des réactions dont celle de Murielle Doyle, consultante en gestion des documents, pour qui

[...] bon nombre des objectifs qualifiés de communs ne s'appliquent tout simplement pas à l'archiviste. Ainsi il faut faire preuve d'une ouverture d'esprit pour le moins accentuée pour prétendre que la conservation et l'exploitation des documents à valeur permanente contribuent à « une simplification de l'administration et une réduction de ses coûts ». Enfin, force m'est faite de constater que l'archiviste dont parlent les auteurs à la rubrique « objectifs communs » est différent de l'image qu'ils en donnent lorsqu'ils définissent les « objectifs spécifiques » et le « rôle social. (Doyle, 1981, p. 78)

Elle réfute alors la nécessité d'une approche archivistique globale telle que défendue par Ducharme et Rousseau qu'elle perçoit avant tout comme une tentative d'appropriation par les archivistes des notions, des principes théoriques et des activités des *records managers* (Doyle, 1981, p. 81).

Un travail de réconciliation est alors mené au sein de l'AAQ et, dans un rapport de 1989 du comité d'orientation concernant l'avenir de l'association, il est fait mention de plusieurs spécialisations regroupées dans deux sections (« gestion de documents » et « Archives historiques ») au sein d'une seule et même profession (AAQ, 1989, p. 41-42). Cependant, le développement de nouvelles compétences professionnelles pour répondre aux besoins issus du progrès technique et de la nécessité d'agir dès la création des documents sont perçus à la fois comme une chance et comme une menace risquant de faire éclater la profession (AAQ,

1989, p. 42). Le comité d'orientation de l'AAQ souhaite alors lutter contre « un esprit de clan malsain » lié à une diversité des intérêts divergents qui nuit à une participation collective des membres (AAQ, 1989, p. 46). La solution proposée par le comité est de réunir les membres autour de la notion « d'information organique et consignée » (AAQ, 1989, p. 48). La pirouette linguistique proposée consiste à évacuer le type d'archives (courantes, intermédiaires ou définitives) prises en charge et à se concentrer sur « l'information organique et consignée », faisant ainsi disparaître les notions de documents et d'archives.

Sur le plan des fondements théoriques relatifs aux archives, Carol Couture considère que l'archivistique québécoise constitue « une approche originale et un cadre juridique bien établi » (Couture, 2008, p. 97). Cependant, un certain nombre de définitions et de principes théoriques présentés dans les manuels et les articles québécois rappellent ceux proposés en Europe et aux États-Unis depuis le 19^e siècle. Ainsi, le fonds et les archives sont définis par leur caractère organique et leur objectivité. En 1969, Robert Garon définit le fonds d'archives comme un « composé organique qui s'est fait au jour le jour et dans lequel chaque élément a une place bien déterminée, et par la date à laquelle il est apparu ou a été produit, et par le rôle qu'il a joué dans l'administration qui l'a produit ou conservé » (Garon, 1969, p. 13-14). Plus tard, Jean-Yves Rousseau estime que les archives bien préservées constituent « le reflet fidèle des activités d'une personne physique ou morale, une mémoire officielle témoignant autant du passé que du présent et une source d'information organique, authentique et probante » (Rousseau, 1994, p. 30). Dans *Les fondements de la discipline archivistique*, Couture définit les archives comme

Le miroir de la société qui les constitue, les conservent et les exploitent à des fins administratives, culturelles, patrimoniales ou de recherche. Cette seule phrase nous semble être au cœur de toute typologie archivistique. Ainsi les archives d'une institution témoignent-elles objectivement, naturellement et de façon privilégiée des activités de celle-ci puisque leur constitution et leur organisation en traduisent fidèlement le mode de fonctionnement. Qu'elles forment une entité et que leur ordre original n'ait pas été perturbé, elles seront le reflet exact des activités de la personne physique ou morale dont elles émanent. (Couture, 2011b, p. 189)

On retrouve dans ce passage, la nécessité de respecter le caractère organique des archives, qui assure leur objectivité, en ne mélangeant pas les documents d'un producteur avec ceux d'un autre et en respectant l'ordre interne du fonds. Cependant, les archivistes québécois rejettent la figure du gardien responsable de Jenkinson et se rallient aux théories américaines

en estimant que l'archiviste doit être actif. Dans *Les fonctions de l'archivistique contemporaine*, Couture présente l'évaluation et juge « surprenante » la position de Jenkinson qui laisse le choix du tri à l'administration productrice (Couture, 1999, p. 106). Défendant l'évaluation dès la création des documents, Couture reprend le principe de la double valeur de Schellenberg. L'évaluation ainsi envisagée permet la production du « calendrier de conservation » (Couture, 1999, p. 117) par l'archiviste qui établit les normes et les règles de conservation (Couture, 1999, p. 118). Le calendrier de conservation est produit grâce à l'identification des besoins de producteur. Il s'agit pour l'archiviste d'étudier l'usage de l'information par le producteur des archives afin de lui proposer des correctifs pour en faciliter le repérage (Arès, 1999, p. 36). Cependant, même si en bout de course c'est l'archiviste qui définit les normes et les règles de conservation, cette manière de procéder ne serait pas intrusive et ne menacerait pas le caractère objectif des archives, car l'évaluation des besoins est fondée sur l'idée que les archives sont « le reflet des activités d'une organisation » et s'effectuerait en étroite collaboration avec les créateurs et le producteur des archives (Arès, 1999, p. 36).

L'étude des besoins sert également à produire le plan de classification (Arès, 1999, p.39) qui va intéresser Michel Roberge. Dans son ouvrage *Le schéma de classification hiérarchique des documents administratifs*. Roberge, responsable des systèmes aux Archives nationales du Québec (ANQ) au cours des années 1980, est l'auteur du tout premier guide méthodologique québécois pour la conception de plan de classification (Roberge, 2011, 0.2).

Il affirme que

Si l'établissement d'un schéma de classification hiérarchique repose sur une démarche objective, c'est-à-dire sans contraintes imposées au préalable, la répartition des niveaux et des rubriques se fera naturellement, comme un arbre dans la nature. L'équilibre ou le déséquilibre de ses branches plus ou moins longues reflétera les besoins de classification de l'ensemble des objets à gérer. Sa qualité structurelle pourra être évaluée à partir des types et des ensembles de rubriques qui le composent. (Roberge, 2011, p. 2.22)

L'archiviste québécois propose de tester la validité d'un système de classification grâce à des audits, un processus documenté permettant de « recueillir des informations objectives » afin de déterminer la valeur du système (Roberge, 2011, 12.2) et de savoir objectivement si son outil répond aux besoins du producteur des archives.

Ainsi, pour les archivistes québécois, il est possible d'intervenir en amont, de penser la classification et de juger du moment d'élimination des documents tout en maintenant le caractère organique et objectif des archives. Bien que les questions sociétales soient intégrées dans l'évaluation conceptualisée par Couture, il ne s'agit cependant pas de traiter de l'influence du contexte sur l'évaluation, mais de l'identifier afin de la « neutraliser » et d'effectuer une sélection la plus objective possible.

En conclusion, la vision positiviste domine toujours au Québec lorsqu'il s'agit de penser les normes, les règles et lois dictant la gestion des archives de la province. Développées durant les années 1970 et 1980, la législation québécoise et l'archivistique proposée par Couture et ses collègues se basent sur une conception du fonds et des archives comme reflet exact et objectif du producteur et de ses activités. C'est donc logiquement selon ces principes théoriques que les archives gouvernementales, comme celles laissées pour témoigner de la restauration de Place Royale, vont être pensées et gérées.

1.3. La restauration d'édifices historiques : un procédé infiniment archivistique

En débutant par une présentation de la restitution stylistique telle que conceptualisée par l'architecte et restaurateur français Viollet-le-Duc, la première section de ce sous-chapitre souhaite montrer la prise en considération progressive des archives et de leur rôle dans les traités, chartes et autres textes mobilisés par les promoteurs et critiques du chantier de Place Royale. Ainsi, les écrits présentés dans cette première section ont tous été cités ou mentionnés au moins une fois par les acteurs qui ont marqué l'histoire de la restauration du site historique. Il importe alors de préciser qu'il ne s'agit pas ici d'effectuer une analyse comparative des principes théoriques défendus à l'époque avec ceux soutenus par la théorie architecturale actuelle, mais de démontrer que la prise en charge des archives utilisées et créées dans le cadre d'un chantier de restauration apparaît dans la majorité de ces écrits comme un moyen fiable de s'assurer du respect des édifices et de documenter avec précision les travaux entrepris. La seconde section de ce sous-chapitre se focalise plus spécifiquement sur le Québec et montre concrètement comment ces textes internationaux ont marqué les principes théoriques défendus par les personnalités qui se sont opposées sur les principes de restauration à suivre pour Place Royale. C'est également au sein de ce sous-chapitre que nous mettons en lumière, dans une troisième et dernière section, les difficultés rencontrées par les archivistes à préserver efficacement les archives de l'architecture qui ne vont, au fil du temps, jamais cesser de croître.

1.3.1. L'exploitation et la production d'archives dans les textes et chartes liés à la restauration d'édifices historiques

Comme il sera démontré dans cette thèse, les archives vont devenir l'un des enjeux majeurs du chantier de restauration de Place Royale. Premièrement, la consultation des archives historiques effectuée en amont, avant la restauration des édifices historiques, apparaît comme un moyen fiable de s'assurer de la conservation de ces derniers et de leur évolution à travers le temps. De plus, la préservation et la mise à disposition des archives du chantier à toute personne intéressée permet de s'assurer que les démarches entreprises respectent le cahier des charges et surtout que les travaux effectués ne dénaturent pas l'existant. Cependant, ces rôles joués par les archives n'ont pas toujours été reconnus dans la théorie architecturale. Par exemple, pour la majorité des partisans de la restitution stylistique telle que prônée par

Viollet-le-Duc au 19^e siècle, l'exploitation des archives déjà existantes avant le commencement d'un chantier brille souvent par son absence. Lorsqu'il élabore ses principes de restauration, Viollet-le-Duc évolue dans un contexte où, portées par des considérations nationalistes, les principales puissances européennes revendiquent toutes un héritage architectural propre, bien que toujours basé sur le style gothique (Fisch, 2012, p. 73). Dans son article du *Dictionnaire raisonné de l'architecture* sur la restauration, Viollet-le-Duc affirme que « restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné » (Viollet-le-Duc, 1869, p. 14). La restauration prônée par Viollet-le-Duc consiste alors en une approche déductive. À partir de l'état donné d'un édifice, l'architecte se base sur sa connaissance du style architectural identifié comme celui de l'édifice à restaurer afin de proposer une reconstruction en respect des principes théoriques se rattachant à ce style (Leniaud, 1994, p. 80-82 et p. 90). Sa perception des sciences comme moyens de ressusciter le passé pousse donc Viollet-le-Duc à affirmer que l'étude des édifices et des ruines suffit pour proposer un projet de restauration qui suive les règles prédéfinies du style architectural imputé au bâtiment à restaurer. Ainsi, l'architecte restaurateur doit impérativement « [...] connaître les procédés de construction admis aux différentes époques de notre art et dans les diverses écoles » et « [...] doit bien se pénétrer du style propre au monument dont la restauration lui est confiée ». (Viollet-le-Duc, 1869, p. 24 et p. 26). Dans le cas où l'édifice disposent de plusieurs parties se rattachant à des styles différents, le restaurateur doit prendre la peine d'estimer « l'âge et le caractère » de chacune de ces parties pour les restaurer dans le style qui leur appartient (Viollet-le-Duc, 1869, p. 23). Si le style originel de l'édifice a été modifié avec le temps, Viollet-le-Duc estime qu'il convient de conserver les modifications si elles participent au maintien structurel de l'édifice sur le long terme. Dans le cas contraire, la destruction des ajouts et le retour au style original est fortement recommandé (Viollet-le-Duc, 1869, p. 24). Viollet-le-Duc précise néanmoins plus loin que si l'architecte restaurateur doit impérativement connaître les principes théoriques des styles se rattachant à l'édifice à restaurer, il ne doit pas pour autant totalement s'affranchir de connaître et respecter les spécificités techniques uniques à ce dernier (Viollet-le-Duc, 1869, p. 27). Finalement, Viollet-le-Duc invite les architectes à ne pas oublier l'usage final qui sera fait de l'édifice historique une fois rétabli. Il importe donc que le restaurateur prenne en considération les

besoins de son temps afin que le bâtiment ne soit pas jugé obsolète à la fin du chantier. Cette prise en considération doit néanmoins se faire tout en se projetant dans la pensée de l'architecte d'origine et en faisant en sorte que la restauration s'effectue selon les principes théoriques et pratiques se rattachant à l'époque de ce dernier (Viollet-le-Duc, 1869, p. 32). Concernant la place des archives dans la théorie de Viollet-le-Duc, même s'il est précisé que le restaurateur doit impérativement produire un procès-verbal documenté présentant chacun des styles reconnus sur le bâtiment avant de commencer le chantier (Viollet-le-Duc, 1869, p. 23), la prise de relevés, la production de plans, de coupes, d'élévations et de rapports sur les travaux permettant une restauration scientifique des édifices historiques sont souvent les parents pauvres de cette approche (Leniaud, 1994, p. 86).

Pour les détracteurs de la théorie de Viollet-le-Duc, la restauration prônée par ce dernier incite à la quête d'une pureté stylistique qui entraîne la suppression des ajouts postérieurs au style identifié pour retrouver l'esthétique d'une construction architecturale théoriquement idéale (Fisch, 2012, p. 74). Cette critique est alors soutenue par l'architecte et écrivain italien Camillo Boito qui, en 1893, s'attaque frontalement à l'ensemble de la théorie de Viollet-le-Duc. Pour l'Italien, l'idée prônée par Viollet-le-Duc que le restaurateur doit se projeter à l'époque et dans la tête du constructeur original pousse le restaurateur à vouloir corriger ce qu'il estime être les erreurs de style de son prédécesseur (Boito, 2000, p. 24). Le problème est alors que ces transformations, quand elles sont bien réalisées, ne se différencient pas de ce qui formait l'édifice à l'origine (Boito, 2000, p. 24). On se retrouve donc face à des bâtiments restaurés qui ne sont plus les témoins directs du passé ni des constructions totalement modernes. Il devient difficile pour le contemporain au chantier et encore moins pour les générations futures de démarquer ce qui est d'époque et ce qui ne l'est pas (Boito, 2000, p. 31). Pour Boito, la restauration stylistique s'approche alors plus de la pratique du faussaire que du restaurateur soucieux de préserver ce qui est (Boito, 2000, p. 32). Il importe donc pour l'Italien que les restaurateurs conservent toutes les traces témoignant de l'évolution architecturale de l'édifice et que les ajouts postérieurs effectués au fil des années soient respectés, sauf s'ils affaiblissent le bâtiment ou s'ils le défigurent totalement (dans ces cas, les ajouts incriminés doivent dans le maximum du possible être conservés et être exposés à proximité de l'édifice restauré) (Boito, 2000, p. 46). Il faut également que le restaurateur signale l'ensemble des interventions qu'il effectue grâce à l'usage de matériaux différents

que ceux utilisés lors de la construction originale de l'édifice et par l'apposition de plaques indiquant la date de restauration (Boito, 2000, p. 41). Les archives jouent également un rôle majeur dans cette volonté de témoigner des interventions du restaurateur. En effet, Boito demande à ce que des photographies témoignant du déroulement des travaux et que des comptes rendus précis soient produits et précieusement conservés et rendus accessibles aux personnes intéressées :

Il y a lieu de photographier le monument avant d'exécuter un travail même secondaire de réparation ou de restauration, puis lors des principales phases de l'opération, enfin une fois l'ouvrage achevé. Cette série de photographies sera transmise au ministère de l'instruction publique avec les plans, élévations et détails et au besoin avec les lavis colorés indiquant de façon évidente toutes les parties conservées, consolidées, refaites, rénovées, modifiées, déposées ou détruites. Un compte rendu précis et méthodique des causes et du déroulement des travaux ainsi que des modifications de tout espèce accompagnera dessins et photographies. Une copie de tous les documents dont il vient d'être question restera en possession de la fabrique des églises restaurées ou du bureau chargé du monument. (Boito, 1883, p. 2)

Bien plus tard, c'est toujours dans ce but de lutter contre les dérives de l'approche de la restauration stylistique que plusieurs professionnels de différents pays vont se retrouver pour concevoir de nouveaux principes de restauration. Ainsi, lors du premier congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques à Athènes en 1931, l'une des résolutions prises est de soumettre tout projet de restauration « à une critique éclairée pour éviter les erreurs entraînant la perte du caractère et des valeurs historiques des monuments » (ICOMOS, 1931). Il s'agit de « [...] de respecter l'œuvre historique et artistique du passé sans proscrire le style d'aucune époque » (ICOMOS, 1931). Cependant, même s'il est déjà question dans la Charte d'Athènes de mener des études concernant la physionomie des villes et la typologie des lieux proches des monuments, et de produire un certain nombre de rapports sur les projets de restauration en cours, c'est néanmoins dans la charte du second Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, tenu à Venise en 1964, que l'utilisation et la production d'archives sont distinctement présentées comme étant ce qui permet une restauration suffisamment documentée des édifices. Ainsi, tout en rappelant l'importance de préserver les « apports valables de toutes les époques à l'édification » (art. 11), l'article 9 de la seconde charte du Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS) stipule que « la restauration sera toujours précédée et

accompagnée d'une étude archéologique et historique du monument. » (ICOMOS, 1965, art. 9). De plus,

Toutes les phases de travaux de dégagement, de consolidation, de reconstitution et d'intégration, ainsi que les éléments techniques et formels identifiés au cours des travaux y seront consignés. Cette documentation sera déposée dans les archives d'un organisme public et mise à la disposition des chercheurs ; sa publication est recommandée. (ICOMOS, 1965, art 16)

Ce principe de production et d'exploitation des archives se retrouve également dans les *Recommandations concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine* adoptées par l'UNESCO à Nairobi en 1976. En effet, ce texte prône la préservation de tous les éléments valables se rattachant aux activités humaines et recommande que les états membres utilisent les documents accessibles y compris ceux proposés par les instituts internationaux pour mener à bien leurs projets de restauration (UNESCO, 1976, art. 54). La consultation de la documentation existante est définie comme particulièrement pertinente lors de la production des plans et des documents relatifs à la sauvegarde d'un ensemble historique. Par ailleurs, ces documents doivent être établis avant la réalisation des travaux afin de s'assurer que ces derniers respectent le cahier des charges et pour éviter que des erreurs ou des abus se produisent (UNESCO, 1976, art. 17 al. B et art. 19). Ces recommandations de l'UNESCO sont alors ratifiées à Cracovie en 1980 par les membres d'ICOMOS qui profite de cette ratification pour rappeler qu'il est toujours nécessaire de respecter les « exigences scientifiques explicitées dans la Charte de Venise à l'égard de la politique de conservation et de restauration des Monuments Historiques eux-mêmes » (ICOMOS, 1980, p. 38-39). Ainsi, la réalisation d'études archéologiques et historiques basées sur les archives est à nouveau préconisée.

On retrouve l'importance des archives dans les textes sur la restauration du philosophe et critique d'art italien, fondateur de l'Institut central de restauration de Rome, Cesare Brandi dont la théorie de restauration, publiée pour la première fois en 1963, va connaître un succès international y compris au Québec où elle sera mentionnée par le professeur en histoire de l'architecture du Québec à l'Université Laval Luc Noppen (1978, p. 24) et par André Robitaille (1981, p. 1). Brandi base ses principes de restauration sur son concept de l'œuvre d'art qu'il définit comme un objet particulier (une peinture, une sculpture ou encore un

édifice) reconnu comme étant une œuvre par la conscience de la personne qui l'observe dans le moment présent. Ainsi l'œuvre d'art est actualisée et recrée chaque fois qu'elle est expérimentée esthétiquement, et ce, même si l'objet matériel reste le même dans le temps (Brandi, 2007, p. 28). L'œuvre d'art est, selon Brandi, constituée de trois aspects que les restaurateurs doivent prendre en considération lorsqu'ils exercent leur travail :

Comme produit de l'activité humaine, l'œuvre d'art suppose en effet une double instance : l'instance esthétique qui correspond à cet élément fondamental de la valeur artistique qui fait de l'œuvre une œuvre d'art; l'instance historique qui la concerne, en tant que produit humain réalisé à une certaine période, en un certain lieu et situé en ce temps et en ce lieu. [...] La restauration constitue le moment méthodologique de la reconnaissance de l'œuvre d'art, dans sa consistance physique et sa double polarité esthétique et historique, en vue de sa transmission aux générations futures. (Brandi, 2007, p. 29-30)

La matérialité est très importante dans la théorie de Brandi, car c'est en elle que réside l'image de l'œuvre. Ainsi, il ne faut pas séparer l'image et la matière qui sont coextensives (Brandi, 2007, p. 30). La matière, qui se présente donc comme « l'épiphanie de l'image », est dédoublée entre la structure et l'aspect (Brandi, 2007, p. 33). Dans le cas d'une peinture sur bois, la peinture est la matière comme aspect alors que le bois est la matière comme structure (Brandi, 2007, p. 34). Dans le cas d'un édifice, la pierre taillée est la matière comme aspect alors que la structure de l'édifice est la matière comme structure. Dans le cas d'une restauration, la matière comme structure est toujours subordonnée à l'aspect qu'il convient de ne pas toucher (Brandi, 2007, p. 35). Ainsi, dans le cas de la restauration d'un édifice antique, il est possible de changer la structure matérielle d'une colonne si cela permet de la prémunir contre tout écroulement, mais cette modification ne doit en aucun cas changer l'aspect de la colonne (Brandi, 2007, p. 35). Toujours en lien avec la matérialité de l'œuvre d'art, la manifestation de l'image et sa spatialité ne se résume pas à son enveloppe matérielle, mais concerne également tous les éléments qui s'interpose entre l'œuvre d'art et la personne qui l'observe. Ainsi, il importe pour le restaurateur de toujours préserver l'œuvre d'art dans son lieu d'origine et donc de conserver la « qualité de l'atmosphère et de la lumière » du lieu où l'œuvre a été exposée à l'origine (Brandi, 2007, p. 36).

L'aspect historique de l'œuvre est lui aussi double. Les deux temps sont celui de la création de l'œuvre et celui de son activation comme œuvre d'art dans le présent de la conscience qui l'observe. Ces deux temps sont liés à trois périodes historiques : une première qui s'étend de

la constitution de l'œuvre à son achèvement, une seconde qui se déploie entre l'œuvre achevée et le présent, et la dernière période qui concerne ce temps présent très fugace où la conscience catégorise l'objet observé comme une œuvre d'art (Brandi, 2007, p. 32 et 49). La seconde période est constituée d'une infinité de temps autrefois présents qui sont maintenant devenus historiques et qui ont très bien pu marquer l'œuvre dans son état actuel (Brandi, 2007, p. 32). Il importe pour Brandi de préserver ce passage de l'œuvre dans le temps. Il condamne donc la restitution qui vise à abolir ce temps entre l'achèvement de l'œuvre et le présent :

Il ne sera donc pas nécessaire d'affirmer avec plus d'insistance que le seul moment légitime pour l'action du restaurateur est le présent de la conscience du spectateur ; l'œuvre d'art existe à cet instant ; c'est un présent historique, mais aussi un passé situé dans l'histoire, au risque, sinon, de ne pas appartenir à la conscience humaine. La restauration, pour représenter une opération légitime, ne devra pas présumer que le temps est réversible et l'histoire abolie. (Brandi, 2007, p. 50)

Dans cette perspective du respect du temps passé, les ajouts postérieurs doivent, s'ils ne rentrent pas en confrontation directe avec le caractère esthétique de l'œuvre, être maintenus. Ainsi, bien que le caractère esthétique prime sur l'historique, la destruction d'un ajout doit être largement justifiée et constituer une mesure strictement exceptionnelle (Brandi, 2007, p. 57-58). Si une telle destruction est pratiquée, une trace visant à témoigner de ce geste doit être visible sur l'œuvre pour les générations futures. Ce principe est rappelé dans la *Charte de la Restauration* de Brandi qui va être diffusée auprès de tous les surintendants des Beaux-Arts et les directeurs d'établissement autonomes italiens par le ministère de l'instruction publique dans sa circulaire du 6 avril 1972 :

Art. 6- Il est interdit, sans distinction, pour toutes les œuvres d'art citées dans les articles 1,2 et 3 :

- 1) De les compléter dans le style ou par analogie, même de façon simplifiée et même s'il existe des documents graphiques ou plastiques indiquant l'aspect réel ou probable de l'œuvre terminée;
- 2) D'enlever ou de démolir certains éléments en effaçant le passage de l'œuvre à travers le temps, à moins qu'il ne s'agisse d'altérations limitées, enlaidissantes ou incongrues par rapport aux valeurs historiques de l'œuvre ou de compléments dans le même style, falsifiant l'œuvre; (Brandi, 2007, p. 175)

Dans cette charte, Brandi accorde une place importante aux archives. En effet, tout processus scientifique de restauration doit se baser sur la consultation de la documentation existante et demande la production de rapports et de programmes présentant l'évolution du projet de

restauration (Brandi, 2007, p. 175-176). La nature complexe et construite d'une œuvre exige que le restaurateur documente toute modification, qu'elle soit d'ordre matériel, esthétique ou historique.

En résumé, tant dans les chartes internationales que dans les ouvrages théoriques contemporains à Place Royale, il est recommandé aux ingénieurs et aux architectes soucieux d'une restauration respectueuse de l'édifice historique d'effectuer une recherche scrupuleuse dans les archives et de produire un certain nombre de documents afin de respecter l'histoire et l'évolution de ce qui existe dans le présent.

Il importe maintenant de voir si ces réflexions ont reçu un écho favorable dans le Québec du début du chantier du Place Royale.

1.3.2. Les archives et la restauration au Québec

Dans son rapport sur l'Hôtel Guillaume Estèbe de 1975, André Robitaille affirme que :

Nous avons la conscience d'avoir exécuté ce travail suivant les directives de la Charte de Venise suivant ce qui est dit à l'article 16 : « les travaux de conservation, de restauration et de fouilles seront toujours accompagnés de la constitution d'une documentation précise sous la forme de rapports analytiques et critiques illustrés de dessins et de photographie, » et à l'article 9 : « La restauration sera toujours précédée et accompagnée d'une étude archéologique et historique du monument. » (Robitaille, 1975, p. 6)

Cette citation de Robitaille incarne parfaitement bien l'intégration progressive qui va s'effectuer aux alentours de la seconde moitié des années 1970 au Québec des principes défendus au sein des Chartes et des théories soucieuses du rôle joué par les archives dans un chantier de restauration. Avant ce tournant théorique majeur, ce sont les fondements de la reconstruction stylistique déductive de Viollet-le-Duc, importé au Québec durant les années 1950 par l'historien de l'art Gérard Morisset, qui vont dicter les restaurations effectuées dans la province entre les années allant de 1950 à la seconde moitié des années 1970 (Rény, 1991, p. 6 et Berthold, 2012, p. 130). En 1956, soit durant la période des tractations pour la restauration de ce qui deviendra l'« Hôtel Chevalier », la Commission des monuments et sites historiques ou artistiques de la province de Québec publie un texte de Pierre Lavedan, alors le plus grand connaisseur des places royales françaises qu'il présente comme l'incarnation du génie architectural français (Payette-Hamelin, 2007, p. 58 et Morisset et Nopen, 2003, p.

475). Mais ce qui intéresse surtout la commission est que Lavedan est également l'auteur du concept du « quartier-musée » qui consiste à préserver les espaces historiques comme des reliques architecturales urbaines affranchies des contraintes urbanistiques modernes et ne devant pas forcément s'intégrer avec le reste de la ville (Payette-Hamelin, 2007, p. 64). Le texte publié par la Commission québécoise en 1956 fait alors référence à ce concept :

On peut aller beaucoup plus loin : désirer conserver dans leur état ancien tout un quartier, toute une ville; en faire des quartiers-musées, des villes-musées. [...] La conservation de l'aspect ancien d'un quartier peut être obtenue par un programme de servitudes : emploi obligatoire de certains matériaux, de certaines formes de toiture. Pour la circulation, on peut le maintenir à l'écart de la grande circulation, en établissant des voies de contournements : c'est la mesure que suggère la Charte d'Athènes. [...] On peut enfin concevoir la conservation dans leur état ancien de petites villes entières dont le caractère historique est bien marqué, même si elles ne comportent pas de monuments de premier ordre [...]. (Lavedan, 1956, p. 6)

Il est donc certain que cette idée reçoive un écho favorable auprès des membres d'une commission qui cherche à créer un centre historique pour la ville de Québec. Le concept servira aux architectes responsables du chantier de restauration de Place Royale de justification à la restitution architecturale de tout un espace qui, en 1960, n'était plus du tout représentatif du style de la Nouvelle-France que l'on souhaitait lui redonner (Cousson, 2010, p. 21). Par ailleurs, ce principe du quartier-musée de Lavedan sera interprété par Jacques le Barbenchon lorsqu'il définira Place Royale comme « quartier-musée » « [...] cela veut dire que ce sera un quartier qui aura retrouvé le style d'une époque et qu'il devra être préservé « tel que » pour conserver son caractère » (Le Barbenchon, 1973, p. 9).

Comme dit en introduction, avant le tournant de la seconde moitié des années 1970, l'idéal québécois d'une restauration/restitution permettant de retrouver le style d'une époque octroie aux archives une place très inégale. Les archives laissées par l'un des tous premiers architectes à avoir pensé et concrétisé la restauration de Place Royale le montre alors très distinctement. Selon Luc Noppen, André Robitaille conçoit l'avenir architectural de la place historique en se basant quasi exclusivement sur la maquette produite par Jean-Baptiste Duberger au 19^e siècle (Cloutier, Gobeil-Trudeau, Noppen, 1978, p. 19). Comme le montrent certains documents à l'instar du *Rapport de plan d'aménagement de la Place Royale de Québec*, où Robitaille invite ses lecteurs à voir la maquette Duberger pour comprendre le style des édifices qu'il propose (Robitaille, s. d., p. 2), cette dernière a effectivement joué un

rôle majeur dans les projets de restauration soumis par l'architecte québécois au cours des années 1960. Cependant, on aurait tort de résumer l'ensemble de la recherche historique de Robitaille à l'analyse de cette seule maquette. Ainsi, dans son *Rapport d'aménagement de Place Royale* de juin 1960, Robitaille cite différents extraits des écrits de Samuel de Champlain pour présenter l'évolution de la ville et de ses maisons lors des premières décennies du 17^e siècle (Robitaille, 1960, p. 1). L'introduction concernant l'histoire architecturale de la ville et les annexes du rapport, où sont regroupés des photographies et des plans des 17^e, 19^e et 20^e siècles, témoignent d'une production et d'une exploitation d'archives plus importante que l'analyse de la seule maquette Duberger. Par ailleurs, dans l'état des dépenses pour le « projet exécuté pour la Place Royale, à Québec, du 2 avril au 30 mai 1960 », Robitaille présente en détail les coûts liés à l'impression de plans et à l'achat des photographies nécessaires à la production de son rapport, ce qui témoigne également de l'usage des archives par l'architecte (Robitaille, 1960, annexe 1). Le fonds laissé par Robitaille montre aussi qu'il a souvent utilisé des plans historiques et qu'il en a produit de nouveaux, pour mener à bien ses chantiers. Par exemple, les contenants 2007-05-005/13 et 2007-05-005/37, consacrés à la restauration de la maison Estèbe au cours des années 1970, contiennent des documents qui témoignent de cette méthodologie de travail.

Cependant, c'est principalement à partir de la toute fin des années 1970 et du début des années 1980 que cette exploitation des archives va crescendo et que Robitaille fait de plus en plus appel aux chartes et traités internationaux dans ses textes. Ainsi, dans un document du 30 janvier 1981, l'architecte québécois présente sa « prise de position théorique » pour la restauration des maisons Jérémie, Rivet et Rageot. Il renvoie alors à la Charte de Venise et s'appuie sur Brandi pour affirmer que la restauration doit se baser sur un équilibre entre les exigences historiques et esthétiques (Robitaille, 1981, p. 1). Il n'est plus question ici de la restitution d'un style :

La place Royale de Québec doit maintenant être étudiée comme ensemble, entité historique et esthétique plus large que la place Louis XIV. Mais il ne s'agit pas d'un quartier créé d'un seul jet comme la Place des Vosges à Paris, mais d'un milieu humain fruit d'une longue évolution historique de 1608 à 1981, comme la place des quatre cultures à Mexico. (Robitaille, 1981, p. 1)

Il ne s'agit plus non plus de se baser sur des écrits comme ceux de Champlain pour identifier le style d'une époque, mais de réunir une documentation plus variée pour « conserver toutes les époques » de l'édifice, du quartier ou de la zone à restaurer. De plus, les interventions des architectes doivent dorénavant être visibles et bien documentées selon les exigences de la conférence d'Athènes de 1931 et des textes de Brandi (Robitaille, 1981, p. 2). Pour Robitaille, il n'est plus possible de proposer une restauration respectueuse de l'histoire sans la constitution et la consultation de dossiers historiques et archéologiques relatifs aux maisons (Robitaille, 1981, p. 3). Ainsi même si la maquette Duberger tient une place importante dans les premiers concepts de restauration de Robitaille, ce dernier exploite et produit dès le départ d'autres archives pour ses chantiers. Il est néanmoins une certitude que cette exploitation des archives va progresser avec le développement et le respect, à partir de la fin des années 1970 et le début des années 1980, d'une théorie de la restauration plus soucieuse de l'évolution de Place Royale et de son histoire.

Afin de donner un autre exemple d'un architecte ayant contribué à la réalisation du chantier de Place Royale et dont les pratiques montrent que les restaurations d'édifices historiques effectués durant les années précédant la seconde moitié des années 1970 au Québec n'octroyaient pas toujours une place suffisante ou très inégale aux archives, il importe de s'attarder sur le travail de Gilles Vilandré. Responsable du chantier de Place Royale au début des années 1970, Vilandré a originellement fait usage des gravures de Richard Short pour redessiner la place historique de la ville (Cloutier, Gobeil-Trudeau, Noppen, p. 29 et p. 43). Cependant, dans le concept de restauration Mayrand-Vilandré de 1966, il est indiqué que l'usage d'un document unique comme la maquette Duberger n'est pas souhaitable et qu'une recherche historique plus poussée doit être menée (Cloutier, Gobeil-Trudeau, Noppen, p. 41). Cette position apparaît également, non sans quelques limites, dans *La maison traditionnelle au Québec* que Vilandré rédige avec l'historien de l'art Michel Lessard (1974). Dans cet ouvrage, il est affirmé que

Restaurer une maison rurale ou urbaine, c'est la remettre en bon état en lui redonnant le visage d'hier, celui que des artisans chevronnés puisant dans une tradition de techniques et se référant à une connaissance empirique des matériaux, lui avaient attribué il y a un siècle ou deux et même plus. (Lessard et Vilandré, 1974, p. 50)

Il appartient alors au restaurateur d'identifier l'époque qu'il souhaite faire revivre afin de déterminer les éléments architecturaux à protéger, ceux à détruire et ceux à reconstruire. Les enjeux sont définis comme nationaux puisque la restauration « [...] est la résurrection non seulement des éléments matériels d'une construction, mais aussi, et surtout d'une âme, d'une époque, d'un peuple » (Lessard et Vilandré, 1974, p. 50). Dans cette perspective,

Le travail du restaurateur consiste à dégager et à resolidifier les éléments architecturaux valables tels que définis par le premier constructeur.

Nous avons un bon exemple de restauration et de l'efficacité des méthodes de travail dans sept ou huit édifices du projet de la Place Royale à Québec. Certes, en gros, on peut avancer que la résurrection de ce quartier de ville tient beaucoup de la reconstitution, mais il n'en reste pas moins que quelques bâtiments sont l'objet d'une restauration intégrale. (Lessard et Vilandré, 1974, p. 50-51)

On retrouve ici la théorie de la restauration stylistique de Viollet-le-Duc (Madore, 1981, p. 16) puisque Lessard et Vilandré prônent la sélection d'une époque pour, à partir des connaissances relatives à ses techniques et traditions, reconstruire l'édifice. Cependant, les auteurs introduisent des nuances et opèrent une distinction entre la restauration et la reconstitution :

Alors que la restauration s'effectue d'abord et avant tout à partir des vestiges matériels, la reconstitution, quant à elle, résulte d'une recherche historique, archéologique et ethnographique. Un grand nombre de monuments historiques canadiens, qui font aujourd'hui la joie des touristes et des amateurs d'architectures anciennes, s'inscrivent dans cette catégorie de bâtiments qui n'ont de vieux que le plan. Ces reconstitutions basées sur les documents d'archives et l'archéologie n'ont souvent d'originales que les fondations. Louisbourg, Port-Royal en Nouvelle-Écosse, une bonne partie de la Place Royale, à Québec (les édifices d'accompagnements) demeurent de pures créations basées sur une recherche scientifique sérieuse. (Lessard et Vilandré, 1974, p. 52-53)

Ainsi, ce qui semble séparer la restauration de la restitution est l'exploitation au premier plan ou non des documents d'archives. Cependant, cette distinction n'est pas toujours si limpide. En effet, Vilandré et Lessard signalent que la documentation permettant d'effectuer une reconstitution est souvent déficitaire, voire totalement inexistante. Le curetage, pratique rattachée à la restauration (étude des vestiges existants), est alors présentée comme la seule solution valable pour tout travail visant à retrouver le style original d'une maison (Vilandré et Lessard, p. 52). Néanmoins, plus loin dans le texte, les auteurs signalent que « l'architecte restaurateur » travaillant dans des zones comme Place Royale doit impérativement produire des relevés, des plans et faire des études avant de penser la restauration. Il s'agit alors

d'assurer une confrontation entre les archives historiques et actuelles pour donner un caractère scientifique à la restauration stylistique (Vilandr  et Lessard, 1974, p. 52). Ainsi, pour Vilandr  et Lessard, la restauration se base principalement sur l' tude des vestiges par le curetage, mais l'architecte ne peut pas totalement s' manciper d'un recoupement de la documentation historique et actuelle, m me si cette d marche arrive en second plan et semble moins importante. Leur th orie de la restauration de 1974 est donc un moyen terme entre les principes de la restitution stylistique de Viollet-Le-Duc et les exigences scientifiques d'exploitation et de production des archives tel que les chartes et trait s internationaux le pr conisent.

En r sum , les restaurateurs qu b cois des premi res d cennies du chantier de restauration de Place Royale (1950-1970) ont une relation relativement distante avec la recherche historique et l'exploitation des archives. L'absence pr sum e de la documentation et la volont  de reconstitution d'un quartier dans un style th orique font que les archives sont souvent les parents pauvres de cette d marche architecturale. Il est d'usage d'affirmer qu'il est n cessaire de rechercher et d'exploiter la documentation existante, mais cette  tude est souvent plac e en second plan, apr s la pratique du curetage et la s lection des  l ments   restaurer selon les principes th oriques se rattachant   un « style fran ais ».

Il faudra donc attendre les nombreux probl mes et critiques formul es   l'encontre du chantier de Place Royale, pour que les mentalit s changent vers la seconde moiti  des ann es 1970 et le d but des ann es 1980. Le *Guide pour la conservation et la mise en valeur de l'architecture du Vieux-Qu bec*, publi  en 1982 par le Service de l'urbanisme – division du Vieux-Qu bec de la ville, incarne alors cette nouvelle r flexivit  concernant la restauration d' difices historiques   Qu bec. Cet ouvrage gouvernemental stipule que les chartes internationales doivent dor navant  tre strictement respect es dans toute la province (Service de l'urbanisme – division du Vieux-Qu bec, 1982, p. 3). Ainsi,

Il faut  viter toute transformation ou toute modification d' l ments caract ristiques et significatifs de l'architecture et de l'histoire d'un b timent, d'une structure, d'un site ou d'un environnement [...]. Les transformations et les modifications qu'a subies un b timent ou une structure au cours de son histoire t moignent de son  volution et de sa vie, ces changements peuvent avoir acquis une signification propre et doivent  tre reconnus et conserv s [...]. Aussi, toute modification doit se baser sur un fondement historique et  viter de donner une apparence plus ancienne ou incompatible avec l' ge,

le style architectural ou la période culturelle, d'un bâtiment, d'une structure ou d'un site.
(Service de l'urbanisme – division du Vieux-Québec, 1982, p. 17)

L'intégration de l'architecture contemporaine n'est également plus un tabou et il n'est donc plus recommandé d'effectuer de la reconstitution historique pour les nouveaux bâtiments s'intégrant dans un quartier protégé. Cependant, l'édifice récent doit respecter les codes urbanistiques établis par ceux qui l'ont précédé (Service de l'urbanisme – division du Vieux-Québec, 1982, p. 15). Il importe donc d'effectuer des recherches historiques et des fouilles archéologiques pour connaître l'histoire de la construction à Québec, les différents styles des maisons et pour identifier leur évolution. Cette nécessité apparaît dans la définition du terme restauration donnée par la division du Vieux-Québec du Service d'urbanisme de la ville :

Ensemble d'opérations qui a pour but de rectifier l'état d'un bâtiment en vue d'en perpétuer les qualités. La restauration procède avec méthode et sur la foi d'évidences. Les hypothèses et l'improvisation sont à exclure. La restauration s'appuie sur :

- Un dossier : étude historique et analyse architecturale, documents iconographiques
- Une connaissance du bâtiment et de l'ensemble : relevés, étude structurale, curetage.

(Service de l'urbanisme – division du Vieux-Québec, 1982, a2)

Il s'agit donc en premier lieu de préserver « les archives du sol » découvertes lors des fouilles archéologiques (Service de l'urbanisme – division du Vieux-Québec, 1982, p. 19) et de protéger les découvertes des archéologues en s'assurant que la prise de relevé soit effectuée. À cette obligation s'ajoute celle d'effectuer des études relatives aux composantes de la trame architecturale de l'endroit où se situe le bâtiment à restaurer ou à édifier (Service de l'urbanisme – division du Vieux-Québec, 1982, p. 23 et 91). Il est également nécessaire de consulter des documents iconographiques lors de la reconstruction d'éléments disparus (Service de l'urbanisme – division du Vieux-Québec, 1982, p. 70). Les principes dictés par la publication du Service de l'urbanisme d'assurer la consultation et la production d'archives dans le cadre d'un projet de restauration sont alors repris et respectés dans le *Rapport d'étape présenté à Denis Saint-Louis, architecte, aux fins de la restauration de l'édifice* de la firme Ethnotech Inc. pour le chantier de la Maison de La Gorgendière. En effet, on y apprend que la firme a été mandatée pour « assumer les recherches historiques nécessaires à la préparation d'un concept de restauration » (Ethnotech Inc., 1990, p. 3). Il s'agit alors de

1. Procéder à une révision de la documentation historique existante : examiner les sources déjà consultées, vérifier les interprétations qui en ont déjà été faites, compléter les données nécessaires.

2. Effectuer des recherches complémentaires en fonction des besoins des architectes
3. Comparer les données historiques recueillies avec l'état actuel du bâtiment et des vestiges qui subsistent. Proposer une interprétation du bâtiment actuel à partir de la documentation historique.
4. Prendre connaissance des données archéologiques disponibles sur le bâtiment et en faire la corrélation avec les données historiques
5. Effectuer des recommandations quant à la restauration du bâtiment aux options envisagées et à son utilisation éventuelle. (Ethnotech Inc., 1990, p. 4)

Ces exigences sont donc les témoins supplémentaires d'une volonté nouvelle d'accorder à la recherche historique une place prédominante dans la restauration au Québec. Les données historiques et archéologiques recueillies et produites par Ethnotech Inc. servent de base à la réalisation du chantier qui, même si l'étude de l'existant est toujours présente, ne se base plus en premier lieu sur le curetage pour établir l'aspect de la maison restaurée.

Un an après le rapport de la firme Ethnotech Inc, le ministère des Affaires culturelles édite les *Principes et critères de restauration et d'insertion : le patrimoine architectural d'intérêt public*, ouvrage de Claude Reny qui émet une importante critique à l'encontre des travaux de restauration réalisés par la Commission des monuments et sites historiques entre 1952 et 1972. Reny déplore alors des interventions s'inscrivant dans une démarche de reconstitutions partielles ou totales des édifices historiques plutôt que de restauration à proprement parler (Reny, 1991, p. 25). Pour Reny, l'entente canado-québécoise de 1970 sur la promotion du tourisme a également exercé un impact négatif sur la manière dont Place Royale a été restaurée, car l'objectif principal était devenu de proposer une reconstitution stylistique de la place pour répondre aux intérêts économiques liés au marché du tourisme (Reny, 1991, p. 26). Pour éviter de répéter ces erreurs, Reny insiste sur la prise en considération des textes internationaux comme la Charte de Venise de 1964, mais également la Déclaration d'Amsterdam, les Recommandations de Nairobi-Varsovie et la Charte de Florence de 1981. Pour l'auteur, ces chartes et textes ont le mérite de rappeler que tout travail de restauration doit impérativement être précédé par une activité de recherches archéologiques et historiques (Reny, 1991, p. 37). En plus d'étudier le bâtiment à restaurer, les architectes et les ingénieurs doivent s'appuyer sur la documentation historique et réaliser des fouilles archéologiques (Reny, 1991, p. 37). Ce travail de recherche historique et archéologique doit être maintenu durant toute la réalisation du chantier et Reny invite les restaurateurs à rendre leurs résultats accessibles afin d'« enrichir la mémoire collective » (Reny, 1991, p. 36).

En résumé, au cours des années 1950 jusqu'à la première moitié des années 1970, les principes présidant à la restauration d'édifices historiques au Québec s'inspirent principalement de la théorie de la restauration stylistique de Viollet-le-Duc, introduite par Morisset, et du concept de quartier-musée de Pierre Lavedan. Dans cette perspective, la production et l'exploitation d'archives sont quelques choses de relativement secondaires par rapport à l'étude de « l'existant ». Le chantier de Place Royale et ses nombreux déboires vont progressivement servir de « cas d'école » et les mentalités vont évoluer vers la fin des années 1970 et le début des années 1980. Place Royale est alors constamment cité dans les rapports et les publications officielles comme l'exemple à ne surtout plus suivre. Il devient primordial de respecter les chartes et les traités internationaux qui demandent tous la production de recherches historiques et archéologiques avant le lancement et durant la réalisation du chantier. Ces études sont d'autant plus nécessaires qu'il importe désormais de respecter l'évolution des bâtiments restaurés, ce qui demande d'avoir une meilleure connaissance des styles architecturaux.

Automatiquement, que ce soit au Québec ou ailleurs, cet intérêt des architectes et des ingénieurs à assurer une recherche historique et à témoigner des chantiers qu'ils effectuent entraîne une production documentaire importante. Cette tendance à vouloir documenter l'ensemble des étapes des travaux réalisés, qu'il soit de restauration ou de construction, s'observe alors dans les fonds des architectes et des ingénieurs qui contiennent souvent une masse documentaire importante avec des archives produites dans des formats par toujours simples à préserver. Cet état de fait exige alors que l'archivage des activités architecturales soit repensé en profondeur.

1.3.3. La conservation des archives de l'architecture : un intérêt tardif pour des archives complexes

Ce n'est que tardivement que les archivistes se sont intéressés au problème des archives de l'architecture moderne et contemporaine. Ainsi, il faut attendre les années 1980 pour que le Conseil international des archives (ICA) décide de créer un comité chargé de « mieux connaître ces sources documentaires importantes » et encore vingt années supplémentaires pour que le *Manuel de traitement des archives d'architecture XIXe-XXe siècle* voit le jour (ICA, 2000, p. 9 et Souchon, 2000, p. 15). Pendant ce temps, en 1991, le chercheur en histoire

et théorie de l'architecture Frédéric Seitz dénonce la situation des archives d'architecture en France :

Jusqu'à une date récente, les chercheurs travaillant sur l'architecture moderne et contemporaine étaient confrontés à la question, essentielle pour leur travail, de l'accès aux archives des concepteurs (architectes, ingénieurs, bureaux d'études) ou des constructeurs. La préservation des archives de l'architecture du XXe siècle a en effet été longtemps négligée en France en raison notamment de l'impossibilité pour les Archives de France, d'y consacrer une part importante de leur activité et du coût très élevé des locaux de stockage dans les grandes villes et en particulier à Paris. (Seitz, 1991, p. 1)

La conservation sur le long terme des archives de l'architecture pose en effet un certain nombre de difficultés liées aux pratiques professionnelles de leurs producteurs et à leur matérialité. La première d'entre-elles est liée à l'inattention que les architectes et les autres professionnels de la construction portent à leurs archives qu'ils perçoivent avant tout comme des outils servant à la réalisation d'un projet concret et qu'il importe donc peu de préserver une fois ce dernier réalisé :

Même pour les projets les plus importants, les archives sont alors souvent négligées. C'est pourquoi elles aboutissent généralement en désordre dans un dépôt d'archives, après des années d'entassement dans des bureaux encombrés, des entrepôts qui prenaient l'eau ou des caves humides. Les plans, les tirages et les dessins concernant des projets différents peuvent se trouver mélangés. Les dossiers administratifs, dossiers de marchés, ordre de service parviennent souvent en vrac et sans identification. Les doubles sont toujours nombreux. (Maygene, 2000, p. 65)

Par ailleurs, cette vision utilitaire des archives de l'architecture a un effet sur leur matérialité. En effet, la durée de conservation des archives telle que préconisée par les architectes et les responsables de la construction, ne dépasse pas celle de leur responsabilité légale vis-à-vis des travaux qu'ils effectuent, ce qui ne les pousse pas à privilégier des supports résistants et plus onéreux (Nieuwenhuysen et Peyceré, 2000, p. 34). En outre, la dimension des cartes et des plans est fréquemment pointée du doigt dans les textes archivistiques pour expliquer leur fragilité, les difficultés rencontrées lors de leur manipulation et les coûts que leur préservation entraîne (Cardinal, 2000a, p. 92; Cardinal, 2000b, p. 42). Cette fragilité des supports et leur dimension deviennent même un critère d'évaluation pour les archivistes. À titre d'exemple, dans un texte consacré à cette thématique produit et publié dans le cadre du cours d'évaluation des archives de l'EBSI, Geneviève Noël recommande la destruction pure et

simple des plans issus de la diazographie si les originaux sur feuilles conventionnelles, plus résistantes, existent toujours dans le fonds (Noël, 2009, p. 10).

Une autre difficulté relative aux archives de l'architecture est liée à la pluralité des métiers qui contribuent à leur production. En effet, il importe de ne pas réduire ces archives aux documents produits et reçus par les architectes (Nieuwenhuysen et Peyceré, 2000, p. 21) et il devient capital, si l'on souhaite disposer d'un panorama complet sur l'architecture d'une région ou d'un pays, d'également préserver les fonds des ingénieurs, des maîtres d'œuvre, des ministères et des entreprises privées (Seitz, 1991, p. 4). De plus, il est tout aussi important d'assurer un équilibre entre fonds privés et fonds publics, chose qui n'a pas toujours été effectuée par le passé, car « [b]ien des archives gouvernementales, nationales ou non, ne s'intéressent qu'aux documents d'architecture produits par leur propre gouvernement. » (Cardinal, 2000b, p. 41).

Il est d'autant plus important de préserver des fonds produits par les différents producteurs que ces derniers ne portent pas toujours le même jugement sur les documents qu'ils créent et utilisent dans le cadre de leurs activités. Ainsi, les architectes ne s'accordent pas tous sur la nécessité de conserver les exemplaires successifs des calques qui permettent pourtant de voir l'évolution des plans dans le temps. Ce dernier point a été étudié par Christian Hottin qui a analysé le traitement et le contenu de deux fonds d'architectes. Il constate que le regard que le producteur porte sur ses documents lors de leur maintien dans ses locaux et surtout lors de leur donation à un centre d'archives a un effet sur le contenu archivistique du fonds (Hottin, 2006a, p. 189-191). Un ingénieur ou un architecte laisse, suivant ce qu'il souhaite et/ou peut transmettre au cours de sa carrière, un fonds imposant et peu ordonné ou un fonds relativement restreint où la place de chaque document est longuement réfléchi (Hottin, 2006a, p. 189-191). De plus, les architectes n'entretiennent pas tous la même relation avec leurs documents et, alors que certains verront leurs premières esquisses comme des dessins peu dignes d'intérêt, d'autres en feront des cahiers et les mettront en valeur dans leur fonds (Hottin, 2006a, p. 191). Cependant, quels que soient les choix effectués par les architectes et les autres professionnels de la construction, une tendance générale se dessine depuis la seconde moitié du 20^e siècle avec un nombre de documents préservés toujours plus important.

Au nombre des facteurs de cette explosion documentaire figurent la facilité de reproduction par photocopie, les tirages illimités de plans à partir de calques solides, les données informatiques transférables et lisibles sous toute latitude, la multiplication des parties prenantes lors d'une opération d'architecture de quelque envergure, la complexité des contrôles administratifs, ou l'intérêt croissant du monde contemporain pour tout ce qui s'arroge un impact sur son environnement. (Souchon, 2000, p. 15)

Cette multiplication des documents, dont les cartes et les plans notamment, constitue un problème supplémentaire pour les archivistes. Les plans sur calques sont souvent retouchés directement sur le support original durant la réalisation du chantier afin d'y intégrer des données nouvelles ou des modifications du dessin. La solidité du calque permet en effet de le gratter pour supprimer des lignes et ainsi modifier le tracé original. Ces modifications successives du calque ne peuvent alors s'observer que grâce à la préservation des copies produites au fil de ces changements (Nieuwenhuysen et Peyceré, 2000, p. 35). Il importe donc aux archivistes d'être vigilants et de ne pas procéder à la destruction de documents a priori similaires, mais dont les dessins et les mesures diffèrent légèrement. Cette multiplication des plans à préserver demande de la place, mais exige également des archivistes de savoir et de pouvoir lire les documents laissés par les professionnels de la construction. Cette tâche est d'autant plus difficile que :

Passé l'époque où a opéré l'architecte, la lisibilité même de la documentation, sans préjuger de son intérêt, n'est en aucun cas garantie, qu'il s'agisse de pièces sur papier, annotées, retravaillées, d'une forte technicité, ou de documents numériques à durée de conservation aléatoire, dépendant d'une technologie précise. (Souchon, 2000, p. 18)

La dernière difficulté liée aux archives de l'architecture concerne leur agencement intellectuel : le dossier de projet (Figure 4). Ce dernier peut concerner autant un projet de construction, un projet théorique ou un projet de restauration de grande ampleur. Suivant le type et l'importance du projet, le dossier sera plus ou moins volumineux et sera composé d'une quantité et d'une typologie documentaire variables, ce qui demandera éventuellement des infrastructures vastes et spacieuses pour leur conservation. Le dossier s'étoffe au fur et à mesure de l'évolution du projet et regroupe progressivement l'ensemble des documents accumulés durant cette période plus ou moins longue. Il peut donc constituer un ensemble volumineux conditionné dans plusieurs boîtes et meubles à plans. De plus, certains types de documents sont intimement liés à une phase précise du projet et il incombera souvent à l'archiviste de remettre les documents dans l'ordre pour présenter l'évolution graduelle du

chantier (Souchon, 2000, p. 23-25). Cette production par étape des archives d'un projet d'architecture est représentée sous forme de tableau par Geneviève Noël (voir Figure 4).

En résumé, la préservation des archives de l'architecture et de projets comme celui de la restauration de Place Royale impose un certain nombre de contraintes et pose plusieurs difficultés aux archivistes. Elles sont les produits d'acteurs qui ne s'accordent pas toujours sur la pertinence de conserver ce qu'ils perçoivent avant tout comme des outils de travail engageant leur responsabilité professionnelle. Souvent manipulés et transformés durant le déroulement du chantier, ces documents fragiles sont difficilement archivables et demandent un suivi constant pour enregistrer l'ensemble des modifications effectuées sur les plans originaux. La typologie documentaire variée – plans, croquis, correspondance, rapports, dossiers de recherche, recueils photographiques et documentation historique – nécessite de disposer des biens mobiliers adaptés à cette diversité. Un ultime problème concerne l'évaluation des dossiers de projet, souvent volumineux. En effet, il n'est pas aisé d'établir des critères d'évaluation et l'élimination des dossiers de projet jugés non significatifs ou relatifs à des projets identifiés comme mineurs (Noël, 2009, p. 10-11) n'est pas sans poser un certain nombre de questions concernant le caractère subjectif de cette évaluation. Ainsi, les archives de l'architecture sont constituées de documents fragiles formant des ensembles incomplets et sur lesquels plusieurs acteurs ont porté un regard différent sur ce qu'il importait de conserver.

1.3.4. Présentation de l'objet d'étude : l'ensemble documentaire de Place Royale du fonds E6 du ministère des Affaires culturelles

Les archives relatives au chantier de restauration Place Royale de Québec ont principalement été créées par deux groupes, à savoir, d'une part, les historiens, anthropologues et ethnologues mandatés par le ministère des Affaires culturelles dans le cadre des programmes de recherche en histoire, et d'autre part, les ingénieurs, architectes et responsables qui ont assuré la supervision du chantier. Concernant le regroupement des archives, il est plus probable qu'il ait été effectué par le Centre des dossiers qui a assuré la prise en charge des archives de Place Royale au début des années 1980 et qui a assuré l'étiquetage, le classement et la préservation du contenu des boîtes. Cet ensemble documentaire est donc le produit de plusieurs acteurs qui sont tous intervenus à des niveaux et à des moments différents.

Malheureusement, l'importance documentaire des dossiers varie dans le temps. Comme il sera montré à plusieurs reprises dans cette thèse, les responsables du chantier entre les années 1960 et 1980 se sont souvent approprié les archives qu'ils produisaient et n'étaient pas toujours très attentifs à leur préservation. Pour rappel, ce n'est qu'à partir de la seconde moitié des années 1970 que le Québec commence à se doter de politiques et de lois visant à préserver les archives gouvernementales. Selon le rapport archivistique de Marie Phénix :

La collection actuelle ne reflète que très peu la période d'activité de 1960 à 1980. De 1960 à 1973, les dossiers créés ont été conservés par les gens responsables de la gestion du parc immobilier ou par chacun des intervenants du projet et n'ont pas fait l'objet d'un regroupement des dossiers comme celui qu'on connaît aujourd'hui. (Phénix, 1996, p. 13)

De plus, l'incendie du 31 décembre 1981 de l'entrepôt de documents semi-actifs à la rue Dalton a détruit un ensemble important de documents :

Nous pouvons affirmer que les dossiers de l'unité administrative Gestion du parc immobilier contenant tous les documents sur le projet de restauration de Place Royale datant de cette époque et conservés par le Ministère ont été détruits dans l'incendie de l'entrepôt de documents semi-actifs, rue Dalton, le 31 décembre 1981.

Dans le dossier sur l'incendie, les documents confirmant la destruction par l'eau des dossiers de gestion du parc immobilier ont été retrouvés. Les dossiers contenaient 20 ans de documents de restauration et d'histoire sur Place Royale. [...] La lecture des bordereaux de versement des dossiers nous apprend que l'ampleur de la destruction est beaucoup plus importante. En effet, 12 boîtes contenant toute une époque de l'histoire de toutes les interventions faites sur tous les plans de la gestion du parc immobilier de Place Royale ont disparu. Les documents contenant de l'information à caractère financier ont également disparu. Une information riche et variée dont une partie aurait été conservée aux archives historiques n'a pas été sauvée. (Phénix, 1996, p. 13)

Le traitement irrégulier des dossiers durant les premières années du chantier et l'incendie de 1981 prêterent grandement la pertinence de toute observation sur la constitution de l'ensemble documentaire consacré à Place Royale pour cette période allant de 1960 à 1980. Cependant, un certain nombre des documents produits durant ces décennies ont tout de même survécu. Il s'agit principalement de plans architecturaux, de documents relatifs aux fouilles archéologiques, de plusieurs dossiers photographiques, des résultats de la recherche en histoire, mais également de dossiers de restaurations relativement importants comme celui de la maison Fornel (Phénix, 1996, p. 14). De plus, des rapports rédigés au cours des années 1978 et 1980 sur l'état des archives administratives et historiques produites durant les premières années du chantier nous permettent d'avoir un panorama relativement précis de l'état des archives de Place Royale avant l'incendie de 1981. En effet, ces rapports recensent

les archives disponibles avant cet événement et témoignent des nombreuses lacunes liées à leur préservation (Pétrin, 1978a, Langlois, 1978, Anonyme, 1978d et Lacombe, Lefebvre et Thibault, 1979).

Les auteurs des rapports sur l'état des archives de Place Royale demandent tous que le ministère des Affaires culturelles assure une meilleure conservation des archives du chantier et de la recherche historique et qu'elles soient regroupées en un endroit unique. Ce projet se concrétise en 1980 lors de la création du Centre des dossiers et du Centre de documentation pour Place Royale (Phénix, 1996, p. 15). Pour le Ministère, ces centres permettent également de répondre aux critiques formulées lors du colloque de 1978 concernant l'inaccessibilité des archives du chantier et de lancer la recherche historique planifiée pour les années 1980 (Phénix, 1996, p. 14). C'est alors à ce moment que les documents sont classés dans les dossiers que traiteront les Archives nationales du Québec en 1996. En 1983, le plan de classification du Ministère intègre les dossiers de Place Royal dans la série 4 000 et la classification est effectuée suivant un ordre chronologique (Phénix, 1996, p. 15).

En 1989, les documents de la collection sont transférés au poste de classement²⁷ 4009 – Secteur Place Royale qui est conservé au Centre de documentation, situé au sous-sol du Ministère (Phénix, 1996, p. 7). La documentation archéologique est conservée au même endroit physique, mais au poste de classement 4002 – Archéologie qui est jumelée avec le poste 4009. Le rapport de 1996 de Marie Phénix donne un état des lieux relativement précis sur la manière dont les archives sont physiquement ordonnées :

Les dossiers de la Collection Place Royale occupent les rangées A, B, C et D. La rangée A contient les 15 classeurs à plans horizontaux (CPH). Les plans sont dans les CPH 1 à 12. Les prêts à photographier et le matériel de communication sont dans les classeurs 13 à 15. Les dossiers photographiques des séries 7, 10, et 12 ont été regroupés dans la rangée B. Les originaux photographiques d'une partie de la série 7 et de la série 12 ont été entreposés dans la voûte du Ministère au sous-sol du 225 Grande-Allée E. Les dossiers papiers sont dans les rangées B, C et D. L'armoire numéro 1 de la rangée D contient les

27 Comme il sera montré plus loin dans cette thèse, le terme de « poste de classement » va connaître plusieurs définitions et les tâches qu'il accomplit vont évoluer à travers le temps. Cependant, en 1984, la fiche terminologique de l'Office québécoise de la langue française définit le poste de classement comme : « Emplacement aménagé pour l'exécution des opérations relatives au traitement, du classement et à la conservation des dossiers d'une unité administrative. » (Office québécoise de la langue française, 1984). Il est précisé que le poste de classement regroupe également les services du courrier, des messagers et des prêts de dossier.

originaux des photographies d'inventaire archéologiques de la série 7. (Phénix, 1996, p. 7)

Ainsi, le rapport Phénix montre que le classement de la documentation, l'entreposage physique des différents documents sur Place Royale, est connu. Même si cette information peut sembler anodine, il faut rappeler que cette situation d'ordre n'a pas toujours été présente dans l'histoire de cet ensemble documentaire.

En plus de cette documentation entreposée dans les locaux du Ministère, Phénix précise que « des albums de photos, des dossiers de restauration, des dossiers de recherche historique, des dossiers de fonctionnement du site, des dossiers de formation des guides » (Phénix, 1996, p. 8) ont été empruntés par le personnel du Musée de la Civilisation qui depuis 1990 est responsable du travail d'interprétation de Place Royale. La localisation de ces dossiers est néanmoins connue (le Centre d'interprétation de Place Royale et le bureau de Renée Côté) et il est expressément demandé aux personnes responsables que ces dossiers, qui représentent un total de 3,2 mètres linéaires, ne soient pas mélangés avec ceux produits par le Musée à partir de 1990 (Phénix, 1996, p. 8). L'année 1989 est ainsi la dernière année officielle de constitution de l'ensemble documentaire sur Place Royale.

Cependant, même si le positionnement physique des documents était connu, Phénix affirme dans son rapport avoir senti le besoin de voir par elle-même le contenu de dossiers lors du versement de ces derniers aux Archives nationales afin de pouvoir pleinement saisir leur contenu et de proposer un plan de classification conforme à la réalité observée et qui différerait de la série 4 000 du plan du Ministère (Phénix, 1996, p. 4). On constate alors ici une véritable difficulté à appréhender cet ensemble et les Archives nationales ont dû effectuer un véritable travail d'analyse pour saisir un minimum ce que représentaient réellement les archives de Place Royale.

Il importe maintenant de s'arrêter un instant sur le vocabulaire employé par Phénix. En effet, l'archiviste des Archives nationales utilise le terme de « collection » pour parler de l'ensemble des documents relatifs au chantier de Place Royale. Pour rappel, les manuels archivistiques ont souvent tendance à opposer la notion de collection à celle de fonds d'archives. Ainsi, les auteurs du manuel hollandais estiment qu'une collection est toujours le résultat d'une activité arbitraire bien loin du caractère organique et objectif du fonds

d'archives (Muller, Feith et Fruin, 1910, p. 5). Il sera de même pour les archivistes français qui, en 1970, définissent la collection comme le produit de choix subjectifs effectués par un auteur. La collection constitue un ensemble issu « du hasard » bien loin du tout organique et objectif que forme le fonds d'archives (AAF, 1970, p. 23-24). Bien plus récemment, dans le glossaire du Portail International Archivistique Francophone (PIAF) établi en 2015, le fonds d'archives est défini comme un tout organique et la collection comme une réunion « artificielle » de documents :

Réunion artificielle de documents en fonction de critères communs liés à leur contenu ou à leur support, sans considération de leur provenance, par opposition au fonds d'archives constitué de façon organique. Dans la pratique courante, on dit souvent « les fonds et collections » pour désigner l'ensemble des documents conservés dans un centre d'archives. (PIAF, 2015, p. 24)

Au Québec, la notion de collection est définie dans l'ouvrage de Carol Couture et de Jean-Yves Rousseau, *Les fondements de la discipline archivistique*, comme un : « ensemble de documents ou de dossiers regroupés en fonction du hasard ou d'un choix thématique ou autre. La collection constitue l'antithèse du fonds » (Couture et Rousseau, 1994, p. 283). Plus tardivement, Gilles Héon, à propos des archives personnelles et de familles, déclare qu'une collection archivistique est un ensemble de documents épars se devant néanmoins d'être versés à un service ou un centre d'archives si ce dernier dispose des autres archives du même producteur afin de potentiellement pouvoir constituer un fonds (Héon, 1999, p. 233).

Comme analysé dans la section « Vision postmoderniste », les postmodernistes nient le caractère objectif des archives et rendent ainsi moins tangible la frontière entre les notions de fonds et de collection. Ils déconstruisent également la notion de producteur pour montrer son caractère complexe et construit qui, surtout pour des personnes morales comme les ministères, demande souvent à l'archiviste de faire des choix, forcément subjectifs, concernant les limites externes du fonds et son ordre interne (Nesmith, 2005, p. 265). Cependant, malgré ces développements, les postmodernistes continuent à octroyer un statut spécial au fonds d'archives qu'ils imputent toujours à un producteur, même si ce dernier est de nature complexe et lié à un contexte qui le façonne lui et ses actions (Cook, 2001 et Nesmith, 2001, p. 35).

Pour revenir au cas des archives de Place Royale, il est certain, comme en témoigne le rapport de Phénix et comme il est démontré dans cette thèse, que cet ensemble documentaire a connu une série d'évènements qui ont grandement influencé la manière dont les archives ont été classées, préservées et exploitées. Les dossiers constitués au cours des années 1970 n'existent tout simplement plus sous leur forme originale et c'est certainement lors de ce travail de regroupement des archives, au cours des années 1980, que les dossiers que nous connaissons aujourd'hui prennent forme. Il est aussi légitime de dire qu'il y a eu une réelle volonté, toujours durant les années 1980, de rassembler toutes les archives relatives Place Royale au sein des centres des dossiers et de documentation afin de permettre la réalisation d'un programme de recherche et une restauration respectueuse de l'histoire. Faut-il pour autant, si l'on se base sur les définitions archivistiques de la notion de collection, nommer les archives de Place Royale de la sorte ? Il y a bien eu un rassemblement des archives relatives à Place Royale au cours des années 1980 qui pourrait être perçu comme un regroupement thématique similaire à celui d'une collection. Cependant, la reconstitution de ces dossiers a toujours eu pour objectif de témoigner des activités passées et actuelles du chantier de restauration et du travail d'interprétation de Place Royale. De plus, ce travail a constamment été effectué par une ligne de personnes officielles responsables tel que souhaité par des archivistes comme Jenkinson (1937, p. 11) et Maclean (1959, p. 390) pour définir des documents comme étant des archives.

Une fois encore, il est plus que probable que le choix de Phénix d'utiliser le terme de « collection » se base sur le fait que l'ensemble documentaire relatif à Place Royale constitue une sous-série du fonds E6 du ministère des Affaires culturelles qui a connu plusieurs évènements ayant profondément transformé son contenu et son classement. Il est effectivement judicieux de ne pas présenter l'ensemble documentaire sur Place Royale comme un fonds ne serait-ce que du fait de sa position de sous-série dans la classification du fonds du Ministère et de la présence de plusieurs producteurs d'archives. Cependant, il est possible de rattacher ces archives à un ensemble de personnes officielles ayant toutes travaillé, de près comme de loin, pour le ministère à un moment donné. De plus, les boîtes, surtout celles des années 1970, ont effectivement été constituées a posteriori, mais toujours dans l'optique de témoigner des activités passées et non pas dans le but de constituer une documentation. C'est pour ces différentes raisons que nous n'utiliserons par la notion de

collection, mais le terme d'« ensemble documentaire », une expression neutre permettant de conserver l'idée des archives comme un ensemble de documents bien que l'origine soit subjective et liée aux changements de contextes.

Chapitre 2 — Présentation des résultats : un ensemble documentaire produit de différentes périodes

La présentation des résultats est basée sur une séparation en trois périodes permettant de voir l'évolution des contextes et des différentes formes d'exploitation des archives qui s'y rattachent. Ces périodes historiques ont été établies à partir des différentes formes d'exploitation et de mise en archives observées lors de l'analyse de l'ensemble documentaire sur Place Royale. Chacune de ces périodes constitue alors un sous-chapitre (« 2.1. Une restitution comme héritage », « 2.2. Réagir par la réorganisation des archives » et « 2.3. Une histoire trop lourde et trop onéreuse ? ») dont la structure est similaire, à savoir : présentation du contexte du chantier de restauration, analyse de l'exploitation des archives effectuée à ce moment et observations concernant la mise en archives du projet Place Royale.

2.1. Une restitution comme héritage

Ce chapitre se focalise sur les premières années du chantier. À ce moment-là du projet de restauration, les responsables sont relativement libres de le mener à bien. Avant les scandales de la seconde moitié des années 1970, il n'y a effectivement pas de réel doute concernant la pertinence de faire de Place Royale un quartier-musée donnant au Québécois une nouvelle assise à leur quête d'identité française et aux touristes un lieu à visiter.

Concernant l'exploitation et la mise en archives, une bonne partie des observations effectuées dans ce chapitre sont basées sur les séries 9 et 10 du plan de classification établie par Phénix (Phénix, 1996, p. II). La série 9 « Restauration immobilière et des infrastructures de Place Royale » est censée regrouper les archives portant sur la restauration des maisons et des édifices de Place Royale. On y retrouve alors tous les documents permettant la planification de la restauration, dont les plans et les rapports d'aménagement. La série 10 « Détails architecturaux » contient en grande partie les résultats, souvent présentés sous forme de « note », des recherches effectuées par le bureau des historiens de Place Royale dont le but premier est d'aider les architectes et les ingénieurs dans leur projet de restitution de l'architecture traditionnelle française. Cependant, la frontière entre les séries 9 et 10 n'est pas si claire et il n'est pas toujours certain de savoir qui est responsable du regroupement des

documents qui par ailleurs ne permettent pas d'avoir une vision compréhensible des tâches accomplies.

2.1.1. Des acteurs soucieux d'un retour à la Nouvelle-France

Les années précédentes et contemporaines au début du chantier de restauration de Place Royale sont marquées par de profonds changements au Québec. Entre 1950 et 1970, le secteur industriel se voit supplanté par les activités commerciales. Le premier centre d'achat construit à Sainte-Foy en 1957 incarne le déplacement de toute une partie de la population qui quitte la ville de Québec pour s'établir dans sa périphérie. Le modèle de l'acquisition de la maison familiale et de l'automobile devient rapidement un standard de société (Blais, Gallichan, Lemieux et Saint-Pierre, 2008, p. 445). L'accroissement de l'urbanisation, de l'exploitation des richesses naturelles et d'industrie de l'automobile demande que l'état développe de nouvelles missions et intervienne dans des domaines qui n'étaient pas les siens comme celui de la santé ou encore du bien-être social (Gow, 1994, p. 1). Parallèlement, le décès du premier ministre Maurice Duplessis le 7 septembre 1959 entraîne le déclassement d'une partie de la petite bourgeoisie et des membres des professions libérales québécoises qui dirigeaient la province depuis près de 15 ans au profit d'une nouvelle élite issue de la classe moyenne (Pâquet et Savard, 2021, p. 87). Cette dernière, plus scolarisée, prend rapidement le pouvoir et assure la mise en place d'un État-providence intervenant dans plusieurs nouveaux domaines. Ce développement des missions assumées par l'état provincial va alors de pair avec une plus forte centralisation des pouvoirs, le développement d'une bureaucratie de technocrates (Gow, 1986, p. 293 et p. 363 et Pâquet et Savard, 2021, p. 88-89) et la constitution de neuf nouveaux ministères durant les années soixante (Gow, 1975, p. 393). Parmi ces derniers, on retrouve celui des Affaires culturelles qui est constitué en 1961 et qui témoigne des velléités de l'état provincial à jouer un rôle plus actif dans le domaine de la culture. Cependant, les débuts de ce Ministère sous la direction de George-Émile Lapalme sont relativement chaotiques. Les budgets sont insuffisants et le Conseil de la Trésorerie dispute la moindre des dépenses (Harvey, 2015, p. 55). Néanmoins, ce Ministère commence à orienter l'action culturelle qui sera celle du gouvernement provincial durant les deux décennies suivantes.

L'architecture et son histoire constituent un domaine privilégié pour servir les intérêts nationalistes de la province du Québec (Adams et Bressani, 2003, p. 75, Berthold, 2012, p. 118). On a vu que pour Gérard Morisset, il est nécessaire d'effectuer une restauration sélective des vieilles bâtisses afin de retrouver un style architectural traditionnel français au Québec (Adams et Bressani, 2003, p. 76 et Ben Jemia, 2013, p. 117). À ce moment, la modernité dans laquelle s'inscrit le Québec des années 1950 et 1960 change la vision des experts. La ruralité autrefois mise en avant pour raconter la vie des premiers colons au Québec est remplacée par la ville qui devient le nouveau mode d'occupation territoriale originelle de la province (Payette-Hamelin, 2007, p. 53 et Berthold, 2012, p. 119).

C'est dans ce contexte qu'en 1955, Gérard Morisset, alors secrétaire de la Commission des Monuments historiques, rédige un *Mémoire sur l'Hôtel Chevalier à Québec (1955)*. Il s'agit pour l'historien de l'art de présenter l'importance de trois lots cadastraux comme témoignage de l'histoire architecturale de la ville de Québec. Selon Morisset, « [l]e dernier lot, qui longe la rue Notre-Dame et sur lequel il existe actuellement une médiocre maison de brique, n'offre point d'intérêt. Seuls les lots voisins (2289 et 2290) présentent un intérêt historique et architectural » (Morisset, 1955, p. 1-2). On constate ici l'absence d'engouement, qui sera général dans les principes architecturaux développés par Morisset, pour les maisons en brique. En effet, ce style imputé aux Britanniques n'égalerait pas celui des maisons de pierres que Morisset rattache au style architectural français dont il loue la pureté. Toujours dans son rapport de 1955, l'historien présente un bref historique, largement centré sur le 18^e siècle, des deux maisons se trouvant sur les lots 2289 et 2290. Il explique que l'édifice situé sur le lot 2289 a été construit en 1752 par le négociant et armateur Jean-Baptiste Chevalier. Selon lui,

On peut dire de cette maison qu'elle a été construite à la plus brillante époque de notre architecture domestique. J'ajoute qu'elle est si typiquement française qu'elle serait parfaitement à sa place, même qu'elle serait remarquée dans l'une quelconque des villes-musées de France – Dijon, Troyes ou Falaise. Ses proportions sont fort agréables, sa masse est imposante; et il y a dans sa silhouette je ne sais quelle carrure qui l'apparente à certains monuments du Moyen Âge français. (Morisset, 1955, p. 4)

Pour Morisset, la restauration de la maison Chevalier et de sa voisine, la maison Pagé, pourrait constituer le point de départ d'un projet de restauration plus vaste qui considérerait l'ensemble de la basse-ville de Québec. Il propose donc que la Commission des Monuments

historiques effectuée ce chantier qui pourrait se finaliser par la création d'un « Musée de l'artisanat et de la petite industrie » dans la maison Chevalier (Morisset, 1955, p. 5).

L'énergie déployée par Morisset ainsi que la modification de la *Loi des monuments historiques* en 1956, aboutissent, en 1957, à l'acquisition par la Commission des lots nécessaires au projet de restauration dont le chantier est placé sous la supervision d'André Robitaille. Très rapidement, les murs des maisons Chevalier et Pagé sont percés afin de constituer un seul édifice (Berthold, 2012, p. 131). L'escalier de la maison Pagé est reconfiguré pour assumer une position plus centrale. Finalement, la maison de brique du lot 2291, jugée indigne par Morisset, est transformée en maison d'accompagnement de pierre dans un esprit de pure restauration stylistique (Berthold, 2012, p. 131). Les travaux, achevés dans les années 1960, transforment les immeubles en une maison individuelle dans un style « français » jugé propre au 18^e siècle (Cloutier, Gobeil-Trudeau et Noppen, 1978, p. 18). Plus tard, Robitaille exprimera à plusieurs reprises ses regrets concernant le travail effectué (Berthold, 2012, p. 131).

Alors qu'il s'occupe des travaux pour les maisons Chevalier et Pagé, Robitaille a pour objectif de restituer les environs et le quartier de Place Royale tels qu'ils étaient durant la période qui a précédé la Conquête britannique (Faure, 1992, p. 325). Comme on l'a vu, les textes de Robitaille datant de cette époque présentent la maquette Duberger comme un outil précieux permettant ce travail de reconstitution (Robitaille, s. d.). En effet, bien qu'elle ait été produite au début du 19^e siècle, et que Place Royale a été reconstruite à trois reprises au 17^e et 18^e siècles, cette maquette reste une source valable, car « de 1680 à 1810, la manière de bâtir n'a guère évolué, peut-être seules les techniques – l'unité de style et de matériaux était logique. » (Robitaille, s.d.). Robitaille estime également que le style de l'église détermine celui de la place et que les maisons aux alentours doivent être de pierre et ne doivent pas dépasser les deux étages (Robitaille, s. d.). L'objectif est donc, en se basant en grande partie sur la maquette Duberger, mais sans oublier les archives, de supprimer tous les éléments architecturaux postérieurs à 1810 (démolition des étages ajoutés, des corniches et des ornements propres au 19^e siècle) (Cloutier, Gobeil-Trudeau et Noppen, 1978, p. 33). En plus d'être stylistique, le concept de restauration de Robitaille est également fonctionnaliste. Il importe donc de savoir dès le départ qu'elle est la ou les fonctions que l'on souhaite

attribuer à cette place. Robitaille en identifie alors plusieurs comme la fonction artistique (organisation de concerts, de pièces de théâtre), mais également commerciale (présence de boutiques, de magasins ou d'artisans), administrative ou encore résidentielle. Par ailleurs, les logements doivent être d'un plus haut standing (Robitaille, s. d.) et former des habitations modernes et de luxe répondant aux besoins des habitants d'un Québec moderne (Berthold, 2012, p. 136).

Cette proposition de reconstitution est adoptée par le gouvernement québécois et, le 8 août 1967, une loi qui définit le périmètre d'intervention pour la restauration de Place Royale et qui octroie la maîtrise des travaux au ministère des Affaires culturelles est promulguée (Faure, 1992, p. 325 et Gouvernement du Québec, 1967, annexe) (voir Figure 5). Une partie des documents préparatoires de cette loi se trouvent dans le contenant 1996-04-018/55 du fonds E6 du ministère des Affaires culturelles. On y apprend que plusieurs discussions ont eu lieu concernant la composition du comité consultatif visant à soutenir le ministre dans ses décisions. En effet, la difficulté est de constituer un groupe équilibré et suffisamment représentatif de l'ensemble des entités ayant un intérêt dans le chantier. Avant la promulgation de la loi, la Société de la Place Royale de Québec, compagnie privée sans but lucratif constituée le 3 mai 1966 et détenue par le Gouvernement du Québec, par celui de la ville de Québec et par la Chambre du commerce de Québec, est le principal organisme s'occupant de la restauration. La Société dispose du droit d'acquérir, de restaurer et d'administrer certains immeubles de Place Royale. Elle émane et prend la suite de la Société Place Royale du Québec Inc. qui était contrôlée uniquement par la Chambre de Commerce de Québec. Cependant, aux côtés de cette société la Commission d'aménagement de Québec et la Commission des monuments historiques de Québec disposaient de compétences similaires pour Place Royale (Frégaut, 1967). Dans une lettre datée du 26 février 1969, la conseillère juridique Édith Le May affirme au ministre Jean-Noël Tremblay que les articles 4 et 5 de la *Loi concernant la Place Royale*, qui fixent les responsabilités du ministre et du comité consultatifs, ont pour but d'exclure la Commission d'aménagement du Québec des consultations. Selon Le May, les représentations de la Ville et de la Chambre du commerce de Québec restent toutefois assurées de disposer d'un droit de regard et d'intervention au sein du nouveau comité consultatif (Le May, 1969) défini à l'article 3 de la loi :

Le comité consultatif est formé de sept membres nommés par le Lieutenant-gouverneur en conseil qui détermine la durée de leur mandat. Deux de ces membres sont choisis parmi les fonctionnaires du gouvernement ou d'un agent de la Couronne du chef de la province; deux autres sont nommés sur la recommandation de la ville de Québec et un autre sur la recommandation de la Chambre de Commerce de la ville de Québec. (Gouvernement du Québec, 1967, art. 3)

L'objectif de la loi est de faciliter la prise de décisions concernant la restauration de Place Royale en centralisant le pouvoir décisionnel qui est dorénavant détenu par le ministère des Affaires culturelles. Il s'agit alors pour le gouvernement québécois de permettre à ce chantier d'avancer plus rapidement grâce à la définition précise du périmètre d'intervention et des responsabilités.

Le chantier commence en 1968 avec la restauration de l'église Notre-Dame-Des-Victoires. En 1970, le Comité de rénovation et de mise en valeur du Vieux-Québec publie le *Concept général de réaménagement du Vieux-Québec*. Rédigé par Robitaille en collaboration avec l'architecte Jacques de Blois et l'archéologue Michel Gaumond, ce concept rejette tout type de reconstruction « à l'ancienne » (Comité de rénovation et de mise en valeur du Vieux-Québec, 1970, p. 126-130). Il importe de ne pas faire du Vieux-Québec un espace affranchi des trames urbaines. Le *Concept* rejette donc catégoriquement le concept de quartier musée tel que certains l'envisageaient. Ainsi,

Le Vieux-Québec ne peut être conçu comme un tout autonome, une cité non intégrée à l'ensemble de la région métropolitaine de Québec. Cette fausse conception aurait pour conséquence, à long terme, de faire de ce secteur historique, un musée sans vie, une cité sans âme. (Comité de rénovation et de mise en valeur du Vieux-Québec, 1970, p. 126)

Cependant, lorsqu'il s'agit de l'aménagement de Place Royale, une tout autre position est défendue. Ainsi, il faut « [...] retrouver l'harmonie architecturale et l'ambiance qui existait à l'époque de la maquette Duberger » (Comité de rénovation et de mise en valeur du Vieux-Québec, 1970, p. 158). Les mesures prônées pour la restauration de la place sont drastiques. Les auteurs promeuvent non seulement la reconstruction des édifices détruits dans un style ancien, mais le remplacement de tout ce qui « dépare » avec l'harmonie de la place (Figure 6). L'opposition du Comité de rénovation au concept de quartier-musée ne semble donc pas concerner Place Royale qui est destiné à devenir un lieu de divertissement où les accès routiers seront interdits (Comité de rénovation et de mise en valeur du Vieux-Québec, 1970,

p. 158) pour créer un espace de rencontre à part pour les Québécois et un (quartier)-musée pour les touristes.

Parallèlement aux réflexions du Comité de rénovation et de mise en valeur du Vieux-Québec, le Bureau de coordination de Place Royale (BCPR), chargé par le ministère des Affaires culturelles de planifier la reconstruction de la place, peine à formuler un projet global et estime qu'une restauration de chacun des édifices suivant une méthodologie rigoureuse (fouilles archéologiques, recherche historique, démolition partielle ou totale et reconstruction des édifices dans un « style canadien-français ») permettra de réaliser un tout harmonieux (Cloutier, Gobeil-Trudeau et Noppen, 1978, p. 21). Cette situation particulièrement problématique où le chantier avance sans réelle direction prédéfinie entraîne la multiplication de schémas et de concepts de restauration produits par des auteurs mandatés par un Ministère qui cherche une ligne de conduite pour son chantier phare. Ainsi, en 1971, l'urbaniste Jean Cimon réalise un *Schéma de réaménagement de place royale* qu'il transmet au ministre François Cloutier. Dès la première page, Cimon demande que Place Royale, qui peut devenir piétonne, soit néanmoins raccordée au reste de la ville grâce à la construction « d'un ascenseur de la Terrasse », à la mise en place de transports en commun et à la construction d'un stationnement à étages multiples sur la rue Dalhousie (Cimon, 1971, p.1). Dans ce schéma, présenté comme un prolongement des réflexions du *Concept général* de 1970 (Cimon, 1971, p. 24), l'objectif principal est de proposer une ambiance spécifique à Place Royale tout en édifiant un espace et des logements répondant aux besoins des citoyens actuels et cet « objectif sera atteint si on redonne au quartier la vie trépidante qu'il a connu au XIX^e siècle, en l'adaptant harmonieusement aux besoins de notre époque. » (Cimon, 1971, p. 24).

Cimon se base principalement sur la fonction de divertissement pour concevoir son projet de restauration (Cimon, 1971, p. 24) ce qui, selon lui, entre en contradiction avec la reconstitution dans un style français :

Éviter à tout prix de transformer le quartier en un vaste musée que les touristes traverseront au pas de course; or, les reconstitutions intégrales d'édifices historiques rendent à peu près impossible leur adaptation à la fonction de divertissement que nous proposons comme vocation majeure pour redonner la vie à Place Royale.

Les maisons restaurées devraient être aménagées à l'intérieur avec beaucoup de liberté et avec des techniques contemporaines, afin de les rendre fonctionnelles pour des fins récréatives, culturelles et touristiques. (Cimon, 1971, p. 25)

En résumé, bien que le schéma de Jean Cimon propose de faire de Place Royale un lieu d'habitation répondant aux besoins des locataires actuelles, cette fonctionnalité locative est secondaire en comparaison de celle qui consiste à créer une zone récréative où québécois et touristes pourraient se retrouver. Il s'agit alors pour l'urbaniste de promouvoir un espace « authentique » où la reconstruction artificielle d'édifice en ruine dans un style « faux ancien » serait prohibée, mais où les intérêts du marché du tourisme et du divertissement détermineraient tout de même les choix liés à la restauration.

On retrouve également cette volonté de faire de Place Royale un haut lieu de tourisme et d'activités culturelles dans le rapport publié en janvier 1972 par la firme Pluram, mandatée par le ministère des Affaires culturelles pour évaluer la rentabilité de Place Royale de Québec. Pour les auteurs, l'objectif du Ministère en termes de logement, qui consiste à consacrer à la fonction résidentielle 60% de la superficie brute utilisable de plancher, n'est pas rentable (Pluram, 1972, p. 16). En effet,

- 2) La fonction « habitation » réduit à sa plus simple expression la quantité de bâtiments ouverts au public et réduit de par là même le temps de visite et de séjour des touristes et visiteurs, ce qui est contraire aux objectifs pour lesquels on dépense \$20 millions.
- 3) Une forte densité d'occupation résidentielle crée chez le visiteur un sentiment de gêne et d'intrusion qui écourte également le temps de visite [...].
- 4) Un sentiment réciproque d'être l'objet de la curiosité morbide des visiteurs s'empare également des résidents et développe chez eux une agressivité qui ne peut qu'empirer la situation.
- 5) La fonction résidentielle est celle qui crée au pied carré le moins de revenus de location, le moins de revenus fiscaux, le moins d'emplois, et contribue le moins à l'augmentation de la dépense touristique. En résumé, c'est la moins rentable des utilisations possibles, financièrement et économiquement. (Pluram, 1972, p. 16)

Compte tenu de ces observations, la société Pluram invite le Ministère à reloger une plus grande partie des habitants de la place dans la périphérie de la ville et de consacrer la majorité du budget du chantier pour faire de Place Royale un espace plus rentable en le dédiant aux divertissements et au secteur touristique. En parallèle, il est recommandé d'établir des petits bureaux consacrés à des activités créatives afin que les employés consomment dans les restaurants qui s'établiront progressivement à cet endroit. L'installation de graphistes, de publicitaires, d'architectes et d'urbanistes, aux horaires irréguliers, permettrait également une activité constante à Place Royale (Plural, 1972, p. 18). Ainsi, pour la société Pluram, il serait plus rentable pour le Ministère de réduire sa politique de retour des anciens locataires et

d'occuper la surface au sol par l'établissement de petites entreprises qui ne contrecarraient pas le projet principal qui consiste à faire de Place Royale un lieu culturel avec une forte activité touristique.

Cette multiplication du nombre de rapports et de schémas relatifs à l'aménagement de Place Royale apparaît, en 1972, dans le *Rapport sur l'aménagement de Place Royale à Québec* de la Société La Haye et Ouellet qui propose un recensement et une analyse de l'ensemble des textes pour trouver des solutions aux problèmes liés à la réalisation du chantier (La Haye et Ouellet, 1972, p. 1). Hormis la loi de 1967 et l'entente Canada-Québec sur les zones spéciales, les membres de la Société La Haye et Ouellet recensent plus d'une vingtaine de rapports et de schémas traitant de la restauration de place Royale pour les années allant de 1969 à 1972 (La Haye et Ouellet, 1972, p. 2-7). Ce que les auteurs retiennent de ces lectures est qu'il y a un risque réel de « commercialisme outrancier » de Place Royale. Ils citent alors Jean Cimon pour parler de la potentielle fabrication de toute pièce d'un « Disneyland historique » (La Haye et Ouellet, 1972, p. 9). Pour la société, il est inopportun de pratiquer une reconstitution intégrale qui s'effectuerait forcément dans un « faux-ancien », faute de disposer de suffisamment de moyens et de documents permettant une reconstitution fidèle de la place dans son style d'avant l'incendie de 1682. Selon les auteurs, une restitution se baserait inévitablement sur une documentation produite après cette date ainsi que sur le postulat critiquable, selon eux, que la manière de bâtir n'a pas évolué de 1680 à 1800 (La Haye et Ouellet, 1972, p. 11). Ce rapport constitue donc une critique directe du *Concept général de réaménagement du Vieux-Québec* et des restaurateurs qui fondent leurs projets sur l'hypothèse d'une immuabilité du style architectural québéco-français durant les 17^e et 18^e siècles.

La Société La Haye et Ouellet recommande également de cesser les pratiques de reconstitution en cours sur le chantier sous peine, en plus de constituer un espace complètement « faux », de faire exploser le budget alloué au chantier. Compte tenu de ses apports limités et de son coût, la reconstitution intégrale devrait être limitée à deux ou trois maisons au maximum (La Haye et Ouellet, 1972, p. 12). Selon La Haye et Ouellet, il ne faut donc pas chercher une reconstitution architecturale de la place, mais proposer une restitution de l'ambiance villageoise avec tout ce que cela veut dire en termes d'interactions humaines.

Dans cette perspective, il devient primordial de redonner une vie quotidienne animée à la place. Ainsi, après la lecture des différents rapports et schémas, la Société La Haye et Ouellet recommande une restauration de Place Royale ne se concentrant plus sur la restitution d'une ambiance purement architecturale, mais se basant principalement sur un retour à la vie villageoise. Cependant, les auteurs reconnaissent que l'extérieur des édifices devrait être restitué dans un style similaire au 18^e siècle pour disposer d'un attrait touristique.

Ces recommandations ne seront pas suivies par le BCPR dont un membre influent et responsable des travaux à Place Royale depuis 1971, Jacques Le Barbenchon, rédige, dès 1973, un nouveau concept qui prône la reconstruction du secteur dans le but d'en faire un « quartier-musée » (Le Barbenchon, 1973, p. 9). Il y aura bien des logements, mais c'est uniquement parce que les étages des maisons ne permettent pas toujours une réaffectation des espaces. Le Barbenchon recommande la restauration intégrale de dix maisons afin de retrouver l'aspect original à l'extérieur, mais également à l'intérieur (Le Barbenchon, 1973, p. 10). Il s'agit donc de sept maisons de plus que dans les recommandations du rapport La Haye et Ouellet. Cependant, Le Barbenchon reconnaît également la nécessité de créer des maisons d'accompagnement dont la restauration extérieure sera effectuée strictement comme pour une restauration intégrale, mais où l'intérieur aura toutes les commodités nécessaires pour la vie moderne.

Parallèlement à ces propositions, Le Barbenchon répond aux critiques déjà formulées à l'encontre de son chantier. Il se défend alors de vouloir faire un « Disneyland » et il affirme vouloir restaurer Place Royale afin de proposer un espace attractif comme le sont le Mont Saint-Michel ou encore Versailles (Le Barbenchon, 1973, p. 12). Il reconnaît qu'un quartier reconstitué a moins de valeur qu'un quartier entretenu et conservé dans son état original, mais, selon lui, l'état de ruine de certaines maisons et des « monstruosités » architecturales présentes à Place Royale empêchent d'avoir un ensemble harmonieux. Il balaie également d'un revers de la main la proposition de Cimon de faire de Place Royale un espace de divertissement en affirmant que cela s'effectuerait au détriment des autres endroits dédiés à cette fonction dans la ville. Bien qu'il se dise sensible aux critiques et opinions formulées contre le chantier en cours, Le Barbenchon demeure persuadé que ce dernier doit se poursuivre sans réorientation (Le Barbenchon, 1973, conclusion).

Face à l'assurance affichée par Le Barbenchon, les critiques s'accumulent et une série de scandales éclatent dans la presse. Ainsi, en 1972, des habitants du quartier s'interrogent sur les coûts des logements rénovés pour les familles expropriées. Dans un article de Vianney Duchesne publié dans le journal *Le Soleil* le 27 mars, on s'inquiète des conclusions d'un rapport sur la rentabilité de la restauration de Place Royale où les auteurs recommandent des loyers pouvant aller jusqu'à 340\$ par mois, soit 240\$ au-dessus du plafond établi par le comité des citoyens pour un logement de cinq pièces (Duchesne, 1972, p. 23). Cette inquiétude est renforcée avec le projet de Le Barbenchon de consacrer pas moins de 10 maisons rénovées à des fins uniquement touristiques (Duchesne, 1972, p. 23). Cette opposition entre la volonté des responsables de transformer Place Royale en une zone touristique et la nécessité d'offrir des logements à ses anciens habitants est également mise en lumière dans un article de Raymond Brancon et publié dans *Le soleil* le 14 mars 1974. Place Royale y est alors définie comme un « musée-magasin pour touristes » et Brancon met en avant le coût social et émotif des travaux pour les anciens locataires expulsés de chez eux :

Aujourd'hui, 13 maisons seulement de la fameuse place, dont une seule est habitée, ont été reconstruites ou restaurées. Les anciens locataires, expropriés, ont dû se reloger ailleurs, non sans certains déchirements intérieurs. Certains d'entre eux étaient des personnes âgées. On comprend leur drame d'avoir été contraints de quitter, au soir de leur vie, des lieux qui leur étaient chers. (Brancon, 1974, p. 16)

Ce problème des logements perdure et, le 29 novembre 1975, Louise Picard, dans un de ses articles publié dans le journal *Le Soleil*, cite les conclusions du rapport Pluram de 1972 concernant la rentabilité de Place Royale pour critiquer la politique de relogement des habitants. Pour Picard, les 50 familles qui auraient dû être relogées à Place Royale ne le seront probablement pas tout de suite, voire jamais, compte tenu de la situation et des décisions politiques qui font que seulement six des locataires expropriés ont pu retourner chez eux et disposer d'un logement rénové (Picard, 1975, A15). Par ailleurs, Picard s'étonne que 16 logements de Place Royale soient vides depuis cinq mois alors que des dizaines de familles attendent leur retour chez elles. Elle met également en doute les propos du ministre François Cloutier qui assure vouloir préserver le « quartier populaire » de Place Royale (Picard, 1975, A15). Picard parle alors du « sacrifice » de toute une population sur l'autel d'un « [...] projet de restauration dont l'aspect technique l'emporta, de loin, sur l'aspect humain » (Picard, 1975, A15).

La gestion administrative du chantier est également l'objet de critiques dans la presse. Notamment, une enquête menée en 1972 et en 1973 par *Le soleil* révèle que la vaste majorité des contrats liés à la restauration de Place Royale a été octroyée à des entrepreneurs et à des experts membres du parti libéral ou à des proches de personnalités au pouvoir, également membre de ce parti (Cleary, 1973. P. 1-2). Brancon dénonce, un peu plus tard, des « tripotages politiques », il affirme que « le gouvernement a accordé des contrats à des firmes d'architectes pour dessiner des plans qu'ils n'ont souvent qu'à signer (car ils ont déjà été dessinés en réalité par les architectes de Place Royale) et pour lesquels on leur fait cadeau de grosses sommes [...] » (Brancon, 1974, p. 16). Le leadership de Le Barbenchon et du BCPR est directement mis en cause lors du congédiement jugé abusif d'un fouilleur qui entraîne des démissions en cascade : celle du responsable de l'archéologie, M. Philippe Picard, et des deux responsables de la restauration et de la conservation du matériel archéologique. L'un des démissionnaires se justifie en parlant des « circonstances actuelles où nous sommes trop souvent contraints de cautionner des gestes malhonnêtes » (Cleary, 1974a, p. 1). Les démissionnaires évoquent la mauvaise gestion du site archéologique de Place Royale où les vestiges s'effritent faute de traitement adéquat et le sabotage, à l'aide des pelles mécaniques, des chantiers de fouille par les entrepreneurs pour accélérer la restauration (Cleary, 1974b, p. 1). De manière générale, les journalistes de l'époque parlent de congédiements et de décisions plus que critiquables basées sur fond de « copinage » politique à Place Royale (Cleary, 1974a, p. 2).

Cette série de scandales met à mal le ministère des Affaires culturelles et son ministre qui sont directement interpellés. Face à ces accusations de collusion et de gestion calamiteuse du chantier qui avancerait sans ligne de conduite précise, le ministre doit agir. En 1974, il retire son indépendance au BCPR et l'intègre au Service des Monuments, Sites et arrondissement, lui-même placé directement sous l'autorité du Ministère (Cloutier, Gobeil-Trudeau et Noppen, 1978, p. 26). Il s'agit alors de rassurer les citoyens en affirmant que les autorités provinciales vont dorénavant être plus vigilantes à ce qui se déroule sur le chantier devenu très problématique de Place Royale.

2.1.2. Une exploitation des archives au service de l'architecture

Durant la première période du chantier, l'exploitation des archives, que ce soit du côté des architectes et des ingénieurs, que de celui des historiens, est entièrement dédiée à la réalisation concrète du projet de reconstitution. L'objectif est alors de produire un ensemble de documents permettant de mener à bien le chantier en cours et de retrouver le style architectural souhaité. Cette course en avant pour identifier les éléments se rattachant à ce style identifié comme étant « français » marque alors profondément la manière dont les archives sont exploitées.

À plusieurs reprises dans leur étude de mai 1978, Luc Noppen, André Cloutier et Madeleine Gobeil-Trudeau déplorent l'absence d'intérêt pour la recherche historique dans le cadre de la restauration de Place Royale (Cloutier, Gobeil-Trudeau et Noppen, 1978). Cependant, même s'il est lacunaire et au service du projet de restitution de la place, il s'avère qu'un travail de recherche historique a bien été effectué au cours de la première décennie du chantier. Ainsi, les contenants 1996-04-018/159 à 170 témoignent des recherches effectuées par le bureau des historiens de Place Royale.

Dans son rapport de 1978 concernant l'*État de la documentation historique rassemblée à la Direction générale du patrimoine concernant la Place Royale*, Jacques Langlois cite un mémoire de Pierre Lachapelle en date du 5 mars 1969 où est défini le contenu type des dossiers des maisons que les chercheurs du bureau des historiens de Place Royale doivent produire :

Faire l'historique de la maison (retracer son évolution pour retourner à la forme originale en vue de la lui redonner, faire de même pour le cadre naturel qui la soutient, c'est-à-dire, son emplacement et le cadre géographique immédiat, c'est-à-dire, son entourage. C'est donc un réaménagement de structure touchant les matières telles que : le sol, la pierre, le bois et le fer.). (Mémoire du 5 mars 1969 de Pierre Lachapelle à Monsieur Michel Gaumond) (Langlois, 1978, p. 3)

Parallèlement à la constitution de ces dossiers des maisons, les historiens doivent collaborer avec les responsables (architectes et ingénieurs) du chantier. Cette collaboration est d'ordre purement pratique et il s'agit avant tout, pour les historiens, de rassembler rapidement une documentation archivistique jugée suffisante pour indiquer de quelle manière la restauration des maisons doit être effectuée pour respecter le style architectural français souhaité.

Grâce à ces échanges entre les architectes et les historiens, il est possible de mieux saisir dans quel contexte ils évoluent, de connaître leur méthodologie de travail et d'identifier les archives qu'ils exploitent. Ces échanges prennent alors souvent la forme de « notes » très courtes (1 à 4 pages) dans lesquelles les historiens indiquent les résultats de leurs recherches. Ainsi, le 13 février 1973, Marie-Thérèse Thibault, historienne au bureau des historiens de Place Royale, écrit à Guy Chênevert, architecte responsable du chantier, une note de 3 pages concernant la « Fenêtre de maçonnerie » (Thibault, 1973a). À partir de « 10 cas » étudiés, Thibault estime qu'il est possible d'indiquer la hauteur et la largeur d'une « fenêtre ordinaire avant et arrière, aux étages » des maisons de Place Royale. Le même jour, Thibault envoie une autre note sur les souches de cheminée dans laquelle elle copie des extraits (une à deux phrases) de trois actes de marché et la description, datant du 18^e siècle, d'une maison de Place royale pour expliquer la constitution physique des cheminées à cette époque (Thibault, 1973b).

En plus de ces comptes rendus des informations trouvées dans les archives, il n'est pas rare que les historiens fassent des recommandations précises pour la restauration. À titre d'exemple, une autre note de deux pages de Thibault à Chênevert, concernant le crépi et l'enduit extérieurs des maisons à Place Royale et basée sur des statistiques effectuées à partir de 14 maisons pour lesquelles le bureau des historiens dispose de « suffisamment d'archives », fait la recommandation suivante :

D'après les renseignements recueillis, les maisons à joints tirés sur toutes les faces formaient une minorité; il faudrait que la restauration de la Place Royale respecte cette minorité en faisant aussi des maisons entièrement crépies, d'autres enduites à pierre apparente et enfin quelques-unes à joints tirés et crépis du côté du fleuve. De cette façon la restauration de la Place Royale donnera une meilleure idée de l'architecture urbaine du régime française. (Thibault, 1973c)²⁸

On retrouve ce même genre de recommandation dans une note du 3 janvier 1974 relative aux lanternes et à l'éclairage public signée par Thibault et deux autres historiens, Alain Rainville et Jean-Claude Hébert :

Compte-tenu du caractère historique que l'on veut donner à Place Royale, nous proposons d'installer un système d'éclairage ancien. Il est évident que nous ne pouvons

²⁸ Contenant 1996-04-018/163.

pas placer un système propre au Régime français, puisque de toute évidence il n'y en avait pas. Cependant, comme l'apparition de l'éclairage extérieur est assez ancienne (1802-1828) et que Place Royale possédait alors encore son caractère français, il est plausible qu'un tel système puisse s'intégrer parfaitement à l'ensemble de la place sans paraître anachronique. (Thibault, Rainville, Hébert, 1974, p. 2)

Cette recommandation sera suivie deux semaines plus tard par une seconde, plus précise, de Rainville qui déclare :

Nous avons d'ailleurs plusieurs photos de lanternes des XVII^e et XVIII^e siècles provenant des Ursulines, de l'Hôpital-Général et de l'Hôtel-Dieu (Photos II, IIA ... X). Elles sont toutes robustes, de lignes simples et pouvant fort bien s'accrocher à l'extérieur. Des modèles de France peuvent également servir de référence (Photo XI, XII). Nous proposons d'utiliser de tels modèles. Ils sont très beaux et cadrent très bien avec le caractère historique de la place. Les modèles de 1802 devraient être à peu de chose près assez semblable aux lanternes des siècles précédents. (Rainville, 1974, p. 2)

Cet engagement des historiens dans le processus de restitution fait qu'ils doivent parfois rendre des comptes concernant leurs recommandations. Ainsi, dans une lettre du 19 juillet 1972 à Michel Gaumond concernant un four de la maison Dumont qui aurait été reconstruit de façon anachronique (Caron, 1972), l'historien Fernand Caron estime avoir effectué son travail en transmettant un dossier résumant ses recherches et six photographies de fours à M. Le Barbenchon. Il affirme également que cette erreur ne se serait pas produite si les historiens n'étaient pas concertés en toute fin du processus et s'ils avaient droit à un accès plus rapide aux plans de reconstruction. Gaumond affiche son soutien à Caron en écrivant sur la lettre de ce dernier : « Cette situation, ainsi que plusieurs autres auraient pu être évitées si les plans d'exécution, préparés par les architectes d'opération étaient acheminés au Service des Monuments historiques avant leur exécution telle que la loi le prévoit » (Gaumond, 1972).

La documentation historique exploitée par les historiens de Place Royale pour la production de ces notes/rapports est alors relativement diverse et son importance varie selon le sujet traité. Ainsi, dans le dossier consacré aux ardoises²⁹, c'est une trentaine d'actes officiels (actes de marché, de concession, de vente) des 17^e et 18^e siècles que l'on retrouve sous forme de photocopies ou de copies tapuscrites. Ces reproductions sont parfois commentées à la main, mais on observe principalement le soulignement des passages utiles à la restauration. Des extraits de publications et des articles contemporains au chantier viennent compléter

²⁹ Contenant 1996-04-018/160.

cette documentation archivistique. Pour donner un autre exemple, à la suite de la note de Thibault concernant le crépi et l'enduit extérieur des maisons de Place Royale, on retrouve dans le même dossier des copies tapuscrites d'extraits de contrats de marchés ou d'études du 17^e et 18^e siècle. Ces extraits se concentrent alors principalement sur la phrase ou le couple de phrases où il est fait mention du crépi et ne font pas évocation des autres informations se trouvant sur les documents originaux³⁰.

Il arrive parfois que les historiens n'arrivent pas à rassembler un nombre suffisant d'archives. Quand elle donne ses informations sur les fenêtres de maçonnerie, par exemple, Thibault avertit qu'elle se base uniquement sur quatre actes de marché des 17^e et 18^e siècles. Quand ces actes officiels sont jugés inexistantes ou introuvables, les historiens se rabattent sur des documents iconographiques comme des gravures des 18^e et 19^e siècles. C'est le cas d'Alain Rainville qui, dans une note du 18 janvier 1974 adressée à Le Barbenchon concernant le choix des lanternes à mettre à Place Royale écrit :

Conformément à votre demande, nous avons fait des recherches sur les modèles de lanterne pouvant exister à l'extérieur des maisons publiques vers 1802. Nous n'avons trouvé aucun document visuel montrant des lanternes de cette époque. Il faudra attendre vers 1830, dans les gravures de Cockburn notamment, pour voir la présence d'un éclairage.

Cependant, dans une gravure de Short de 1759, nous voyons l'indice d'un quelconque éclairage extérieur à cette époque. En effet, dans une gravure du palais de l'intendant, il y a deux (2) petites potences de chaque côté de la porte centre (photo 1). (Rainville, 1974, p.1)

Cette note de Rainville est suivie d'une série de photographies de lanternes des Ursulines, de l'Hôpital-général et de l'Hôtel-Dieu ainsi que de gravures de Short et de Cockburn³¹.

Quand cela est possible, les historiens croisent les sources comme c'est le cas dans le dossier sur les plafonds et les planchers de Place Royale³² où Caron compare des photographies et des résultats de curetage des chantiers de fouille avec des extraits de publications datant du 18^e siècle pour rédiger ses conclusions.

³⁰ Contenant 1996-04-019/162.

³¹ Contenant 1996-04-018/163

³² Contenant 1996-04-018/168

Enfin, la recherche historique est profondément tributaire du travail des experts qui semblent disposer de façon personnelle du matériel nécessaire à leurs études. Ainsi, dans une lettre du 5 janvier 1972 concernant la texture et la couleur des tissus dans l'ancien Québec, Monique La Grenade explique à Suzanne Jean-Grendreau qu'elle a « déménagé récemment, de telle sorte que tout le matériel relatif à [s]a recherche est encore emballé » (La Grenade, 1972).

Compte tenu de l'importance de l'exploitation des actes officiels et de la documentation des 17^e, 18^e et 19^e siècles pour le bureau des historiens, voyons maintenant si on en retrouve des traces dans les quelques dossiers de planification des restaurations effectuées durant les décennies 1960 et 1970.

Selon le plan de classification de Phénix, certains dossiers de la série documentaire 9 « restauration immobilière et des infrastructures de Place Royale » (Phénix, 1996, p.2) pour les années 1970 témoignent aussi de l'exploitation des archives historiques à des fins architecturales. Par ailleurs, ces dossiers sont largement comparables à ceux produits par le bureau des historiens et il n'est donc pas rare de trouver des ensembles plus ou moins imposants de copies d'archives officielles et de documents iconographiques ayant servi à la production des dossiers historiques des maisons ou ayant soutenu les réflexions relatives au projet de restauration. En plus des quelques procès-verbaux, des notes administratives et des traces de correspondance incomplète relatifs à la réalisation du chantier, les archives montrent que la frontière entre recherche historique et gestion administrative du chantier est particulièrement fine à ce moment-là de la restauration. Les cas les plus emblématiques sont alors les dossiers regroupant les rapports de maisons. Ces derniers portent tous le nom de Michel Gaumond sur leur page de titre et revêtent la même forme, à savoir : une page de titre avec le nom de la maison, une photographie de la maison dans son état actuel, un bref historique de 2 à 5 pages sur le lot et son évolution architecturale, et une série de copies dactylographiées d'archives notariales des 17^e, 18^e et 19^e siècles dont on fait ressortir les éléments intéressants pour la restitution³³. Par ailleurs, il est important de noter que, bien que les pages titres portent toujours son nom, le bref historique qui présente l'évolution

³³ Pour voir des exemples caractéristiques de ces rapports historiques signés par Gaumond : contenants 1996-04-018/84, 85, 92, 94, 96, 101, 105 et 110.

architecturale de la maison n'est pas toujours rédigé par Gaumond, mais parfois par l'historien Fernand Caron³⁴. Le travail et l'aide fourni par Michel Gaumond est néanmoins fréquemment salué par ses collègues comme dans le rapport de Béatrice Chassé sur *L'hôtel de Monsieur Estèbe à Québec* produit en 1978³⁵. Par ailleurs, ce rapport, rédigé durant l'année du colloque, diffère de ceux mentionnés plus haut, car, en plus de fournir l'historique de la maison, il offre également un regard plus précis afin de proposer des recommandations concrètes pour la restauration à venir et pour l'utilisation des espaces. L'ensemble des plans et des annexes des rapports produits par Chassé diffère aussi par une utilisation plus importante d'archives officielles tardives (19^e et 20^e siècles) (Chassé, 1977). En plus de ces rapports plus ou moins volumineux, on trouve à nouveau des « notes » rédigées par des membres du bureau des historiens ou par leurs collaborateurs. Par exemple, une note rédigée par Marie-Thérèse Thibault et adressée à Guy Chênevert évoque « l'évolution du littoral vis-à-vis de l'emplacement appelé aujourd'hui le marché Finlay » (Thibault, 1974)³⁶. Un autre exemple est la note produite le 6 février 1974 par Albert Dehin et destinée à Thibault concernant la quincaillerie retrouvée dans la maison Gervais Beaudouin³⁷.

Compte tenu de la présence de rapports et de notes historiques, et du rôle joué de façon générale par la documentation historique dans le processus de restauration, il n'est guère surprenant de retrouver également dans les dossiers de gestion du chantier de Place Royale des archives directement produites par certains membres du bureau des historiens dans le cadre de leurs recherches. Ainsi, on y trouve la documentation laissée par Jean-Claude Hébert, qui va recueillir des informations et produire un rapport sur la batterie royale³⁸, mais également des archives et des notes manuscrites produites par Michel Gaumond dans le cadre de ses recherches³⁹, ou encore les documents préparatoires au rapport produit par Fernand

³⁴ Voir par exemple les rapports sur les maisons William Grant (contenant 1996-04-018/101), La Gorgendière (contenant 1996-04-018/103) ou encore ceux des maisons Rivet et Rageot (contenant 1996-04-018/110).

³⁵ Contenant 1996-04-018/84.

³⁶ Contenant 1996-04-018/96.

³⁷ Contenant 1996-04-018/94.

³⁸ Contenant 1996-04-018/100.

³⁹ Par exemple : 1996-04-018/83, 84, 85 et 86 (notes de recherches et plans pour la maison Estèbe); 1996-04-018/90 (plans et calques pour le marché Finley) et 1996-04-018/92 (rapports, notes et correspondance pour les maisons Charest et St-Amant).

Caron le 10 juillet 1973 pour l'entrepôt Thibaudeau⁴⁰. Plusieurs des dossiers sont intégralement constitués d'extraits de publications et de copies d'archives officielles. C'est par exemple le cas du dossier consacré à la maison des Jésuites⁴¹ où l'on retrouve des copies d'actes notariés dont une partie a servi à la production du rapport historique de Michel Gaumond. Ces extraits d'actes et de publication sont alors souvent marqués par des soulignements ou encore des notes manuscrites qui témoignent de l'intérêt premier des chercheurs de l'époque à retracer l'histoire architecturale de Place Royale. On ne recopie ou met en valeur que les mesures des anciennes maisons, les matériaux utilisés pour leur construction, leur mobilier, leur évolution et, pour des questions de nommage et de traçabilité, la liste de leurs propriétaires.

En plus des copies d'actes notariés et des documents iconographiques créés dans le cadre des recherches historiques, on trouve également dans cette série sur la « Restauration immobilière et des infrastructures de Place Royale » des copies de plans architecturaux plus ou moins anciens sur lesquels de nouvelles mesures et/ou des lignes de construction ont été dessinées (Voir Figure 7 et Figure 8). Ces plans amendés donnent l'impression d'avoir été exploités par les architectes et les ingénieurs responsables de Place Royale. Il s'agit pour ces derniers d'indiquer des mesures précises, des modifications de murs ou des changements d'utilisation de la surface au sol pour permettre le bon déroulement du chantier et la construction des nouvelles maisons. Les cartes et les plans anciens annotés côtoient souvent leurs congénères plus récents et il n'est donc pas rare de voir la copie d'un plan du 19^e siècle avec des dessins produits dans le cadre du chantier (voir Figure 8). Cette réappropriation continue des cartes et des plans rend plus difficile la datation et l'identification de la personne qui a effectué la toute dernière modification. À titre d'exemple, un plan produit par un architecte peut très bien avoir été amendé par une autre personne responsable des travaux et qui se base sur les mêmes documents pour mener ses activités.

Toujours au sein de cette série 9 des dossiers de restauration des édifices de Place Royale, on trouve des photographies de maisons modifiées, principalement par l'ajout d'identifiants et

⁴⁰ Contenant 1996-04-018/90

⁴¹ Contenant 1996-04-018/96.

de mesures, a posteriori (voir Figure 9). Que ce soit pour les fouilles archéologiques ou pour les maisons de Place Royale, la photographie sert de support pour montrer l'état des travaux tant à des professionnels qu'à des profanes qui sont plus à l'aise avec ce médium pour saisir la situation actuelle des maisons qu'avec des plans techniques (Tavares, 2016, p. 50). En revanche, la photographie, contrairement aux cartes ou aux plans, ne sert jamais à donner ou à identifier des mesures précises nécessaires aux maîtres d'œuvre du chantier. Il n'est pas rare que ces cartes, ces plans et ces photographies produits par les architectes et les responsables du chantier soient jumelés avec des dessins et des croquis visant à montrer l'évolution de l'architecture des maisons de Place Royale. Des copies photographiques de gravures et de peintures sont présentes dans différents dossiers et il arrive que les historiens et les archéologues de Place Royale dessinent et reproduisent à la main des documents iconographiques pour montrer l'architecture ancienne aux restaurateurs (voir Figure 13). Ainsi, qu'il s'agisse de cartes et de plans plus ou moins anciens, de gravures et de peintures ou encore de photographies, les responsables de la restauration, architectes, ingénieurs ou historiens, n'hésitent pas à en faire des copies pour se les approprier et les annoter. Il s'agit alors principalement d'établir des mesures, d'identifier un style architectural ou de présenter l'état d'une maison ou des travaux à un moment donné dans le but de faire avancer le chantier dans son ensemble.

En résumé, la frontière entre la série documentaire 9 « restauration immobilière et des infrastructures de Place Royale » et la série 10 « détails architecturaux » du plan de classification de Phénix (1996, p. 2) est relativement fine quand on se concentre sur les archives produites au cours des décennies 1960 et 1970. Dans ces deux séries, on retrouve principalement les traces des résultats de la recherche historique et des rapports rédigés par plusieurs historiens de Place Royale ainsi que les archives produites dans le cadre de ces études. Les archives produites par les ingénieurs et les architectes durant l'accomplissement de leurs activités sont mélangées avec celles des historiens pour former des dossiers souvent relatifs à un lot de maisons spécifiques. Ce qui diffère est alors l'ordre dans lequel les documents sont classés.

2.1.3. La mise en archives du chantier : une documentation partielle, difficilement datable et produite a posteriori

Comme on l'a vu, il est difficile de présenter de manière précise la mise en archives des premières années du chantier de restauration. Cette difficulté est liée d'abord à l'incendie de l'entrepôt des documents semi-actifs le 31 décembre 1981 et à la constitution, dans les années 1980, de dossiers chronologiques à partir des archives survivantes pour témoigner de la période précédant le colloque de 1978. Ces deux événements majeurs vont marquer la constitution d'une partie des dossiers de l'ensemble documentaire sur Place Royale puisque la volonté de protéger les documents survivants mène à un reclassement qui engendre une perte de sens. De plus, l'usage à partir des années 1980 d'étiquettes standardisées placées sur l'ensemble des dossiers ne permet pas, ou très rarement, une datation précise du contenu. Finalement, certaines des notices descriptives fournies par le catalogue des archives des Archives nationales (Advitam) peuvent induire le chercheur en erreur puisqu'elles indiquent une datation, « [vers 1970] », pour certains contenants dont les documents datent des années postérieures à 1980. Avant de parler des séries qui mettent à disposition le plus de documents allant de 1960 à 1978, il semble judicieux de s'arrêter aux boîtes pour lesquelles il n'a pas été possible de donner une date de production ou de réception précise.

Un exemple caractéristique est constitué par les différents fichiers et inventaires dont la constitution s'étend sur plusieurs années et qui résultent de l'activité de plusieurs acteurs. Il est possible de donner en exemple le contenant 1996-04-018/41 qui prend la forme matérielle d'un fichier métallique regroupant une série de fiches attribuées à Michel Gaumond et qui donnent différentes informations relatives aux anciens propriétaires et locataires de Place Royale. La paternité du fichier est alors attestée par l'étiquette produite par le « Service des dossiers » (voir Figure 11). Cependant, même s'il est facile d'identifier son créateur, il est plus difficile, voire impossible, de trouver les années de production du fichier. En effet, Gaumond va travailler durant plusieurs années avant et après 1978 sur la thématique foncière. Par ailleurs, il est possible que ce fichier soit le résultat final de son travail effectué dans le cadre de la rédaction de son ouvrage *La Place Royale : ses maisons, ses habitants*, réédité et augmenté à plusieurs reprises entre 1971 et 1982. Ainsi, il est possible d'attribuer ce fichier à Gaumond, de voir que l'étiquette collée sur la boîte en métal a été créée par le Centre des dossiers fondé en 1980, mais il est tout bonnement impossible de donner une date ou une

période chronologique précise pour la production des fiches. On se trouve alors confronté à une situation similaire avec les fiches de l'inventaire des archives notariales constitué à partir du dépouillement des inventaires après-décès et des registres de la Prévôté du Québec⁴². À l'opposé, les dates des publications les plus récentes inscrites sur les fiches bibliographiques des fichiers « matériel archéologique »⁴³ et « références pour des illustrations de rue »⁴⁴ prennent toute leur utilité pour dater le travail qui aurait été effectué avant les événements et le colloque de 1978.

Les accumulations de copies d'actes notariés et d'extraits de « documentations d'appoint » classées dans différentes séries sont également difficilement datables. À titre d'exemple, les contenants 1996-04-018/234 à 263 regroupant des copies d'archives officielles et des extraits de publications sur des thématiques comme la maçonnerie, les tapisseries, le buste de Louis XIV ou encore Louisbourg, sont classifiés par Phénix dans la même série que les boîtes relatives à la recherche historique effectuée à partir de 1981. Les dossiers sont également physiquement classés après ceux relatifs à la production des rapports réalisés dans le cadre de ce programme de recherche. Cependant, la présence de documents comme des lettres ou des notes de Michel Gaumond et de Jean-Claude Hébert⁴⁵ indiquent très distinctement qu'une partie de ce travail de regroupement de la documentation d'appoint s'est effectué durant les années 1970. Il n'est cependant pas clair si certains des dossiers ont été originellement conçus en 1970 et complétés par la suite dans les années 1980 ou si les dossiers des années 1970 ont été mélangés avec ceux des années 1980. Il est cependant plus que probable que la réponse soit un peu des deux. Plus loin dans le classement, les inventaires des « actes après-décès triés et non-triés »⁴⁶ posent également un certain nombre de difficultés. Par exemple, les inscriptions sur certaines étiquettes⁴⁷ laissent supposer que ces actes officiels ont été

⁴² Contenants 1996-04-18/43, 44, 45, 403 et 404.

⁴³ Contenant 1996-04-018/47.

⁴⁴ Contenant 1996-04-018/48.

⁴⁵ Voir par exemple la note datée du 9 juin 1975 de Hébert à Jean Guy Théoret concernant la Batterie royale (contenant 1996-04-018/234) ou la note datée du 23 juillet 1970 de Michel Gaumond concernant le buste de Louis XIV (contenant 1996-04-018/236).

⁴⁶ Contenants 1996-04-018/240 à 263.

⁴⁷ Premiers dossiers du contenant 1996-04-018/259.

regroupés et classés durant les années 1980 puisqu'ils le sont selon les périodes identifiées comme charnières par le programme de recherches en histoire de cette période⁴⁸. Une note manuscrite se trouvant dans le premier contenant va alors dans ce sens et précise que 78 copies d'archives officielles ont été photocopiées et regroupées pour la période 1820-1860⁴⁹, soit la troisième et dernière période retenue par ce programme. Cependant, une autre inscription, se trouvant juste après la note manuscrite précédente, indique que la transcription de certains actes notariés a été effectuée durant l'été 1974. Cette accumulation entre les époques de création des archives, avant et après le colloque de 1978 et la création du Service des dossiers, peut s'expliquer par la mise à jour constante de ce recueil d'inventaires après-décès. En effet, en 1986, Hélène de Carufel et Françoise Dubé rédigent les différents cahiers qui forment le « fichier analytique de la documentation historique de Place Royale » (Dubé et Carufel, 1986). Dans ce document à l'intention des utilisateurs des dossiers conservés au Centre de documentation de Place royale, les inventaires après-décès sont mis-en-valeur et font l'objet d'un traitement particulier. Ils sont présentés comme constituant la documentation de base pour les chercheurs du programme des années 1980. Par ailleurs, le recours à ces inventaires apparaît très distinctement dans l'introduction aux annexes 1 et 2 du rapport de 1991 *La fonction commerciale à Place-Royale 1760-1820*, de la firme Ethnotech. Les chercheurs indiquent les avoir largement exploités pour leur travail et que le « Fichier descriptif des inventaires après-décès retenus pour l'étude » établi par George Bervin est le produit de cette consultation, tout autant que de la collecte d'actes notariés inédits effectuée auprès d'autres centres d'archives de la région (Bervin, G. et Laframboise Y., 1991, p. 3). Quand on sait que les chercheurs des années 1980 avaient l'obligation de verser les archives qu'ils trouvaient et produisaient durant leurs recherches, il est tout à fait raisonnable de penser que ce rassemblement des copies des inventaires après-décès⁵⁰ puisse être le produit d'un travail de plusieurs acteurs et s'étalant sur de nombreuses années.

⁴⁸ Les périodes étudiées du programme de recherche en histoire des années 1980 sont : de 1609 à 1760, de 1760 à 1820 et de 1820 à 1860.

⁴⁹ Contenant 1996-04-018/261.

⁵⁰ Contenants 1996-04-018/240 à 263.

Une autre série de boîtes qui occasionnent des difficultés concernant leur datation et l'identification de leurs créateurs sont les extraits de publications « grand public », de rapports internes, de recensements, de bilans de recherche, de rapports de voyage, de documents de colloques, d'articles scientifiques ou encore de listes de prêts. Ces documents sont regroupés dans 191 fourres non-acide numérotés⁵¹. De nombreux soulignements et notes manuscrites de styles d'écriture différents indiquent que ces extraits ont servi lors de recherches sur des thématiques très diverses et variées. Il est également possible qu'ils aient servi à la production de concepts d'interprétation et de restauration de Place Royale comme celui de 1971 de Michel Gaumond⁵². Par ailleurs, même s'il est impossible de le certifier sans faire appel à un graphologue, plusieurs des notes manuscrites se trouvant sur les documents de ces dossiers semblent être de la plume de Gaumond. Malheureusement, avec les maigres informations fournies par les descriptions des Archives nationales et les indices laissés par les dossiers non-acides et les étiquettes au style identique, il est très difficile d'identifier avec certitudes le(s) créateur(s) de ce regroupement et de le dater. Les extraits et les rapports datent d'avant et d'après le colloque de 1978. Il peut donc s'agir d'un travail d'accumulation tardif ou d'une activité s'étalant sur plusieurs décennies.

Mais au-delà de ces cas particulièrement problématiques, certaines séries et boîtes sont plus facilement datables. On peut affirmer qu'elles remontent aux premières années du chantier. C'est le cas par exemple des 2 000 dessins d'architecture et techniques regroupés dans Advitam sous la cote : S55-D1 « Restauration de la Place Royale à Québec ». Phénix affirme qu'il existe trois types de plans, cartes et dessins dans l'ensemble documentaire sur Place Royale : les plans architecturaux, les plans d'ingénierie et les plans des fouilles archéologiques (Phénix, 1996, p. 17). La date de création de ces plans et cartes est normalement inscrite dans le cartouche (ICA, 2000, p. 33) (voir Figure 12 : Exemples de cartouches de plans issus des contenants 1996-04-018/619, 629 et 634). Ce procédé facilite la datation du document consulté. Cependant, certains plans sont très distinctement des copies et il n'est alors pas toujours possible de savoir à quel moment la copie a été effectuée ni dans quel le but (pour exemple, compléter la documentation laconique relative aux

⁵¹ Contenants 1996-04-018/360 à 379.

⁵² Contenant 1996-04-018/374.

premières années du chantier ou pour une activité différente ou annexe de celle pour laquelle le plan a été initialement produit). C'est également dans le cartouche qu'est indiqué le « numéro de feuille » qui permet de savoir si les « feuillets » contenus dans les fourres des Archives nationales sont complets. Ainsi, on constate des manques comme la « feuille 3 » dans une suite de calques relatifs à la cour se trouvant entre les maisons Milot, Dumont, Picart, Jérémie et Nolan (plans et dessins d'élévation)⁵³, ou encore des pièces isolées comme un plan de la maison Leber⁵⁴.

Il n'est pas toujours possible de comprendre le classement des plans et des cartes. Ces derniers sont physiquement regroupés par îlot et par maison, mais l'ordre chronologique dans lequel ils sont également placés en sein des fourres empêche souvent d'identifier à quelle activité ils se rattachent. À titre d'exemple, les plans de la série S55-D1 concernent des activités diverses comme la restauration d'un édifice, la réparation de produits de quincaillerie, ou encore la mise en valeur post-restauration de monuments. Une telle différence entre les activités à l'origine de la création des plans et des cartes amène à penser que leur regroupement s'est effectué a posteriori et probablement au fil des besoins de l'activité la plus récente. Il se peut également que ce classement soit le résultat d'un archiviste des Archives nationales qui aurait pris le temps de tout remettre dans l'ordre chronologique. Le rapport relatif au versement de 1996 indique que l'ensemble des plans et dessins relatifs à Place Royale ont été rangés dans cinq classeurs horizontaux et trois boîtes, pour un total de 70 plans roulés décrits individuellement (La mémoire des écrits, 1996, p. 7). Cependant, lors de leur consultation, ces plans étaient placés dans des fourres non-acides des Archives nationales selon un classement qui semble respecter celui du Centre des dossiers. En effet, Phénix signale que 99% des dossiers de plans traités par les Archives nationales étaient rangés dans des « Classeurs horizontaux » et que « l'ensemble des plans, dessins, cartes et prêts à photographier » étaient regroupés dans « 15 classeurs horizontaux de 5 tiroirs chacun » (Phénix, 1996, p. 8 et 18). Il se peut donc que certains plans aient été momentanément enroulés pour le transport avant d'être entreposés à nouveau horizontalement. Lorsque ce genre de manipulation et de conditionnement des documents

⁵³ Contenant 1996-04-018/621.

⁵⁴ Contenant 1996-04-018/628.

pour leur conservation définitive sont effectués, il est légitime de supposer que certains plans, pour des raisons de place et de conservation, soient dispersés entre les fourres. Cependant, le rapport de Phénix assure que « les dossiers » constitués à partir des années 1980 ont été respectés. Il est donc probable que les dossiers des plans « classés par îlot et par maison » (Phénix, 1996, p. 17) respectent l'ordre initial donné par les responsables du Centre des dossiers. Mais Phénix écrit également qu'il lui est strictement impossible d'assurer que tous les plans et/ou feuillets déclarés par le Centre des dossiers soient effectivement présents dans l'ensemble documentaire conservé aux Archives nationales (Phénix, 1996, p. 18). Ainsi, ces informations données par Phénix et celles du rapport relatif à la « préparation au versement » nous poussent à prendre une certaine distance concernant l'étude de la mise en archives des plans et cartes relatifs à la restauration de Place Royale. Ces derniers ont été manipulés durant leur transfert aux Archives nationales et il n'est pas sûr que les consultations antérieures, lors de leur entreposage au poste de classement n'ait pas entraîné des modifications dans le classement des documents avec d'éventuels pertes ou ajouts.

Dans le même ordre d'idées, certains des dossiers⁵⁵ du Bureau des historiens sont de la documentation d'appoint : des extraits de publication, des copies d'actes notariés, des échantillons de bois et de peintures ou encore des photographies. Ces dossiers ont servi de base aux études et aux recommandations effectuées par les historiens et les documents qui les composent sont majoritairement antérieurs au colloque de 1978. Cependant, on trouve quelques documents plus récents qui témoignent d'une réutilisation du contenu des dossiers sur le long terme. À titre d'exemple, dans le contenant 1996-04-018/160, il est possible de trouver une lettre du 6 novembre 1980 où James T. Wollon remercie l'architecte responsable du chantier Guy Chênevert⁵⁶ pour des informations concernant les toits à bardeaux. Il s'agit du seul document pour cette décennie alors que le reste du dossier contient exclusivement de la documentation, des copies d'actes, des rapports et une note de l'historienne Marie-Thérèse Thibault produits au tout début des années 1970. Contrairement aux dossiers de recherche des années 1980, ceux des années 1970 sont rarement imposants par leur taille et contiennent toujours de la documentation disparate. L'importance matérielle relativement ténue des

⁵⁵ Contenants 1996-04-018/159 à 170.

⁵⁶ Contenant 1996-04-018/160.

dossiers fait échos aux notes et rapports des historiens de l'époque qui, faute de temps, doivent souvent donner des conseils de restauration sur la base de quelques documents seulement⁵⁷.

Concernant la série 9 « Restauration immobilière et des infrastructures de Place Royale » du plan de classification de Marie Phénix, cette dernière est subdivisée en 11 catégories :

- 1- Gestion de la restauration.
- 2- (Introuvable, probablement les cartes et les plans).
- 3- Dossier historique.
- 4- Titres, archives officielles (relatives au lot).
- 5- Documentation d'appoint.
- 6- Relevés architecturaux.
- 7- Dossier technique.
- 8- Plans et devis.
- 9- Dossier curetage.
- 10- Rapports et réunions de chantier.
- 11- Documents pour soumission.

Ce système est spécifique à cette série et ne se retrouve nulle part ailleurs au sein de l'ensemble documentaire. La morphologie des étiquettes ne laisse pas de doute concernant le fait qu'elles sont postérieures à 1980, car elles proviennent du Centre des dossiers de Place Royale. Les ensembles relatifs à un lot ne contiennent pas toujours toutes les subdivisions et celles que nous retrouvons le plus souvent sont :

- 3- Dossiers historiques,
- 4- Titres, archives officielles,
- 5- Documentation d'appoint
- 6- Relevés architecturaux.

Il s'agit de subdivisions relatives à la recherche historique. Selon le lot concerné, certaines subdivisions ont davantage de contenu que d'autres, mais il est impossible d'observer la moindre tendance si ce n'est que les dossiers techniques contiennent plus d'informations à partir des années 1980 et que le nombre de documents relatifs aux rapports de restauration, aux réunions de chantier, aux curetages des maisons et aux soumissions reçues est nettement plus important pour la période 1980-1989. Cependant, certains dossiers comme ceux relatifs

⁵⁷ Voir supra « [Une exploitation des archives au service de l'architecture](#) »

à la restauration des maisons Dupont-Renaud, des Jésuites et de leurs annexes⁵⁸ dont les travaux ont commencé en 1977, soit après l'émergence des premiers scandales relatifs à la gestion du chantier dans la presse, témoignent déjà d'une volonté des responsables de mieux archiver les échanges et les rapports. Ce chantier de restauration des maisons Dupont-Renaud, des Jésuites et Annexe est alors l'un des premiers dont les archives permettent d'avoir une vision relativement fidèle de son évolution.

Les dossiers de la série 9 datant des années 1970 sont particulièrement intéressants pour leur matérialité. En premier lieu, la signature de Michel Gaumond est ajoutée sur des documents d'appoint, de la correspondance, des plans et devis ou encore des dossiers techniques, afin d'attester de sa propriété sur ces derniers (voir Figure 13). Ainsi, il est possible d'affirmer que l'archéologue est le responsable d'une partie du regroupement des documents se trouvant dans les dossiers de la série 9. Cependant, il n'est pour autant pas certain que Gaumond soit également le créateur de ces dossiers, car de nombreux documents ne sont pas de sa plume et ne le concernent pas. Cela pourrait donc indiquer un travail de regroupement effectué *a posteriori* par une personne tierce qui a eu accès aux archives de Michel Gaumond. Par ailleurs, le traitement et l'usage, durant les années 1980, de la documentation historique et technique regroupées dans les dossiers des années 1970 est démontrable par la présence de notes manuscrites placées, à quelques exceptions près, dans tous les dossiers contenant les titres et les archives officielles relatifs aux différents lots et qui demandent aux usagers de respecter l'ordre chronologique. Il y est clairement fait mention du Centre de documentation de Place Royale créé après le colloque de 1978 (voir Figure 14).

Autre fait marquant, plusieurs documents des années 1970 se trouvant dans différentes boîtes portent des traces importantes d'humidité (voir Figure 15). Même s'il est impossible de déterminer avec précision l'origine de ces dégâts d'eau, il est probable que ces archives soient des survivantes de l'incendie de l'entrepôt des documents semi-actifs de décembre 1981. Il est alors important de noter que les dossiers contenant ces documents mouillés ne portent jamais de traces d'humidité et que les autres documents placés juste avant ou après non plus. Cette présence strictement ponctuelle d'humidité, cumulée avec celle des notes manuscrites

⁵⁸ Contenant 1996-04-018/96.

demandant de respecter l'ordre des titres et des archives officielles, indiquent clairement que les dossiers ont été réalisés a posteriori et fort probablement lors de la constitution du Centre des dossiers et de documentation de Place Royale au tout début des années 1980. Ainsi, il apparaît qu'il ne reste presque rien de la mise en archives du chantier et de la recherche historique sur Place Royale pour les années 1960 et 1970.

2.2. Réagir par la réorganisation des archives

Ce chapitre est consacré à la période de transition durant laquelle la vision du chantier et de ses archives change drastiquement. L'accumulation des doutes et des controverses dans la presse accule le Ministère qui doit de plus en plus démontrer la pertinence de ses travaux. C'est donc en réponse à une gestion du chantier de plus en plus atteinte par les critiques que le Ministère annonce la tenue d'un colloque consacré à Place Royale et qu'il lance une série d'études sur l'état de ses archives.

Il s'agit alors de présenter ce moment de bascule où l'exploitation et la mise en archives du chantier va être repensé en profondeur.

2.2.1. Une remise en question de la gestion chantier et de la recherche historique : le colloque de 1978

La destruction des éléments architecturaux rattachés aux 19^e et 20^e siècles à Place Royale et la restitution des maisons dans un style française entraînent une perte « d'authenticité » et de « présence » tels que définis par Heinich à savoir une perte de continuité dans l'évolution du bâti qui s'était adapté aux besoins de ses habitants et une perte du lien affectif que ces derniers avaient avec leurs habitats (Heinich, 2013, p. 202). Les maisons de Place Royale qui incarnaient l'évolution démographique du quartier et la vie des personnes qui y résidaient se transforment pour devenir des monuments, des « artefacts », consacrés au témoignage d'une vision idéalisée et déshumanisée de Place Royale durant la Nouvelle France (Choay, 1995, p. 4-6). La déploration des premiers instants concernant la perte de ce lien affectif se transforme rapidement en une « indignation » populaire (Fabre, 2013, p. 71-73) une fois que le BCPR et le Ministère apparaissent comme les premiers responsables des choix effectués sur le chantier. Parallèlement aux doutes et scandales qui émergent dans la presse dès le milieu des années 1970 et qui attestent directement de cette indignation, la publication au mois de mai 1978 de l'étude de Luc Noppen et de deux de ses étudiants critiquant les différents projets de restauration proposés (Cloutier, Gobeil-Trudeau, Noppen, 1978) est un coup de semonce supplémentaire qui pousse le ministère des Affaires culturelles à réagir et à proposer la tenue d'un colloque entièrement consacré à son chantier phare (Angers, 1978). Ainsi, durant une conférence de presse tenue le 12 septembre 1978, le ministre des Affaires culturelles, Denis Vaugeois, déplore « une mode de s'en prendre à la Place Royale » et estime qu'il « est grand temps de faire le point » (Ministère des Affaires culturelles, 1978a, p.

1). Il annonce alors le colloque qui se déroulera les 16, 17 et 18 novembre de la même année. Par ailleurs, Vaugois profite de cette annonce officielle pour commencer à formuler un certain nombre de réponses aux critiques. Ainsi, il affirme que les loyers des logements se trouvant à Place Royale sont 25% inférieurs à la moyenne et, même s'il admet des erreurs, Vaugois met en avant la priorité qui a été faite de reloger les anciens habitants rapidement :

À maints égards, a affirmé le ministre, le travail réalisé à la Place Royale est remarquable et on oublie trop souvent l'état lamentable des principales maisons avant l'intervention du ministère. Bien sûr, on a commis des erreurs, principalement en expulsant toutes les familles qui y résidaient. Des maisons encore solides et confortables ont été bêtement vidées de leurs occupants. Dieu merci ! on a eu au moins la décence de leur donner la priorité pour la location des maisons restaurées. (Ministère des Affaires culturelles, 1978a, p. 2)

De plus, concernant les choix liés à la restauration, il est normal, selon le ministre, que les spécialistes ne soient pas tous d'accord, car il existe de nombreuses écoles qui s'affrontent sur le sujet (Ministère des Affaires culturelles, 1978a, p. 1). L'objectif premier du colloque de 1978 est alors de regrouper un maximum de spécialistes issus de différentes disciplines pour aborder les problèmes principaux de Place Royale. Le ministre Vaugois espère que ces experts discuteront de certaines thématiques précises comme l'interprétation historique, archéologique et architecturale de la place, mais également de son exploitation à caractère pédagogique et touristique (Ministère des Affaires culturelles, 1978a, p. 4). Cependant, cet appel au développement de nouvelles réflexions sur Place Royale ne s'adresse pas uniquement aux experts. En effet, un mois après la conférence de presse du 12 septembre, le ministère des Affaires culturelles publie un nouveau communiqué de presse où il rappelle que son invitation concerne « toutes personnes ou groupes intéressés » et il propose à ces derniers de venir discuter du projet de Place Royale lors des séances organisées par le comité responsable du colloque, les 18 et 19 octobre (Ministère des Affaires culturelles, 1978b, p. 1). Cette sollicitation du Ministère vise explicitement à démontrer que, contrairement à ce qu'on leur reproche, les responsables du chantier sont à l'écoute de l'ensemble des citoyens québécois.

Dans la publication « document de travail », distribuée lors du colloque, plusieurs mémoires produits dans le cadre de ces rencontres du mois d'octobre sont présentés sous la forme de résumés (Ministère des Affaires culturelles, 1978c, p. 36-51). On retrouve alors ces résumés et les

mémoires originaux dans le fond du ministère des Affaires culturelles⁵⁹. Parmi ces interventions, plusieurs méritent d'être mentionnées comme celle de Jean Rousseau, représentant du service de l'urbanisme de la ville de Québec. Introduit comme étant celui de l'ensemble du service, ce mémoire rappelle que les urbanistes de la ville de Québec ont toujours déploré « le peu d'empressement à assurer l'animation et la permanence d'une vie active dans ce secteur [...] » (Rousseau, 1978, p. 2). Pour Rousseau, certains objectifs du Ministère comme l'incitation des Québécois à mieux préserver leur patrimoine bâti historique, à faire de Place royale un lieu pédagogique et à assurer le maintien de la fonction résidentielle à cet endroit sont tous des échecs (Rousseau, 1978, p. 3-5). La Direction des Monuments historiques, quant à elle, défend son chantier et répond directement aux critiques en affirmant que, contrairement à ce qui lui est reproché dans des publications comme celle de Noppen et de ses élèves (Cloutier, Gobeil-Trudeau, Noppen, 1978), elle connaît les principes théoriques modernes de restauration (Direction des Monuments historiques, 1978, p. 2). Le service ministériel estime que ses interventions sur l'ensemble du territoire québécois démontrent ses compétences à agir dans ce domaine. Concernant plus spécifiquement Place Royale, la Direction des Monuments affirme que l'article 11 de la charte de Venise lui donne explicitement le droit d'effectuer un retour à un état antérieur s'il s'agit de conserver un ou plusieurs édifices à haute valeur historique, archéologique et esthétique (Direction des Monuments historiques, 1978, p. 3). Il s'agit là d'une interprétation relativement libre de cet article qui, pour rappel, débute en indiquant que « les apports valables de toutes les époques à l'édification d'un monument doivent être respectés, l'unité de style n'étant pas un but à atteindre au cours d'une restauration » et que le dégagement d'un état sous-jacent est une intervention strictement « exceptionnelle » et réalisable uniquement si ce qui est enlevé n'a aucun intérêt (Conseil International des Monuments et Sites, 1965, art 11). Compte tenu de ce qui a été détruit à Place Royale, les arguments de la Direction des Monuments historiques reviennent à dire que les éléments architecturaux des 19^e et 20^e siècles qui ont été détruits n'étaient que d'un intérêt négligeable, ne justifiant pas leur préservation. Par ailleurs, pour la Direction, le véritable problème source de la polémique n'est pas lié aux choix du passé, mais aux coupes budgétaires actuelles qui font de Place Royale un projet bien trop coûteux :

⁵⁹ Contenants 1996-04-018/66 et 67.

Nous réalisons que le gouvernement actuel désire pratiquer des économies; depuis 1960, nous avons vécu au-dessus de nos moyens et il est temps de serrer les cordons de la bourse. Mais au moins, ayons le courage d'admettre notre vraie motivation : la Place Royale est un luxe que nous ne pouvons plus ou que nous ne voulons plus nous payer. Il ne faudrait pas camoufler cela sous les discussions des théoriciens. (Direction des Monuments historiques, 1978, p. 4-5)

Le mémoire de la Direction des Monuments historiques est le seul qui défende le chantier de restauration sans identifier le moindre bémol. Parmi les autres mémoires produits dans le cadre des rencontres d'octobre, on retrouve ceux de sociétés communautaires, historiques, professionnelles ou savantes comme celui de la Société d'archéologie de Nouvelle-France, qui déplore que les fouilles n'aient pas été effectuées par de véritables archéologues (Société d'archéologie de Nouvelle-France, 1978, p. 3), de l'association des professeurs d'histoire locale du Québec, du comité citoyen du Vieux-Québec, ou encore du comité de la sauvegarde du patrimoine de la société Saint-Jean Baptiste de Québec qui se montrent tous critiques à l'égard du chantier. Fait marquant, on retrouve aussi des mémoires issus de « personnalités fortes » du chantier comme Jean Cimon, Luc Noppen ou encore André Robitaille.

Pour l'urbaniste Jean Cimon, les Québécois sont tout simplement ignorants de l'anatomie et de la physiologie de leurs villes. Cette ignorance générale relative à l'histoire urbanistique de la province et de la ville de Québec a causé du tort à Place Royale :

[...] les études sur l'anatomie et la physiologie des villes du Québec sont à peu près inexistantes. Comment peut-on justifier sérieusement ces démolitions massives à Québec, à Montréal et à Hull, quand on ignore à peu près tout de l'histoire de la valeur de ce patrimoine urbain ?

Il me semble illusoire de prôner une politique dynamique et cohérente sur la mise en valeur de notre patrimoine urbain, tant que nos connaissances historiques, archéologiques et urbanistiques des villes québécoises seront aussi rudimentaires. Ainsi, la moitié de la restauration architecturale dans l'arrondissement de Place Royale est basée sur des approximations et sur une conception mesquine du patrimoine, qui supprime la civilisation amérindienne des premiers occupants à l'Anse-aux-bars, deux siècles d'histoire urbaine et l'apport précieux des Britanniques à la beauté et à l'urbanité du Vieux-Québec. (Cimon, 1978, p. 3)

Jean Cimon revient alors sur sa propre proposition de *Schéma de réaménagement de Place Royale* de 1971⁶⁰ dont il cite plusieurs extraits. L'urbaniste rappelle qu'il y définissait déjà l'objectif premier du chantier comme celui d'un retour à « la vie trépidante » au sein de la place et son refus

⁶⁰ Ce schéma a été présenté dans la section « [Des acteurs soucieux d'un retour à la Nouvelle-France](#) ».

catégorique de la création d'un quartier musée (Cimon, 1978, p. 5). Dans sa critique du projet de restauration, Jean Cimon cite Le Barbenchon, dont le point de vue a été présenté dans la section « [Les archives et la restauration au Québec](#) » de cette thèse, afin d'ouvertement condamner sa volonté de créer un quartier-musée à Place Royale. Le concept de restauration rédigé par le Barbenchon en 1973 est alors présenté comme étant le texte ayant servi de base aux désastreuses interventions effectuées entre 1973 à 1976 (Cimon, 1978, p. 8). Les conclusions de l'urbaniste concernant la gestion du chantier de Place Royale sont sans appel :

Or, à la Place Royale de Québec, on travaille en vase clos, comme si cet arrondissement historique était situé sur la lune. Pas étonnant que ce quartier si animé autrefois se soit vidé de sa population autochtone pour devenir un musée sans âme, où défile une procession intermittente de touristes téléguidés dans cette sorte de Disneyland pseudo-historique, où le patrimoine est devenu une marchandise vénale exploitée par Hilton, cette chaîne internationale qui, grâce à un contrat d'une durée de dix ans, détient un quasi-monopole de la restauration et des divertissements dans les arrondissements coûteusement restaurés à même les taxes des contribuables. (Cimon, 1978, p. 11)

André Robitaille envoie également un mémoire particulièrement critique, de plus de 40 pages, au ministre des Affaires culturelles. Il présente ce texte comme un témoignage rédigé en 1976 pour les années de chantier allant de 1960 à 1966 (Robitaille, 1978a, p. 1). Tout en présentant les origines du chantier de restauration et la réalisation de son concept de restauration de 1960, Robitaille souhaite avant tout répondre aux critiques formulées à son encontre et attaquer ceux qu'il juge responsables de la situation actuelle. C'est donc dans le but de défendre son héritage que l'architecte affirme, en réponse à Luc Noppen notamment⁶¹, qu'il n'a jamais souhaité une unité stylistique pour Place Royale. Pour Robitaille, une telle décision aurait tout simplement été contraire à l'évolution de l'endroit.

L'on est loin des Places royales construites tout d'un coup comme l'on en voit souvent à Paris et ailleurs en France. Il n'y a jamais eu unité de style, mais toujours la logique des bâtisseurs a dominé l'esthétique et peut-être les règlements ont marqué les toits par les rythmes variés des coupe-feux, des souches de cheminées, des pentes de toit, des formes de toit, des matériaux de couverture...

C'est pour tout ceci que notre concept de restauration ne s'est pas lié, en 1960, à une recherche d'unité de style. Il fallait respecter toutes les époques, corriger, pour créer une certaine harmonie, mais se limiter uniquement à ceci; éviter les fausses reconstructions quand ce n'est pas absolument nécessaire. (Robitaille, 1978b, p. 9)

⁶¹ Voir la section « Les archives et la restauration au Québec »

Il revient sur cette évolution progressive de Place Royale lorsqu'il formule une condamnation directe du chantier en cours :

Et peut-être le crime le plus absurde est d'avoir fait disparaître inconsidérément des édifices de différentes époques, pour créer cette unité architecturale qui n'a jamais existé. La Place Royale, cette place du marché, ce n'est pas la Place des Vosges, construite d'un seul jet de par la volonté du roi, c'était toute l'histoire de la ville de Québec de 1608 à 1970. On a voulu tout ramener à la fin du régime français. (Robitaille, 1978, p. 35)

Pour Robitaille, ses principes de restauration ont toujours été basés, et ce dès le début du chantier, sur les idées défendues par plusieurs experts internationaux comme Camillo Sitte, Gaston Bardet, mais également par les enseignements qu'il a reçus à Paris auprès de Pierre Lelièvre, Jean Royer et « surtout » Robert Auzille (Robitaille, 1978b, p. 11). Il ne s'agissait donc pas de se focaliser uniquement sur la maquette Duberger comme ses détracteurs lui en font le reproche. Robitaille estime également que son rapport de 1960 n'a jamais été retenu par le ministère des Affaires culturelles parce qu'il ne proposait pas une restauration historique telle que la souhaitaient les autorités en place (Robitaille, 1978b, p. 26). Selon lui, il ne peut donc pas être présenté comme ayant servi de base au chantier actuellement réalisé.

Robitaille continue en s'attaquant à la manière dont les contrats de construction et les responsabilités ont été attribués lors de la réalisation du chantier (Robitaille, 1978b, p. 30). Ainsi, il affirme que l'entrepreneur Antonio Sévigny inc., qui avait obtenu du Ministère le contrat pour le chantier de la maison Fornel et avec qui Robitaille devait collaborer, était « un bon garçon » (Robitaille, 1978b), mais sans aucune organisation et sans qualification pour diriger un tel chantier. Quant aux fonctionnaires du Ministère qui prennent progressivement la tête du chantier à partir des années 1970, Robitaille les définit comme de parfaits ignorants des règles de restauration, des « apprentis sorciers » les ayant empêchés, lui et ses collègues, de faire un travail respectueux des vestiges retrouvés (Robitaille, 1978b, p. 31). Il donne alors pour exemple les discussions liées aux choix de la forme des toits des maisons pour lesquelles il devait effectuer la restauration :

L'accrochage définitif avec les apprentis sorciers approchait ! Il n'y avait pas d'argument possible quant à la pente des toits. Les marques de la charpente du comble étaient inscrites au sommet des murs et aux murs mitoyens. Normalement, il n'aurait pas dû y avoir de discussion. Elle se présenta pourtant et au sujet des apprentis des deux édifices. La maquette Duberger datant de 1810 indique des pavillons à toit d'une seule pente, qui renvoyait l'eau vers les cours intérieures des deux propriétaires. De plus une photographie ancienne et une gravure donnaient cette disposition. Donc, pour moi c'était clair : rétablir l'édifice comme cela existait autrefois [...].

Les discussions commencèrent, interminables et exaspérantes. À bout de souffle, on me dit : « C'est plus joli un toit à deux pentes et vous allez le faire comme cela ... ». Je refusais de me prostituer, à prendre une telle liberté avec l'histoire, avec les marques du passé; de faire de la fantaisie, de recréer le passé aux goûts de 1970 de gens non-initiés aux traditions et à l'histoire de l'architecture de notre peuple. (Robitaille, 1978b, p. 31-32)

Robitaille affirme que cette opposition aux directives des responsables du chantier l'a fait renvoyer du projet Place Royale, mais également de son bureau d'architectes (Robitaille, 1978b, p. 32). Il déclare également que :

Sur la dizaine d'architectes nommés, il n'y en avait que trois qui possédaient quelques expériences dans ce genre d'ouvrages et tous les trois durent disparaître, Gilles Vilandré, Ross Anderson et André Robitaille ! La porte était ouverte à la reconstitution au lieu de restauration. On s'amuserait à refaire le passé suivant « son goût », son plaisir; la voie de la trahison était ouverte, nos compatriotes et les étrangers prendraient pour du vrai ce qui est en réalité du faux. On érigerait en système le mensonge, la duperie ! Vive le décor de théâtre ! en pierre, bois, fer, qui coûte plus cher que le carton du décor figuré plus tard à l'île d'Orléans, en vue d'un film !... (Robitaille, 1978b, p. 33)

En résumé, Robitaille formule dans son mémoire, qui prend la forme d'un véritable plaidoyer pour ses décisions passées, une condamnation en règle d'un chantier qu'il présente comme étant en parfaite contradiction avec ses principes théoriques de restauration. Pour lui, le concept de restauration établi par les fonctionnaires du Bureau de Coordination de la Place Royale au cours de l'année 1970 n'est pas sans rappeler certaines propositions datant de l'époque de Viollet-le-Duc qui ont toutes été jugées néfastes par les experts internationaux depuis :

Ce Concept de restauration ne pouvait être plus contraire au Rapport que je présentais dix ans plus tôt. Ce document de fonctionnaires tout récemment atterris dans l'histoire architecturale du Vieux-Québec se référait sans le savoir à des doctrines à la vogue vers 1870, et qui ont été combattue pendant trois quarts de siècle ! Peut-être que ce que j'ai écrit en 1960 n'était-il pas clair ou très élaboré ! mais je croyais être au diapason de ce qui se faisait et de ce que l'on pensait en Europe* : respecter l'œuvre du passé, compléter les parties manquantes avec la marque du présent; éviter le faux ancien, ne réaliser des édifices d'accompagnement que le moins possible; pas de reconstitution, respectez les différentes époques de l'histoire; faire de la restauration et non de la reconstitution.

* La charte de Venise est de 1964 (Robitaille, 1978, p. 37-38)

Nettement moins virulent que Robitaille, Luc Noppen produit pour ce colloque son mémoire, *L'avenir de Place Royale* (1978). Dès l'introduction, il annonce que son texte concerne la préservation du patrimoine architectural pour l'ensemble du territoire québécois et non la seule Place Royale (Noppen, 1978, p. 1). Il lance alors un appel à la production d'une charte de la restauration au Québec qui devrait prendre en considération les spécificités du patrimoine

immobilier de la province, tout en respectant « le consensus international » déjà établi et en obtenant l'aval de l'ensemble des experts régionaux (Noppen, 1978, p. 10). Une telle charte, provinciale, aurait pour objectif premier d'éviter que des ensembles d'édifices ou des quartiers comme Place Royale soient restaurés de manière diamétralement opposée aux autres chantiers alors en cours au Québec qui intègrent les maisons historiques au tissu urbain moderne. En effet, comme il le dit à plusieurs reprises dans son mémoire, il lui importe que le restaurateur prenne en considération l'environnement direct des édifices. Tout en se défendant de vouloir formuler une telle charte dans son mémoire, Noppen énumère les principes de base que le ministère des Affaires culturelles devrait, selon lui, impérativement suivre lors de la production d'un tel texte. Ainsi, l'expert du patrimoine recommande l'adoption des chartes internationales comme celle de Venise, la constitution d'un groupe d'experts chargés de la rédaction de la charte québécoise et, après approbation majoritaire par l'ensemble des professionnels du milieu, que ce texte devienne le document de référence pour toute restauration à venir au Québec (Noppen, 1978, p. 15). Noppen incite également le Ministère à étudier la théorie de la restauration critique énoncée par l'historien de l'art Cesare Brandi telle que décrite précédemment dans cette thèse. Concernant plus spécifiquement Place Royale, Luc Noppen demande qu'un travail d'interprétation soit effectué avant de continuer la restauration afin de mieux connaître ce que l'on restaure (Noppen, 1978, p. 24). Il s'agit alors de comprendre le lien affectif avec l'existant pour pouvoir le renforcer tout en respectant l'intégrité des édifices (Noppen, 1978, p. 25). Pour Noppen, il faut comprendre et faire participer les personnes qui visitent Place Royale plutôt que d'en faire les simples consommateurs d'un produit fini (Noppen, 1978, p. 28).

Le ton employé et les critiques formulées dans les mémoires se retrouvent également dans les archives relatives au déroulement du colloque de 1978. En effet, les comptes rendus des groupes de travail des ateliers tenus durant cette rencontre font très souvent état des manques et des dysfonctionnements signalés par les experts et les citoyens présents. À titre d'exemple, dans les recommandations du premier groupe de travail consacré à la thématique « Vivre à Place Royale », on déplore l'absence d'une véritable politique de réinsertion de la population locale qui permettrait le retour des services essentiels (Anonyme, 1978a, p. 1). On demande également que les responsables des travaux intègrent dorénavant la place historique au reste de la Basse-Ville et que l'objectif premier devienne le « repeuplement du quartier Notre-Dame-Des-Victoire » (Anonyme, 1978a, p. 1). Dans le rapport d'activités du second groupe de travail de ce même atelier, on estime

que les travaux de restauration auraient dû être intégrés dès le départ au sein d'un programme plus vaste de réhabilitation de l'ensemble du quartier (Anonyme, 1978b, p. 2).

Un an après le colloque, une synthèse est réalisée dont la note introductive, datée du 31 octobre 1979, indique qu'elle a pour objectif de présenter les démarches entreprises par le ministère des Affaires culturelles dans un souci de transparence et de communication avec ses interlocuteurs et ses partenaires. Il s'agit de mener une campagne d'information pour montrer que les responsables du chantier ont su écouter les remarques et les critiques formulées durant le colloque (Duranleau, 1979). Dans la synthèse, il est affirmé que le Ministère a compris qu'il fallait développer deux fonctions prioritaires à Place Royale : l'habitation et l'interprétation. L'interprétation est même présentée comme devenant le moteur premier du chantier :

Par contre, l'interprétation devient le principe moteur qui délimitera le champ d'opération du ministère dans le secteur, tant en ce qui concerne la planification des actions à entreprendre, le choix des éléments à restaurer, le type de restauration, la mise en place des équipements culturels et les programmes d'interprétation proprement dits. [...] Concernant plus directement la restauration architecturale, cette dernière devra impérativement respecter les chartes internationales et donc conserver tous les vestiges authentiques disposant d'une valeur culturelle. (Anonyme, 1978c, p. 3-4)

Un autre point important mentionné dans ce travail de synthèse est que le Ministère a mandaté différents experts pour qu'ils produisent des bilans relatifs aux recherches historiques et archéologiques effectuées durant les deux premières décennies du chantier et pour qu'ils établissent un inventaire précis des archives liées au projet Place Royale (Anonyme, 1978c, p. 10). L'objectif est alors d'offrir un panorama précis sur l'état des archives liées à la gestion administratives du chantier, mais également sur le regroupement de la documentation historique ayant légitimité les choix de restaurations. Ce vaste travail, qui en réalité a débuté quelques mois avant la tenue du colloque, va alors révéler de terribles lacunes.

2.2.2. Analyser et exploiter les archives existantes pour corriger les erreurs du passé (1978-1981)

À la fin des années 1970, le ministère des Affaires culturelles est donc amené à se battre sur deux fronts intimement liés. En effet, en même temps qu'il doit démontrer que la gestion administrative de son chantier a été effectuée de manière adéquate, il doit également assurer que la recherche historique permettant une restauration respectueuse de l'histoire a été menée en respect des chartes et traités internationaux. Il devient donc capital d'effectuer des études sur l'état des archives

administratives et de la documentation historique afin de pouvoir préparer les réponses aux attaques. Cependant, c'est sur la problématique de la gestion des archives administratives du chantier que le Ministère va se pencher en priorité et ce dès le tout début de l'année 1978.

2.2.2.1. L'absence de gestion documentaire : le rapport Pétrin (1978)

C'est effectivement durant le mois de février 1978 que le chef de la Division Gestion des Documents (DGD) Roland Pétrin reçoit le mandat de concevoir une meilleure organisation et accessibilité des archives de Place Royale (Pétrin, 1978b). Pour être plus précis, le mandat, tel que présenté dans le rapport que Pétrin remet le 10 octobre 1978 à l'attaché de la Direction générale du Patrimoine, Richard Grenier, est divisé en trois objectifs principaux.

- D'inventorier l'ensemble des dossiers, documents relatifs aux activités passées, présentes et futures de Place Royale;
- D'épurer, remanier et disséquer cette masse documentaire;
- Et finalement, de préparer et proposer les dossiers complets, précis et codés en regard de ce sujet. (Pétrin, 1978a, p. 2)

Ce travail d'inventaire, d'épuration et de réflexion concernant l'accessibilité des archives administratives de Place Royale se traduit alors par la production d'un rapport particulièrement édifiant pour les responsables du chantier.

Dans son introduction, Pétrin affirme qu'il n'a pas réussi à analyser toutes les archives se trouvant potentiellement à la Direction générale du Patrimoine. Il lui a fallu faire des choix et c'est le centre des dossiers de la Division des Permis et celui du Service des Monuments historiques qui ont été visités en priorité. Pétrin justifie ce choix en affirmant que ce sont ces deux services qui étaient les plus « susceptibles » de posséder la documentation la plus nombreuse sur le chantier (Pétrin, 1978a, p. 2-3) :

Comme toute étude, nous avons débuté nos investigations et notre travail au niveau des organismes les plus impliqués dans les diverses activités de Place Royale ou qui étaient susceptible de posséder le plus d'informations : le Centre des dossiers de la division des permis et le Services des monuments historiques. (Pétrin, 1978a, p. 2)

Cependant, même si Pétrin arrive, selon lui, à identifier les deux services qui disposent le plus d'archives de Place Royale, il apparaît rapidement que ce choix ne repose sur aucun inventaire ou outils précis qui auraient pu le légitimer. Par ailleurs, les premières observations liées au travail de

collecte vont dans ce sens en faisant état de l'ignorance du personnel concernant les documents qu'il possède et de l'absence de politique institutionnelle de traitement de l'information :

Cette première démarche de cueillette d'informations s'est avérée fort intéressante et nous a permis d'établir en partant, deux constats fondamentaux : premièrement, la plupart des gens en place ignoraient qui avait quoi et deuxièmement, les informations étaient très personnalisées, elles appartenaient aux individus et non à l'organisation. (Pétrin, 1978a, p. 3)

Au total, Pétrin et la DGD identifient 40 « classeurs de papiers » regroupant les archives de Place Royale. Ces dernières sont alors décrites comme formant un ensemble documentaire largement lacunaire et dont la consultation est problématique (Pétrin, 1978a, p. 5). La dispersion des unités administratives, qui mènent des activités distinctes, rend difficile tout travail de repérage des documents (Pétrin, 1978a, p. 4). Il est également fait mention de la multitude de dossiers « triés, mis à jour, classés et entreposés ici et là, soit dans des classeurs, des boîtes ou tout simplement rangés dans des placards ou (sic) pratiquement personne n'a accès » (Pétrin, 1978a, p. 4). Le contenu même de ces dossiers est problématique :

Malgré le nombre important de dossiers, aucun ne reflète, de façon complète, la situation administrative telle qu'elle se présente. Ce n'est qu'après un travail de collecte laborieux et systématique, une fusion et une épuration bien ordonnée que l'on peut obtenir une image quelque peu fidèle. Malheureusement, dans bien des cas, il n'est pas possible de donner l'image de la situation exacte, tel qu'elle prévalait; » (Pétrin, 1978a, p. 5)

En plus de l'ignorance du personnel concernant la documentation existante et du nommage hétérogène des dossiers, Pétrin constate qu'il n'a été procédé aucun tri des documents :

L'importance des documents les uns par rapport aux autres est ignorée dans la très grande majorité des cas. Ainsi, l'on retrouve aussi bien des documents de politiques administratives avec ceux de généralités ou de banalités quotidiennes. Ceci a pour effet de noyer dans une masse de papier imposante, les documents ayant une valeur importante. Il en résulte que plusieurs documents importants sont définitivement perdus, alors que d'autres n'ont été trouvés que par le fruit du hasard [...]. (Pétrin, 1978a, p. 6)

Toujours concernant le contenu des dossiers :

[...] l'âge d'état moyen de la plupart des dossiers et documents est vieux et ne répond plus au besoin informationnel actuel. Une bonne partie des documents pourrait être jetée ou versée aux Archives nationales, et ce, sans causer de préjudice à la gestion administrative courante; La majorité des informations et des documents sont des copies secondaires qui n'ont pas été éliminées, faute de pouvoir faire des recoupements avec les originaux ou les copies officielles. (Pétrin, 1978a, p. 6)

À cette situation s'ajoute que

L'accessibilité des informations au personnel et au public n'a pas été définie et [qu'] aucune règle précise n'a été édictée en ce sens. Il s'ensuit que de nombreuses informations qui auraient avantage à être rendues accessibles ne le sont pas; alors que d'autres qui peuvent être préjudiciables à l'organisation le sont; (Pétrin, 1978a, p. 6)

Finalement,

[f]aute d'une vue d'ensemble au niveau des documents confidentiels ou essentiels, il n'existe aucun mécanisme qui assure l'intégrité de ces documents contre un désastre éventuel ou des indiscretions malveillantes. (Pétrin, 1978a, p. 6)

Face à cette situation, Pétrin recommande

La création d'un Centre des dossiers au sein de la direction générale du patrimoine. En d'autres mots, la création d'une entité administrative responsable de recevoir, gérer et rendre disponibles aux usagers les différents documents et dossiers utiles au personnel de la direction générale du patrimoine;

[...] La définition et la mise en place progressive d'un ensemble de politiques qui permettront d'obtenir une gestion efficace et précise des différents dossiers et documents de la direction générale du patrimoine. (Pétrin, 1978a, p. 8)

Le fonctionnement d'un tel centre des dossiers est alors schématisé par Pétrin (voir Figure 16). Celui qu'il conçoit pour la Direction générale serait alors en contact avec les centres des dossiers des autres services, mais également avec le centre de préarchivage qui s'occupe du traitement et de la gestion des dossiers semi-actifs du ministère des Affaires culturelles, en respect de la « politique administrative relative à la gestion des documents semi-actifs » de 1977. Le centre des dossiers est chargé de l'enregistrement, de la cotation, du classement et de l'élimination des documents. Il contrôle également le contenu des documents et des dossiers qu'il enregistre et qu'il transmet au personnel de la Direction générale du Patrimoine pour qu'il puisse répondre aux demandes de la population, de la fonction publique et du ministère des Affaires culturelles. Ainsi, il s'agit pour Pétrin de concevoir un modèle complet visant à s'assurer du suivi, de la préservation et de la bonne circulation des dossiers détenues par la Direction générale du patrimoine dans le cadre d'un système plus vaste permettant la gestion de l'ensemble des dossiers produits par le ministère des Affaires culturelles.

Pour rappel, le projet de centre des dossiers de Pétrin s'inscrit dans un contexte archivistique québécois particulièrement favorable à ce genre de réflexions. La création des Archives nationales du Québec (ANQ) en 1969, la mise en place d'un calendrier de conservation commun pour les ministères en 1974 et la promulgation de la politique administrative relative à la gestion des

documents semi-actifs des organismes publics de 1977 entraînent une série de réflexions sur la gestion des documents gouvernementaux. La suite du rapport rédigé par Pétrin montre très distinctement que ce dernier a connaissance des pratiques de gestion des archives administratives et qu'il maîtrise le vocabulaire de la théorie archivistique de l'époque. La terminologie utilisée par Pétrin pour définir les compétences du centre des dossiers le montre distinctement :

- I. – La garde de tous les dossiers et documents ayant trait à Place Royale et tous ceux des autres activités de la direction générale qui lui seront éventuellement confiées;
- II. – La réception et la *classification* des pièces de correspondance et autres documents et leur *classement* dans des dossiers appropriés;
- III. – Le repérage des dossiers et documents et leur acheminement aux différents usagers;
- III. – La *disposition* des dossiers et *documents inactifs* et ce, en collaboration avec les usagers, la Gestion des documents et les Archives nationales;
- IV. – La protection des *documents essentiels* ou confidentiels;
- V. – Le contrôle de la circulation des dossiers et document et contrôle de leur accessibilité au personnel autorisé.⁶² (Pétrin, 1978a, p. 9)

Dans une même perspective, la présentation des principes de base que Pétrin se donne pour établir le « programme intégré de gestion des documents » qu'il propose, constitue une forme de sensibilisation aux principes de gestion documentaire :

- a) Dans un (sic) organisation donnée, *l'information écrite est le seul élément permanent pouvant assurer la continuité*;
- b) L'information écrite requise aux activités d'une organisation *n'appartient pas aux personnes qui exécutent ces activités, mais à l'organisation elle-même*;
- c) Le processus de prise de décision doit pouvoir être mis en marche indépendamment de la présence ou de l'absence des personnes qui travaillaient avec les informations concernées;
- d) Pour qu'une organisation soit efficace, on doit être sûr qu'il existe qu'un seul endroit physique où *les informations sont entières, intègres et authentiques*;
- e) Il est nécessaire de *systematiser le fonctionnement global du traitement des informations écrites*, afin d'assurer la continuité en dépit de la rotation du personnel. (Pétrin, 1978a, p. 11-12)

Finalement, lorsqu'il aborde la question des « ressources matérielles », Pétrin précise que la relocalisation des archives en un endroit unique permettrait de « libérer de façon très substantielle du mobilier de classement et de l'espace de plancher » (Pétrin, 1978a, p. 10). Ainsi, comme le prônait également la commission Hoover en 1948, une meilleure gestion documentaire permettrait de gagner de l'espace tout en ayant un impact favorable sur certains coûts financiers pour la Direction du patrimoine : « Les ressources financières seront dans l'ensemble les mêmes dans les

⁶² Nous soulignons.

premiers temps et conduiront à long terme à des réductions fort substantielles des coûts d'administration » (Pétrin, 1978a, p. 10-11).

Les recommandations de Pétrin seront alors écoutées par le Ministère et les membres de la Direction générale du patrimoine qui souhaitent ardemment améliorer la gestion de leurs dossiers administratifs. Bien qu'aucune archives n'existe au sein de l'ensemble documentaire de Place Royale pour témoigner concrètement de la mise en place du système de gestion documentaire qui sera celui du Ministère durant les années à venir, un rapport produit en 1980 par la DGD et adressé à l'ensemble des « usagers » propose de présenter « les objectifs, les principes de fonctionnement et les opérations d'un poste de classement », « organisation » similaire au centre des dossiers théorisé par Pétrin en 1978 et qui assure un contrôle sur la circulation des dossiers et des documents au sein de l'unité administrative à laquelle il est rattachée, mais également entre les différentes unités (DGD, 1980, p. 1).

2.2.2.2. Le « poste de classement » : une tentative de mise en pratique du records management souhaité par la Division de gestion des documents

Le rapport *Objectifs, principes de fonctionnement et opération d'un poste de classement*⁶³, produit par la DGD et daté du 24 avril 1980, débute directement par un rappel des idées défendues en 1978 par Pétrin. Ainsi, il est dit que, « dans une organisation donnée, l'information écrite est le seul élément permanent pouvant assurer la continuité », qu'elle n'appartient pas aux personnes qui exécutent les activités et donc que la prise de décision concernant son utilisation doit pouvoir se faire même si le personnel travaillant sur les informations concernées est absent (DGD, 1980, p. 1). Le rapport renouvelle également la recommandation que les unités administratives du Ministère doivent disposer d'un endroit physique « où les informations sont entières, intègres et authentiques » et qu'il devient donc capital de mettre en place un système de contrôle des supports d'information qui doit « englober toutes les phases de la vie de ceux-ci et qui attribue un degré de valeur aux différentes informations gérées » (DGD, 1980, p. 1). Le poste de classement doit alors répondre à ces besoins et exigences en fournissant toute l'information nécessaire au personnel de l'unité administrative afin qu'il accomplisse ses fonctions (DGD, 1980, p. 3). Il doit également

⁶³ Contenant 1996-04-018/70

répondre aux demandes externes issues des autres unités administratives. Les objectifs de ce poste de classement sont clairement définis à la page deux du rapport :

- a) Recueillir, emmagasiner et maintenir à jour toutes les informations requises aux activités et ceci, le plus rationnellement possible;
- b) Assurer l'authenticité et l'intégrité des informations requises aux activités;
- c) Contrôler la circulation interne et externe de l'information;
- d) Éliminer les documents inutiles au bon moment;
- e) Systématiser et rendre efficace la création de tous les types de documents. » (DGD, 1980, p. 2)

L'introduction du rapport et l'objectif « e » témoignent que la Division gestion des dossiers (DGD) souhaite une intervention dès la création des documents. Il s'agit ici de répondre à ce besoin jugé essentiel de contrôler l'ensemble des dossiers et documents produits par les unités administratives, ainsi que l'information circule entre ces dernières. Il s'agit donc de propositions s'inscrivant dans une logique de *records management* avec un responsable des dossiers intervenant en amont. Sur le plan concret, la DGD estime que les dossiers et l'ensemble de l'information traités par un poste de classement peuvent être regroupés au sein de trois catégories principales : les informations concernant l'administration interne (planification d'organisation et gestion des ressources humaines), qui concerne les « dossiers administratifs de l'organisation »; les informations opérationnelles (documentation relative aux opérations de l'organisme en respect de son mandat, états des projets et administration de ces derniers) qui regroupent les « dossiers de production » et les « outils de travail » du personnel de l'organisme; les informations d'ordre général ou documentaire (information en relation plus ou moins grande avec les activités de l'organisme), qui traite de la « documentation générale » (DGD, 1980, p. 3). Pour traiter cette masse documentaire et informationnelle, le poste de classement doit alors effectuer quatre tâches principales : contrôler la création des supports d'information, assurer la réception et la mise à jour de l'information, répondre aux demandes d'information et assurer la conservation et la destruction des documents.

Concernant la création des supports d'information, la DGD précise que le personnel du poste de classement a la responsabilité de penser et d'établir les normes de création pour l'ensemble des différents types de documents produits. Il se doit de rassembler le personnel des unités administratives afin de réviser le contenu des dossiers. Il s'assure également de la mise en application des normes qu'il dicte et il contrôle le nombre de copies qui est fait de chacun des documents afin d'éviter la surproduction de doublons.

Pour la mise à jour de l'information, le personnel du poste de classement s'assure de la gestion du courrier entrant selon un système de classement uniforme (sauf pour le courrier personnel ou confidentiel) et il effectue des liens entre les informations contenues au sein des différents dossiers administratifs et de la documentation générale. Il doit finalement maintenir un outil de recherche pour l'ensemble du courrier et des dossiers qu'il gère.

La réponse aux demandes d'information est assurée par le montage et la mise à jour d'un index des sujets disponibles dans les dossiers avec un index spécifique pour les dossiers opérationnels et un autre pour la documentation générale. Lorsqu'une demande de document est effectuée, le personnel s'assure que ce dernier soit bien dans leurs locaux et dans le cas contraire il doit contacter les autres postes de classement du Ministère susceptibles de l'avoir et ainsi assurer le prêt.

Finalement, concernant la conservation et la destruction des documents, le délai de conservation des documents doit être déterminé à partir de leur(s) valeur(s) : « établir les délais de conservation pour chaque type de documents, à partir de sa valeur administrative, légale, financière, historique » (DGD, 1980, p. 5). Même si elles ne sont pas clairement mentionnées, on retrouve ici les valeurs primaire et secondaire de Schellenberg. Le rapport de 1980 précise également qu'une révision annuelle doit être effectuée pour déterminer les documents devenus semi-actifs ou inactifs (DGD, 1980, p. 5). Par ailleurs, on constate que la proposition de Pétrin d'assurer le transfert des documents semi-actifs vers un centre de préarchivage propre au Ministère pour réduire les coûts et l'espace utilisé dans les bureaux a été écoutée, car il est indiqué que le personnel du poste de classement a la responsabilité de transférer les documents « semi-actifs ou inactif au centre de pré-archivage du Ministère » (DGD, 1980, p. 5).

Tout au long du rapport, il sera également question de la collaboration jugée nécessaire avec le « personnel professionnel et du secrétariat ». Cette collaboration est alors présentée comme étant le seul moyen identifié pour assurer une pleine centralisation de l'information et une protection complète de l'authenticité des documents (DGD, 1980, p. 2). Cependant, on comprend rapidement que cette collaboration louée à plusieurs reprises vise avant tout à éviter que le personnel des unités administratives s'approprie les documents qu'il crée et qu'il gère. Cela est par ailleurs clairement explicité dans le troisième principe majeur du poste de classement qui stipule :

Le poste de classement opérera sur une base de classement des informations conçu pour opérer seul, c'est-à-dire que chaque professionnel n'a pas à se monter un système parallèle pour les informations qui le concernent dans son bureau (DGD, 1980, p. 2)

Le Ministère et la Direction générale du patrimoine ne souhaite donc plus voir de situations comme celles dénoncées dans le rapport Pétrin de 1978 et observées dans le cadre de cette thèse pour les archives de Place Royale des années 1970 où des membres du personnel créent leurs propres dossiers auxquels ils donnent une appellation personnelle et dont le classement des documents à l'intérieur ne permet pas une exploitation optimale des informations qu'ils contiennent. Il importe maintenant de centraliser le tout et d'effectuer un contrôle strict de la gestion documentaire des différentes unités administratives qui se voient être placées sous le contrôle des tous nouveaux centres des dossiers.

2.2.2.3. Bilan de la recherche historique (1978-1979)

Parallèlement aux réflexions entamées concernant la gestion des documents administratifs, le ministère des Affaires culturelles, toujours en réponse aux critiques formulées dans la presse et durant le colloque de 1978, entame une série de réflexions concernant l'accessibilité à la documentation historique produite durant les premières années du chantier. Plus précisément, il s'agit pour le Ministère de savoir si les résultats du travail de recherche en histoire effectué durant les années 1960 et 1970 par le bureau des historiens de Place Royale sont communicables comme tels, mais également s'ils sont exploitables dans le cadre d'un nouveau programme de recherche qui devrait débiter dès le début des années 1980. C'est donc dans ce contexte que deux rapports intitulés *État de la documentation historique* sont rédigés. Leur objectif est alors de fournir un panorama relativement précis de la documentation historique disponible au sein de la Direction de l'Archéologie et de l'Ethnologie et de la Direction des Monuments historiques, soit les deux sous-directions de la Direction générale du Patrimoine qui détiennent les dossiers historiques sur Place Royale (Langlois, 1978, p.2).

Pour le rapport consacré à la documentation se trouvant dans les locaux de la Direction des Monuments historiques, son rapporteur, Jacques Langlois, recense près de 77 dossiers historiques consacrés aux maisons de Place Royale (Langlois, 1978, p. 2). Constitués spécifiquement pour la restauration, ces dossiers contiennent un aperçu historique des bâtiments, une liste des propriétaires successifs jusqu'au début du 19^e siècle et des extraits d'actes notariés (marchés de construction, de vente, devis d'arpentage, inventaires après décès). Les créateurs de ces dossiers

sont les membres du bureau des historiens formé au début du chantier, à savoir : Béatrice Chassé, Cécile Ouellet, Marie-Thérèse Thibault, Fernand Caron, Michel Gaumont, Jean-Claude Hébert, George Gauthier-Larouche, Paul-Louis Martin, François-Dominique Picard, Alain Rainville et Jacques Rouillard (Langlois, 1978, p. 1-2). Selon Langlois, l'objectif de ces dossiers historiques était de retrouver la forme originale des maisons de Place Royale pour répondre aux besoins des architectes responsables de la restauration (Langlois, 1978, p. 3). Cette prépondérance des aspects architecturaux s'observe également dans les 63 dossiers thématiques complémentaires dont la majorité traite de divers sujets comme l'aménagement des intérieurs des maisons, les charpentes, les cheminées, la maçonnerie, la menuiserie, le pavage ou encore les planchers. La Direction des Monuments historiques possède également 191 inventaires après décès dont 121 directement liés aux habitants de Place Royale pour les 17^e, 18^e et 19^e siècles. Cependant, cette masse documentaire est dans les faits peu exploitable, car il n'existe aucun instrument de recherche disponible (Langlois, 1978, p. 3).

Dans le rapport consacré aux dossiers détenus par la Direction de l'Archéologie et de l'Ethnologie, il est stipulé que la documentation historique se trouvant dans les locaux de cette Direction n'a pas été exploitée à sa pleine capacité bien que les artefacts trouvés durant les fouilles archéologiques de Place Royale constituent l'une des plus importantes collections de référence en Amérique du Nord :

Les artefacts trouvés dans les fouilles archéologiques constituent une des plus importante collection (sic) de référence en Amérique. Ils sont les témoins de la vie qui s'est déroulée à Place Royale de 1608 à nos jours.

Malheureusement, l'immense quantité de données historiques et archéologiques n'a pas été exploitée à pleine capacité. Actuellement la Direction de l'Archéologie et de l'Ethnologie possède une imposante documentation historique résultant du travail de quelques personnes dont M. Gaumont, F. Caron et spécialement A. Parent. Cette documentation est en partie incomplète, mais surtout sous-exploitée. (Direction de l'Archéologie et de l'Ethnologie, 1978, p.1)

Cette sous-exploitation de la documentation historique détenue par la Direction de l'Archéologie et de l'Ethnologie est alors expliquée par le fait que la restauration s'est focalisée sur l'aspect esthétique des maisons :

La restauration de la Place Royale s'est faite en insistant sur l'aspect physique (les coquilles de maisons) en oubliant totalement ceux qui pendant plus de trois siècles avaient créé, habité et travaillé à Place Royale. Les maisons restaurées manquent d'âme et de signification

historique, car ceux qui représentaient l'élément vivant, les habitants, ne sont pas présents. (Direction de l'Archéologie et de l'Ethnologie, 1978, p. 1)

La volonté initiale de restituer tout le quartier dans un « style français » a logiquement eu pour conséquence la sous-exploitation de la documentation sur la vie à Place Royale et l'absence de documentation sur le 19^e siècle, période se rattachant à l'architecture britannique. Le rapport poursuit en effectuant un détour du côté des dossiers sur les maisons de Place Royale conservés à la Direction des Monuments historiques. Ces derniers sont décrits comme lacunaires au regard des préoccupations du moment :

Nous ne pouvons passer sous silence les nombreux dossiers faits par messieurs Gaumont et Caron sur lesquels André Parent s'est basé. Quelques-uns de ces rapports sont en notre possession, la plupart sont déposés à la Direction des Monuments historiques. Ils ont été élaborés pour des fins de restauration et comprennent un bref aperçu historique, la liste des propriétaires complétée jusqu'au début du 19^e siècle seulement et des extraits de documents retranscrits oubliant le plus souvent la partie du document qui nous intéressait (métier, régime matrimonial, procureur, signature ...). (Direction de l'Archéologie et de l'Ethnologie, 1978, p. 3)

Cette mention de la situation des dossiers conservés à la Direction des Monuments historiques a alors pour but premier de montrer que l'absence d'information sur la vie des habitants de Place Royale n'est pas un problème spécifique à la Direction de l'Archéologie et de l'Ethnologie, mais qu'elle est le résultat d'une vision globale du chantier qui a impacté les archives détenues par l'ensemble des deux directions. Les retranscriptions des titres et archives officielles consultées durant les premières années du chantier ont été effectuées en omettant toutes les parties relatives aux aspects sociaux. Compte tenu de cette situation, des recommandations sont émises :

Afin de pouvoir compléter les dossiers historiques puis écrire quelques monographies ce que nous proposons à long terme, il faut dans une première étape exploiter la documentation que nous avons déjà en main. Cette documentation est sous-exploitée. Exemple : les baux sont là, on y donne quelquefois le métier de l'occupant ou de son voisin (voir les exemples dans les dossiers 2145B-2152-2155; des mentions ont été omises).

La première étape serait donc l'élaboration d'un fichier documentaire afin de connaître ce que nous possédons. Les fiches devraient résumer l'information du manuscrit avec tous les détails d'intérêt. Cette fiche pourrait être photocopiée et reclassée sous divers thème (nom du site, marchandises, il devrait y avoir un index aux noms).

La deuxième étape servira à compléter nos informations. Il faudra alors poursuivre la recherche dans les annuaires, non pas pour un cas unique comme celui de la maison Dupont-Renaud, mais pour toute la Place [...]. (Direction de l'Archéologie et de l'Ethnologie, 1978, p. 6)

Plus tard, et probablement en réponse aux observations des deux rapports de 1978, un *Bilan de la recherche historique sur Place Royale* est remis en avril 1979 par Marthe Lacombe (Direction de l'Archéologie et de l'Ethnologie), Jean-Charles Lefebvre (Direction des Monuments historiques) et Marie-Thérèse Thibault (Analyste au centre de documentation). Il s'agit d'un bilan quantitatif et qualitatif permettant d'avoir un état des lieux plus précis des dossiers historiques amassés durant la première décennie de la restauration (Lacombe, Lefebvre et Thibault, 1979, p. 1). Toujours dans ce contexte d'un Ministère soucieux d'assurer une meilleure communication sur Place Royale, l'un des objectifs est de lister la documentation disponible et de repérer les dossiers pouvant être exploités « à court terme » pour une mise en valeur dans le cadre d'expositions, de restauration et de publications (Lacombe, Lefebvre et Thibault, 1979, p. 1). Il s'agit également de mettre en lumière les différents volets du potentiel historique de Place Royale et d'évaluer l'étendue des connaissances concernant les aspects socio-économiques, architecturaux et celles relatives à la vie quotidienne au 17^e, 18^e et 19^e siècles. Ce bilan offre une image plus précise que les rapports de 1978 sur la manière dont la documentation sur Place Royale a été amassée jusque-là. En effet, on apprend qu'elle prend quatre formes différentes :

- Les dossiers historiques inédits manuscrits,
- Les fichiers réalisés à partir de ces dossiers et des archives notariales
- Les photographies anciennes ou récentes
- Les cartes et les plans. (Lacombe, Lefebvre et Thibault, 1979, p. 3)

Parmi les dossiers historiques manuscrits inédits, on trouve deux catégories : ceux dont l'étude réfère à l'histoire et à l'architecture d'une maison spécifique et ceux dont le contenu concerne une thématique plus générale en regroupant une documentation plus disparate. Le problème principal des dossiers consacrés aux maisons de Place Royale est que leur contenu (consacré à l'histoire du lot cadastral et des maisons qui y furent construites) est incomplet. Sur un total de 78 dossiers de maison analysés seule la période allant de 1700 à 1759 est moyennement bien documentée (sur les 78 dossiers, 57 disposent d'une quantité d'information jugée suffisante ou abondante pour comprendre réellement l'évolution des lots et des maisons durant cette période). Pour les autres époques, à savoir l'ensemble du 17^e siècle, la période 1760-1799 et le 19^e siècle, cette information est tout bonnement insuffisante, voire totalement absente (Lacombe, Lefebvre et Thibault, 1979, p. 18). Du côté des dossiers thématiques, le constat est le même que dans les rapports de 1978 à savoir que la documentation est variée, mais porte principalement sur des éléments architecturaux (Lacombe, Lefebvre et Thibault, 1979, p. 3). Du côté des fichiers, le fichier analytique et

thématique des termes en architecture, constitué de près de 2 000 fiches rédigées pour servir d'index thématique à la documentation imprimée, manuscrite et photographique conservée au bureau des historiens de Place Royale, est décrit comme lacunaire et partial. Les fichiers « onomastiques, géographiques et par métier à partir des registres de le Prévôté », celui « des archives notariales » et l'« index des propriétaires et locataires » sont également jugés incomplets et largement centrés sur l'architecture. Concernant les documents iconographiques, les auteurs du bilan estiment que les photographies, les dessins, les aquarelles, les peintures et les gravures ne sont pas tous indexés, mais qu'ils ont néanmoins un important potentiel pour d'éventuelles recherches ou publications.

Comme les rapports de 1978, le bilan de 1979 déplore la dispersion de l'information sur Place Royale. Bien que le centre des dossiers de la Direction générale conserve un nombre important de ces documents grâce au maintien des dossiers produits par la Direction des Monuments historiques, il n'en reste pas moins que de nombreux autres échappent à son contrôle (Lacombe, Lefebvre et Thibault, 1979, p. 14). Face à ce constat, Lacombe, Lefebvre et Thibault affirment qu'il devient capital de regrouper toute la documentation au centre des dossiers de la Direction générale et de mettre en place une politique de gestion et de consultation des documents. Il leur semble également essentiel de compléter les dossiers historiques dont la plupart ne se résument qu'à des études de cinq pages (Lacombe, Lefebvre et Thibault, 1979, p. 26). Il leur apparaît finalement primordial d'établir un plan directeur pour mener des recherches sur la vie quotidienne à Place Royale et de cesser de considérer le quartier uniquement comme un ensemble de bâtiments à restaurer.

Cet appel effectué par Lacombe, Lefebvre et Thibault pour la mise en place d'un centre de documentation visant à regrouper et gérer les archives historiques en lien avec Place Royale sera entendu, mais sa mise en application se révèlera ardue.

2.2.2.4. Regroupement de la documentation historique : entre archives et informations.

La mise en place d'un centre de documentation consacré à Place Royale pose un certain nombre d'interrogations concernant les documents et les dossiers que l'on souhaite y transférer (Fournier, 1980, p. 2). La frontière entre nécessité pour les professionnels, tels que les archéologues et les ethnologues du ministère des Affaires culturelles, de disposer de dossiers complets permettant de mener à bien leurs activités et la volonté affichée par les futures responsables du programme de

recherche en histoire de regrouper toute la documentation qui pourrait être utile pour ce dernier ne se fait pas sans heurts. Ainsi, dans une note du 4 février 1980 sur la « documentation archéologique – Place Royale » il est écrit :

Comme vous le savez, les données archéologiques provenant d'un site constituent un ensemble qui peut être difficilement divisé. Le statut de ces données est régi par le Règlement sur la recherche archéologique. (Cauchon, 1980c)

Cette note précise alors que le Service d'Inventaire, et plus précisément son sous-service de l'archéologie et de l'ethnologie, qui est responsable, entre-autres, de la conservation des dossiers archéologique au sein de la Direction générale du patrimoine, souhaite maintenir, dans son centre des dossiers, les originaux des rapports de fouilles, les notes de terrain, les plans et les dessins originaux, les planches-contacts, les photographies, les négatifs et les diapositives afin que les archéologues travaillant pour le gouvernement puissent utiliser ces outils de travail (Cauchon, 1980c). Cette volonté pour les responsables du Service d'inventaire de préserver leurs dossiers archéologiques de tout démembrement à des fins de recherche en histoire apparaît également dans le compte rendu d'une réunion tenue le 3 juin 1980 consacrée aux « documents sur Place Royale ». Le rapporteur Louis Fournier, qui avec Roland Pétrin est l'un des deux représentants de la Division de gestion des documents, indique que la « documentation historique » et celle des fouilles archéologiques seront déposées dans le nouveau centre de documentation sur Place Royale pour que les membres du programme de recherche puissent les exploiter. Cependant, Corneliu Kirjan, responsable de la documentation en archéologie au Service de l'Inventaire, défend l'intégrité des dossiers en rappelant qu'il est impossible de séparer les notes de fouilles des notes de terrains comme Renée Côté, responsable du programme de recherche en histoire, souhaite le faire (Fournier, 1980, p. 1). Kirjan propose alors de ne transférer que les rapports de fouille, facilement copiables, qui donnent tout l'essentiel d'une fouille archéologique. Ces rapports sont cependant jugés insuffisants par Côté. Dans les conclusions de cette réunion du 3 juin, il est précisé que :

En définitive, on convient que le fonds de l'inventaire demeure la propriété de l'Inventaire, mais que les documents concernant Place Royale sont délégués au groupe de travail sur Place Royale pour une durée de deux (2) ans. (Fournier, 1980, p. 1)

Grâce à une note du 6 juin 1980, il est possible de saisir les tâches effectuées par ce « groupe de travail sur Place Royale » mentionné dans la citation ci-dessus. On y apprend que ce dernier a pour objectif d'assurer le traitement et la préservation des archives que le centre de documentation sur

Place Royale aura reçues. Dans une note de Michel Cauchon, Directeur des Études et Inventaires, à Yves Parés, responsable de projet Place Royale, les tâches du Groupe de travail sur Place Royale sont explicitées comme telles :

- Conserver et gérer l'utilisation de la documentation originale actuellement disponible;
- Inscrire les données qui seront recueillies durant la même période;
- Assumer le rattrapage de la codification des documents existants et codifier les nouveaux selon les méthodes du Service de l'Inventaire;
- Assumer la conservation des collections actuelles et à venir;
- Assumer l'évaluation des rapports de fouilles archéologiques qui seront réalisés d'ici deux ans;

S'il advenait que la bibliothécaire éprouve des difficultés à assurer la parfaite sécurité des documents, pour quelque raison que ce soit, la présente entente sera annulée. (Cauchon, 1980)

Le dernier point qui précise que l'entente entre le Service d'Inventaire et le groupe de travail sur Place Royale est caduque si la sécurité des documents n'est pas assurée donne alors une teneur contractuelle à cette note et témoigne une fois encore de l'âpreté des négociations liées aux transferts des dossiers archéologiques en provenance de ce service. On comprend que le groupe de travail dispose de deux ans pour évaluer et analyser les dossiers archéologiques afin de recueillir un maximum d'information qui sera utile pour les utilisateurs du centre de documentation. Passé ce délai, les dossiers archéologiques doivent à nouveau être transférés « au poste de classement du Patrimoine » d'où ils proviennent originellement (Fournier, 1980, p. 2).

En résumé, comme pour la gestion des archives administratives de Place Royale, on observe durant la période allant de 1978 à 1980 une volonté réelle de regrouper la documentation historique en un seul et unique endroit. Il s'agit également de mettre en place, avec le groupe de travail sur Place Royale, un système efficace de gestion documentaire permettant l'exploitation de cette documentation dans le cadre d'un nouveau programme de recherche en histoire. Cependant, la mise en place de ce nouveau centre ne s'est pas faite sans difficulté et les questions liées à la conservation des archives et aux responsabilités de chacun ont été les sujets de plusieurs échanges. Une fois le centre de documentation créé, le programme de recherche en histoire peut débuter. Cependant, il est capital de réfléchir en amont à la teneur et au déroulement de ce dernier.

2.2.3. Premier lancement raté d'un programme de recherche en histoire

Dans le « Plan d'interprétation » établi en décembre 1987, il est indiqué en préambule que le colloque de 1978 :

[...] sera considéré comme le point tournant des orientations prises pour définir la vocation de Place-Royale. Jusqu'en 1978, les actions entreprises sur le site se déroulent presque exclusivement autour de la restauration des bâtiments du Régime français – la sauvegarde des bâtiments datant du Régime anglais et l'interprétation n'étant guère un sujet de préoccupation. Après le colloque, il en sera tout autrement.

En effet, les intervenants et les groupes consultés lors du colloque recommandent que l'habitation et l'interprétation historique soient considérées comme les deux principes moteurs de Place-Royale. (Lelièvre, 1987, p. 6)

Comme on l'a vu, c'est durant ce colloque que le Ministère prend l'engagement solennel de superviser le travail de recherche en histoire et d'interprétation de Place Royale. Le Ministère fait aussi la promesse que l'histoire ne servira plus comme prétexte pour entériner les choix préalablement effectués par les architectes, mais qu'elle va directement présider sur les choix architecturaux effectués au sein du chantier de restauration (Ministère des Affaires culturelles, 1978, p. 188). Il s'agit ici de suivre les directives établies par les chartes internationales et la littérature qui exigent des recherches historiques avant de commencer la restauration. Cependant, même si la nécessité d'améliorer la recherche historique relative à Place Royale est formulée dès 1978, ce n'est qu'en 1982 que le programme de recherche et les activités d'interprétation apparaîtront dans le budget régulier de fonctionnement de la Direction générale du Patrimoine (Lelièvre, 1987, p. 7). Ce « faux-départ » apparaît distinctement dans la correspondance de l'époque, ainsi que dans l'ensemble documentaire sur Place Royale du fonds E6.

En effet, le document *Programme de recherche en histoire sur Place Royale*, révisé en février 1982 par sa responsable Renée Côté, indique que la décision d'effectuer des recherches historiques a été concrètement prise le mois de novembre 1979. À cette époque, Jean Provencher reçoit de la Direction générale du patrimoine le mandat de concevoir un programme de recherche complet et réalisable en seulement trois ans (Côté, 1982b, p. 1). Le programme de recherche établi par Provencher vise alors à « [m]ieux connaître l'évolution de l'occupation humaine sur cette avancée de terre au pied du cap Diamant qu'on appelle aujourd'hui Place Royale, afin par la suite d'interpréter ces données et de diffuser cette connaissance à une clientèle de Québec et du Québec d'abord. » (Provencher, 1979, p. 3) Il ne s'agit donc plus de faire une histoire au service de l'architecture et des architectes, mais de s'intéresser plus particulièrement à la vie à Place Royale.

Le programme de Provencher a donc pour objectif principal de mieux faire connaître l'évolution de l'occupation humaine de Place Royale et est construit autour de trois grandes thématiques. La première est « la préhistoire », c'est-à-dire la période qui précède et qui englobe l'arrivée des

premiers Français. Il s'agit alors d'éclairer « les fonctions du site avant la période de contact » ainsi que « les relations entre les Amérindiens de ce lieu et les Européens ». Concernant plus spécifiquement les échanges avec les Amérindiens, les chercheurs devront traiter en priorité ceux effectués par les « pêcheurs espagnols et portugais », échanges que Provencher juge cependant comme « non-significatifs », mais également les relations établies lors de l'arrivée de Cartier et de Champlain au Canada et durant la période de « [...] pacification du pays par les Européens » (Provencher, 1979, p. 6). Cependant, quand Provencher présente dans les détails cette première thématique, il ne tient pas à s'étendre longuement sur la problématique amérindienne. En effet, il se focalise très vite sur l'arrivée et l'établissement des premiers colons entre 1680 à 1691. La question de la « pacification » de la région n'est également pas présentée dans les détails. La seconde thématique concerne la « genèse et évolution des fonctions de Place Royale » dont l'un des sous-thèmes est la fonction résidentielle qui concerne autant le bâti, que les activités d'urbanisme et les agents de l'aménagement (Provencher, 1979, p. 7). Les autres sous-thèmes sont variés et sont relatifs à des sujets comme la fonction commerciale et portuaire de la ville. Finalement, la troisième thématique est « la population de Place Royale ». Il s'agit ici de produire un profil démographique et social de la population, de traiter des aires d'approvisionnement et de fournir une journée type d'un habitant à Place Royale pour différentes périodes du site qui restent à délimiter (Provencher, 1979, p. 11-12). L'ensemble de ces thématiques doivent être traitées sur le long terme et Provencher propose aux chercheurs de couvrir une période allant de 1 000 av. J. C. à la fin des années 1960 (Provencher, 1979, p. 15-21). Il s'agit donc de proposer des champs d'études nettement plus larges et plus complets socialement parlant qu'auparavant.

Un point particulièrement intéressant du programme de Provencher est l'identification des sources déjà disponibles. En effet, Provencher identifie trois centres d'archives pouvant potentiellement aider les chercheurs. Les Archives nationales du Québec sont mises en avant, car elles conservent les registres de la Trinity House, institution responsable dès le début du 19^e siècle d'assurer la sécurité des installations portuaires, et du port de Québec. Selon Provencher, ces archives permettraient d'avoir un regard précis sur l'activité portuaire aux 19^e et 20^e siècles. Dans une même perspective, les chercheurs sont également invités à se rendre aux Archives nationales afin d'exploiter les rapports du Commissaire du Havre de Québec qui avait pour tâche au 19^e siècle d'assurer la supervision et les améliorations des installations maritimes. Les rapports des inspecteurs des rues peuvent également être utilisés pour analyser les conditions d'hygiène en ville

(Provencher, 1979, p. 24). Le deuxième centre identifié comme important à visiter et celui des Archives nationales du Canada où les chercheurs peuvent trouver les papiers des arpenteurs, les concessions civiles, les papiers du Secrétaire civil et du Secrétaire provincial permettant d'étudier l'aménagement de la Basse-ville. Du côté des archives de la ville de Québec, troisième et dernier centre d'archives identifié, il est fait mention du livre des cotiseurs qui permet de voir l'évolution annuelle d'un quartier et de ses habitants. Provencher ne fait pas mention de la documentation de la Direction de l'Archéologie et de l'Ethnologie et de la Direction des Monuments historiques pourtant présentée dans les rapports de 1978 et de 1979. Néanmoins, il est certain que Provencher connaissait la méthodologie de travail mise en place par le Bureau des historiens lors des années 1970, puisqu'il remet en cause la décision d'avoir distingué l'interprétation, l'archéologie et l'histoire. Pour Provencher, la recherche future doit impérativement réunir tous les experts pour « mener un programme de recherche commun à tous » (Provencher, 1979, p. 34). Il faut donc créer une équipe interdisciplinaire afin « de concilier la théorie et la pratique » (Provencher, 1979, p. 36). L'objectif du programme est de rassembler un maximum d'informations issu de milieux professionnels différents sur Place Royale et de présenter les résultats de la recherche à tout le monde, y compris au grand public.

Très peu de temps après l'établissement du programme de Provencher en 1979, un appel préliminaire d'offre de service pour un Programme de recherche en histoire sur Place Royale est publié dans la presse. L'objectif indiqué est de faire « l'interprétation et la mise en valeur de Place Royale, [le mandat consiste à mener les recherches et à analyser] différents thèmes et fonctions qui marquèrent l'évolution et l'occupation humaine de Place-Royale, de la préhistoire jusqu'au milieu du XXe siècle » (Ministère des Affaires culturelles, 1980). Parmi les individus et les firmes qui vont répondre à cet appel, certains sont déjà connus de la recherche sur Place Royale. Notamment Yves Laframboise et Jacques Dorion, dont la compagnie Ethnotech (Laframboise et Dorion, 1980) avait constitué les dossiers historiques et architecturaux pour les maisons des lots 2279 à 2288 de Place Royale, en 1979-1980, l'historienne Hélène de Carufel, qui avait produit la recherche sur le marchand Joseph Carrier (Côté, 1980b), Le groupe de recherche en histoire du Québec rural (1980), qui étudiera les modes de vie et la vie sociale à Place Royale au 17 et 18^e

siècles (Côté, 1989), et la firme Circa (1980) qui avait déjà étudié l'évolution démographique de la Basse-ville de Québec pour le 19^e siècle⁶⁴.

Cependant, durant l'automne 1980, alors que les démarches étaient bien entamées et que la firme Ethnotech avait déjà été embauchée, le projet d'implantation d'un musée de la civilisation à l'îlot Fargues donne un terrible coup de frein à l'ensemble du programme d'interprétation et de recherche historique (Côté, 1981, p. 3 et Côté, 1982b, p.1). En effet, avec l'apparition de ce musée, la Direction générale du patrimoine voit son rôle et ses objectifs relatifs à la mise en valeur et à l'interprétation de Place Royale remis en question (Côté, 1982b, p. 1). Dans une lettre datée du 29 septembre 1980 à la firme Ethnotech Inc., Renée Côté confirme « que, suite à une décision ministérielle, le programme de recherche sur Place-Royale est suspendu pour une période indéterminée. » (Côté, 1980) Quelques mois plus tard, le 22 janvier 1981, elle rappelle à Yves Laliberté de la Direction générale du Patrimoine l'engagement du Ministère, pris lors du colloque de 1978, à l'égard de la recherche en histoire (Côté, 1981, p. 3) et elle l'informe que depuis la décision de suspendre le programme de recherche du Ministère,

[...] aucune recherche historique n'a été entreprise à Place Royale si ce n'est l'analyse historique et architecturale de la maison Paradis, sur laquelle je travaille présentement. Et plus est, aucun budget n'est alloué à la recherche historique pour 1981-1982 pour le projet Place Royale. (Côté, 1981, p. 3)

Le programme de recherche historique, prévu dès le lendemain du colloque, ne débutera donc finalement qu'en 1982 et il ne sera jamais à l'abri des nombreuses coupes budgétaires qui auront lieu au cours des années 1980 (voir Figure 17).

En résumé, la seconde période historique de Place Royale est consacrée à la réorganisation des archives du chantier et de celles de la recherche historique. Il s'agit de proposer un regroupement des documents et la mise en place de politiques permettant de s'assurer que les dérives des années précédentes ne soient plus possibles. On observe chez l'ensemble des différents experts mandatés pour mener les études sur l'état des archives de Place Royale une sensibilisation avancée sur l'importance d'assurer une meilleure gestion des archives du chantier et de celles de la recherche historique. Il s'agit de s'évertuer à changer les pratiques afin de pouvoir démarrer le nouveau

⁶⁴ Contenant 1996-04-018/200

programme de recherche en histoire et la gestion du chantier sur des bases saines. Cependant, même si les objectifs généraux sont clairs, les tentatives de regroupement des archives et les différentes propositions de politiques de conservation des documents ne font pas l'unanimité. En effet, la pluralité des intérêts et des enjeux des différents acteurs mobilisés dans ces projets entraîne l'émergence d'opinions divergentes qui rendent difficile toute mesure concrète. C'est uniquement après de longues discussions parfois tendues que des décisions majeures ont pu être prises amenant à la création du Centre des dossiers et du Centre de documentation de Place Royale.

2.3. Une histoire trop lourde et trop onéreuse ?

2.3.1. Un contexte qui change

La troisième et dernière période de l'histoire de Place Royale est marquée par un changement drastique du contexte politique avec l'émergence et la domination progressive des idées néolibérales au sein de la classe dirigeante. Toutes les interventions et les coûts engagés par la bureaucratie étatique doivent être justifiés et une partie des activités autrefois assumées par l'état provincial doit dorénavant être du ressort du secteur privé. Cette situation entraîne un désengagement progressif du Ministère du chantier de Place Royale. L'implication d'entreprises et de firmes privées dans la restauration et dans la recherche historique augmente alors la nécessité de mieux préserver les archives du projet et plusieurs tentatives de gestion contrôlée des documents voient le jour.

2.3.1.1. Les années 1980 : De l'euphorie à la rigueur

Alors que les années 1960 et 1970 étaient celles de la construction d'un Québec moderne et du développement d'un état providence intervenant dans différents domaines dont ceux de la culture et du bien-être social⁶⁵, celles des années 80 seront les années marquant une certaine forme de désillusion tranquille. Même si René Lévesque, premier ministre du Québec du 25 novembre 1976 au 3 octobre 1985, reste une figure importante de la Révolution tranquille et est à l'origine un ardent défenseur de l'état providence interventionniste (Pâquet et Savard, 2021, p. 205), la hausse constante depuis la seconde moitié des années 1970 de l'inflation, des taux d'intérêts mondiaux et du chômage, demande à son gouvernement de revoir sa copie (Pâquet et Savard, 2021, p. 234). La crise économique de 1981 et de 1982 contribue également à une exacerbation des problèmes budgétaires gouvernementaux. L'état providence ne fait plus recette et de plus en plus de voix se lèvent pour exiger une réduction des interventions étatiques, la privatisation d'une partie des tâches accomplies par le gouvernement et une déréglementation générale du marché (Pâquet et Savard, 2021, p. 225-226). Pour l'essayiste François Ricard, ces revendications sont alors portées par l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle génération de dirigeants encore plus instruite que celle à l'origine de la Révolution tranquille et qui a su profiter des bienfaits de l'état providence instauré par leurs prédécesseurs (Ricard, 1994 p. 174-175). Obnubilée par la dette publique qui ne cesse de

⁶⁵ Voir à ce sujet : 2.1.1. Des acteurs soucieux d'un retour à la Nouvelle-France

grimper, cette nouvelle classe dirigeante, bien installée à des postes confortables au sein de l'administration publique et du secteur privé (Ricard, 1994, p. 184), décide d'appliquer les principes issus du néo-libéralisme et tente par tous les moyens de réduire les coûts de l'état. Pour Martin Pâquet et Stéphane Savard : « La révolution néo-libérale orchestre la réduction du champ d'intervention étatique, les privatisations et la déréglementation du marché » au Québec (Pâquet et Savard, 2021, p. 184). Pour James Ian Gow, les années 1980 marquent tout simplement « la déchéance de l'administration » publique (Gow, 1990, p. 697). Progressivement, le discours politique s'axe sur la question de la productivité et de l'effectivité des fonctionnaires (Gow, 1990, p. 698). La prise de pouvoir en 1985 par le parti libéral va accentuer ce mouvement et le premier ministre Henri Bourassa lance une série d'études sur les fonctions et la structure de l'administration publique, ainsi que sur la réglementation et sur la privatisation des sociétés d'État. Les rapports finaux sont alors tous produits par des hommes d'affaires qui recommandent encore plus de privatisation, de réduction des coûts et d'abolition d'organismes publics (Gow, 1990, p. 700). La bureaucratie doit être simplifiée pour être plus efficace et le travail de technocratisation de l'administration publique entamé dans les années 1960 et 1970 (Gow, 1986, p. 363) doit s'accélérer.

2.3.1.2. L'archivistique et la préservation du patrimoine bâti : une modification progressive des pratiques gouvernementales

Mais les années 1980 ne sont pas uniquement des années de réflexions et de réformes pour l'administration publique. Les problématiques de l'efficacité et de la technocratisation de l'état touchent également la gestion des archives gouvernementales et de la préservation du patrimoine bâti qui sont impactées par l'établissement d'une série de nouvelles politiques et de lois.

Pour rappel, la seconde moitié des années 1970 est marquée par une hausse drastique du nombre de documents produits par l'appareil gouvernemental québécois. Le gouvernement provincial est alors contraint de revoir en profondeur sa manière de gérer et de conserver ses archives. Avec la production d'un calendrier de conservation commun à l'ensemble des ministères (1974), l'adoption par le Conseil du trésor, le 4 janvier 1977, de la *politique administrative relative à la gestion des documents gouvernementaux*, à l'origine de la gestion rationnelle des documents semi-actifs au Québec, incarne cette volonté nouvelle d'effectuer une sélection méthodique et réfléchie des archives destinées en bout de parcours aux Archives nationales (Lessard, 2005, p. 183). Cette évolution des pratiques va alors de pair avec l'intention d'assurer une plus grande transparence et

d'offrir un meilleur accès aux documents produits par les organismes publics. C'est dans ce sens que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* de 1982 est promulguée. Cette loi institue alors que « Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents des organismes publics » (Légis Québec, s.d., art. 9). Cette nouvelle possibilité offerte aux citoyens québécois de pouvoir consulter sur place durant les heures de bureau les documents produits par près de 3 800 organismes publics oblige ces dernières à assurer une meilleure conservation de leurs archives et à établir un système de classement permettant un accès rapide et facile aux documents qu'ils produisent :

Un organisme public doit classer ses documents de manière à en permettre le repérage. Il doit établir et tenir à jour une liste de classement indiquant l'ordre selon lequel les documents sont classés. Elle doit être suffisamment précise pour faciliter l'exercice du droit d'accès. (Légis Québec, s. d. b, art. 16)

Cette volonté de transparence et de gestion rationnelle des archives gouvernementales amène la *Loi sur les archives* de 1983. Cette loi intronise alors le calendrier de conservation comme l'outil incontournable permettant de déterminer les différentes phases du cycle de vie des documents de l'administration publique, mais également de lister ces derniers comme l'exige la loi sur l'accès de 1982 (Lessard, 2005, p. 184). La loi sur les archives de 1983, et plus précisément son article 4, donne également au ministère des Affaires culturelles la responsabilité d'établir « une politique de gestion des documents actifs et semi-actifs des organismes publics visés au paragraphe 1 de l'annexe⁶⁶ » (legis Québec, s. d., art. 4). Ainsi, bien que cette politique de gestion des documents actifs et semi-actifs doive être validée par le Conseil du trésor en bout de course, le ministère des Affaires culturelles est une fois encore, comme lors de sa création en 1961 et lors de l'établissement du poste de Conservateur des Archives nationales du Québec en 1969⁶⁷, placé au centre de la politique gouvernementale de gestion des archives du gouvernement provincial avec un champ d'action étendu à l'ensemble des deux premières phases du cycle de vie des documents. Par ailleurs, le ministère des Affaires culturelles ira plus loin que la loi, et proposera non pas une,

⁶⁶ Les organismes concernés sont : « 1° Le gouvernement, le Conseil exécutif, le Conseil du trésor, les ministères et les organismes gouvernementaux non visés aux paragraphes 3° à 7° dont le gouvernement ou un ministre nomme au moins la majorité des membres, dont la loi ordonne que les fonctionnaires ou employés soient nommés ou rémunérés suivant la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1) ou dont le fonds social fait partie du domaine public » (Logis Québec

⁶⁷ Voir le chapitre : [La situation au Québec](#).

mais deux politiques de gestion des documents, une pour les documents actifs en 1985 et une autre pour les documents semi-actifs en 1988 (Lessard, 2005, p. 184). Ces deux politiques visent alors à répondre à ce besoin devenu inévitable durant les années 1980 d'assurer une gestion contrôlée et rationnelle des documents gouvernementaux.

Du côté de la préservation du patrimoine bâti, le changement progressif de mentalités fait qu'il est de moins en moins envisageable d'effectuer des restitutions comme celles effectuées à Place Royale durant les années 1960 et 1970. Comme vu dans le chapitre [Les archives et la restauration au Québec](#), de plus en plus de rapports, de guides et d'ouvrages théoriques condamnant ce qui a été fait à Place Royale voient le jour durant les années 1980. Il est possible de citer en exemple le *Guide pour la conservation et la mise en valeur de l'architecture du Vieux-Québec* du service de l'urbanisme – division du Vieux-Québec (1982), mais également l'ouvrage plus tardif de Claude Rény qui sera directement édité par le ministère des Affaires culturelles (Rény, 1991). Néanmoins, cette vision plus proche des chartes et traités internationaux de restauration, bien qu'elle use d'une position dominante au sein des discours des experts, incluant ceux évoluant au sein de l'appareil gouvernemental, ne domine pas totalement le paysage théorique de la restauration au Québec et l'inscription en 1985 de Place Royale sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO va être perçue par certains comme une forme de reconnaissance des travaux effectués durant les décennies précédentes. Le gouvernement du Québec est donc tout au long des années 1980 dans une position délicate où elle se voit être héritière d'un chantier particulièrement problématique dont la réalisation est largement décriée par une majorité de la société civile et des experts du patrimoine bâti, mais donc la reconnaissance par l'UNESCO marque une forme de validation de la mise en avant du passé français de la place (Ben Jemia, 2013, p. 119). Face à cette situation, le choix du Ministère sera alors celui du louvoiement. En effet, lorsque la façade de la maison à restaurer donne sur Place Royale ou sur une artère fortement touristique, la restitution sera privilégiée. C'est par exemple le cas pour les maisons Jérémie et Rivet dont les façades donnant sur Place Royale seront restituées dans un style ancien, mais également des maisons situées sur la place de Paris pour lesquelles la Commission des biens culturels va exiger la reconstruction d'un fenêtrage de type précédent le 19^e siècle (Noppen et Morisset, 2003, p. 17). À l'opposé, les façades des maisons Rivet, Rageot et Nolan donnant sur la rue St-Pierre vont conserver leurs ouvertures de devantures commerciales propres à l'architecture du 19^e siècle. Il en sera de même pour la maison G.

Beaudouin qui, à la fin des travaux en 1992, conservera ses vitrines de 1840 (Noppen et Morisset, 2003, p. 17).

Cependant, ce que l'on observe pour l'ensemble des travaux effectués à Place Royale et dans ses environs, c'est avant tout la volonté manifeste du ministère des Affaires culturelles de vouloir suivre la voie néo-libérale qui s'instaure au Québec durant les années 1980 et de se retirer du projet de restauration au bénéfice des entreprises privées.

2.3.1.3. Un désengagement progressif du ministère des Affaires culturelles du projet de restauration de Place Royale

Éreinté par des années de critiques et de scandales, le ministère des Affaires culturelles cherche à se dégager, ou du moins à ne plus être en première ligne lorsqu'il s'agit du chantier de restauration de Place Royale. Cette prise de distance devient également impérative étant donné que les coûts du chantier deviennent difficilement défendables en cette période de crise économique et de rigueur budgétaire. Ainsi, afin de pouvoir à la fois prendre ses distances vis-à-vis du chantier, tout en gardant néanmoins un certain droit de regard sur ce qui s'y déroule, l'implication du privé apparaît de plus en plus comme une alternative inévitable pour l'avenir de Place Royale.

2.3.1.3.1. Une Privatisation des chantiers par l'intermédiaire directe du Ministère

La privatisation du processus de restauration devient progressivement la piste privilégiée par le gouvernement québécois qui tente par tous les moyens de réduire les coûts d'un chantier qu'il veut et peut de moins en moins soutenir financièrement. C'est dans cette perspective que, dès 1981, plusieurs cessions d'édifices par baux emphytéotiques sont envisagées afin que des entreprises privées prennent en charge les frais liés à la restauration et à l'entretien d'une partie du parc immobilier du ministère des Affaires culturelles. Ainsi, le projet 56-E-80, un projet pilote concernant l'îlot I, également appelé « îlot T. J. Moore », et qui associe la société Keops Construction Inc. et le ministère des Affaires culturelles, est mise en place pour vérifier la faisabilité et la pertinence d'impliquer le secteur privé dans la restauration de Place Royale (Cauchon, 1980b)⁶⁸.

Avant le lancement de ce projet, une étude est menée par Fortin, Delage & Associé Inc. Intitulée *Place Royale : Rentabilité de recyclage de maisons par l'entreprise privée*, elle porte sur une

⁶⁸ On trouve les traces des tractations liées à ce projet dans les contenants 1996-04-018/79 et 80.

dizaine d'édifices de l'îlot VII situés entre le quartier Champlain et celui de Place Royale ⁶⁹ dont la restauration permettrait de connecter ces deux quartiers en grande partie déjà restaurés (voir Figure 18). Dans le rapport d'étude remis au ministère des Affaires culturelles le 30 mai 1979, la société Fortin, Delage & Associé Inc. conclut que les lots concernés sont tout bonnement dans un état déplorable et qu'ils seront probablement condamnés à être en état de ruine si rien n'est fait rapidement (Fortin, Delage & associé, 1979, p. 1). Elle recommande alors que la ville de Québec améliore rapidement ses infrastructures sur place, notamment et prioritairement en assurant le pavage des routes et en entretenant ses trottoirs, afin d'inciter les éventuelles personnes intéressées à investir (Fortin, Delage & associé, 1979, p. 6). Concernant plus spécifiquement le ministère des Affaires culturelles, ce dernier doit en premier lieu analyser les besoins du quartier dans le but de concevoir un projet de restauration équilibré permettant l'établissement de bureaux, d'un ou de plusieurs supermarchés, d'une pharmacie et d'un centre de loisirs permettant la revitalisation d'un espace actuellement à l'abandon (Fortin, Delage & associé, 1979, p. 7). Sur le plan financier, le Ministère pourra potentiellement trouver des personnes susceptibles d'investir dans la restauration de ces maisons, pour autant qu'une aide financière substantielle soit assurée (Fortin, Delage & associé, 1979, p. 4 et 7). La société Fortin, Delage & associé Inc. recommande alors qu'une étude approfondie soit effectuée afin d'estimer le pourcentage de la somme à investir par le promoteur et le rendement que ce dernier exigera pour prendre le risque de participer au projet de restauration. C'est uniquement en effectuant une telle étude qu'il sera possible d'estimer la part d'investissement qu'il reviendra de faire aux autorités publiques sous la forme de réduction du prix de vente des édifices, des subventions, de dons d'octrois ou d'allègement des taxes (Fortin, Delage & associé, 1979, p. 4 et 7). L'ensemble des tâches de restauration à effectuer, les coûts, mais également les droits financiers du locataire doivent être formellement écrits dans les baux emphytéotiques que le Ministère produira dans le cadre de ces partenariats liant le privé et le public (Fortin, Delage & associé, 1979, p. 7 et 8).

Bien que les édifices concernés ne soient pas les mêmes, cette étude de la société Fortin, Delage & associé, dont une copie se trouve dans le dossier du projet, a certainement servi de base pour concevoir le projet 56-E-80. Le cahier de soumission intitulé *Projet 56-E-80 : Projet de*

⁶⁹ 12, 14 et 18 boulevard Champlain, 45, 51, 56 et 57 rue Sous le fort, 116 et 118 Côte de la Montagne et 49 et 53 rue St-Pierre.

restauration, aménagement et de gestion par l'entreprise privée contient les informations et les conditions générales auxquelles les entreprises doivent se soumettre pour pouvoir répondre à l'appel d'offre. Le ministère des Affaires culturelles envisage alors de confier la restauration de l'îlot 1, situé au nord de Place Royale⁷⁰ (voir Figure 18), à une entreprise privée « au moyen d'un bail emphytéotique d'une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans, pour une rente annuelle d'un dollar (1,00\$) » (Ministère des Affaires culturelles, 1981, p. 1). Pour pouvoir bénéficier de ces conditions avantageuses,

1. L'emphytéote s'engage à restaurer, aménager et gérer l'ensemble immobilier décrit ci-dessus. Il devra en outre se conformer en tous points aux lois et règlements en vigueur et, plus particulièrement, respecter les dispositions de la *Loi sur les Biens culturels* (L. R. Q., c. B-4) [...]

3. Le signataire de l'offre [...] doit fournir au Ministère toutes les pièces et documents attestant de sa compétence, de son habilité et de son expérience en restauration immobilière, ainsi que la preuve de sa solvabilité pour garantir la prise en charge et la complète réalisation d'un projet de cette envergure. Il doit en outre fournir des preuves de la compétence reconnue des exécutants auxquels il aura recours pour ce projet. (Ministère des Affaires culturelles, 1981, p. 1-2)

Le choix du Ministère se porte sur la firme Keops Construction Inc. (Gouvernement du Québec, 1981). Le 27 novembre 1981, un contrat de bail est signé entre les représentants des ministères des Affaires culturelles, des Travaux publics et de l'approvisionnement et la société de construction Keops Construction Inc. La société Keops s'engage à finir les travaux de restauration décrits dans le cahier de soumission pour le 27 novembre 1983 (1981, p. 2). Cependant, plusieurs difficultés et désaccords apparaîtront progressivement au cours du chantier. À titre d'exemple, dans un ensemble de lettres datées du 26 janvier 1982, l'entreprise Keops signale sa mécontente devant l'ampleur des travaux de remplacement des fenêtres de l'ensemble de l'îlot qui lui est demandé de faire (Lamontagne, 1982). Il faudra également établir un nouveau contrat en 1982 précisant la répartition des coûts pour la création d'une chambre mécanique pour raccorder la parcelle 2153 aux lignes téléphoniques et la maison Paradis au réseau électrique (Gouvernement du Québec, 1982, p. 2).

⁷⁰ Le contrat fait explicitement mention des édifices 47, 51 et 53 de la Rue St-Pierre et 116 et 122 de la Côte de la Montagne.

2.3.1.3.2. Création d'une société d'État pour la gestion du parc immobilier : une autre forme de partenariat public-privé

Parallèlement à la concrétisation du projet pilote 56-E-80, le ministère des Affaires culturelles cherche à se délester de son parc immobilier grâce à la vente de ses immeubles à la Société d'état de développement des industries de la culture et des communications (SODICC) créé en 1982 (Harvey, 2011, p. 56).

La SODICC est alors l'héritière de la Société québécoise de développement des industries culturelles (SODIC) créé le mois de décembre 1978 (Harvey, 2011, p. 52). Décrite de nos jours comme une véritable « banque d'affaires pour les industries culturelles du Québec » (Sodec, s. d.), la SODIC était légalement définie comme un « fonds social » ayant pour tâche première de soutenir la création et le développement des entreprises culturelles québécoises dans les milieux du livre, des périodiques, du disque, du spectacle, des arts visuels, du design et des métiers d'art en général (Légis Québec, 1978, art. 4). Concrètement, la SODIC n'avait pas autorité à octroyer des subventions, mais elle pouvait, en accord avec le ministère des Affaires culturelles dont elle dépendait, proposer différents types de prêts à un taux avantageux (Raymond Chabot et Grant Thornton et cie, 2017, p. 12). Pour ce faire, la SODIC dispose d'un fonds social autorisé de 10 000 000\$ divisé en 100 000 actions pour lesquelles le seul actionnaire est le ministère des Finances (légis québec, 1978, art. 17 et 19). La SODIC et son administration doivent alors impérativement protéger cette mise en fonds du gouvernement en effectuant pour chaque prêt demandé une étude des risques afin d'éviter au maximum de perdre de l'argent public. Cependant, au début de l'année 1982, la SODIC est déficitaire à cause d'une série d'échecs de projets liée à un contexte économique difficile (Laplante-Dubé, 2009, p. 137). Malgré ces revers, le gouvernement québécois persévère et remplace la SODIC par la SODICC lors de la promulgation de la Loi sur la Société de développement des industries de la culture et des communications en 1982. C'est à partir de cette nouvelle loi que cette société d'état peut officiellement soutenir les entreprises œuvrant dans le domaine de la communication et de la télévision, mais également celles évoluant dans le milieu du patrimoine immobilier (Légis Québec, 1982, art. 4). Elle peut également effectuer l'acquisition, toujours avec l'autorisation du gouvernement, d'actions d'entreprises œuvrant dans ce domaine, mais aussi directement d'immeubles, pour autant que cela soit effectué dans un cadre excluant « la réalisation d'une garantie consentie par un emprunteur » (Légis Québec, 1982, art. 20). Afin de pouvoir accomplir ses nouvelles missions, la SODICC dispose

d'un fonds social autorisé revalorisé de 20 000 000\$ divisé en 200 000 actions d'une valeur nominale de 100\$ (Légis Québec, 1982, art. 17 et 18) dont seulement la moitié est à la main du ministère des Finances.

Ainsi, avec la loi de 1982, il devient possible pour le ministère des Affaires culturelles de confier une partie de son parc immobilier à la SODICC qui pourra s'occuper de sa restauration en établissant des baux emphytéotiques comme ceux décrits dans l'étude Fortin, Delage & associé. Le premier projet de transfert de propriétés du Ministère situé à Place Royale à la SODICC concerne justement ceux formant l'îlot VII. Ce transfert est alors accompagné d'une subvention gouvernementale (provincial et fédéral) de 1 130 000\$ dans le cadre de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement du tourisme. Le lancement du projet de restauration de édifices est officiellement annoncé par un communiqué de presse le 13 août 1982. Le gouvernement explique alors sa décision :

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la nouvelle orientation visant à l'implication de partenaires du secteur privé dans la restauration et la gestion d'immeubles patrimoniaux appartenant à l'État. En effet, dans le but de compléter l'aménagement de ce site historique dans les meilleurs délais et aux meilleurs coûts, le ministère des Affaires culturelles a cédé un ensemble de neuf immeubles de la Place Royale à la Société de développement des industries de la culture et des communications (SODICC) pour une valeur nominale de 1\$. Cette société d'État s'est à son tour associée à un partenaire du secteur privé en devenant actionnaire majoritaire de Les placements R.D.P. Inc., qui possédait déjà 16 immeubles dans le secteur de la Place Royale. (Office de planification et de développement du Québec, 1982)

Les placements R. D. P., entreprise dont la SODICC vient d'acquérir une partie des actions, est une compagnie d'entrepreneuriat général originellement créée par l'entrepreneur Gérard Paris, l'architecte Jacques de Blois et Hugues Roberge afin d'effectuer la restauration d'édifices au sein du quartier du Petit-Champlain et plus spécifiquement sur la rue et le boulevard éponymes (Couvrette, s.d. b). L'objectif pour Gérard Paris et Jacques de Blois, qui, pour rappel, est l'un des auteurs du Concept général de réaménagement du Vieux Québec qui prônait un rejet de la reconstruction à l'ancienne des maisons sauf pour Place Royale⁷¹, est de proposer un chantier de restauration s'inscrivant justement dans une démarche totalement opposée à celle réalisée à Place Royale (Couvrette, s. d. b). Il ne s'agit donc pas de revenir à un passé français, mais de respecter l'évolution des constructions architecturale et de revitaliser un quartier en perte de vitesse à cause

⁷¹ Voir à ce sujet le sous-chapitre : 2.1.1. Des acteurs soucieux d'un retour à la Nouvelle-France

de l'état insalubre de ses maisons (Paris et De Blois, 1978, p. 1). Le projet débute concrètement durant le mois de juin 1977 lors de la restauration d'entrepôts et d'ateliers acquis l'année précédente (Paris et De Blois, 1978, p. 1). Dans leur mémoire rédigé dans le cadre du colloque de 1978 sur Place Royale, De Blois et Paris diront que, contrairement à ce qui a été fait à Place Royale, ils ont toujours effectué leurs travaux de restaurations en mettant les locataires et les artisans du quartier au centre de leur projet :

Aucun des locataires ne sera chassé même si plusieurs logements sont dans un mauvais état dont deux en particulier sont impropres et non conformes à l'habitation (...) Au cours du même été (1977), d'autres logements seront réparés en vue d'améliorer la condition de vie des locataires, ce qui nous permet de les connaître, identifier leurs besoins, les problèmes du milieu, consulter et recevoir leurs suggestions.

Ce jour marque le début d'une expérience nouvelle et inattendue qui fera de nous des urbanistes « col bleu », animateurs de quartier les deux pieds dans la rue avec les citoyens plutôt que sur des grandes tables à dessins entourés de graphiques et d'organigrammes savant. C'est avec les artisans du quartier que nous avons appris que la majorité des gens de ce métier arrivent difficilement à se regrouper et trouver un endroit de travail favorables dans un milieu où l'on peut vivre, demeurer, produire, élever sa famille, exercer son commerce et y trouver un achalandage touristique suffisant. (Paris et De Blois, 1978, p. 1)

Cet échange avec les habitants permet alors de concevoir un plan général de restauration proposant un certain équilibre entre les différentes zones commerciales, de loisirs et d'habitations qui donne aux locataires du quartier la possibilité travailler et de vivre sur place. La problématique du tourisme n'est pas abandonnée et joue même un rôle important, car c'est ce marché qui permettra de consolider le tout en permettant aux commerçants et aux artisans de vivre de leur métier grâce à la vente de leurs produits (Paris et De Blois, 1978, p. 2). Du côté de la réalisation concrète des chantiers, De Blois et Paris font le choix de nettoyer et de consolider les édifices plutôt que de se lancer dans leur reconstruction. Ainsi, durant les étés 1977 et 1978, Les placements R. D. P. réduisent les coûts de restauration des logements qu'ils acquièrent en utilisant les vieux matériaux de construction en état et en conservant au maximum les infrastructures existantes (Paris et De Blois, 1978, p. 2). Grâce à la restauration du Petit-Champlain, la R. D. P. gagne rapidement la réputation d'être une compagnie efficace et soucieuse de revitaliser les zones qu'elle restaure. Elle arrive à proposer un cadre de vie aux locataires tout en intégrant la problématique du tourisme. Au début des années 1980, cette stratégie apparaît comme étant celle qu'il convient de suivre pour la restauration de l'îlot VII. En devenant l'actionnaire majoritaire de la R. D. P., la SODICC peut compter sur l'expérience et les contacts de la compagnie pour réussir le projet de restauration à venir. Avec cette intervention, la SODICC augmente également son parc immobilier dans la région

de Place Royale puisque l'achat de la R. D. P. permet à la société d'état de faire main basse sur 16 édifices, dont 12 qui reste à restaurer (anonyme, 1982).

Fort de ce premier succès, le Ministère souhaite aller plus loin et veut céder l'ensemble de ses édifices de Place Royale à la SODICC pour qu'elle prenne directement en charge les travaux de restauration, d'entretien et de location des lots. En 1985, un *Mémoire sur les impacts résultant du transfert à la SODICC de propriétés du ministère des Affaires culturelles à Place Royale de Québec* présentant les objectifs et les conséquences de ce transfert est rédigé. On y apprend que le Ministère est encore propriétaire de 27 immeubles sur les 49 qui constituent « le périmètre de Place-Royale » (ministère des Affaires culturelles, 1985b, p. 1) et que 80% de ses activités de gérance concernent ce secteur (Anonyme, s. d., p. 2). Ces propriétés coûtent donc cher au Ministère :

En 1983-84, dans le dossier Place-Royale, le Ministère a effectué des dépenses de l'ordre de 695 400, 00\$ pour les activités de gérance et d'entretien.

Cette même année, les revenus générés par la location des différents espaces disponibles ont été de l'ordre de 307 000, 00\$; à ce revenu, il faut ajouter un manque à gagner de 362 000,00\$ résultant d'escomptes consentis aux locataires résidentiels (50 000,00 \$) et des loyers symboliques accordés aux organismes logeant à Place-Royale (312 000, 00 \$).

En 1984-1985, dans le même dossier, le Ministère, en raison des coupes budgétaires, a effectué des dépenses de l'ordre de 542 800,00 \$ pour les mêmes activités. Aussi, dans cette même période, les revenus de location ont été de l'ordre de 358 100,00\$ auxquels il faut ajouter le manque à gagner des escomptes et des loyers symboliques. (ministère des Affaires culturelles, 1985b, p. 2-3)

Avec un éventuel transfert des propriétés à la SODICC, le Ministère pourrait se focaliser sur sa mission de communication et d'interprétation de Place Royale alors que la société d'état se concentrerait plus sur l'amélioration de la rentabilité des maisons :

Le MAC a pour mandat spécifique d'interpréter et de diffuser le message culturel inhérent au site d'importance nationale qu'est la place Royale de Québec. Ses objectifs sont de contribuer à établir la mixité des fonctions dans une place habitée en :

Affirmant la vocation culturelle et touristique des lieux;

Favorisant l'implantation d'une population variée et suffisamment dense;

[...] Par la prise en charge des immeubles du Ministère à Place-Royale, la SODICC poursuit les objectifs suivants :

Une rentabilité financière

Une rentabilité sociale. (ministère des Affaires culturelles, 1985b, p. 4)

Cette répartition des tâches entre la SODICC et le Ministère est le cœur même du mémoire. En gérant le parc immobilier du Ministère, la SODICC dispose des moyens suffisants pour continuer

la restauration et l'entretien des maisons tout en effectuant un contrôle des coûts grâce à l'implication du secteur privé. Les auteurs du mémoire établissent qu'il convient à la SODICC d'acquérir l'ensemble des édifices de Place Royale (23 édifices) plutôt que les seuls bâtiments restaurés (17). L'argument est que ces derniers ne rapporteraient en 1986 que 28 711,00\$ de revenu net final, alors qu'il serait possible d'espérer, si aucun projet de restauration majeur n'est entrepris, un revenu total de 44 665,00\$ pour l'ensemble des édifices (Anonyme, 1985, p. 4-5). Ainsi, en effectuant l'acquisition de l'ensemble des édifices, la SODICC réduirait les risques liés à cet investissement. Pour les locataires de Place Royale, les mesures sont conséquentes. La cession des immeubles signifie la fin des escomptes accordées sur les loyers et la suppression du critère de sélection qui privilégiait les anciens habitants. Les nouveaux loyers seront dorénavant fixés sur le prix du marché et le Ministère refuse de verser la moindre compensation pour l'abandon des mesures d'aide liées à la politique de relogement (Anonyme, 1985, p. 6). Sur le long terme, le Ministère s'engage à participer financièrement aux chantiers des six immeubles qu'il reste à restaurer. Ces chantiers seront alors conduits sous la supervision de la SODICC avec l'aide d'entreprises privées comme pour l'îlot VII.

Lorsqu'elle est relayée par la presse, la décision du Ministère de se désengager du parc immobilier de Place Royale au profit de la SODICC suscite de nombreuses critiques. À titre d'exemple, des habitants de la place dénoncent l'arrogance du gouvernement et l'abandon de la politique du relogement des anciens locataires et des compensations qui l'accompagnent (Duchesne, 1987, p. B-4). Une trentaine de locataires décident alors de former une coopérative et demande à la Ministre Lise Bacon de leur céder les édifices. En mai 1986, une étude relative à l'acquisition de 22 immeubles est déposée par la coopérative auprès du Ministère. En réponse, la coopérative se voit proposer, à l'automne 1986, 10 immeubles (Duchesne, 1987, p. B-4). Les discussions se prolongent et le Ministère finit par annoncer qu'il ne souhaite plus se départir de ses biens immobiliers, que ce soit à la SODICC ou à la coopérative de citoyens.

Après cette décision du Ministère d'officiallement renoncer à tout transfert de propriété, le chantier de Place Royale rentre dans une phase de stagnation. Il faudra attendre deux années plus tard et probablement la volonté du tout nouveau gouvernement libéral de Daniel Johnson de créer une politique culturelle rentable (Bellefleur, 2000, p. 358) pour que, le 15 mars 1989, un décret instituant la cession des 47 immeubles appartenant au ministère des Affaires culturelles, et dont la

majorité est située à Place Royale, à la SOGIC, héritière de la SODICC, voit le jour. Ce geste marque alors la relance du projet de restauration et neuf millions de dollars sont directement octroyés pour la restauration de 11 immeubles dont 9 situés dans le secteur de Place Royale (Courchesne et Corbon, 2016, p. 16). Cette cessation des immeubles du Ministère à la SOGIC incarne alors le retrait de ce dernier du chantier de restauration de Place Royale. Les dossiers utiles sont transférés à la SOGIC qui assume dorénavant la restauration et l'entretien des immeubles de Place Royale.

2.3.1.4. Modification et relance du programme de recherche sur Place Royale

Après l'échec en 1980 du lancement du programme de recherche en histoire suite à des coupures budgétaires liées à la crise économique que connaît le Québec à ce moment, ce dernier redémarre en 1982, mais sous une forme légèrement modifiée. En effet, bien que ce nouveau programme reprenne en très grande partie la structure et les thématiques de celui conçu par Provencher en 1979, certaines modifications ont été apportées. Ainsi, il a été décidé de revoir la trame temporelle et de se cantonner à trois grandes périodes plus courtes : de 1609 à 1760, de 1760 à 1820 et de 1820 à 1860. Il n'est donc plus question de remonter dans le temps jusqu'à 1 000 ans avant J.-C. et les thématiques de la préhistoire et de l'occupation du territoire avant les premières rencontres avec les Amérindiens sont réduites au niveau du volet introductif à la première période (1609-1760). De plus, les thématiques du tourisme et du patrimoine militaire, pressenties comme importantes par Provencher, sont abandonnées, car Place Royale, jusqu'à récemment, n'apparaît pas comme un haut lieu du tourisme et parce que la question militaire est déjà le « champs d'actions » de Parcs Canada qui est responsable de la sauvegarde et de l'interprétation de différents forts et casernes au Canada et au Québec (Côté, 1982b). Au-delà de ces modifications, on retrouve les trois grandes thématiques mise en avant par Provencher à savoir les origines de la place, l'évolution des fonctions résidentielle et commerciales et la vie de la population à Place Royale (Décarie, 1982b, p. 3-10). Une fois ces modifications du programme actées, trois contrats sont signés entre le ministère des Affaires culturelles et les firmes Ethnoscop et Ethnotech Inc. afin que ces dernières effectuent les recherches sur la démographie et l'organisation sociale à Place Royale de 1660 à 1760, sur les modes de vies des habitants et des marchands pour la même période et sur la genèse et l'évolution de la fonction commerciale sous le Régime français (Côté, 1985, p. 2). Cependant, le programme de recherche est très vite rattrapé par les contraintes budgétaires touchant le gouvernement provincial qui, en 1982, doit combattre un fort taux de chômage et

contenir une inflation qui ne cesse de croître (Pâquet et Savard, 2021, p. 235). Dans le « Bilan du programme de recherche en histoire et en archéologie sur Place-Royale (1982-1985) », Renée Côté établit une liste des contraintes liées aux coupures budgétaires. Ainsi, on y apprend que l'étude archéologique sur les modes de vie au Régime français n'a pas pu être effectuée dans les temps et a dû être décalée de plusieurs semaines. Cette situation a alors empêché qu'un travail de coordination se fasse avec les historiens travaillant sur le même sujet et qui avaient quant à eux débuté leurs recherches selon le calendrier initialement prévu. Il a également été impossible de réaliser dans les temps les études sur la démographie et l'organisation sociale à Place Royale durant le Régime Français ce qui a rendu impossible la communication des résultats aux chercheurs travaillant sur des sujets annexes (Côté, 1985, p. 3). Cette situation fait qu'il n'est pas possible de terminer le programme de recherche en 1986 comme cela était initialement prévu en 1982 (Côté, 1982, annexe), mais qu'il le sera au mieux pour 1988 (Côté, 1985, annexe).

Au-delà des contraintes financières, la démarcation de la recherche historique et archéologique en trois périodes distinctes et précises (1609 à 1760, 1760 à 1820 et 1820 à 1860) pose un certain nombre de difficultés pour les archéologues. En effet, il n'est pas toujours possible de dater les artefacts avec suffisamment de précision ce qui empêche de les inscrire au sein d'une de ces trois périodes historiques.

De manière générale, l'objectif premier de la recherche historique et archéologique sur Place Royale reste l'acquisition de connaissances inédites afin d'assurer une meilleure interprétation et mise en valeur du site pour l'ensemble de la population (Côté, 1985, p. 2). Le caractère pédagogique de ce vaste programme est alors rappelé à plusieurs reprises. En 1982 d'abord, dans un rapport de Renée Côté sur la recherche en histoire :

En plus d'acquérir les connaissances pertinentes pour répondre aux besoins des interprètes sur des phénomènes spécifiques à la Place Royale, nous pourrions, au fur et à mesure de la réalisation du programme, servir les besoins ponctuels de l'animation pour les services éducatifs, les visites commentées et la formation des guides. On viendra ensuite puiser à même les dossiers de recherche de nouvelles connaissances qui seront diffusées à des clientèles diversifiées en vue d'une meilleure compréhension de l'histoire. Nous pourrions répondre aussi aux besoins de la programmation estivale annuels soit pour le théâtre d'interprétation, conférences ou toutes autres activités nécessitant une recherche historique. (Côté, 1982c, p. 1)

Ensuite, en 1987, Louise Décarie, responsable de la recherche en archéologie, explique, dans le *Programme de recherche en histoire et en archéologie sur Place-Royale*, que la diffusion des

rapports finaux concerne autant le grand public que les chercheurs spécialisés (Décarie, 1987, p. 2).

Cette volonté d'assurer la communication des résultats de la recherche à un grand public répond alors à l'engagement pris par le ministère des Affaires culturelles durant le colloque de 1978 sur Place Royale d'assumer pleinement l'interprétation historique du quartier historique et de la vie de ses habitants (Côté, 1985, p. 1). Afin de se donner les moyens de ses ambitions, le Ministère met rapidement en place une véritable maison d'édition et établit un processus de production des publications sur Place Royale. Les principales étapes de « réalisation d'une publication » sont présentées dans un document daté du 29 mai 1985 et signé par Yves Paré, alors coordonnateur de l'équipe de Place-Royale. La première consiste à présenter les objectifs et la clientèle cible du projet de publication à l'équipe responsable de la coordination de la recherche et de Place Royale. Une fois cette présentation faite, la mise en œuvre concrète du projet de recherche et de production de la publication est effectuée par le chargé de projet désigné (Paré, 1985). La Direction des Communications doit être impliquée dans ce processus, car c'est à elle qu'il appartient de choisir les graphistes et les fournisseurs en plus d'effectuer la révision linguistique des documents produits. Comme il s'agit d'une étude conséquente, en tant que synthèse historique, l'équipe de Place-Royale doit connaître le plan de la publication dès le début du projet. La présentation d'un texte préliminaire, d'un abrégé ou d'une maquette doit obligatoirement être effectuée au commencement de la réalisation de l'ouvrage. Le contenu qui n'est pas destiné à une large diffusion sera évalué par un comité interne qui donnera son approbation et proposera une forme pour la publication. Dans le cas contraire où le contenu concerne un projet majeur comme une publication grand public, un comité de lecture externe doit impérativement être établi. Finalement, le projet est validé après l'approbation du gestionnaire responsable du projet (Paré, 1985). Ces mêmes étapes sont également présentées dans un rapport plus tardif produit par Renée Côté. La nouveauté est qu'il est explicitement demandé aux chercheurs-auteurs que la synthèse finale qui présente les résultats de la recherche soit rédigée par une seule personne afin d'avoir une cohérence dans le texte (Côté, 1985, p. 6).

Les résultats en termes de publications produites à l'issue des différents projets de recherche en histoire et en archéologies sont importants. Dans une liste manuscrite, probablement réalisée par Louise Décarie ou Renée Côté et ayant pour objectif de recenser l'ensemble des publications issues

du programme de recherche, il est fait mention de 35 publications et rapports regroupant pas moins de 9 500 pages de synthèse et plus de 2 000 illustrations (Anonyme, 1987). Parmi ces illustrations, on retrouve alors des tableaux, des photographies, des graphiques et des dessins produits par les chercheurs, mais également passablement de copie de documents plus ou moins anciens.

2.3.2. Une exploitation des archives qui se diversifie

Que ce soit tant pour les dossiers administratifs, que pour ceux de la recherche, l'analyse des différentes formes d'exploitation des archives témoigne d'une relative bureaucratisation des activités accomplies. Sur les chantiers, les échanges deviennent plus procéduriers et une série de fonctionnaires et de personnes mandatées rendent fréquemment des comptes et témoignent de l'évolution du projet Place Royale aux représentants du Ministère. Dès le début des années 1980, les documents sont dénommés par leur numéro d'identification, ce qui témoigne alors d'un traitement de l'information, et les personnes responsables du chantier ne cessent de rappeler sur quelle base hiérarchie ou légale leurs décisions et activités se basent. L'arrivée d'acteur du secteur privé demande à ce que les tâches soient bien définies dès le départ et que tous les droits et devoirs des intervenants soient inscrits sur des documents qu'ils convient de conserver au mieux. De côté de la recherche, les responsables ne cessent d'intervenir pour dicter aux personnes et aux firmes mandatées la manière de gérer leurs recherches et de produire leurs documents.

2.3.2.1. Les dossiers administratifs du chantier : témoigner des activités accomplies et des responsabilités de chacun.

Alors que les dossiers de gestion des années 1970 sont principalement constitués de rapports et de notes historiques produits par le Bureau des historiens de Place Royale dans le but de permettre une restitution du style français clairement assumé, ceux des années 1980⁷² sont nettement plus technique et ont pour vocation première de renseigner factuellement sur les tâches effectuées et celles qui restent à accomplir par les différents acteurs du chantier. Ils servent également à établir dans quel cadre contractuel et/ou officiel (hiérarchique) les différentes activités liées à la restauration sont réalisées.

Cette pratique du récit factuel des activités du chantier se retrouve dans l'ensemble des dossiers consacrés à la restauration des maisons Jérémie, Rivet et Rageot, l'un des projets pour lequel

⁷² Contenants 1996-04-018/74-158.

l'ensemble documentaire sur Place Royale contient le plus de documents administratifs⁷³. Dans ces dossiers, les nombreux rapports de visites et les procès-verbaux des réunions de chantier, rédigés par les architectes, les ingénieurs, ou les entreprises mandatés, proposent très souvent un récit concret de la situation des maisons et de ce qu'il convient de restaurer. C'est par exemple le cas du compte rendu de la rencontre du mercredi 8 avril 1981 entre les Entreprises Yves Nadeau Inc. et les architectes responsables Henri Talbot et Herbert Lavigne relative à l'état extérieur des maisons Rivet et Rageot. Il prend la forme d'un texte continu ne donnant à aucun moment une prise de position théorique ou politique sur la restauration en général et se cantonne uniquement à mentionner les travaux que l'entreprise mandataire doit impérativement effectuer pour assurer la consolidation des maisons :

Lors de l'examen extérieur des maisons, il est constaté :

Que la maçonnerie existante des murs sur la rue St-Pierre des maisons Rivet et Rageot est corrompu; que les matériaux se décomposent, s'effritent et s'écrasent; que la section de la maçonnerie, située à la rencontre des deux maisons est pendante, c'est-à-dire déversée; qu'il est permis de présumer sur la valeur structurale du mortier n'existe plus et que tout l'ensemble de ces murs est structurellement instable, qu'il est impensable de pouvoir asseoir des charges sur ces murs sans devoir les reconstruire pratiquement au complet. (Ministère des Affaires culturelles, 1981, p. 1)

Ce caractère factuel du récit des tâches à accomplir apparaît également, et ce plus distinctement, dans le document réalisé moins de deux années plus tard par l'entreprise Jean Pineau et associés Ltee. qui recense sous la forme d'une liste à points l'ensemble les travaux électriques à réaliser pour ces mêmes maisons (1983, p. 1). Cette pratique n'est alors pas inusuelle et il n'est pas rare de voir dans les dossiers relatifs aux maison Jérémie, Rivet et Rageot, mais également pour d'autres chantiers comme celui de l'entrepôt Thibodeau, la liste des activités à accomplir sous la forme de listes ou de tableaux.

En parallèle à cette pratique de témoigner factuellement des activités accomplies et de celles qui restent à réaliser, on observe également une volonté nouvelle de constamment préciser dans quel cadre contractuel ou officiel (hiérarchique) ces interventions ont été ou vont être effectuées. Concernant le cadre hiérarchique, les auteurs des documents font constamment référence à l'origine de leurs interventions et rappellent d'où est venu l'idée ou l'ordre d'accomplir une tâche. À titre d'exemple, en 1981, dans une lettre concernant l'*Étude de destination N/Réf : 4101-02-01*,

⁷³ Contenants 1996-04-018/106 à 114.

consacrée à l'entrepôt Thibodeau, le chef du service des projets de la Direction de la construction introduit son analyse à l'ingénieur de la Direction générale du patrimoine en rappelant que les commentaires qu'il a rédigés vis-à-vis d'un rapport ont été directement demandés par son supérieur hiérarchique :

Le 17 juillet 1980, notre directeur monsieur Jean-Yves Grenier vous faisait parvenir deux (2) copies du rapport sur l'étude de destination de l'entrepôt Thibodeau.
À la même période, il demandait à notre service technique d'étudier ledit rapport et de lui adresser leurs commentaires. (Poliquin, 1981)

Dans une même perspective, suite à des désaccords concernant le choix de réparer ou de remplacer certaines fenêtres de maisons se trouvant dans l'îlot T. J. Moore, la société Keops Construction Inc. fait un récit factuel circonstancié et chronologique de l'évolution des discussions et des prises de décision des responsables du chantier concernant ces fenêtres afin d'expliquer qu'elle agit dans son bon droit (Kéops, 1982, p. 1-2).

Toujours dans ce récit relatif aux fenêtres de l'îlot T. J. Moore, la société Keops cite également à deux reprises les documents de l'appel d'offre présentés par les représentants du Ministère comme étant la base dictant l'ensemble des devoirs et des responsabilités du contractant (Kéops, 1982, p. 1-2). De manière générale, le cadre contractuel est plus souvent mobilisé dans le cas de litiges ou de difficultés rencontrées lors de l'accomplissement d'une activité. C'est par exemple le cas pour le chantier des maisons Jérémie, Rivet et Rageot lorsqu'un entrepreneur demande une somme d'argent supplémentaire pour assurer le nettoyage de la maçonnerie des maisons :

De l'avis de monsieur Lavigne [architecte], l'Entrepreneur n'a droit à aucun supplément pour le nettoyage extérieur de la maçonnerie, et ce en vertu des articles suivants du devis :

- Section 4A, article 3.4.7
- Section 4A, article 10.4
- Section 4A, article 13.4.11
- Section 4A, article 13.6.1
- Section 4A, article 16.5
- Section 7A, article 9.3
- Section 7A, article 16 (2e paragraphe)

Où, en résumé, il est clairement établi que l'Entrepreneur doit livrer des ouvrages propres et en parfaite condition. (Chênevert et Lavigne, 1983, p. 1)

L'architecte Lavigne se livrera à nouveau à cet exercice de rappeler les droits et devoirs du contractant lorsqu'il s'opposera en 1984 à la restitution par le ministère des Affaires culturelles d'une partie de la retenue sur honoraire qu'un entrepreneur avait subi suite à l'acquisition d'une

mauvaise catégorie de bois pour un plancher et après avoir commis plusieurs erreurs sur les toitures de différentes maisons :

Il est du devoir de l'architecte en cas de différends concernant l'évaluation d'une modification autorisée aux travaux et en attendant la décision définitive concernant la valeur de la modification, d'attester la valeur des travaux modifiés et d'en inclure le montant dans les certificats réguliers de paiements. Cette obligation est définie à l'article 0.3.7 des conditions générales et est reconnue par le Comité canadien des documents de constructions. Elle fait l'objet de l'article CG 21 du document normalisé CCDC 12, marché à forfait.

[...] Et il m'apparaît étonnant que le Ministère ne puisse jouir des prérogatives de l'article 0.3.9 des conditions générales pour finaliser ce contrat, surtout devant l'attitude questionnable et non professionnelle de l'Entrepreneur manifestée sans répit et dans tous les domaines depuis le début de ses travaux en septembre 1980. (Lavigne, 1984, p. 1-2)

De manière générale, l'évocation du cadre juridique des contrats des différents acteurs apparaît surtout lors des discussions relatives à la rédaction, à la signature, à une opposition ou à la révocation d'un contrat. À titre d'exemple, dans une lettre de Gilles Tremblay, expert au service juridique du ministère des Affaires culturelles, plusieurs paragraphes et articles de loi sont invoqués pour témoigner du fait que le directeur général de la Direction générale du Patrimoine peut légalement signer la lettre informant André Robitaille que son mandat pour la restauration de la maison Estèbe est finalement révoqué :

Le contrat intervenu entre les parties ne contient aucune disposition pertinente : il nous faut donc référer au « Règlement concernant la délégation de signature de certains documents du ministère des Affaires culturelles » adopté en vertu de la loi du ministère des Affaires culturelles.

Ce règlement ne prévoit pas spécifiquement que ce type d'avis peut être signé par le directeur général. Cependant, en vertu du sous-paragraphe IV) du paragraphe b) de l'article 1 de ce règlement, le directeur général est autorisé à signer, au lieu et place du ministre des Affaires culturelles « les contrats de service professionnels reliés à la construction et au génie en général ».

D'une telle autorisation comporte, à notre avis, l'autorisation de signer un document découlant d'un tel type de contrat ou s'y rapportant. Cette autorisation constitue en fait un pouvoir ancillaire à celui de signer des contrats mentionnés ci-dessus. À cet égard, nous nous référons d'ailleurs à l'article 57 de la loi d'interprétation. (L. R. Q., c. I-16). (Tremblay, 1981)

Dans les dossiers relatifs au projet de l'îlot VII et à la vente de neuf immeubles du ministère des Affaires culturelles à la SODICC, l'évocation du cadre légale permettant ce transfert et l'accomplissement de ce projet de restauration est omniprésent. Ainsi, sur une liste tapuscrite, l'ensemble des décrets autorisant la vente des immeubles du Ministère à la SODICC (décret numéro 1029-82) et la cession de ces derniers par la SODICC à la société les placements R. D. P. Inc. (décret numéro 1030-82), permettant l'achat d'actions de cette même société par la SODICC

(décret numéro 1031-82) et finalement autorisant l'octroi d'une subvention à la société R. D. P. Inc pour une partie des travaux de restauration (1033-82), est listé dans un but de rappeler que tout ce projet de restauration s'effectue en respect du cadre légal nouvellement mis en place⁷⁴. Cette problématique des décrets permettant toute transaction immobilière est alors omniprésente dans la correspondance du projet.

Dans ce contexte où les acteurs font souvent référence à un contrats, à un dossier ou encore à un document actant d'une prise de décision antérieure pour expliquer ou justifier leurs propres activités ou prises de position, on observe une tendance générale à plus souvent faire référence aux documents à partir de leur numéro d'identification ou cote. Dans les dossiers sur la restauration des maisons Jérémie, Rivet et Rageot, on trouve même des modèles de documents, comme les déclarations statutaires de paiement, où figurent les champs pour indiquer le numéro de contrat, le numéro de dossier et les numéros de réclamation intérimaire. Cette pratique d'identification des documents tels que les contrats par un numéro d'identification afin de les retrouver facilement témoigne alors d'une meilleure prise en charge et traitement des documents administratifs du chantier en comparaison aux pratiques dénoncées par Pétrin pour les années 1970 et antérieures.

Ainsi, le contenu des dossiers administratifs consacrés à la restauration de Place Royale pour les années 1980 est principalement utilisé pour témoigner de l'origine d'une activité, attester de son accomplissement, soutenir un argument ou pour énumérer les tâches qu'il reste à accomplir. Des documents sont de plus en plus cités ou mentionnés pour expliquer ou légitimer un choix ou une activité. Cette pratique va alors de pair avec l'émergence d'un langage et de pratiques plus techniques et bureaucratiques où les documents sont désignés par leur numéro d'identification plutôt que par leur titre. Au final, le travail des architectes prend une tournure moins artistique que dans les dossiers des années 1970. Une vaste majorité des documents produits sont des rapports, des comptes-rendus de visites, des procès-verbaux de réunions, des devis, ou encore des contrats. Les professionnels deviennent des gestionnaires de chantiers exerçant dans le cadre des lois et des directives précises qu'il convient parfois de rappeler avec précision. Cette manière de

⁷⁴ Contenant 1996-04-018/81.

constamment justifier et référencer une nouvelle décision, un nouveau choix de gestion, se retrouve alors également dans les archives qui concernent le travail d'interprétation de Place Royale.

2.3.2.2. Les archives de la recherche : une production et une exploitation des documents contrôlés et au service de la pédagogie

De manière générale, la production et l'exploitation des archives du travail de la recherche des années 1980 sont grandement pensées à partir de cette volonté nouvelle, issues des rapports sur l'état des archives de Place Royale de 1978 à 1980, d'assurer une meilleure conservation des documents et de répondre à l'engagement pris par le Ministère de présenter les résultats de la recherche au grand public. Ainsi, sur le plan de la production des rapports finaux destinés à la publication, les coordinateurs et les coordinatrices de la recherche témoignent du désir de contrôler la manière dont les chercheurs exploitent et présentent les archives qu'ils consultent et produisent. Ils veulent également assurer un contrôle sur la manière dont les chercheurs produisent certains de leurs outils de travail qu'ils devront obligatoirement verser au centre des dossiers et de documentation de Place Royale. Le fonctionnement du Centre de documentation, qui oblige les mandataires à utiliser la documentation qu'elle contient et à la compléter avec les documents qu'ils utilisent durant leur recherche, influence également la façon dont ces derniers vont être perçus, produits et utilisés durant toute la décennie.

Sur le plan de la production et de la conservation des outils de travail, les chercheurs doivent contractuellement produire des dossiers et des documents respectant des directives précises. Bien souvent, il s'agit de fournir au Centre des dossiers l'ensemble des documents de travail utilisés dans le cadre de l'activité de recherche. Ces documents doivent alors être classés par ordre chronologique. Cependant, il se peut que des exigences de présentation pour certains documents soient formulées par les responsables du programme de recherche. Par exemple, il est demandé au Groupe de Recherche en Histoire du Québec Rural Inc., dans le cadre de leur étude sur la fonction résidentielle à Place Royale pendant le Régime français, de constituer un répertoire de la quincaillerie d'architecture et des matériaux de construction avec, pour chacune des fiches, une photographie des objets concernés (en noir et blanc et en couleur) et de produire des dessins de ces mêmes objets (Côté et Décarie, 1983, p. 11-12). On retrouve cette exigence pour le fichier illustré des objets archéologiques effectué dans le cadre de la recherche relative à la fonction commerciale à Place Royale pour les années 1760 à 1820 par la firme Ethnotech Inc. (Ethnotech Inc., 1986). De manière générale, la terminologie et la méthodologie de travail utilisées pour la réalisation de ces

fichiers sont strictement contrôlés afin de faciliter la recherche a posteriori des artefacts décrits (Moussette, 1981, p. 6). Cette production contrôlée ne concerne alors pas uniquement les données archéologiques, mais également les fichiers produits à partir d'informations tirées d'actes notariés et d'autres papiers officiels. À titre d'exemple, Louise Décarie et Renée Côté adressent un rappel au groupe Arkhis Inc. :

Les modèles de fiche que vous utilisez ne sont pas ceux qui avait été acceptés lors du quatrième rapport d'étape (14/5/87). Nous sommes prêtes à accepter celui-ci, mais, de grâce, organisez-vous pour que la mise en page soit soignée. Votre machine est-elle défectueuse ? Ce n'est pourtant pas compliqué d'avoir toujours le même cadrage, les mêmes espaces entre les sections, les mêmes marges... (Côté et Décarie, 1987b, p. 2)

Ce rappel à l'ordre du groupe Arkhis Inc est le résultat direct de cette volonté de permettre l'utilisation des documents des recherches antérieures par les chercheurs suivants. Cette vision des choses ne semble cependant pas toujours être bien comprise par les chercheurs :

Quant à la présentation actuelle des fiches, qui sont avant tout un outil de travail, elle nous apparaît très acceptable en dépit des légères imperfections qui peuvent encore s'y trouver à l'occasion; mais celles-ci ne justifient pas le temps qu'il faudrait y passer pour les corriger. (Arkhis Inc., 1987, p. 4)

Ainsi, parmi l'ensemble des documents de travail de la recherche se trouvant au sein de l'ensemble documentaire de Place Royale, on retrouve ceux ayant fait l'objet d'un travail de présentation dans le but d'une utilisation future, et ceux à qui on n'a pas accordé un tel effort. À titre d'exemple, le dossier des études démographiques⁷⁵ de la firme Ethnotech Inc. contient un « Document de travail » distinctement créé pour présenter le travail de recherche à des personnes autres que les chercheurs (voir Figure 19). À l'opposé, le dossier de recherche attribué à l'historien Pierre-George Léonidoff, qui a travaillé sur les techniques de construction à Place Royale durant le régime français, contient passablement de commentaires manuscrits écrits rapidement sur des actes officiels, ainsi que des notes et des remarques faites à la main et qui sont difficilement lisibles. Entre ces deux cas de figure, il existe également des documents de travail partiellement traités ou préparés en vue d'une réutilisation. C'est par exemple le cas pour l'annexe 3B de la synthèse sur « Les modes de vie à Place Royale 1760-1820 » produite par la firme Ethnotech Inc⁷⁶. Cette annexe

⁷⁵ Contenant 1996-04-018/191.

⁷⁶ Contenant 1996-04-018/212.

est alors reliée et dispose d'une couverture similaire à celle des rapports finaux destinés à la publication, mais elle est entièrement constituée de notes originales prises à la main, de copie d'illustrations et de tableau manuscrits ne se destinant clairement pas à une large diffusion. Par ailleurs, la note introductive de l'annexe 3B spécifie que :

Ce dossier renferme les documents de travail résultant de la première phase d'analyse du matériel archéologique, soit l'étude par matériaux. L'annexe 3B contient les résumés des rapports des études qui avaient déjà été effectuées antérieurement.

Il s'agit d'un dossier de travail et non pas d'un ouvrage finalisé. Cette annexe ne fait pas partie intégrante du rapport, mais peut être consultée au centre de documentation de Place Royale. (Ethnotech Inc, 1985b)

Ainsi, la politique de regroupement des documents produits par les firmes et les personnes mandatées dans le cadre de leurs activités et la volonté affichée par les responsables de la recherche de faire en sorte que certains des documents de travail puissent être communiqués et réutilisés par d'autres personnes impactent directement la manière dans les chercheurs produisent leurs archives. Les notes de travail élaborées selon une présentation normée se distinguent des notes manuscrites et tapuscrites qui sont également des documents de travail, mais qui n'ont pas fait objet d'une telle réflexion concernant leur utilisation ultérieure. L'analyse des dossiers de la recherche de l'ensemble documentaire de Place Royale permet alors de voir cette frontière qui sépare les documents ayant fait l'objet d'un contrôle durant leur production et ceux qui n'ont pas eu droit un tel traitement. Pour dire les choses différemment, nous disposons d'une part une vision bureaucratique de l'activité de la recherche avec la production de documents de travail normés dont la structure et le contenu ont été contrôlés par des fonctionnaires du Ministère (Renée Côté et Louise Décarie) et d'autre part des outils de travail dont la conceptualisation et la production correspond plus aux exigences et aux besoins personnels du chercheur.

Cette volonté de contrôle bureaucratique s'observe également du côté de l'exploitation des archives utilisée pour la production des rapports. Dans les contrats, les mandats et les devis liés à la recherche, il est constamment stipulé que les chercheurs ont l'obligation d'utiliser en premier lieu les documents conservés au sein du Centre de documentation de Place Royale (Côté et Décarie, 1983, 1986; Côté, Décarie et Carron, 1987, p. 3). Cette exigence contractuelle apparaît très distinctement dans les « contrats de services professionnels » et les « conventions » signés par la ville de Québec, le ministère des Affaires culturelles et le groupe de chercheurs concerné (ministère des Affaires culturelles et la ville de Québec, 1986, art. 2.1.1 et 2.1.2; Ministère des

Affaires culturelles et Université de Montréal, 1985, art. 2.1.1 et 2.1.2). Il n'est donc pas rare de trouver dans les dossiers de recherches des années 1980 des copies ou des originaux de documents établis par d'anciens chercheurs, comme ceux produits par le Bureau des historiens des années 1970. C'est par exemple le cas pour les dossiers sur le pavage et les lumières qui contiennent des dessins, des photographies et des rapports produits durant les premières décennies du chantier⁷⁷. Cette utilisation de la documentation historique déjà disponible va parfois de pair avec l'obligation pour les chercheurs mandatés de compléter les dossiers existants par les documents qu'ils trouvent et exploitent dans le cadre de leurs propres recherches. Cette obligation est par exemple écrite noir sur blanc dans le mandat octroyé en 1980 à la firme Ethnotech Inc. qui stipule que cette dernière a pour objectif premier d'améliorer le dossier préexistant sur la justice pratiquée à Place Royale en y versant la documentation historique qu'elle trouve durant ses propres recherches⁷⁸.

Comme vu dans le sous-chapitre relatifs au relancement du programme de recherche en 1982⁷⁹, les rapports finaux présentant les résultats des différentes études accomplies dans cette période ont pour vocation de s'adresser à tout le monde. Leur texte doit donc être clair et le contenu être richement illustré, comme le rappelle cette introduction de la firme Ethnotech se trouvant dans son rapport sur les modes de vie à Place Royale :

Le rapport de synthèse, abondamment illustré, rédigé dans un style clair et volontairement dépouillé de considération technique, se veut abordable pour tous. Il comporte cependant de nombreuses références aux appendices et aux annexes qui s'articulent autour. Nous espérons ainsi que la contribution de chaque membre de l'équipe, dans sa spécialité propre, ainsi que les outils de travail qui en résultent, soient accessibles pour quiconque s'intéresse à l'un ou l'autre des aspects étudiés ou des méthodologies appliquées. (Ethnotech, Inc., 1985, p. V)

Ainsi, toujours dans cette perspective du contrôle des archives utilisées durant la recherche, les devis, les mandats et les directives émis par les responsables de la recherche délimitent dès le départ une partie des illustrations qui figureront dans le rapport final. À titre d'exemple, le devis produit par Renée Côté et Louise Décarie pour l'étude sur « les modes de vie de la population de Place-Royale entre 1820 et 1860 » stipule que :

En ce qui regarde les illustrations, le rapport final devra comprendre :

⁷⁷ Contenant 1996-04-018/196.

⁷⁸ Contenant 1996-04-018/198.

⁷⁹ Cf. 2.3.1.4. Modification et relance du programme de recherche sur Place Royale

Un plan de Place-Royale incluant l'îlot Fargues (version 1986)
Des dessins et/ou photos des artefacts provenant des fouilles
Des illustrations concernant le mode de vie
Des plans des aménagements intérieurs des maisons sélectionnées
Des photographies d'artefacts dans le texte d'analyse du matériel et dans le répertoire archéologique en appendice (Côté et Décarie, 1986, p. 6)

Il s'agit d'exigences et de directives types que l'on retrouve dans tous les devis de cette période. Ainsi, pour la recherche sur « La fonction commerciale à Place-Royale entre 1820 et 1860 »,

En ce qui regarde les illustrations, le rapport final devra comprendre :
Un plan de Place-Royale incluant l'îlot Fargues (version 1986)
Des illustrations concernant le commerce;
Des dessins et/ou photos des artefacts reliés au commerce (rapport-synthèse et annexe);
Des photographies des structures de quais ou autres vestiges enfouis (rapport-synthèse et annexe);
Une cartographie des lieux du commerce;
Des plans d'intérieurs de magasins (Côté, Décarie et Caron, 1987, p. 6)

Tout au long de la recherche et du processus de production du rapport final, les mandatés doivent constamment démontrer que leur choix d'illustrations est cohérent avec les thèmes énoncés dans le plan préliminaire de la recherche, que ce soit dans les rapports d'étape ou dans les maquettes du rapport final (Laframboise, 1986, p. 1). Les demandes de corrections de Louise Décarie et Renée Côté concernent alors surtout la pertinence des illustrations choisies, mais également le choix des titres, la qualité des images et leur positionnement dans le texte. À titre d'exemple Louise Décarie et Renée Côté demandent aux chercheurs de la synthèse « les modes de vie de la population de Place-Royale entre 1820 à 1860 » d'améliorer la qualité des photographies:

Monter les photos sur planches cartonnées blanches. Les reproductions de ces photographies seront faites par un procédé de reproduction donnant un produit de première qualité. La qualité des reproductions est insuffisante dans les présents rapports puisque souvent les lettres minuscules identifiant les artefacts n'apparaissent pas dans les photocopies (ex. planches 6-9-13-14). (Côté et Décarie, 1987a, p. 1)

On observait déjà de telles exigences concernant la qualité des illustrations pour l'étude sur « la fonction résidentielle à Place Royale 1760-1820 » où, dans le cadre d'un rapport d'appréciation relatif au travail effectué, les mêmes coordinatrices s'interrogent sur la qualité de certains dessins issus de documents originaux et demande également des précisions pour d'autres figures du rapport final :

Fig. 4 Ces dessins sont trop abstraits. Comparés aux cartes originales, certains éléments semblent manquer (quais). La lecture de ces derniers est très difficile. Que veut-on nous indiquer ? Faire référence aux cartes originales qui ont servi à faire cette interprétation. [...] Fig. 16. Indiquer le nom des rues et les numéros des lots. Ces deux types de bâtiment ne correspondent-ils pas, l'un au début de la période (ca 1760 – rue St-Pierre, et l'autre à la fin (1920) rue Cul-de-sac ?) (Côté et Décarie, 1986b)

Dans une même perspective, les demandes de reproductions d'archives effectuées auprès de certaines institutions comme les Archives publiques du Canada ou les Archives du Séminaire de Québec doivent obligatoirement passer par les coordinatrices de la recherche (Martineau, 1987; Duhamel, 1987; Côté, 1987). Lorsqu'elles sont directement produites par les chercheurs, les fouilleurs ou encore par les architectes responsables du chantier de restauration, les dessins et les photographies doivent satisfaire aux exigences de qualité définies et encadrées dès le départ dans les ententes signées entre le groupe de chercheurs et les responsables du programme de recherche (Décarie, 1986).

Concernant le choix des sources et le contenu du texte, plusieurs documents témoignent encore des interventions de Renée Côté et Louise Décarie. Ainsi, pour l'étude sur la fonction résidentielle sous le Régime Français, une note manuscrite probablement rédigée par Renée Côté ou Louise Décarie fait état de l'insatisfaction des responsables de la recherche concernant le nombre de références données pour la partie archéologique. Il est alors suggéré que le Groupe de recherche en histoire du Québec rural revoie sa copie et intègre plus de rapports de fouilles dans leur analyse (Décarie, L. et Côté, R., 1984). Pour l'étude sur la fonction commerciale à Place-Royale entre 1820 et 1860, Renée Côté demande aux chercheurs de compléter leur texte en intégrant « (...) les requêtes de marchands ou autres individus et les événements anecdotiques relatés dans les documents officiels » (Côté, R., 1988, p. 1). Dans le cadre de l'étude de Luc Hurtubise sur la fonction résidentielle à Place Royale 1760-1820, les coordinatrices reprochent une interprétation « faiblarde » des cartes censées retracer l'évolution de certaines maisons (Côté, R. et Décarie, L., 1986)

Ainsi, si l'exploitation des archives se définit comme une rencontre entre un individu et des documents dans un contexte donné, l'expérience des chercheurs sur Place Royale s'est effectuée dans le cadre des limites imposées par les responsables de la recherche et plus spécifiquement par les deux coordinatrices des volets historique et archéologique, Renée Côté et Louise Décarie. L'obligation contractuelle d'exploiter en premier lieu les documents se trouvant dans le Centre de

documentation de Place Royale, le contrôle durant les différentes étapes de la recherche concernant la qualité et le choix des illustrations des rapports, les demandes de corrections concernant l'analyse de certains documents et les sollicitations de rajouter des sources sont toutes des interventions impactant la manière dont les chercheurs font expériences des archives qu'ils exploitent.

De manière générale, l'étude de la production et de l'exploitation des archives dans le cadre de la recherche sur Place Royale durant les années 1980, montre une certaine bureaucratisation de la recherche. Les firmes et les chercheurs mandatés obéissent à un certain nombre de normes et de directives émises par les fonctionnaires qui impactent leur manière d'agir. Il s'agit de ne plus laisser la recherche aux mains de quelques historiens libres de la production de leurs outils et de leur choix concernant le contenu de leurs recherches, mais d'assurer un contrôle tout au long de la réalisation du programme de recherche.

2.3.3. Tentative de mieux gérer les archives du chantier et de la recherche

Bien qu'une partie des documents de Place Royale attestent d'une volonté réelle de la part des responsables de mieux gérer les archives du chantier et de la recherche historiques, l'analyse de l'ensemble documentaire n'a pas permis de trouver le moindre outil archivistique explicitant les pratiques effectivement mises en place au sein des Centres des dossiers et de documentation de Place Royale. Néanmoins, de par leur matérialité, les dossiers produits à partir de 1980 témoignent de plusieurs tentatives d'harmonisation des pratiques pour les différentes activités en lien avec la restauration et l'interprétation du quartier historique.

2.3.3.1. Dossiers administratifs : un système de classement et nommage qui évolue dans le temps

Pour rappel, l'ensemble des dossiers relatifs à la planification et à la réalisation de la restauration de Place Royal sont regroupés dans la série 9 « Restauration immobilière et des infrastructures de Place Royale » du plan de classification de M. Phénix⁸⁰. Dans le chapitre consacré aux premières

⁸⁰ Contenants 1996-04-018/74-158.

années du chantier, nous avons constaté que les dossiers pour cette période du projet de restauration sont classés par lot et sont répartis en 11 catégories distinctes⁸¹ :

- 1- Gestion de la restauration,
- 2- (Introuvable, probablement les cartes et les plans),
- 3- Dossier historique,
- 4- Titres, archives officielles (relatives au lot)
- 5- Documentation d'appoint,
- 6- Relevés architecturaux,
- 7- Dossier technique,
- 8- Plans et devis,
- 9- Dossier curetage,
- 10- Rapports et réunions de chantier,
- 11- Documents pour soumission.

Le nommage des dossiers est alors normalisé et prend la forme suivante : « numéro de lot – une des 11 catégories – nom de la ou des maison(s) concernée(s) », par exemple : « Lot 2120 à 2117 - 6 relevés architecturaux – ilot Estèbe »⁸². C'est également au sein du même chapitre de cette thèse que nous avons supposé que ces règles de classement et de nommage des dossiers étaient des créations du Centre des dossiers établi au tout début des années 1980. Ces règles sont alors maintenues pour les documents et les dossiers produits durant les années 1980 qui ont pour vocation premières de compléter l'information se trouvant dans les dossiers des années 1960 et 1970.

Cependant, parallèlement à cette pratique, on observe également au tout début des années 1980 la mise en place d'un autre système de classement des documents et de nommage des dossiers pour les nouveaux chantiers de restauration. C'est par exemple le cas pour les dossiers relatifs à la restauration des maisons Jérémie, Rivet et Rageot. En effet, pour ceux datant du lancement du projet en 1980 (appels d'offres effectués par le ministère des Affaires culturelles le 15 août 1980), on retrouve le même système de nommage et de répartition des documents en 11 catégories que pour les dossiers des années précédentes. Cela donne donc : « Lot 2154A-2145B – 8 plans et devis – Jeremie, Rivet, Rageot, maisons », ou encore « Lot 2145A – 3 Dossier historique – Rivet, maison ». Cependant, à partir des années 1981 et 1982, les 11 catégories disparaissent et le

⁸¹ Voir le sous-chapitre : 2.1.3. La mise en archives du chantier : une documentation partielle, difficilement datable et produite a posteriori

⁸² Contenant 1996-04-018/83.

regroupement de l'ensemble des documents s'effectue par ordre chronologique du plus récent au plus ancien. Ce système de classement est également utilisé pour les dossiers des deux premiers projets de restauration impliquant le secteur privé, soit le projet 56-E-80 concernant la restauration de l'îlot T. J. Moore par la société Keops construction Inc. et celui de la restauration des maisons de l'îlot VII par la société R. D. P., sous la supervision directe de la SODICC. Pour les dossiers de ces deux projets, la règle de nommage est : « numéro de l'îlot – secteur privé – restauration – Place Royale (date) ». Cela donne pour le projet mené par la société Keops : « Ilot 1 – secteur privé – restauration – Place Royale T. 2 janvier à juin 1981 », ou encore « Ilot I – secteur privé – restauration – Place-Royale (Ex. Bail emphytéotique) ». Dans le cadre du projet de l'îlot VII, un exemple de titre est : « Ilot 7 – secteur privé – restauration – Place Royale mai à déc. 1982 ». Le classement physique des documents ne s'effectue donc plus selon les 11 catégories présentées ci-dessus et les seuls documents qui sont séparés des autres sont ceux relatifs à l'établissement des baux emphytéotiques qui établissent les droits et devoirs des contractants.

Il existe alors plusieurs hypothèses permettant d'expliquer la modification des règles de classement et de nommage des dossiers effectuées pour les chantiers débutant à partir de 1980. La première serait que la multiplication importante des archives produites dans le cadre de ces nouveaux projets fait que le travail de lecture et de regroupement des documents selon un système de catégories serait bien trop chronophage pour les membres du Centre des dossiers. Deuxièmement, une dissociation des documents par catégories risquerait également de rendre plus difficile le suivi du cours des discussions et du chantier en général. En effet, comme vu dans le sous-chapitre « 2.3.2.1. Les dossiers administratifs du chantier : témoigner des activités accomplies et des responsabilités de chacun. », les ingénieurs et les architectes font de plus en plus référence aux rapports, aux procès-verbaux des réunions, aux devis, ou encore aux contrats qui ont précédé leur document et sur lesquels ils s'appuient pour construire leurs propos. Un lecteur qui aimerait retracer le fil des discussions devrait constamment voyager entre les dossiers pour retrouver d'un côté les dossiers techniques, de l'autre les procès-verbaux des réunions du chantier et au milieu les dossiers de curetage. Avec le classement chronologique, il suffit de suivre l'ordre pour espérer retrouver le ou les document(s) mentionné(s) dans celui que l'on consulte. Concernant plus spécifiquement les chantiers impliquant le secteur privé, le fait que le Ministère ne soit plus le responsable direct du chantier et ne soit plus le seul producteur des archives relatives à la restauration entraîne probablement que les relevés, les documents d'appoint, les rapports et les dossiers techniques ne

parviennent pas tous au Centre des dossiers. Une telle situation rend alors caduc le maintien de certaines catégories.

En résumé, le nommage et le classement des dossiers administratifs du chantier changent à partir du début des années 1980. Alors que les documents et les dossiers produits spécifiquement dans le but de compléter les dossiers des années 1960 et 1970 sont nommés et classés selon le système mis en place pour ces deux décennies, les dossiers des chantiers débutant au début des années 1980 basculent dans un autre système de classement et de nommage.

2.3.3.2. Dossiers de recherche : un contenu inégal entre les dossiers

Autre série particulièrement riche en termes de boîtes, celle consacrée à la recherche historique⁸³ (numéro 11 dans le plan de classification de Phénix) dispose de différents systèmes de classement et de nommage des dossiers qui rend difficile d'observer une tendance générale ou une évolution comme pour les dossiers de gestion du chantier.

Pour les recherches les plus importantes, on retrouve fréquemment une répartition des documents par catégories. Les plus fréquentes sont alors : « rapport », « annexes » et « doc. d'appoint ». Les informations inscrites sur les dossiers sont le titre de la recherche, le nom de la firme mandaté pour effectuer cette dernière et la catégorie. Cela donne par exemple: « Fonction commerciale à Place Royale 1760-1820 – Ethnotech – 1987 – annexes »⁸⁴. La quantité des documents préservés, classé par ordre chronologique du plus récent au plus ancien, est importante et permet d'avoir une vision générale du déroulement de la recherche. C'est par exemple le cas pour les dossiers de l'étude démographique de Place-Royale effectuée par l'Université de Montréal⁸⁵, mais également pour ceux de la recherche sur les modes de vie à Place Royale de 1820 à 1860⁸⁶ et sur la fonction résidentielle à Place Royale de 1820 à 1860⁸⁷, de 1760 à 1820⁸⁸ et de 1660-1760⁸⁹ qui conservent

⁸³ Contenants 1996-04-018/170-231.

⁸⁴ Contenant 1996-04-018/226.

⁸⁵ Contenant 1996-04-018/191.

⁸⁶ Contenant 1996-04-018/190.

⁸⁷ Contenant 1996-04-018/193.

⁸⁸ Contenant 1996-04-018/189.

⁸⁹ Contenant 1996-04-018/187.

également une partie de la correspondance échangée entre les chercheurs et les responsables de la recherche.

À contrario, la majorité des dossiers de la recherche historique est constituée uniquement de rapports de synthèses (versions définitives et/ou maquettes) et de la documentation d'appoint. Comme indiqué dans la section précédente les chercheurs doivent remettre aux centres des dossiers et de documentation de Place Royale leur texte final et leurs dossiers de travail, c'est-à-dire la documentation historique et leurs notes personnelles. Ainsi, les rapports d'étapes et la correspondance qui permettent de mieux comprendre le déroulement concret d'un travail de recherche ne sont pas systématiquement présents dans les dossiers. Dans certains cas, comme pour certaines études annexes au programme de recherche principal, on ne dispose que du résultat final sans aucun documents de travail. C'est par exemple le cas pour le « Catalogue du costume civil pour le Régime Français et pour le Régime anglais à Place-Royale » produit en 1987 pour le ministère des Affaires culturelles par Gérald Pariés⁹⁰. Les titres de ces dossiers sont également irréguliers et même s'ils contiennent souvent le sujet de la recherche et le nom de l'historien ou de la firme mandaté, il est impossible de voir une évolution contrôlée des pratiques de nommage des dossiers à travers le temps.

En résumé, le contenu des dossiers de recherche des années 1980 n'est pas constant. Alors que la mise en archives de certains projets de recherche intègre une partie de la correspondance, des rapports d'étape, des devis et des contrats présentant les tâches à accomplir et l'évolution du travail effectué, certains dossiers ou ensembles de dossiers sont plus incomplets et regroupent uniquement le produit final en plus de la documentation historique d'appoint exploitée. Le nommage des dossiers n'est également pas constant et même si certaines informations comme le sujet de la recherche et le nom de la personne ou de la firme mandatée restent, il est impossible de voir une évolution nette dans le temps comme pour les dossiers de gestion administratif du chantier.

2.3.3.3. Dossiers de l'animation culturelle : sélection et classement disparates

Les dossiers des activités culturelles organisées sur le site de Place Royale se trouvant dans les séries 14 et 18 du plan de Phénix héritent des tares observées au sein des dossiers de recherche. Alors que la réalisation d'exposition et la mise en valeur de site comme celui des habitations de

⁹⁰ Contenant 1996-04-018/205.

Champlain⁹¹ font l'objet d'une attention particulière, les dossiers relatifs à la production de certains feuillets publicitaires, aux activités scolaires ou aux rallyes historiques sont souvent laconiques. En effet, les documents des dossiers de la mise en valeur des maisons Champlain et de la production d'expositions comme celle réalisée par Design+ communication Inc. dans la maison Fornel en 1981⁹² sont classées par ordre chronologique décroissant et contiennent autant la documentation historique accumulée par les chercheurs sur ces sujets que les rapports et la correspondance permettant de relativement suivre l'accomplissement de ces activités.

À l'opposé, les dossiers témoignant de l'organisation de rallyes comme celui de Lepine en 1988 ne permettent pas toujours d'identifier où les informations historiques ont été trouvées et quel service ou quel groupe d'experts a été mobilisé. Dans un juste milieu, alors que la production de certains feuillets publicitaires font l'objet d'un travail d'archivage particulièrement minimal avec la conservation uniquement du produit final, d'autres productions ont droit à un archivage plus poussé préservant les résultats de la recherche historique, de la collecte des illustrations, des demandes de reproductions effectuées auprès de musées et de services d'archives, mais également des devis, des maquettes, des critiques des comités de lecture, des factures et des estimations des coûts pour la production de différents feuillets⁹³.

2.3.3.4. Dessins d'architecture et technique :

Concernant les cartes et les plans, il est intéressant de constater que la série « S55-D1/ Documents cartographiques et architecturaux - Restauration de la Place Royale », qui pour rappel est composée de près de 2 000 dessins d'architecture et techniques sur Place Royale, en a proportionnellement très peu pour les années 1980. En effet, seuls quelques édifices comme les maisons Hazeur-Smith⁹⁴, Fornel⁹⁵, Niel⁹⁶ ou encore les entrepôts Thibodeau et Amyot⁹⁷ ont quelques plans dessinés durant la première moitié des années 1980 (1980-1985). Il est plus que

⁹¹ Contenants 1996-04-018/265-266.

⁹² Contenants 1996-04-018/302-303

⁹³ Contenant 1996-04-018/280.

⁹⁴ Contenants 1996-04-018/629; 632.

⁹⁵ Contenant 1996-04-018/635.

⁹⁶ Contenant 1996-04-018/658.

⁹⁷ Contenants 1996-04-018/665-666.

probable que cette situation soit due aux différentes coupes budgétaires qui ont retardé plusieurs chantiers et à la vente progressive du parc immobilier du ministère des Affaires culturelles à la SODICC qui va devenir la responsable directe de la restauration des édifices de Place Royale comme le stipule le décret du 15 mars 1989.

Ainsi, de manière générale, même si on observe au sein des dossiers les plus complets relatifs à la gestion administrative du chantier, à la recherche historique et à la promotion culturelle une volonté réelle d'assurer une meilleure conservation des documents, il n'en reste pas moins qu'une bonne partie des dossiers se trouvant au sein de l'ensemble documentaire pour ces activités dispose d'un contenu laconique ne permettant pas de suivre le déroulement de ces dernières. Le nommage des dossiers, même s'il est possible d'observer certaines tendances pour les dossiers de chantier, reste encore aléatoire. Le résultat final est donc en demi-teinte. Il est certain que l'ensemble des dossiers des années 1980, tant pour la gestion du chantier que pour la recherche, conserve de manière globale bien plus de documents que pour les dossiers des années précédentes, mais la collecte des documents et leur classement n'est pas encore contrôlé comme l'auraient souhaité les rapports émis lors des années 1978 et 1980.

En résumé, cette troisième et dernière période du chantier de Place Royale est marquée par l'évolution du contexte historique qui entraîne le retrait du Ministère et l'implication du secteur privé dans la restauration et la recherche historique. L'arrivée de ces nouveaux acteurs provoque une modification des pratiques liées à l'exploitation et la mise en archives des documents. En effet, les archives du chantier sont dorénavant mobilisées pour expliciter l'origine d'une activité, attester de son accomplissement, soutenir un argument ou pour énumérer les tâches qu'il reste à accomplir. La conservation des archives, quant à elle, parfois hasardeuse, est principalement basée sur l'ordre chronologique. Concernant les archives de la recherche, leur analyse témoigne d'une exploitation des documents contrôlée par les responsables du programme et d'une mise en archives grandement dépendante des documents laissés par les firmes et les chercheurs. De manière générale, cette période montre l'incapacité des responsables du Centre des dossiers et du Centre de documentation à assurer un contrôle permanent et réfléchi sur les archives qu'ils gèrent. L'arrivée d'experts en gestion documentaire ne permet donc pas de résoudre l'ensemble des problèmes que les rapports des années 1978 à 1980 relatifs à l'état des archives du chantier et de la recherche historique décriaient.

Chapitre 3 — Synthèse

Dans l'introduction de cette thèse, trois questions rattachées à la théorie archivistique actuelle ont été posées. Pour rappel, la première consiste à se demander si, compte tenu de leurs apports respectifs sur le plan des pratiques et des outils professionnels pour l'archivistique positiviste et sur le plan de la contextualisation des archives et du geste archivistique pour l'archivistique postmoderniste, il est possible de réconcilier ces deux mouvements de la discipline. La deuxième question concerne la possibilité de ramener l'exploitation des archives au sein du parcours documentaire classique et de penser ce parcours comme une série de rencontres individuelles similaires à celle théorisée par Klein. Finalement, la dernière interrogation invite à concevoir une archivistique forte des différents apports de ces trois courants à l'archivistique. Ces questions ont alors servi de base à la formulation des objectifs de recherche établis à partir de ce qui était concrètement analysable au sein de l'ensemble documentaire de Place Royale. Dans ce dernier chapitre de la thèse, nous commençons par une présentation des résultats obtenus pour ces trois objectifs avant de formuler dans une conclusion ce que ces résultats nous disent à propos des trois questions archivistiques formulées en amont.

3.1. Montrer si et comment les contextes identifiés exercent une influence sur la production et sur la mise en archives du chantier de restauration de Place Royale

Le lancement du chantier de restauration de Place Royale s'inscrit dans le contexte politico-culturel de son époque où le gouvernement québécois issu de la Révolution tranquille souhaite pleinement investir, avec son tout jeune ministère des Affaires culturelles, le secteur de la Culture afin de créer un sentiment d'appartenance québécois. Dans cette perspective, le patrimoine bâti apparaît comme un moyen de contrebalancer la modernisation actuelle de la province et comme un outil pouvant contribuer aux intérêts nationalistes du moment :

Aux heures les plus sombres de son histoire, la ville de Québec a toujours tiré profit de son statut privilégié de ville mère de la francophonie américaine. Ses vieux murs, ses calèches et son âme attiraient toujours les touristes, tout en faisant l'orgueil des Québécois. Mais certains trouvent ce passé lourd à porter et souhaitent oublier les temps anciens. Lesage lui-même dit à un congrès d'architectes qu'il ne faut pas faire de Québec « un autre Carcassonne fossilisé dans son passé ». Par contre, d'autres prennent davantage conscience de la richesse du Vieux-Québec et de sa valeur patrimoniale. La ferveur nationaliste, alimentée par le cinéma, la littérature et la chanson francophones, contribue à cette quête des racines francophones. Pour

ces défenseurs du vieux bâti, la préservation de cet héritage, menacé par les promoteurs, doit faire appel à l'État. (Blais, Gallichan, Lemieux et Saint-Pierre, 2008, p. 483)

Parallèlement à ce contexte politico-culturel, le chantier de Place Royale s'inscrit également au sein d'un contexte économique où, afin de lutter contre un chômage systémique aggravé par l'arrivée sur le marché du travail des enfants du baby-boom, le gouvernement provincial lance, principalement à partir de la fin des années 1960, différents projets majeurs permettant de créer des emplois (Blais, Gallichan, Lemieux et Saint-Pierre, 2008, p. 445). En plus du traditionnel secteur hydraulique qui attire toutes les attentions, l'industrie du tourisme est également perçue depuis les années 1950 comme un domaine permettant d'obtenir un excellent retour sur investissement (Blais, Gallichan, Lemieux et Saint-Pierre, 2008, p. 443). Des projets comme celui de Place Royale apparaissent alors comme des opportunités offrant à la fois la possibilité de créer des emplois, mais également de toucher d'importants revenus grâce à l'arrivée de nouveaux touristes.

Dans ce contexte où le chantier apparaît comme un atout pour le développement de l'identité nationale, mais également comme une contribution majeure à l'économie de la province, il est très difficile pour les responsables de la restauration de ne pas concevoir leurs activités comme auréolées d'une importance supérieure et comme se devant être accomplies à tout prix. Par ailleurs, c'est bien Le Barbenchon, alors membre du Bureau de Coordination de Place Royale (BCPR) et responsable des travaux, qui dira en 1973 que Place Royale sera un quartier-musée « parce qu'elle ne peut être autre chose » (Le Barbenchon, 1973, p. à 9) et qui fera le choix, malgré les critiques déjà formulées à cette époque, de consacrer par moins de 10 maisons restaurées/restituées à des fins uniquement touristiques (Duchesne, 1972, p. 23). Ce qui importe à ce comment du chantier est de réaliser la reconstitution de Place Royale. Dans cette optique, les archives ne sont que des outils permettant l'accomplissement de cet important projet. C'est d'ailleurs cette absence d'intérêt pour la conservation sur le long terme des archives de Place Royale qui sera déplorée par Rolland Pétrin et par les rapporteurs des études sur l'état des archives de la recherche historique qui diront tous que la restitution du style français s'est faite au détriment de la conservation et de l'utilisation des documents.

Mais les contextes politico-culturel et économique ne sont pas les seuls permettant d'expliquer l'état désastreux des archives relatives aux premières années du chantier. Le contexte

bureaucratique a également une certaine importance sur ce sujet. En effet, les velléités de l'État provincial de devenir un acteur majeur dans les secteurs économique, social et culturel entraînent la multiplication des sociétés d'État et d'autres organismes publics (Pâquet et Savard, 2021, p. 102). Le Bureau de Coordination de Place Royale (BCPR) apparaît alors comme l'une de ces créations. Chargé de superviser le chantier au nom du ministère des Affaires culturelles, le BCPR jouit dès le départ d'une importante liberté lorsqu'il s'agit de concevoir la ligne de conduite et de planifier la restauration du quartier historique. Cependant, son système de fonctionnement en vase clos et l'absence de contrôle direct sur ses activités font qu'il n'existe aucune personne ou aucun organisme jetant un regard sur ses pratiques et effectuant un travail de sensibilisation quant à l'importance de produire convenablement et de conserver durablement les archives du chantier.

Par ailleurs, il est particulièrement intéressant de noter qu'il faudra attendre la fin de l'indépendance du BCPR et son rattachement en 1974 au Service des Monuments, sites et arrondissement du ministère des Affaires culturelles pour voir les prémices d'une meilleure conservation des archives de la restauration. C'est par exemple le cas pour les dossiers des maisons Dupont-Renaud, des Jésuites et de leurs annexes dont les travaux commencent en 1977. À cette époque, sur le plan du contexte archivistique, le ministère des Affaires culturelles est en première ligne concernant la gestion des archives gouvernementales. Longtemps entravé dans ses velléités par la loi de 1961, qui stipule que le ministère des Affaires culturelles assure uniquement la conservation des archives historiques (Ouellet, 1991, p. 43), le projet de loi 88 de 1969, qui instaure le poste de Conservateur des Archives nationales du Québec et qui marque la création des Archives nationales du Québec (ANQ), donne les coudées franches au ministre Jean-Noël Tremblay qui souhaite aller plus loin en préservant tous les documents administratifs pouvant contribuer à l'histoire sociale ou économique du pays (Gouvernement du Québec, 1969). Avec le projet de loi 88 et les discussions sur sa promulgation, une nouvelle philosophie de l'archivistique émerge au Québec (Gouvernement du Québec, 1969). Cette conception de l'archivistique reconnaît une valeur historique à certains documents administratifs et recommande une gestion proactive de ces derniers afin d'en assurer une meilleure conservation sur le long terme. Cette nouvelle philosophie intègre donc les principes théoriques de Schellenberg concernant les valeurs des documents, mais également ceux du *records management* américain. Le projet de loi de 1969 est alors suivi en 1974 par la création du calendrier de conservation unique pour l'ensemble des ministères et en 1977 par la *Politique administrative concernant la gestion des documents* qui exige des institutions

publiques qu'elles assurent une meilleure gestion de leurs documents semi-actifs. Cette notion de documents semi-actifs implique explicitement une gestion en trois phases des documents telle que défendue par la commission Hoover et, quelques années plus tard, par l'archiviste français Pérotin. Une relation peut donc être établie entre ce contexte archivistique, particulièrement politique de 1977, et l'état des archives des projets lancés au même moment dont ceux des maisons Dupont-Renaud, des Jésuites et de leurs annexes dont les dossiers sont les plus complets.

Contrairement à ce que le ministère des Affaires culturelles espérait, la perte d'indépendance du BCPR ne va pas faire cesser les critiques publiées dans la presse et les constats négatifs formulés par les experts du patrimoine bâti. Face à cette situation, le 12 septembre 1978, le ministre des Affaires culturelles annonce la tenue d'un colloque sur Place Royale. Une fois encore, le contexte historique permet de saisir les événements en lien avec le chantier de restauration, mais également de comprendre l'origine des réflexions qui vont avoir lieu à ce moment-là concernant le projet et ses archives.

Ainsi, du côté du contexte théorique du patrimoine bâti, il a été montré que la seconde moitié des années 1970 est marquée par une plus grande reconnaissance au Québec des traités et des chartes internationaux. Durant le colloque de 1978, alors que André Robitaille va condamner le « crime le plus absurde » qui est « d'avoir fait disparaître inconsidérément des édifices de différentes époques, pour créer cette unité architecturale qui n'a jamais existé » (Robitaille, 1978, p. 35), Luc Noppen déclare que les restaurateurs québécois doivent impérativement lire Cesare Brandi et les principes théoriques modernes qui placent les archives au cœur du projet de restauration (Noppen, 1978, p. 15). Ce n'est d'ailleurs pas pour rien si, en 1978, Luc Noppen déplore un accès limité aux archives du chantier de Place Royale (Cloutier, Gobeil-Trudeau, Noppen, 1978). Face à ce changement récent des mentalités, le ministre des Affaires culturelles Denis Vaugeois aura le beau jeu d'expliquer que la controverse de Place Royale est en partie due à cette dispute entre des « spécialistes, universitaires le plus souvent, » qui s'inscrivent au sein de « diverses écoles » et qui s'affrontent dans un débat où « le dernier mot est loin d'avoir été dit en matière de restauration » (Ministère des Affaires culturelles, 1978a, p. 1). Il n'en reste pas moins que, à la fin des années 1970, la place des archives dans le processus de restauration est de plus en plus reconnue et qu'il devient donc difficile de concevoir cette dernière sans penser aux documents produits et exploités.

Mais l'accumulation des critiques dans la presse et le changement de mentalité au sein de la théorie de patrimoine bâti ne suffisent pas à expliquer l'arrêt du chantier, la tenue du colloque de 1978 et l'annonce à la fin de ce dernier d'une plus grande transparence du Ministère vis-à-vis de Place Royale et de ses documents. En effet, comme il a été montré dans la deuxième partie de cette thèse, le contexte politico-économique joue également un rôle majeur sur ces points. La situation économique de la fin des années 1970, marquée par une hausse de l'inflation, du chômage et des taux d'intérêt mondiaux, amène une série de doutes et de questionnements sur la politique interventionniste établie au lendemain de la Révolution tranquille. Plusieurs voix au sein de la population et de la classe dirigeante demandent au gouvernement de lever le pied sur ses dépenses et de revoir la pertinence de certaines de ses interventions (Pâquet et Savard, 2021, p. 225-226). Par ailleurs, c'est en réaction directe à ce contexte que la Direction des monuments historiques du Ministère va affirmer durant le colloque de 1978 que le véritable problème de Place Royale n'est pas tant le débat théorique au sein de la profession, mais bien la situation économique qui fait que le chantier de Place Royale apparaît de plus en plus comme un projet onéreux dont les gains espérés ne suffisent plus à justifier les fonds engagés (Direction des Monuments historiques, 1978, p. 4-5). Dans ce contexte de méfiance grandissante vis-à-vis des interventions étatiques, le Ministère est appelé à rendre des comptes et, pour cela, il devient primordial de pouvoir se référer aux archives liées aux activités accomplies.

Le contexte archivistique peut également contribuer à expliquer le changement des mentalités qui s'opère concernant l'importance des archives du chantier. En effet, depuis la promulgation du projet de loi 88, la création du calendrier de conservation unique pour l'ensemble des ministères et la mise en place de la politique de 1977 de gestion des documents semi-actifs, le ministère des Affaires culturelles dispose des moyens lui permettant d'être plus proactif et de penser la conservation des archives gouvernementales. Corollaire à cela, le ministère des Affaires culturelles doit logiquement démontrer qu'il applique les principes de gestion qu'il défend. C'est donc dans un contexte favorable à leurs idées que Roland Pétrin et la Division Gestion des Documents produisent leurs rapports soutenant la mise en place d'une gestion intégrée des documents administratifs directement basée sur les principes théoriques du *records management* américain et français (DGD, 1980, p. 5). La gestion des documents est alors présentée comme étant un moyen efficace qui permet d'assurer une circulation optimale de l'information et qui offre une meilleure efficacité à la bureaucratie étatique, tel que souhaité par toute une partie de la population et de la

classe politique à ce moment (Pétrin, 1978a, p. 11-12). Par ailleurs, la capacité de ces arguments à répondre aux attentes de leur temps va favoriser la création des centres des dossiers et de documentation de Place Royale.

Concernant la décennie des années 1980 qui symbolise le retrait progressif du ministère des Affaires culturelles du chantier de restauration, le contexte historique continue à évoluer et à influencer directement et indirectement les mentalités sur l'importance à assurer une meilleure production des documents et à concevoir une mise en archives optimale de Place Royale.

Concernant la question de l'identité nationale, l'échec du référendum de 1980 visant à accorder au gouvernement provinciale le mandat de négocier la souveraineté de Québec avec les autorités fédérales crée une division au sein de la société civile (Pâquet et Savard, 2021, p. 229). Le mouvement souverainiste ressort abattu et divisé par ce refus populaire. Cependant, l'idée d'une indépendance prochaine, grâce à une nouvelle tentative de référendum, perdure. On pourrait penser que cet événement puisse justifier un coup d'arrêt ou d'accélérateur au projet de restauration. Cependant, la lecture des archives de Place Royale ne permet pas de dire si cet événement majeur de la politique provinciale a eu un impact réel sur le déroulement du projet de restauration. Le soutien à un État québécois indépendant ou au fédéralisme n'équivaut pas à une vision différente quant à l'importance de préserver le patrimoine bâti. D'ailleurs, plusieurs contrats avaient déjà été signés entre les autorités fédérales et provinciales pour financer la restauration de Place Royale, et ce même si les intérêts politiques des signataires n'étaient pas les mêmes. De plus, la reconduction au pouvoir le 13 avril 1981 de René Lévesque et du Parti Québécois, pourtant tenus par certains comme responsables de l'échec du référendum, montre une relative continuité concernant la direction du pouvoir (Pâquet et Savard, 2021, p. 230-231).

Sur le plan politico-économique, les crises économiques de 1981 et de 1982 exacerbent les critiques formulées à l'encontre d'une bureaucratie étatique jugée de plus en plus inefficace (Gow, 1986, p. 364 et 365) et contribuent à donner une visibilité aux idées néo-libérales qui prônent la fin, ou du moins l'affaiblissement, de l'État Providence et de la politique interventionniste établis durant la Révolution tranquille. La privatisation d'une partie des tâches assumées par le gouvernement et la déréglementation générale du marché vont ainsi être soutenues par toute une génération d'hommes politiques, de fonctionnaires et de chefs d'entreprises qui ont pourtant

bénéficié de la mise en place de l'État québécois durant les décennies 1960 et 1970 (Ricard, 1994 p. 174-175). La réduction du champ d'intervention étatique va avoir un impact direct sur la manière dont le chantier de Place Royale va être géré. En effet, comme on l'a vu, le projet 56-E-80, en octroyant la responsabilité de la restauration de l'îlot T. J. Moore à la société Keops Construction Inc. en échange d'un bail emphytéotique avantageux et de subventions étatiques, incarne ce tournant néo-libéral tout comme la cession progressive du parc immobilier du ministère des Affaires culturelles à la société d'État SODICC constitue une stratégie de réduction des coûts du Ministère. Cette arrivée de nouveaux acteurs externes sur le chantier va alors contribuer à démontrer l'importance de mieux conserver les archives du projet de restauration. En effet, la situation n'est plus celle des années 1970, où il n'y avait qu'un bureau indépendant formé par le Ministère et animé par un groupe restreint de personnes autonomes dans leur travail, et on assiste à la multiplication des personnes morales et physiques qui vont toutes avoir un certain nombre de droits et de devoirs vis-à-vis de la réalisation du chantier. Il en va de même pour la recherche historique qui, à partir de l'année 1981, ne sera plus réalisée par le bureau des historiens mis en place par le Ministère, mais par un ensemble de personnes et de firmes privées mandatées pour mener à bien les différentes recherches. Les documents témoignant des responsabilités et des acquis de chacun doivent alors être fiables, authentiques, précis, aisément mobilisables et convenablement conservés. Cela est d'autant plus vrai que les différents acteurs se réfèrent de plus en plus aux archives pour justifier une décision ou une activité, pour formuler une opposition à une demande ou encore pour annuler un contrat. Sur le plan archivistique, l'implication du privé dans le chantier de restauration et le développement de cette relation contractuelle où les parties engagées se réfèrent constamment à ce qui a préalablement été dit ou écrit, entraîne la production de modèles de document, la mise en place de différents systèmes de cotation, et le développement de plusieurs tentatives de normalisation de nommage des dossiers. Tout ceci visant à assurer une meilleure conservation des dossiers et à faciliter le repérage de l'information.

Mais si cette volonté d'assurer un meilleur contrôle sur les archives du chantier et de la recherche historique peut émerger, c'est également parce que le contexte bureaucratique s'y prête. Toujours dans l'optique de réduire les coûts et d'améliorer l'efficacité de l'État, de plus en plus de voix se lèvent pour exiger une accélération de la technocratisation de l'administration publique déjà entamée durant les années 1970 (Gow, 1986, p. 363). Pour dire les choses autrement, il importe que la bureaucratie étatique québécoise et les activités accomplies par l'État soient supervisées par

des spécialistes dans leur domaine. Sur le plan archivistique, Roland Pétrin affirmait déjà en 1978 que la gestion des archives gouvernementales serait plus efficace en appliquant ces principes et qu'il serait possible de réduire d'importants coûts financiers sur le long terme (Pétrin, 1978a, p. 10-11) si des experts regroupés au sein d'un centre des dossiers disposaient d'une pleine et entière responsabilité sur l'ensemble des documents produits (Pétrin, 1978a, p. 11-12). Il est également difficile de ne pas voir ce souci d'une bureaucratie efficace dans la nomination de Renée Côté et de Louise Décarie qui, à titre de chargées de projet et de spécialistes dans leur domaine, vont assurer un contrôle sur le déroulement de la recherche historique et archéologique, mais également sur la production et le versement des archives en lien avec cette activité.

Enfin, il est impossible de ne pas parler du contexte archivistique qui, durant les années 1980, est plus que favorable à la réflexion relative à la gestion des archives. En effet, la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* de 1982 et la *Loi sur les archives* de 1983 reconnaissent les principes du *records management* et rendent même légalement obligatoire la gestion contrôlée des archives de l'administration publique. Une fois encore, comme dans la loi de 1969, c'est au ministère des Affaires culturelles que revient la mission de concevoir ce contrôle sur la production et sur la conservation des archives publiques (legis Québec, s. d., art. 4) et c'est dans ce sens qu'il va concevoir les politiques de gestion des documents actifs (1985) et semi-actifs (1988) (Lessard, 2005, p. 184). En lien direct avec le contexte bureaucratique et la nécessité de disposer de technocrates efficaces, la loi sur les archives officialise la figure de l'archiviste telle que conceptualisée par Jacques Ducharme et Jean-Yves Rousseau comme un expert capable de penser et de superviser l'ensemble du cycle de vie des documents (Ducharme et Rousseau, 1980). En effet, même s'il est souvent fait mention du ministre dans la loi, c'est bel et bien aux archivistes des Archives nationales qu'il revient de superviser la mise en place des politiques de gestion des documents et de vérifier les calendriers de conservation soumis par les organismes publics (legis Québec, s. d., art. 4, art. 8 et art. 9). L'archivistique québécoise des années 1980, fruit de son époque, est alors pensée en termes d'efficacité et de soutien à une administration publique qui cherche à se simplifier et à se technocratiser. Ainsi, en 1982, Carol Couture et Jean-Yves Rousseau présentaient cette archivistique, pensée par des experts et au service de l'efficacité des gestionnaires :

S'il est juste d'affirmer que le gestionnaire doit pouvoir disposer de l'information pertinente afin de pouvoir prendre en temps utile les décisions éclairées qui lui incombent du fait de ses responsabilités, il va sans dire qu'il ne pourra y parvenir que s'il peut avoir accès à cette information d'une façon efficace et opportune. C'est cet outil de travail indispensable que doit pouvoir offrir l'archivistique moderne. (Rousseau et Couture, 1982, p. III et IV)

Comme il a été montré dans la première partie de cette thèse, l'« archivistique moderne » québécoise est basée sur des outils définis comme utiles pour le producteur, mais également sur les capacités professionnelles de l'archiviste qui doit effectuer différentes tâches comme l'évaluation et la conservation des documents en respect des besoins du producteur, de ceux de la recherche et de la nature objective des documents (Rousseau et Couture, 1982). Malheureusement, malgré la présence de plusieurs documents témoignant de la mise en place du Centre des dossiers et du Centre de documentation de Place Royale, il est impossible d'identifier le moindre outil archivistique au sein de l'ensemble documentaire. Cette situation empêche alors de dire de quelle manière les lois archivistiques de 1982 et 1983 et la théorie prônée par Couture, Rousseau et Ducharme ont concrètement été adaptées et appliquées aux archives de Place Royale. Il n'en reste pas moins que ces dernières apparaissent dès 1983 dans le plan de classification du Ministère (Phénix, 1996, p. 15) et que le discours environnant les centres des dossiers et de documentation est similaire à celui des archivistes québécois concernant l'efficacité prétendue d'une gestion contrôlée des documents, menée par des spécialistes capables de proposer une production, une conversation et une diffusion optimale des archives.

L'accessibilité des documents ne semble cependant pas avoir été le mot d'ordre des Archives nationales lors du versement en 1996. Sur le plan du contexte archivistique, la théorie défendue par Couture, Rousseau et leurs collègues est omniprésente et quasi monopolistique au sein de la province. La sortie en 1994 de l'ouvrage *Les fondements de la discipline archivistique* rappelle une bonne partie de ce que les auteurs affirmaient déjà en 1982 quant à la pertinence d'assurer une gestion intégrée des documents par des archivistes tout au long du cycle de vie. Il est également réaffirmé qu'il importe que l'archiviste n'interfère nullement dans l'ordre des documents et qu'il respecte scrupuleusement les limites des fonds versés. Il s'agit en effet pour Couture de « la loi qui régit toutes les interventions archivistiques » (Couture, 2011a, p. 61). Il est alors possible que ce soit cette crainte d'interférer dans l'ordre du fonds qui va faire que Marie Phénix ne va pas ou très peu intervenir lors de la livraison de l'ensemble documentaire de Place Royale.

Il n'en reste pas moins que l'archiviste des Archives nationales constate rapidement la présence d'un problème, ou tout au moins ressent une forme de gêne face à cette masse opaque d'archives. En effet, elle rejette le plan de classification du Ministère et propose rapidement le sien après avoir effectué l'analyse de l'ensemble des documents afin de « connaître le contenu réel des séries documentaires » (Phénix, 1996, p. 4). Ainsi, le plan de classification du Ministère, qui est censé permettre le repérage rapide de l'information selon la théorie archivistique québécoise, a visiblement posé des difficultés à Marie Phénix qui a ressenti le besoin de proposer un autre outil plus en lien avec ce qu'elle estimait être la réalité physique de ce qui se trouvait aux Archives nationales. Actuellement, la classification de Phénix, seul moyen pouvant faciliter le travail à celles et ceux qui souhaitent consulter et mieux comprendre l'ensemble documentaire de Place Royale, n'est toujours pas mentionnée dans la fiche descriptive de l'ensemble documentaire se trouvant dans la base de données des Archives nationales (Advitam). Ce n'est d'ailleurs pas la seule information manquante concernant les archives du projet de restauration. En effet, en plus du fait que les plus de 300 boîtes n'étaient pas identifiables dans l'ancienne base de données « Pistard » et qu'il a fallu qu'un archiviste des Archives nationales se rappelle que l'institution dispose de ces documents pour pouvoir les trouver⁹⁸, une bonne partie des descriptions de ces boîtes sont toujours lacunaires ou contiennent certaines informations erronées comme les dates de production des documents. Cette situation témoigne alors directement du manque de traitement par les archivistes de l'ensemble documentaire une fois son versement aux Archives nationales effectué. Encore de nos jours, les outils mis à disposition du lecteur par l'institution publique ne permettent pas de comprendre la structure du fonds E6 et encore moins de saisir celle de l'ensemble documentaire de Place Royale. Il est difficile de savoir pourquoi ce dernier est une sous-série de la série 8 consacrée aux « grands inventaires nationaux ». Les descriptions détaillées sont effectuées uniquement au niveau du fonds et de l'ensemble documentaire et tout le travail de classification effectué par Phénix avec la proposition de différentes séries pour les archives de Place Royale n'apparaît pas dans la base de données des Archives nationales qui donnent l'impression de ne pas se soucier de l'usage des archives sur le long terme. De nos jours, il est tout

⁹⁸ La situation s'est alors nettement améliorée avec l'arrivée d'Advitam et il est possible de retrouver les contenants en inscrivant « Place Royale » dans le moteur de recherche.

simplement impossible pour le lecteur qui souhaite les consulter de saisir ce que sont réellement les archives de Place Royale.

Ce qu'il faut retenir de ce récit du parcours des archives de l'ensemble documentaire de Place Royale est que le contexte influence directement la manière dont ces dernières sont pensées, produites et regroupées. Ainsi, il apparaît, comme l'affirme McKemmish dans l'ouvrage australien *Keeping Archives* qu'il est impossible de concevoir pleinement les archives sans prendre en considération leur(s) contexte(s) et qu'ils ne sont aucunement des objets objectifs et neutres (MacKemmish, 1993, p. 3). Dans le cas des archives de Place Royale, il est également possible de voir que, comme l'affirme Verne Harris, les documents issus de l'administration publique sont avant tout porteurs des voix des bureaucrates qui les produisent, les manipulent, les dissimulent ou les détruisent selon leurs intérêts directement liés à leur contexte (Harris, 1997, p. 135-136). Ainsi, il nous semble impossible, au vu de ce qui précède, de donner le moindre crédit à la position qui consiste à voir les archives comme un miroir sur le passé et dont l'accumulation serait le produit d'une accumulation naturelle.

Il reste néanmoins plusieurs questions qui méritent d'être posées. En effet, il a été vu que le contexte historique est constitué de plusieurs sous-contextes (politico-culturel, économique, social, théorique, etc.). Il serait alors pertinent de voir si ce sont toujours les mêmes sous-contextes que l'on retrouve à chaque fois que l'on effectue l'analyse d'un ensemble documentaire. Si cela venait à être le cas, il serait pertinent d'analyser jusqu'où va l'interdépendance entre ces sous-contextes. Grâce à l'accomplissement de travaux similaires à celui effectué dans le cadre de cette thèse, il deviendrait possible de constater si certains de ces sous-contextes ont systématiquement plus d'influence sur la production et/ou la mise en archives des activités accomplies que d'autres. Ainsi, plus on disposera de travaux de contextualisation, plus il sera possible d'identifier des tendances concernant l'impact du contexte historique et de ses sous-contextes sur la production et la mise en archives des activités étudiées.

3.2. Étudier les différentes formes de création, de conservation et d'utilisation des documents à partir de la théorie de l'exploitation comme rencontre telle que théorisée par Klein.

Pour rappel, l'exploitation des archives trouve ses origines dans les recherches menées par Yvon Lemay et Marie-Pierre Boucher sur la manière dont les artistes d'art contemporain appréhendent et utilisent les archives dans leurs œuvres. C'est dans le but d'étudier cette forme d'exploitation qu'ils développent la grille d'analyse des conditions d'utilisation. Par la suite, Klein développe sa propre conception de l'exploitation qu'elle définit comme une rencontre :

L'exploitation des documents comme la transformation de l'archive en un nouvel objet par le déplacement du sens qui est fait de la rencontre entre un utilisateur, son champ de connaissance, sa culture, son univers en quelque sorte ; et le document, sa matérialité, son contexte et son contenu. (Klein et Lemay, 2014, p. 47)

Dans sa thèse, elle étoffe cette définition en intégrant la notion de relation dialectique qui unit un objet avec son utilisateur dans un contexte donné :

La vérité d'un objet, sa nature, est alors à chercher dans la relation dialectique entre cet objet, le sujet qui l'appréhende et le moment historique dont participent à la fois l'objet et le sujet. Il faut en fait prendre en compte à la fois le temps des archives, les documents dans leur matérialité, leur contexte de production et leur contenu, et le temps de leur exploitation, le champ de connaissance de l'utilisateur, le contexte d'utilisation des documents et l'interprétation qui en est faite. (Klein, 2019, p. 120)

Il est alors possible de se baser sur cette définition pour penser les différentes formes d'exploitation effectuées tout au long du chantier de restauration de Place Royale. Ainsi, dans la section précédente, on a vu l'importance du contexte historique se rattachant à l'utilisation des documents.

Dans les années 1960 et 1970, l'État souhaite devenir un acteur majeur tant dans le secteur de la culture afin de créer un sentiment de fierté nationale que dans celui de l'économie, dans le cadre d'une politique interventionniste qui voit le gouvernement investir dans des projets comme Place Royale en espérant créer des emplois, mais également rapporter d'importants revenus grâce au tourisme. Tout est alors fait pour donner au quartier historique le style architectural français que l'on estime être celui de ses origines. Le champ de connaissance mobilisé par les historiens n'est alors pas celui qui consiste à savoir interpréter les archives pour penser l'histoire sociale, culturelle, économique et politique de Place Royale aux 17^e, 18^e et 19^e siècles, mais celui à connaître suffisamment les actes officiels et les documents iconographiques de cette époque pour pouvoir

sortir rapidement tous les éléments permettant la restitution. D'une certaine manière, il y a une violence qui est faite contre ces archives historiques à qui on nie un temps et une matérialité pour se focaliser uniquement sur leur contenu. Leur contexte de production n'est envisagé que dans l'optique où il doit s'inscrire au sein d'une période que l'on estime être celle de la Nouvelle France durant laquelle le style architectural français dominait.

La situation est tout à fait similaire pour les ingénieurs et les architectes. En effet, c'est une fois encore cette volonté de redonner à Place Royale un style français qui va déterminer leur manière d'appréhender les informations se trouvant dans les rapports des historiens et dans les documents historiques. Le champ de connaissances mobilisé n'est alors pas celui d'un architecte capable d'intégrer du moderne dans de l'ancien et de prendre en considération la trame urbaine d'un quartier pour offrir un tout cohérent, mais la capacité de dessiner des maisons dans un style architectural prédéfini. Par ailleurs, comme il a été constaté dans cette thèse, la vaste majorité des plans et dessins se trouvant dans le dossier « S55-D1 : Restauration de la Place Royale à Québec » a été produite durant la première période du chantier et témoigne directement de cette volonté de restitution des maisons. Le tout contribue à donner l'impression d'un architecte ou d'un ingénieur plus dessinateur d'une certaine image du Québec français que d'un professionnel souhaitant respecter un patrimoine immobilier selon les traités internationaux et réfléchissant sur la manière d'intégrer cette histoire au sein d'une société qui a évolué.

Dans les années 1980, le gouvernement provincial et son ministère des Affaires culturelles sont de plus en plus mis dos au mur et doivent constamment démontrer la pertinence de leurs interventions et l'efficacité de leur bureaucratie à une nouvelle génération d'hommes politiques, mais également d'entrepreneurs, qui exigent la délégation d'une partie des tâches assumées par les institutions publiques à des entreprises privées. La prise en considération des idées néo-libérales et l'intégration du secteur privé dans le chantier de restauration de Place Royale entraînent logiquement l'abandon de la formation d'un bureau unique comme le BCPR et une augmentation du nombre d'acteurs tous unis par des relations contractuelles qui établissent leurs droits et leurs devoirs. Dans ce contexte nouveau, le champ de connaissance mobilisé par les architectes et les ingénieurs ne consiste plus à savoir dessiner des maisons dans un style prédéfini, mais à être capable de superviser un chantier et à diriger les différents intervenants qui y participent. Dans leur activité de validation des travaux effectués (Chênevert et Lavigne, 1983, p. 1), les documents

(et plus précisément les contrats, les devis, les rapports d'étape et les décisions juridiques) apparaissent comme des outils précieux permettant d'étayer leurs propos. La matérialité et le contenu des documents deviennent primordiaux, car ces derniers doivent être authentiques, fiables et intègres afin de pouvoir être pleinement mobilisables. En effet, il est strictement impossible pour les architectes ou les ingénieurs de s'appuyer sur un contrat, par exemple, si ce dernier n'est pas signé, incomplet ou perdu. Ainsi, la manière dont les architectes et les ingénieurs des années 1980 appréhendent les documents administratifs du chantier est davantage basée sur des considérations techniques, légales et contractuelles. Ils deviennent ces technocrates, souhaités par le contexte bureaucratique de leur époque, qui assurent avant tout que les entreprises et firmes privées mandatées accomplissent leurs tâches en respect des contrats et des cahiers des charges préalablement établis.

La situation est similaire en plusieurs points pour les chercheurs et les firmes mandatés pour l'accomplissement de la recherche historique sur Place Royale. En effet, sur le plan du contexte bureaucratique et politique, il n'existe plus un bureau des historiens établi par le Ministère, mais un ensemble de personnes morales et physiques tenus par des relations contractuelles et supervisées par des fonctionnaires responsables de la recherche. Le détachement de la recherche du projet de restauration en tant que tel a pour conséquence que les historiens et historiennes ne sont plus engagés pour leur capacité à trouver et lire des actes officiels afin d'en tirer des éléments utiles à la restitution mais pour leurs compétences d'analyse et d'interprétation des documents historiques, dans le but de proposer une histoire sociale, politique et économique de Place Royale. Cependant, leur expérience concernant la manière dont ils appréhendent les archives historiques, les interprètent et produisent leurs notes et outils de travail est régie par les responsables de la recherche. Ces derniers sont des fonctionnaires devant, compte tenu du contexte politique très critique vis-à-vis des tâches assumées ou supervisées par le gouvernement, rendre des comptes et donc s'assurer du bon déroulement de l'ensemble du programme de recherche. Dans cette perspective, il est intéressant de noter que le temps d'exploitation des archives n'est pas le même pour les chercheurs et pour les responsables.

En effet, alors que les chercheurs exploitent leurs documents le temps de leur recherche, les responsables du programme souhaitent s'assurer que les outils et notes produits par les chercheurs ne soient pas mobilisables uniquement durant la recherche, mais exploitables pendant toute la

durée du programme. C'est par ailleurs cette différence de vision concernant le temps d'exploitation des documents qui explique l'incompréhension identifiée dans cette thèse entre Renée Côté, Louise Décarie d'un côté et le groupe Arkhis Inc. de l'autre sur la pertinence de présenter convenablement les notes de travail des chercheurs (Côté et Décarie, 1983, p. 11-12, Moussette, 1981, p. 6 et Côté et Décarie, 1987b, p. 2). De plus, Côté et Décarie ne sont pas totalement engagées pour le même champ de connaissance que les chercheurs. En effet, bien qu'elles interviennent directement dans le travail de ces derniers et qu'elles puissent signaler leur désaccord face à l'interprétation qui est faite d'un document historique, les deux responsables de la recherche sont principalement là pour être des expertes capables d'assurer le suivi d'un projet dans son entier. En résumé, nous avons donc d'un côté des chercheurs (firmes ou personnes physiques) qui vont faire expérience de leurs documents dans le cadre du temps de la recherche qui leur est confiée et des responsables du programme qui vont s'assurer de la pertinence du travail des chercheurs, mais qui vont également et surtout se projeter sur un temps plus long et penser l'exploitation des archives de la recherche sur près d'une décennie. Ainsi, cette différence de temporalité dans l'exploitation des archives et cette différence de compétence font que l'expérience des documents n'est pas la même.

En résumé, au regard des exemples présentés ci-dessus, il apparaît que les contextes dans lesquels évoluent les acteurs de Place Royale exercent une influence directe sur les formes d'exploitation des archives. Suivant la relation aux contextes économique, politique, social, culturel bureaucratique et professionnel des personnes qui les exploitent, les documents peuvent être perçus et utilisés de manières drastiquement différentes.

Cette observation concernant l'importance du contexte dans l'exploitation des archives de Place Royale doit être complétée par la présentation d'un autre phénomène identifié au sein de l'ensemble documentaire. En effet, que ce soit tant pour les activités en lien avec le chantier de restauration, que pour celle réalisées dans le cadre de la recherche historique, il apparaît que le producteur est également appelé à être utilisateur de ses propres documents dans des contextes et pour des finalités qui changent dans le temps. Or, chaque nouvelle utilisation des archives par le producteur constitue une nouvelle forme d'exploitation comme rencontre. C'est par exemple le cas lorsque les historiens des années 1970 réutilisent leurs notes de recherche et leurs transcriptions d'actes officiels des siècles passés pour produire leurs recommandations adressées aux architectes.

Alors qu'il y a eu une première rencontre lors de la production des notes de recherche à partir des actes officiels trouvés, ces notes sont à nouveau rencontrées lorsque les historiens rédigent les rapports et les textes pour les architectes responsables de la restitution. Parce qu'ils se situent dans un contexte nouveau où ils doivent restituer ce qu'ils ont trouvé à des personnes qui n'ont pas forcément vu les documents originaux des 17^e, 18^e et 19^e siècles, les historiens doivent effectuer un travail intellectuel différent qui va forcément façonner leur manière d'appréhender les notes qu'ils ont préalablement rédigées. De même, lorsque l'architecte du BCPR s'appuie sur les notes des historiens pour produire ses propres rapports et autres écrits visant à énumérer les travaux qu'il convient à effectuer, il est un sujet armé de son champ de connaissance et s'inscrivant dans un contexte d'utilisation qui va interpréter le contenu des rapports des historiens. Il y a une rencontre et une interprétation qui a lieu. Par la suite, ce même architecte va s'appuyer sur ses lectures et ses notes personnelles pour dessiner ses plans et dessins des maisons. Il refait expériences des commentaires des historiens à partir de ses propres notes pour les adapter à ses besoins professionnels. Dans un nouveau contexte plus ou moins similaire à celui de la création de ses notes, l'architecte va faire appel à une autre partie de son champ de connaissance pour faire interprétation, sous une forme dessinée, des documents qu'il a préalablement rédigés. Ces plans et ces dessins vont par la suite être rencontrés, expérimentés et modifiés à plusieurs reprises durant le déroulement du chantier. Ainsi, entre le moment où les historiens produisent leurs notes de recherche et le moment où les architectes produisent et manipulent leurs plans, il existe tout une série de rencontres effectuées par ces deux groupes d'acteurs qui ne cessent continuellement d'expérimenter les documents des autres, mais également leurs propres archives dans le but d'accomplir leurs activités qui évoluent. Il est donc possible de concevoir un parcours documentaire centré sur les différentes rencontres effectuées par les acteurs qui produisent, utilisent et conservent des documents selon leurs besoins du moment.

Toutes ces observations sur l'importance du contexte et sur le réemploi des archives par les acteurs nous amènent à réfléchir sur le rôle joué par les connaissances, le passé et les compétences de la personne qui effectue l'exploitation des archives. En effet, l'analyse de l'ensemble documentaire démontre également que la manière dont les documents sont perçus et exploités dépend grandement du passé et des connaissances de celui ou celle qui les appréhende. À titre d'exemple, la reconnaissance durant la toute fin des années 1970 de l'importance des archives des premières années du chantier et de la nécessité de mettre rapidement en place un système de gestion intégré

des documents est rendu possible grâce à la mobilisation d'individus comme Roland Pétrin et certains membres de la DGD qui font preuve de fortes connaissances en archivistique et en records management. En effet, à travers le vocabulaire qu'ils déploient dans leurs rapports et les interventions qu'ils effectuent, ces personnes témoignent d'un bagage théorique et de compétences professionnelles leur permettant de voir l'importance administrative, légale et historique des documents. Il est alors fort probable que les architectes et les historiens des années précédentes ne disposaient pas des mêmes connaissances et qu'ils n'avaient pas la même sensibilisation concernant leurs archives. Ces dernières n'étaient alors que des outils utiles à l'accomplissement des activités et il ne convenait pas forcément de les préserver une fois le travail effectué. Cependant, il importe de ne pas non plus sombrer dans la généralisation. En effet, la forte présence de documents signés par Michel Gaumond, alors membre important du bureau des historiens de Place Royale, témoigne directement de l'intérêt que l'archéologue avait déjà durant les années 1970 pour les archives qu'il produisait. C'est cet intérêt personnel qui va directement contribuer à ce que nous disposons de nos jours d'un certain nombre de documents témoignant des premières années du chantier. Le fait que Gaumond signe ses documents afin d'attester physiquement de sa propriété sur ces derniers témoigne concrètement d'un intérêt pour ces derniers qu'il tient à conserver. Dans une même perspective, c'est parce qu'elles sont sensibilisées aux ratés du programme de recherches des années 1970 que Renée Côté et Louise Décarie vont tout faire pour assurer une production et une conservation optimale des archives et outils utilisés par les chercheurs mandatés par le ministère. Leur vigilance est d'autant plus accentuée par une volonté à défendre ardemment le travail accompli face aux restructurations et aux coupures budgétaires dont le programme est victime. Ainsi, il apparaît tout au long de l'analyse de l'ensemble documentaire de Place Royale que le passé, les connaissances et les compétences des personnes qui ont exploité les archives du chantier et de la recherche façonne la manière dans ces dernières sont appréhendées.

En conclusion, le triptyque personne, archives et contexte développé par Klein dans le cadre de sa définition de l'exploitation des archives comme rencontre est pleinement mobilisable pour analyser les différentes formes de production, d'utilisation, de conservation et de diffusion des documents dans le cadre du chantier et de la recherche historique de Place Royale. Une vaste partie de l'histoire des archives de Place Royale est entièrement analysable en se basant sur la définition que la chercheuse et professeure en archivistique donne dans son ouvrage (Klein, 2019, p. 120).

Ainsi, l'exploitation des archives comme rencontre apparaît comme une réflexion efficace permettant une compréhension des archives et de leurs raisons d'être. Nous pourrions être tenté de vouloir discerner un élément fort dans ce triptyque relationnel. Cependant, comme il est impossible d'avoir la moindre rencontre sans document, il est également inenvisageable de concevoir une relation sans un individu disposant de connaissances et d'une capacité à appréhender. De la même manière, toute rencontre s'effectue forcément dans une temporalité et donc au sein d'un contexte qui participe directement à l'usage qui sera fait des documents. Ainsi, toute tentative de démarquer un de ces trois éléments semble être contreproductif et condamné à l'échec. Il conviendrait néanmoins d'effectuer l'analyse approfondie d'autres fonds et ensembles documentaires pour confirmer ou infirmer la pertinence de cet outils analytique que semble être l'exploitation des archives comme rencontre.

3.3. Saisir le parcours de l'ensemble documentaire de Place Royale et comprendre ce qu'il nous dit sur l'archivistique théorique

Dans l'introduction de cette thèse, nous justifions notre prise de distance avec la notion de collection utilisée par Marie Phénix afin de parler des archives de Place Royale. En effet, même si nous reconnaissons que l'ensemble documentaire est le résultat de plusieurs interventions qui ont profondément marqué et transformé le regroupement de ses archives, nous estimons néanmoins qu'il reste le résultat de la réunion de documents visant à témoigner des activités accomplies et gardées par une ligne de gardiens responsables. Il ne nous semble donc pas totalement légitime de voir cet ensemble comme un regroupement purement thématique des documents basé sur des considérations strictement personnelles d'un individu qui aurait agi selon ses intérêts propres comme Couture et Rousseau définissent la collection (Couture et Rousseau, 1994, p. 283). D'une certaine manière, les archives de Place Royale se placent à cheval entre les notions de fonds et de collection dans la théorie archivistique traditionnelle.

Comme il a été montré dans cette thèse, les premières décennies du chantier sont marquées par une absence manifeste de prise en considération des archives comme éléments importants du chantier. Ce manque de considération entraîne alors une production, une utilisation et une conservation strictement personnelles des documents produits. Il n'y a effectivement à cette époque aucune politique de gestion programmée des documents établie par un archiviste ou par un organisme responsable. Il est alors intéressant à noter que l'analyse de la production, de la mise en

archive et de l'exploitation des archives des années 1960 et 1970 a été possible non pas grâce, mais malgré les pratiques archivistiques des années 1980. En effet, l'adaptation québécoise des principes théoriques américains et français d'une gestion en trois temps des archives va entraîner la mise en place progressive d'une gestion intégrée des documents et la construction d'entrepôts intermédiaires édifiés dans le but de réduire les coûts en rassemblant les archives semi-actives.

C'est alors justement cette politique de regroupement des documents qui va faire que, le 31 décembre 1981, l'incendie survenu au centre de pré-archivage de la rue Dalton va entraîner la perte de plus de 35 700 boîtes (Lessard, 2005, p. 174), dont une partie était consacrée au chantier de Place Royale. Parallèlement à cela, le souci d'efficacité qui caractérise le discours archivistique québécois des 1980 va provoquer que les archives survivantes des années antérieures vont être retraitées par les archivistes du Centre des dossiers afin de les rendre plus facilement exploitables. Les gestes archivistiques, quel que soit le moment où ils se produisent, quand ils ne sont pas renseignés, apparaissent comme une nouvelle couche recouvrant complètement ou partiellement les gestes autrefois portés sur les documents. Paradoxalement, ce sont les rapports des années 1978 à 1980 sur l'état des archives de Place Royale qui, bien qu'ils aient directement contribué à instaurer ce retraitement des archives du projet, ont également, grâce à l'état des lieux des archives qu'ils proposent, permis de saisir la production, la mise en archives et l'exploitation des archives avant ce vaste chamboulement des documents.

Mais le développement et la mise en pratique de la théorie archivistique québécoise au cours des années 1980 marquent-ils pour autant l'émergence d'une nouvelle ère où il n'y aurait qu'une seule et unique gestion rationnelle des documents établie par des experts cohérents dans leur ligne de conduite ? L'analyse de l'ensemble documentaire ne va pas réellement dans ce sens. Pour rappel, Pétrin définit en 1978 son Centre des dossiers comme « une entité administrative responsable de recevoir, gérer et rendre disponibles aux usagers les différents documents et dossiers utiles au personnel de la direction générale du patrimoine » (Pétrin, 1978a, p. 8). Ce monopole de la gestion des archives détenu par un seul service constitué d'experts est rappelé dans le rapport de la DGD de 1980 : « le poste de classement opérera sur une base de classement des informations conçu pour opérer seul, c'est-à-dire que chaque professionnel n'a pas à se monter un système parallèle pour les informer qui le concernent dans son bureau. » (DGD, 1980, p. 2). Cette vision monopolistique s'observe également dans l'ouvrage de 1982 où Carol Couture et Jean-Yves Rousseau où, alors

qu'ils parlent de la production et de la mise en place d'une politique de traitement des documents, affirment que l'administration de l'organisation doit impérativement créer un service doté de ressources humaines et matérielles suffisantes pour pouvoir mener à bien une gestion des documents efficace (Rousseau et Couture, 1982, p. 18).

Dans le cas de Place Royale, le problème est que le Centre des dossiers ne dispose presque jamais d'un statut de monopole sur la gestion des archives du chantier de restauration. Par exemple, concernant la création des documents, la DGD affirme dans son rapport de 1980 que le Centre des dossiers a le devoir de concevoir et d'établir les différents types de documents produits (DGD, 1980, p. 5). Pour Couture et Rousseau, bien que les spécialistes du traitement des documents d'un producteur n'agissent pas forcément seuls lors de la création et doivent souvent collaborer avec les services responsables de la conception graphique et de la reproduction des documents, ils restent néanmoins le point de départ de l'équipe pluridisciplinaire chargée de rationaliser la création des documents afin que ces derniers répondent aux besoins du producteur et permettent de retrouver facilement l'information (Rousseau et Couture, 1982, p. 49).

Le problème avec Place Royale est que l'arrivée sur le chantier de plusieurs entreprises privées mandatées pour effectuer la restauration entraîne la multiplication de documents produits selon des modèles différents. Dans cette situation, les professionnels du Centre des dossiers n'ont pas toujours autorité sur le personnel de ces entreprises pour lui dire de quelles manières produire les documents afin qu'ils puissent correspondre aux besoins en information des services du gouvernement. Cela peut s'observer par exemple avec les rapports des travaux terminés et en cours qui ne sont pas toujours structurés de la même manière et qui ne contiennent pas les mêmes informations selon l'entreprise ou la personne qui les a créés. On observe une situation similaire dans le cadre de la recherche historique où René Côté et Louise Décarie peinent à faire en sorte que les firmes mandatées corrigent leur synthèse, modifient leurs notes ou tout simplement transfèrent ces dernières une fois que la recherche est terminée et que le paiement a été effectué. En résumé, la délégation d'une partie des tâches autrefois assumées par le Ministère entraîne la multiplication d'acteurs jouissant, même s'ils sont tenus de respecter les contrats signés, d'une grande indépendance. Cette situation contribue à ce que les fonctionnaires responsables du Ministère, faute d'une autorité totale sur celles et ceux qui accomplissent concrètement les

activités, ne parviennent pas toujours à obtenir des documents basés sur un modèle unique pour les différents chantiers ou recherches historiques.

Mais, cette privatisation du chantier et la multiplication des acteurs n'ont alors pas uniquement une influence sur la production des documents, mais également sur le classement et le nommage des dossiers. Dans le rapport de Roland Pétrin, il est écrit que le Centre des dossiers doit proposer un classement rationnel des documents dans des « dossiers appropriés » et que le système de gestion mis en place doit faciliter le repérage de ces derniers (Pétrin, 1978a, p. 9). Plus tardivement, la DGD affirme que les documents relatifs aux activités de l'organisme doivent être gérés selon un système de classement uniforme (DGD, 1980, p. 5). Dans *Les archives au XXe siècle*, il est indiqué que la mise en place d'une politique de classement des documents doit permettre un traitement rationnel de ces derniers afin d'en faciliter le repérage et soutenir les activités du producteur (Rousseau et Couture, 1982, p. 101). L'une des tâches fondamentales dans la conception d'une politique de classement efficace est alors l'étude des besoins qui est effectuée grâce à la rencontre des acteurs. Cette rencontre doit également permettre de mieux saisir les activités accomplies par le producteur des archives pour planifier le classement des documents en réponse aux besoins propres de chacune de ses activités (Rousseau et Couture, 1982, p. 108-109). Mais une fois encore, dans le cas de Place Royale, la privatisation du chantier est une activité inédite pour laquelle il n'est pas toujours possible de connaître à l'avance l'ensemble des acteurs qui vont y participer. Lorsque le Centre des dossiers de Place Royale est constitué au début des années 1980, le chantier est en pleine transition. Le ministère des Affaires culturelles, soucieux de se désengager et de réduire les coûts, ne sait pas encore de quelle manière procéder pour arriver à ses fins. Dans ce contexte, il est très difficile, voire impossible, pour les professionnels du Centre des dossiers d'identifier quels seront les besoins documentaires en lien avec le projet 56-E-80 ou la vente des propriétés à la SODICC. Ces deux projets, bien qu'ils partagent les mêmes objectifs de réduction des coûts et de mise en retrait du Ministère, ne sont pas menés de la même manière. C'est donc à vue que les professionnels du Centre des dossiers gèrent les documents qu'on leur remet. Dans notre thèse, nous avons identifié que si les dossiers de ces deux activités sont titrés de façon uniforme et que l'ensemble des documents sont regroupés par ordre chronologique, c'est probablement afin d'en faciliter le repérage et éviter un classement trop chronophage. Mais il importe maintenant de nous demander si l'abandon du système de classement en 11 catégories qui était autrefois utilisé pour séparer les documents administratifs des années antérieures n'est pas

tout simplement dû au fait que le personnel du Centre des dossiers n'arrive pas à identifier de quoi seront constitués les futurs dossiers administratifs et qu'ils décident de choisir un système de classement moins « précis » pour éviter de devoir le reprendre par la suite. Dans le cas de la recherche historique, on pourrait s'imaginer que les archives produites dans le cadre de cette activité, parce que cette dernière est plus connue et donc plus facilement appréhendable, seraient mieux classées. Cependant, on revient sur cette dépendance des professionnels du Centre des dossiers vis-à-vis de ce que les chercheurs veulent bien leur verser. Dans certains cas, les documents d'appoints d'une recherche sont regroupés dans des dossiers à part, tandis que pour d'autres ils sont mélangés avec la synthèse finale. On ne comprend pas pourquoi certaines recherches ont de la correspondance réunie au sein de dossiers de travail et d'autres pas. Il y a dans l'ensemble documentaire de Place Royale un sentiment d'incertitude générale concernant la manière de classer les documents sur lesquels les professionnels responsables de leur gestion n'ont finalement pas ou peu de maîtrise et de capacité à les connaître à l'avance. C'est probablement cette incertitude et cette faible maîtrise sur les documents produits qui peuvent également expliquer pourquoi la politique de tri de ces derniers semble ne reposer sur rien de tangible et que l'on trouve des dossiers administratifs avec des documents focalisés sur des détails comme le choix du distributeur de papier toilette⁹⁹ et d'autres qui ne sont constitués que de la correspondance et des rapports de chantier.

Ainsi, l'impossibilité par les professionnels des centres des dossiers et de documentation de totalement contrôler les documents produits a eu un impact non négligeable sur la constitution et le classement de l'ensemble documentaire de Place Royale. Le fait que Marie Phénix affirme dans son rapport avoir senti le besoin de voir par elle-même le contenu de dossiers afin de pouvoir pleinement saisir leur contenu et de proposer un plan de classification conforme à la réalité observée (Phénix, 1996, p. 4) indique très distinctement la présence d'un problème structurel grave. Cela est d'autant plus interpellant que les archives sont arrivées non pas par une acquisition surprise, mais bien par versement effectué plus de dix ans après la loi de 1982 qui exige que les organismes publics rendent facilement accessible leurs archives grâce à la mise en place d'une liste de classement des documents facilitant le repérage de l'ensemble de ces deniers (Légis Québec, s. d. b., art. 16) et également après la *Loi sur les archives* de 1983 qui demande la production d'un

⁹⁹ 1996-04-018/110

calendrier de conservation planifiant à l'avance le lieu et le moment d'entreposage des documents. La théorie archivistique québécoise de l'époque indique alors clairement que : « Les fonds déjà organisés gardent leur classification d'origine » et que c'est uniquement pour les archives arrivées désorganisées que l'archiviste crée sa propre classification (Gargon-Arguin, 1994, p. 28).

Ainsi, le geste effectué par Marie Phénix revient explicitement à dire que l'ensemble documentaire était soit désorganisé, soit qu'il était impossible de comprendre la logique se cachant derrière la classification proposée par le Ministère. Pour rappel, les archives de Place Royale constituaient déjà lors de leur versement une partie de la série 4 000 du plan de classification du ministère des Affaires culturelles. Au vu du contexte législatif et théorique de l'époque, Phénix n'aurait pas dû faire le travail d'analyse qu'elle a effectué lors du versement.

Ce qu'il faut identifier de ce destin de l'ensemble documentaire de Place Royale, ce n'est pas tant l'échec de la théorie archivistique québécoise, une telle condamnation serait tout bonnement injuste, mais la finalité de tout principe théorique de la discipline, et ce pour n'importe quel pays. Il y a effectivement quelque chose de rassurant à se dire que, pour chaque situation, il existe une règle ou un outil décidant à l'avance quels doivent être les gestes à effectuer. La théorie enseignée dans les écoles de bibliothéconomie peut effectivement donner cette impression que l'archiviste est toujours capable de se prémâcher le travail en établissant des politiques ou des calendriers qui lui diront constamment quoi faire. Cependant, bien que ces outils soient effectivement utiles et doivent être mis en place, il importe de garder à l'esprit que la réalité est loin d'être aussi simple et qu'il n'est pas toujours possible de tout planifier par avance. En Suisse, plusieurs archivistes commencent à dire que le sort final des documents décidé dans les calendriers de conservation n'est plus le « sort final », mais le « sort final pressenti ». En effet, face à la réalité des archives effectivement versées et à l'évolution du contexte, il faut parfois s'adapter et revoir un jugement qui avait préalablement été établi quelques mois ou années auparavant. Le bon archiviste n'est donc et ne sera jamais celui qui suit aveuglement des règles, eussent-elles été établies par lui, mais celui qui saura constamment trouver une solution face à la multitude des imprévus qu'il rencontrera durant sa carrière. C'est alors sur cette capacité de l'archiviste à s'adapter face à l'imprévu que doivent se baser la théorie archivistique et les outils de la discipline. Qui dit choix d'adaptation, dit forcément prise de décision. Cette dernière est alors toujours basée sur l'expérience et la subjectivité de la personne qui estime agir de la manière la plus rationnelle

possible. Cependant, toute personne ayant travaillé dans un service ou un centre d'archives a dû à un moment donné reprendre le travail de l'un de ses collègues (ancien ou contemporain) et se confronter à un mur d'incompréhension. Pour ceux que ce collègue ne soit pas disponible, cet exercice peut devenir un véritable casse-tête chinois. À partir de là, il nous semble primordial que les penseurs de la discipline réfléchissent à concevoir des outils donnant à la personne qui gère les documents, et ce à quelque moment que ce soit du parcours documentaire, la possibilité d'expliquer ses gestes afin de faciliter au mieux la compréhension de ces derniers pour les lecteurs futurs. Il importe à chaque évaluation ou classement des documents de comprendre les anciens gestes portés aux documents.

Conclusion

En effectuant l'analyse du parcours de l'ensemble documentaire de Place Royale, cette thèse ouvre une série de réflexions sur plusieurs sujets annexes à l'archivistique qui mériteraient d'être explorés par des chercheurs d'autres disciplines. Ainsi, les résultats obtenus dans le cadre de cette recherche questionnent sur la capacité de l'administration publique provinciale à agir de façon cohérente. En effet, en lien avec l'incapacité à penser la gestion des archives du chantier sur le long terme, la difficulté à concevoir un projet de restauration pour Place Royale durant près de trois décennies témoigne d'une absence totale de vision sur le long terme du ministère des Affaires culturelles. Le cas de Place Royale donne l'impression que l'administration publique n'a jamais réellement su de quelle manière agir afin de gérer le « passé » de la province depuis les années 1960 et la Révolution tranquille. Une piste pouvant expliquer cette situation serait alors la volonté de technocratisation de l'administration publique durant les années 1980 allant de pair avec l'émergence d'un discours néo-libéral qui souhaite ardemment réduire les interventions étatiques et améliorer l'efficacité de la bureaucratie gouvernementale. En l'espace de seulement 20 ans, le Québec passe d'une volonté de disposer d'un état interventionniste fort au désir de voir l'administration publique déléguer une partie de ses tâches au secteur privé et être dirigée par des experts. Il serait alors pertinent de voir si ce discours néo-libéral porté durant les années 1980 par ce que François Ricard appelle la « génération lyrique » (1994) n'a pas contribué à une certaine désorganisation de l'administration publique qui se construisait encore et qui ne disposait pas des assises suffisantes pour une telle remise en question de ses fondements. Ce sentiment général d'une administration publique en perdition doit ainsi être confirmé ou infirmé par des études s'inscrivant en continuité aux réflexions déjà entamées par des auteurs comme James Ian Gow (1986 et 1994) concernant l'histoire de la bureaucratie provinciale de la seconde moitié du vingtième siècle.

Concernant l'architecture et les principes de restauration au Québec, il nous apparaît intéressant de donner la parole aux auteurs du rapport de juin 2020 du Vérificateur général du Québec concernant la « Sauvegarde et valorisation du patrimoine immobilier » :

Il n'y a pas de stratégie d'intervention en matière de patrimoine immobilier, alors qu'une telle stratégie aiderait notamment le MCC (Ministère de la Culture et des Communications) à susciter l'adhésion collective et à résoudre des enjeux de sauvegarde qui existent depuis des décennies.

(...)

Le MCC ne détient pas l'information qui lui permettrait de bien intervenir sur le patrimoine immobilier québécois

(...)

L'état ne fait pas preuve d'exemplarité en matière de sauvegarde et de valorisation du patrimoine immobilier. (Rivard, 2020, p. IV)

Il est intéressant et navrant de constater que ces observations auraient déjà pu être formulées à la fin du chantier de restauration de Place Royale et que rien ne semble avoir changé au Québec depuis.

Comme il a été montré dans cette thèse dans la section relative à la multiplication des rapports et des principes de restauration rédigés durant les années 1967 à 1978, le ministère des Affaires culturelles n'a jamais réellement su de quelle manière procéder pour effectuer la restauration du quartier historique de Québec et, à partir des années 1980, n'a également pas su maîtriser l'arrivée du secteur privé dans le projet de Place Royale. On retrouve donc cette absence de « stratégie d'intervention » telle qu'elle a nouveau été décrite dans le rapport de 2020.

Il est par ailleurs également formulé dans ce même rapport :

Il (le MCC) n'alloue pas de ressources spécifiques à la surveillance et au traitement de l'information sur la sauvegarde et la valorisation du patrimoine, afin d'être au fait des nouvelles connaissances et pratiques développées ailleurs (ex.: autres méthodologies d'évaluation du patrimoine, nouvelles possibilités de documenter l'étude des caractéristiques d'un bien, réussites exemplaires) et de les intégrer dans sa réflexion et ses pratiques. À travers les années, il n'a réalisé que quelques recherches ponctuelles. (Rivard, 2020, p. 79)

Une fois encore, il est possible d'établir un lien direct entre cette absence de veille au sein du MCC et les difficultés rencontrées par les chartes et les traités internationaux relatifs au patrimoine bâti à s'imposer au Québec durant des années 1960 et 1970. En effet, comme il a été indiqué dans cette thèse, c'est uniquement à partir de la seconde moitié des années 1970 que le respect de l'évolution du bâti et que la place centrale des archives dans le processus de restauration sont graduellement pris en considération par les ingénieurs et les architectes des autorités provinciales. Cette évolution n'arrive alors qu'après l'émergence des controverses et des critiques formulées à l'encontre du projet de Place Royale. Il faut par exemple attendre 1982 pour que le Service de l'urbanisme de la division du Vieux-Québec propose un « guide » prônant une restauration respectueuse de l'ensemble des éléments qui incarne l'évolution architecturale des édifices et qui se base sur la production de dossiers historiques, mais également de relevés, de rapports de fouille et d'études structurales qu'il importe dorénavant de bien préserver et de rendre accessible (Service de

l'urbanisme – division du Vieux-Québec, 1982, a2). C'est bien plus tard, en 1991, que le ministère des Affaires culturelles édite le livre de Claude Reny qui, après une introduction prenant la forme d'une attaque frontale faite à l'encontre des travaux de restauration effectués par le gouvernement québécois durant les décennies passées, propose des principes de restauration plus en rapport avec la théorie scientifique de l'époque (Reny, 1991). Ainsi, ce n'est pas un phénomène nouveau que le Ministère responsable de la Culture tarde à s'instruire sur les théories et les pratiques en lien avec son champ de compétences. Depuis vingt ans, des personnalités comme l'architecte Pierre Larochelle interpellent encore le MCC afin que son personnel se forme aux « nouveaux outils cognitifs et méthodologiques » que les changements sociétaux actuels exigent des experts du patrimoine urbain (Larochelle et Iamandi, 1999, p. 1). Larochelle déplore que « l'approche cognitive-explicative » permettant de saisir les processus de transformations des édifices et de comprendre la relation que les individus entretiennent avec leurs milieux bâtis, de saisir « l'identité de l'existant », ne soit pas suffisamment connue des experts gouvernementaux qui se basent encore beaucoup trop sur des considérations économiques pour penser la préservation des édifices (Larochelle et Iamandi, 1999, p. 4 et Larochelle, 2019, p. 1). Il conviendrait donc que des chercheurs en architecture et des experts du patrimoine se saisissent du sujet et identifient ce qui contribue à ce que les théories architecturales les plus récentes sur la conservation et la transformation des édifices historiques peinent à s'installer au Québec.

Pour revenir sur l'archivistique, il est également difficile de ne pas faire un parallèle entre les observations du rapport de 2020 relatives au fait que le MCC ne détient aucune information pertinente lui permettant de bien intervenir sur le patrimoine immobilier québécois (Rivard, 2020, p. 86) et le sentiment que les archives de Place Royale ont tout bonnement été abandonnées lors de leur versement en 1996. En effet, face à un Ministère qui ne pense pas sur le long terme à la préservation de son patrimoine bâti et qui ne perçoit pas l'intérêt de continuellement mettre à jour ses connaissances sur cette thématique, il est logique que les archives en lien avec l'un de ses plus grands chantiers de restauration ne soient pas considérées comme fondamentales et que personne ne prenne la peine de faciliter leur mise en valeur. Par ailleurs, il est intéressant de noter que les constats effectués par les rapporteurs de 2020 qui affirment que « l'état ne fait pas preuve d'exemplarité en matière de sauvegarde et de valorisation du patrimoine immobilier » et que le Ministère « ne possède pas de portrait complet des immeubles patrimoniaux appartenant au gouvernement du Québec (...) » se basent sur la visite de plusieurs institutions publiques, dont

BAnQ (Rivard, 2020, p. 103). Ainsi, tout semble indiquer qu'il existe un réel problème de prise en considération du rôle que peuvent jouer les archives dans cette quête de connaissance des biens patrimoniaux et que cela a un impact direct sur leur prise en charge. Cela est d'autant plus dommageable que les archives comme celles de Place Royale, même si elles ont imparfaitement été gérées par le passé, peuvent directement participer à l'une des recommandations du rapport « Sauvegarde et valorisation du patrimoine immobilier » qui consiste à :

Se doter d'une information sur le patrimoine immobilier fiable, complète et en cohérence avec ce qu'il considère comme important de léguer aux générations futures, laquelle lui permettra notamment de déceler les risques qui menacent les biens et de prendre les décisions pour y faire face en temps opportun. (Rivard, 2020, p. 107)

Mais pour que les archives puissent jouer un rôle significatif dans le patrimoine bâti, ainsi que dans n'importe quel autre domaine professionnel, il convient de saisir leur véritable nature et de concevoir une archivistique prenant pleinement en considération la manière dont les acteurs qui les créent, les utilisent, les conservent et les diffusent, les appréhendent. Les trois questions présentées dans l'introduction de cette thèse permettent alors de penser les prémisses d'une telle archivistique. Pour rappel, la première de ces interrogations consiste à savoir si, compte tenu de leurs apports respectifs sur le plan des pratiques et des outils professionnels pour l'archivistique positiviste et sur le plan de la contextualisation des archives et du geste archivistique pour l'archivistique postmoderniste, il est possible de réconcilier ces deux mouvements théoriques. Comme il a déjà été indiqué, les archivistes positivistes estiment que les archives sont le reflet exact des activités et qu'il convient de les traiter de manière rationnelle et la plus objective possible grâce au développement d'outils professionnels précis et dont l'efficacité peut être évaluée objectivement. Ainsi, grâce, entre autres, à l'établissement d'un calendrier de conservation dans le cadre de l'évaluation (Couture, 1999, p. 117-118), il est possible de respecter cette nature prétendue neutre et objective des documents. C'est alors sur cette vision des archives et des outils professionnels qu'une vaste majorité des manuels toujours utilisés de nos jours et qui ont grandement contribué à l'émergence d'une archivistique contemporaine plus proactive, intervenant dès la création des documents, sont basés. Cependant, cette vision des documents et des outils professionnels est frontalement attaquée par celles et ceux qui estiment que les manuels d'archivistique et que les principes théoriques gravitant autour des outils ont empêché de voir que les archives sont les produits de leurs contextes et qu'elles sont porteuses des voix des acteurs qui les manipulent, archivistes compris (Reed, 1993, p. 188). Comme en témoigne la réponse au

premier objectif de cette thèse, l'analyse des documents de Place Royale montre sans la moindre ambiguïté que les archives, leur production, leur utilisation, leur conservation et leur diffusion sont bien les produits de leurs contextes. Il a été possible d'identifier trois périodes historiques au sein desquels plusieurs sous-contextes (politique, culturel, économique, économique, théorique, etc.) influencent la manière dont les différents acteurs perçoivent les activités accomplies et leurs archives. Selon leurs parcours, leurs intérêts et leurs connaissances, ces acteurs ne sont alors pas tous influencés de la même manière par ces sous-contextes. En effet, alors que Luc Noppen, professeur en histoire de l'architecture à l'Université Laval, sera probablement plus concerné par le contexte théorique du patrimoine bâti et défendra l'idée d'un chantier de restauration respectueux de l'histoire des maisons et de ses archives, Le Barbenchon, responsables du projet Place Royale, sera plus directement touché par les contextes politico-culturel et économique qui soutiennent l'idée d'une restitution comme objectif principal. Ainsi, nous estimons que notre thèse contribue à démontrer que les principes théoriques formulés en amont de l'archivistique positiviste, selon lesquels les archives seraient objectives et leur accumulation le résultat d'un processus naturel, ne sont tout simplement plus tenables intellectuellement. En partant de là, nous aurions néanmoins tort de tourner le dos à tous les outils que ce champ de la discipline a conçus au cours du siècle dernier. Le plan de classification, le calendrier de conservation, la politique d'acquisition et celle de conservation sont des exemples d'objets qu'il convient dorénavant de repenser avec les réflexions de l'archivistique postmoderniste. En effet, ces outils gagneront en utilité si les problématiques de l'influence du contexte sur la production et la mise en archives des documents sont pris en considération. Cela demande une collaboration active entre les archivistes et les personnes qui créent, classent, conservent et exploitent les documents. Cette nécessité apparaît alors déjà dans une moindre mesure au sein des ouvrages théoriques de la discipline. À titre d'exemple, dans *Les fonctions de l'archivistique contemporaine* Carol Couture écrit concernant l'évaluation des archives :

À l'instar de Terry Eastwood, plusieurs auteurs l'ont clairement exprimé, l'archiviste n'est pas le seul intervenant à participer à l'évaluation des archives d'une institution. Quand il élabore le calendrier de conservation et les règles qui le composent, l'archiviste joue un rôle d'initiateur, d'animateur et de cheville ouvrière. Ainsi va-t-il soulever, dans son institution, la question de l'évaluation ; il va animer les discussions entourant l'établissement des règles de conservation et la recherche de solution à cette problématique. (...) Mais, il ne pourrait adéquatement juger seul de la valeur des archives. Il doit nécessairement travailler en étroite collaboration avec d'autres intervenants qui se répartissent en des utilisateurs à des fins administratives et des utilisateurs à des fins patrimoniales. (Couture, 1999, p. 121)

Ce souci de collaboration était alors présent lors du versement et de l'établissement du plan de classification des archives de l'ensemble documentaire de Place Royale :

Afin d'obtenir des informations supplémentaires et pour valider le contenu des séries documentaires, dix personnes qui ont travaillé au projet de conservation et de mise en valeur de Place Royale ont été rencontrées. Ces gens sont des historiens, des architectes, des archéologues, des professionnels de la Direction régionale de Québec et des techniciens en documentation (...). Phénix, 1996, p. 5)

Il convient donc de maintenir cette collaboration dans le cadre de la mise en place des outils archivistiques et des versements, mais d'en repenser les fondements à partir des développements relatifs à l'importance du contexte soutenus par les tenants de l'archivistiques postmoderniste. La réconciliation nécessaire entre l'archivistique positiviste et la postmoderniste passera donc par les outils professionnels qu'ils convient de repenser afin qu'ils restituent de manière plus exhaustive les différents contextes qui ont façonné la création, l'utilisation, la conservation et la diffusion des archives.

Dans ce travail de recontextualisation, la prise en considération des différentes rencontres effectuées par les personnes qui vont jaloner le parcours du document durant son existence est nécessaire. Ce point nous amène alors directement à notre deuxième question archivistique qui est de savoir s'il est possible de ramener l'exploitation des archives au sein du parcours documentaire classique et de penser ce dernier comme une série de rencontres individuelles similaires à celle théorisée par Klein. Le développement effectué dans le cadre de la réponse au deuxième objectif de cette thèse concernant les différentes formes d'exploitation comme rencontre ayant eu lieu durant le déroulement du projet Place Royale doit nous questionner sur le moment dans lequel s'inscrivent ces différentes formes d'exploitation. En effet, tant les objets d'étude privilégiés (les œuvres d'art contemporain ou les performances artistiques) par Lemay et Klein que certains de leurs propos laissent à penser que l'exploitation se situe automatiquement hors du temps de l'archivistique et hors des murs des Centres d'archives. Ainsi, dans son ouvrage de 2019, Klein dit que « L'exploitation est relative à l'existence des documents une fois les différents gestes archivistiques posés (depuis l'acquisition/création jusqu'à la diffusion en passant par le traitement). Elle ne compte pas parmi ces gestes, mais se situe à leur périphérie. » (Klein, 2019, p. 203). Plus loin, alors qu'elle parle des trois temps qui marquent les documents, elle écrit que : « Les archives pourraient alors être considérées au regard de trois moments distincts : le moment

de la production (administrative) des documents, celui de leur mise en archives, et, finalement, celui de leur exploitation. » (Klein, 2019, p. 204-205).

L'étude du cas de Place Royale indique que l'exploitation comme rencontre des documents telle que défini par Klein ne devrait pas se limiter à un temps forcément externe au temps de l'archivistique traditionnelle et qu'elle est au contraire sous-jacente à l'ensemble du parcours qui commence lors de la production des documents et qui se termine, pour peu qu'il y ait une fin, par l'utilisation de ces derniers. Lorsque l'historien des années 1970 appréhende les actes officiels et les documents iconographiques du 17^e, 18^e et 19^e siècles dans le but de créer ses notes et ses rapports, il fait bien expérience et rencontre de documents, même s'il se situe dans un contexte de production. Il y a effectivement un « champ de connaissance de l'utilisateur » qui est mobilisé « dans un contexte d'utilisation des documents » qui marque l'interprétation qui est faite de ces derniers dans le sens où, dans le cas de l'historien des années 1970, la matérialité des archives historiques est négligée au détriment du contexte de production et du contenu qui doivent permettre la restitution. De même, lors de la création du Centre des dossiers, bien que nous soyons ici très distinctement dans le deuxième temps identifié par Klein qui est celui de la mise en archives, nous constatons une exploitation effectuée par des personnes disposant de connaissances qu'elles ont mobilisées dans un contexte d'utilisation précis (celui du début des années 1980) pour faire une interprétation des documents selon leur contexte de production et de leur contenu. Le reclassement des documents évoque une conception des archives et de leur usage par des individus qui ont fait expérience et qui, à partir de cette dernière, ont remodelé les dossiers de l'ensemble documentaire.

L'étude des différentes formes d'exploitation des archives durant le chantier de restauration de Place Royale indique donc qu'il est tout à fait légitime de ne plus circonscrire l'exploitation des archives en un temps qui serait extérieur au temps de production et de mise en archives des documents, mais comme faisant partie intégrante de tout moment où il est question de documents et d'individu-sujet. Même si les contextes politique, administratif et bureaucratique ne permettent pas aux fonctionnaires ou aux employés d'une firme privée de faire ce qu'ils souhaitent avec les documents qu'ils rencontrent et que l'on ne retrouve donc pas forcément ce potentiel libérateur observable dans les œuvres d'art des artistes contemporains, il existe tout de même un sujet qui appréhende un document dans un contexte donné.

À partir des réflexions et des développements effectués dans le cadre des réponses formulées pour les deux premières questions archivistiques, il est possible de répondre à la troisième et dernière interrogation qui consiste à savoir s'il est possible concevoir une discipline forte des différents apports de l'archivistique positiviste, du courant postmoderniste et de l'exploitation des archives. Il importe de considérer en premier lieu que l'archivistique est une discipline particulièrement riche. En effet, en plus d'être un champ de recherche où experts et chercheurs trouveront constamment matière à réfléchir, l'archivistique est un ensemble de pratiques et d'outils professionnels basés sur une série d'expériences jamais identiques. Pour notre part, nous estimons que c'est à partir de ces outils qu'une archivistique reprenant les apports des différents mouvements théoriques qui la constituent doit se former. En modifiant, par exemple, les calendriers de conservation avec la création d'une case « commentaire » dans laquelle l'ensemble des personnes produisant, exploitant ou conservant les documents explique leur relation à ces derniers, il sera possible pour quiconque qui consultera cet outil de mieux saisir la raison d'être, l'utilité et les choix de conservation des archives. Dans une même perspective, il importe qu'une case « explications » soit ajoutée aux bordereaux de versement et de destruction afin que les professionnels, fonctionnaires et archivistes participant à ce choix puissent pleinement expliquer leurs décisions concernant l'avenir des documents. Il serait par ailleurs particulièrement intéressant si l'on trouvait à l'avenir dans ces outils archivistiques des avis divergents. Grâce à une anonymisation des commentaires, il y aurait possibilité de montrer que les choix de conservation intégrale, de tri ou de destruction effectués de nos jours ne font pas toujours l'unanimité et qu'il convient de saisir qu'un choix, forcément subjectif, a dû être effectué et appliqué à un moment du parcours documentaire. Pour que de telles modifications des outils professionnels voient le jour, il devient obligatoire de dédramatiser les choix, parfois très lourds, que toute personne assumant la conservation d'archives doit faire durant sa carrière. C'est justement en rejetant la vision positiviste des archives et en acceptant que ces dernières sont les produits de contextes et de rencontres qu'il sera possible d'accepter les décisions prises. Il sera toujours possible d'agir le plus rationnellement possible, mais il s'agira de comprendre que cette rationalité s'inscrit toujours dans un contexte et sera constamment tributaire du passé et des connaissances de la personne qui pense les documents. Tant que la personne agit de bonne foi, nul reproche ne doit pouvoir lui être fait. D'une certaine manière, l'archivistique arrive à moment de son histoire où elle doit pleinement prendre en considération la nature des archives grâce aux théories de l'archivistique

postmoderniste et de l'exploitation des archives, mais où elle doit également donner à voir les résultats de ces réflexions en amendant ses outils professionnels. Ainsi, un travail doit être effectué entre les théoriciens, les chercheurs et les professionnels pour qu'une archivistique plus sereine, consciente de son objet et de ses gestes émerge. Les archives sont ce qui constitue, avec la tradition orale, l'humanité, à savoir la passation des connaissances. Il importe de saisir que nulle bureaucratie et aucun outil professionnel ne pourra totalement détruire cette part d'humanité qui constitue intégralement les archives produites, utilisées, évaluées et conservées. Il appartient à tous d'assumer maintenant sa part d'humanité et de se donner les moyens de l'exprimer à travers, pour l'archivistique, des outils révélant cette nature que nous appellerons les « archives humaines ».

Ce travail reste à faire.

Bibliographie

Ouvrages

- AAF (1970). *Manuel d'archivistique*. Paris, France : Imprimerie nationale
- Académie Française (s. d.). « Dispute ». dans *Dictionnaire de l'Académie Française*. Repéré à <http://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9D2733>
- Adams, A. et Bressani, M. (2003). Canada: The Edge Condition. *Journal of the Society of Architectural Historians*, 62(1).
- BAnQ. (s. d.). *Loi sur les archives*. Repéré à https://www.banq.qc.ca/a_propos_banq/mission_lois_reglements/lois_reglements_politiques/lois_reglements/loiactifs/loiactifs.html
- BAnQ. (s. d. b). *Restauration de la Place Royale 1960-1989 : Cote E6, S55, D1*. Repéré au sein du catalogue Pistard.
- BAnQ. (2013). *Notice descriptive du fonds P886 Jacques de Blois*. Repéré sur la plateforme Advitam.
- BAnQ. (s. d.). *Notice descriptive de la sous-série 3 de la série 8 du fonds E6*. Repéré sur la plateforme Advitam
- Bellfleur, M. (2000). *L'évolution du loisir au Québec: Essai socio-historique*. Québec, Québec : Presse de l'université du Québec.
- Ben Jemia, I. (2013). *L'identité en projets : ville, architecture et patrimoine. Analyse de concours à Québec et à Toronto*. (Thèse de doctorat, Université de Montréal, Faculté de l'aménagement). Repéré à https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/10895_p.329
- Berthold, E. (2012). *Patrimoine, culture et mise en récit : l'île d'Orléans et la place Royale de Québec*. Québec, Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Bervin, G. et Laframboise Y. (1991). *La fonction commerciale à Place-Royale 1760-1820 : synthèse*. Québec, Québec : Collection Patrimoines, dossiers.
- Blais, C., Gallichan, G., Lemieux, F. et Saint-Pierre, J. (2008). *Québec, quatre siècles d'une capitale*. Québec, Québec : Publication du Québec/Assemblée nationale du Québec.
- Boito, C. (1883). *Résolution présentée au IIe congrès des ingénieurs et architectes italiens*. Rome, Italie.
- Boito, C. (2000). *Conserver ou restaurer : les dilemmes du patrimoine*. Besançon, France : Les éditions de l'Imprimeur.
- Bologna, M. (2017). Historical Sedimentation of Archival Materials: Reinterpreting a Foundational Concept in the Italian Archival Tradition. *Archivaria*, 83. Repéré à <https://archivaria.ca/index.php/archivaria/article/view/13599>

- Boucher, M.-P. (2009). *La mise en scène des archives par les artistes contemporains* (Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information). Repéré à <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/2962>.
- Boucher, M.-P. et Lemay, Y. (2010). Des archives mises en scène par les artistes. *Documentation et bibliothèques*, 56(2), 76-81. Repéré à <https://www.erudit.org/fr/revues/documentation/2010-v56-n2-documentation01755/1029134ar/>
- Brandi, C. (2007). *Théorie de la restauration*. Paris, France : Institut national du patrimoine.
- Brunel, S. et Roy, A. (2007). *Empreintes et mémoires: l'arrondissement historique du Vieux-Québec*. Québec, Québec : Publications du Québec
- Brancon, R. (1974, 14 mars). Une Place Royale devenue musée-magasin pour touristes. *Le soleil*. Repéré à <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2712450>
- Cardinal, L. (2000a). La conservation. Dans ICA. *Manuel de traitement des archives d'architecture*. Paris, France : Conseil International des Archives.
- Cardinal, L. (2000b). Principes, critères et méthode d'acquisition. Dans ICA. *Manuel de traitement des archives d'architecture*. Paris, France : Conseil International des Archives.
- Caya, M. (2004). *La théorie des trois âges en archivistique. En avons-nous toujours besoin?* Repéré à <http://elec.enc.sorbonne.fr/conferences/caya>
- Choay, F. (1995). Sept propositions sur le concept d'authenticité et son usage dans les pratiques du patrimoine historique. Dans UNESCO. *Nara conference on authenticity in relation to the World Heritage Convention. Proceedings*. p. 101-120.
- Cloutier, A., Gobeil-Trudeau, M. et Noppen, L. (1978). *La restauration à la Place Royale de Québec: une étude sur les concepts et sur la nature des interventions; le choix d'un concept actualisé: une proposition*. Sainte-Foy, Québec : Département d'histoire, Faculté des lettres, Université Laval.
- Cleary, B. (1973, 10 septembre). La rénovation de Place Royale : un nid de patronage. *Le soleil*. Repéré à <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/3112571>
- Cleary, B. (1974a, 5 février). Congédiement, démissions paralysent les fouilles. *Le Soleil*. Repéré à <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2712390>
- Cleary, B. (1974b, 7 février). Les vestiges s'effritent. *Le Soleil*. Repéré à <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2712394>
- Comité de rénovation et de mise en valeur du Vieux-Québec (1970). *Concept général de réaménagement du Vieux-Québec*. Québec, Québec : comité
- ICOMOS (1931). *La Charte d'Athènes pour la Restauration des Monuments historiques*. Repéré à <http://www.icomos.org/fr/chartes-et-autres-textes-doctrinaux/179-articles-en-francais/ressources/charters-and-standards/425-la-charte-dathenes-pour-la-restauration-des-monuments-historiques-1931>.
- Conseil International des Monuments et des Sites (1965). Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (Charte de Venise 1964). Repéré à http://www.icomos.org/charters/venice_f.pdf.

- Conseil International des Monuments et des Sites (1980). Colloque de l'ICOMOS sur les "ensembles historiques traditionnels". Repéré à <https://www.icomos.org/publications/93towns7r.pdf>
- Cook, T. (1997). What is past is prologue: a history of archival ideas since 1989, and the future paradigm shift. *Archivaria*, 43, 17-63. Repéré à <https://archivaria.ca/index.php/archivaria/article/view/12175/13184>
- Cook, T. (2001). Archival science and postmodernism: new formulations for old concepts. *Archival Science*, 1(1), 3-24. Repéré à <http://www.mybestdocs.com/cook-t-postmod-p1-00.htm>.
- Cook, T. (2006). An archival revolution: W. Kaye Lamb and the transformation of the archival profession. *Archivaria*, 60, 185-234. Repéré à <https://archivaria.ca/index.php/archivaria/article/view/12521/13656>
- Courchesne, M. et Corbon, C. (2016). Le patrimoine culturel québécois : un héritage collectif à inscrire dans la modernité. Repéré à <https://partoutlaculture.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2018/06/GPIRF-MontageFinal.pdf>
- Cousson, C. (2010). La Constitution de Place-Royale en lieu symbolique : entre construction identitaire et promotion touristique. *Rabaska*, 8, 19–28. DOI: 10.7202/045251ar.
- Couture, C. (1997). L'évaluation des archives : État de la question, *Archives*, 28(1).
- Couture, C. (1999). L'évaluation. Dans C. Couture (dir.). *Les fonctions de l'archivistique contemporaine* (p. 103-143). Québec, Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Couture, C. et Therrien, J.-P. (2008). Le milieu des archives au Québec : un atout pour les administrations et le patrimoine. *Argus*, 37(1). Repéré à <https://www.erudit.org/fr/revues/documentation/2008-v54-n2-documentation01777/1029317ar.pdf>
- Couture, C. et Rousseau J.-Y. (dir.) (2011). *Les fondements de la discipline archivistique*. Québec, Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Couture, C. (2011a). Le principe de respect des fonds et le fonds d'archives. Dans C. Couture et J.-Y. Rousseau (dir.). *Les fondements de la discipline archivistique* (p. 61 à 94). Québec, Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Couture, C. (2011b). La typologie et les particularités des archives nord-américaines. Dans C. Couture et J.-Y. Rousseau (dir.). *Les fondements de la discipline archivistique* (p. 189-216). Québec, Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Couvrette, S. (s. d. a). *Place-Royale à Québec, l'image d'une ville*. Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française. Repéré à http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-617/Place-Royale_%C3%A0_Qu%C3%A9bec,_l%2%80%99image_d%2%80%99une_ville.html#.YQuV4ogzY2w.
- Couvrette, S. (s. d. b). *Quartier Petit Champlain à Québec*. Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française. Repéré à http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-662/Quartier_Petit_Champlain_%C3%A0_Qu%C3%A9bec.html#10.

- De Kosnik, A. (2016). *Rogue Archives Digital Cultural Memory and Media Fandom*. Massachusetts, Boston: MIT Press.
- Douglas, J. (2017). Origins and beyond: the ongoing evolution of archival ideas about provenance. Dans H. MacNeil et T. Eastwood (dir.). *Currents of archival thinking* (2e édition). Santa Barbara, Californie : Libraries Unlimited.
- Doyle, M. (1981). Peut-on sérieusement croire à l'interdépendance des archives et de la gestion des documents en Amérique du Nord ? *Archives*, 12(4), 77-82.
- Duchâtel, T. (1841). Instruction pour la mise en ordre et le classement des archives départementales et communales. Dans Ministère de l'intérieur, *Rapport au roi sur les archives départementales et communales* (p. 32-41). Paris, France : Imprimerie et librairie administrative.
- Ducharme, D. et Rousseau, J.-Y. (1980). L'interdépendance des archives et de la gestion des Documents : une approche globale de l'archivistique. *Archives*, 12(1), 5-28.
- Duchemin, M. (1998). Le principe de provenance et la pratique du tri, du classement et de la description en archivistique contemporaine. *Janus*, (1), 87-100. Repéré à <https://www.raco.cat/index.php/lligall/article/viewFile/339439/430393>
- Duchesne, V. (1987, 19 juin). Un logis royal ?. *Le soleil*. Repéré à <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2886791>
- Dufaux, F. (2018). *Place Royale: un projet moderne en costume d'époque* [communication orale]. 71^e congrès de l'institut d'histoire de l'Amérique française, « L'histoire dans la cité ».
- Dufaux, F. (2021). *Les archives nous libèrent du présent : de leur usage en architecture. Présentation effectuée* [communication orale]. Séminaire co-produit par le Centre interuniversitaire d'études québécoises et par le laboratoire Tempora, « Penser les archives à l'ère du numérique : quels usages? Pour quelle histoire? »
- Dumont, F. (1978). Le patrimoine : pourquoi faire ? Dans Ministère des Affaires culturelles (dir.). *les actes du colloque* (p. 35-39). Québec, Québec : Bureau de l'éditeur officiel du Québec.
- Duranti, L. (1994). The records: Where archival universality resides. *Archival Issues*, 19(2), 83-94. Repéré à : <https://www.jstor.org/stable/41101882>
- Dutour, J. (2006). Construction et émotion patrimoniales à Québec : un patrimoine national partagé entre commémorations et reconstructions historiques. Dans *Culture & Musée*, 8, 45-60. Repéré à https://www.persee.fr/doc/pumus_1766-2923_2006_num_8_1_1404
- Eastwood, T. (1993). How Goes it with Appraisal? *Archivaria*, 36, 111-121. Repéré à : <http://journals.sfu.ca/archivar/index.php/archivaria/article/view/11938/12896>.
- Eastwood, T. (2000). Putting the Parts of the Whole Together: Systematic Arrangement of Archives. *Archivaria*, 50, 93-116. Repéré à <https://archivaria.ca/index.php/archivaria/article/view/12767/13959>.
- Ethnotech (1991). *La fonction résidentielle à Place Royale*. Québec, Québec : Collection Patrimoines, dossiers.
- Fabre, D. (2013). Le patrimoine porté par l'émotion. Dans Fabre, D. (dir.). *Émotions patrimoniales*. Paris, France : Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

- Faure, I. (1992). La reconstruction de Place-Royale à Québec. *Cahiers de géographie du Québec*, 36(98), 321–336. DOI:10.7202/022271ar.
- Faure, I. (1995). *La conservation et la restauration du patrimoine bâti au Québec: étude des fondements culturels et idéologiques à travers l'exemple du projet de Place Royale* [thèse de doctorat, ANRT, Université de Lille III]
- Faure, I. (1996). Critique du projet de Place Royale à travers les valeurs investies dans sa politique de conservation. *Urban History Review/Revue d'histoire urbaine*, 25(1), 43–55. <https://doi.org/10.7202/1016096ar>
- Gagnon-Arguin, L. (1994). Les archives, les archivistes et l'archivistique. Dans C. Couture et J.-Y. Rousseau (dir.). *Les fondements de la discipline archivistique* (p. 7-40). Québec, Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Garon, R. (1969). Le principe de provenance. *Archives*, 69(2), 12-19.
- Gérardot, A, et Chanaud, R. (2014). Les fonds anciens à l'épreuve de l'archivistique contemporaine. *In Situ*, 25. doi : 10.4000/insitu.11506
- Gouvernement du Québec (1969, 11 décembre). *Débat de l'assemblée nationale du Québec, quatrième session, 28^e législature*. Repéré à <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/28-4/journal-debats/19691211/119959.html>
- Gouvernement du Québec (1971). Loi sur les biens culturels. Repéré à http://recherchedocumentaire.assnat.qc.ca/highlighter/viewer/?file=http%3A%2F%2Fresearchdocumentaire.assnat.qc.ca%2FDocumentPublique%2FLois_annuelles_du_Qc%2F1972%2F1972_chap._019.pdf&highlightsFile=http%3A%2F%2Frecherchedocumentaire.assnat.qc.ca%2Fhighlighter%2Fhits%2Fa06d660ad3079e54874ceaa27e917f4d&nativePrint=1&
- Gow, J. I. (1975). L'histoire de l'administration publique québécoise. *La communication administration/publics*, 16(3), 385-411. Repéré à <https://id.erudit.org/iderudit/055704ar>
- Gow, J. I. (1986). *Histoire de l'administration publique québécoise 1867-1970*. Montréal, Québec : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Gow, J. I. (1990). L'administration publique dans le discours politique au Québec, de Lord Durham à nos jours. *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, 23(4), 685-711. Repéré à <https://www.jstor.org/stable/3228438>
- Gow, J. I. (1994). *L'État et l'administration publique au Québec en 1960* [communication orale]. Conférence de l'ENAP « L'État de l'Administration publique dans la construction de la modernité du Québec ».
- Harris, V. (1997). Claiming Less, Delivering More: A Critique of Positivist Formulations on Archives in South Africa. *Archivaria*, 44, 132-141. Repéré à <http://journals.sfu.ca/archivar/index.php/archivaria/article/view/12200/13217>.
- Harris, V. (2010). Jacques Derrida meets Nelson Mandela: Archival ethics at the endgame. *Archival Science*, 11(1-2), 113-124.

- Harris, V. (2011). Ethics and the archive: an incessant movement of recontextualization. Dans T. Cook (dir.). *Controlling the Past: Documenting Society and Institutions* (p. 345-360). Chicago, États-Unis: Society of American Archivists.
- Harvey, F. (2011). Chronologie de l'action du gouvernement du Québec dans le domaine culturel – 1867-2011. Repéré à <https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/ChronologieCulturelle.pdf>
- Harvey, F. (2015). Le ministère des Affaires culturelles et le Livre blanc de Pierre Laporte (1964-1966). *Les Cahiers des dix*, 69, 49-103. Repéré à <https://www.erudit.org/fr/revues/cdd/2015-n69-cdd02408/1035597ar/>.
- Harvey, F. (2016). Le ministère des Affaires culturelles sous Jean-Noël Tremblay: turbulences et réalisations (1966-1970). *Les Cahiers des dix*, 70, 289-342. Repéré à <https://www.erudit.org/en/journals/cdd/2016-n70-cdd02912/1038751ar/abstract/>.
- Heinich, N. (2013). Esquisse d'une typologie des émotions patrimoniales. Dans, Fabre, D. (dir.). *Émotions patrimoniales*. Paris, France : Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- Hoover, H. (1949). *The Hoover Commission Report on Organization of the Executive branch of the Government*. Washington, État-Unis : McGraw-Hill.
- Hottin, C. (2006a). L'architecte face à ses archives : réflexions à partir de quelques expériences de collecte. Dans CA. A. *Archives d'architecture, documents pour le débat* (p. 187-195). Repéré à <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00068889/document>
- Hottin, C. (2006b). La collecte comme enquête : pour une approche ethnologique de la pratique archivistique. *Archives*, 202, 69-92. Repéré à https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2006_num_202_2_3817
- ICA (s. d.). *Que sont les archives*. Repéré à <https://www.ica.org/fr/quest-ce-que-les-archives>
- ICA (2000). *Manuel de traitement des archives d'architecture*. Paris, France : Conseil International des Archives.
- Jenkinson, H. (1937). *A Manual of Archive Administration Including the Problems of War Archives and Archive Making* (2e édition). Oxford, Angleterre: The Clarendon Press.
- Ketelaar, E. (1999). Archivalisation and archiving. *Archives and manuscripts*, 27(1), p. 54.
- Ketelaar, E. (2001). Tacit narratives: the meanings of archives. *Archival Science*, 1(2), 131-141.
- Ketelaar, E. (2002). Archival Temples, Archival Prisons: Modes of Power and Protection. *Archival Science*, 2(3-4), 221-238.
- Klein, A. et Lemay, Y. (2014). L'exploitation artistique des archives au prisme benjaminien. *La Gazette des archives*, 233(1), 47-59. Repéré à http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2014_num_233_1_5124
- Klein, A. (2014). Pour une pensée dialectique des archives : penser les archives avec Walter Benjamin. *Archives*, 45(1), 215-224.
- Klein, A. (2015). *Archive(s) : Approche dialectique et exploitation artistique* [thèses de doctorat, Université de Montréal]. Repéré à <http://hdl.handle.net/1866/11648>.
- Klein, A. (2019). *Archive(s), mémoire, art*. Québec, Québec : Presses de l'université Laval.

- L'Allier, J. -P. (1976). *Pour l'évolution de la politique culturelle : Document de travail mai 1976*. Québec, Québec: Couthuran.
- Lamb, W. K. (1962). The Fine Art of Destruction. Dans A. E. J. Hollaender (dir.). *Essays in memory of Sir Hilary Jenkinson*. Chichester, Angleterre: Moor and Tillyer LTD.
- Lambert, J. (1999). L'accroissement (l'aquisition). Dans C. Couture (dir.). *Les fonctions de l'archivistique contemporaine* (p. 145-217). Québec, Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Laplante-Dubé, M. (2009). *Les interventions du gouvernement québécois dans le domaine de l'édition (1978-2004)* [Mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke]. Repéré à <https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/2626/MR63008.pdf?sequence=1&isAllowed=y>
- Larochelle, P. et Iamandi, C. (1999). Milieux bâtis et identité culturelle. *USEK*, 2, (12-17).
- Larochelle, P. (2019). *Mémo pour le bureau du vérificateur général du Québec : Gestion du patrimoine bâti, le problème du contrôle des transformation du milieu bâti existant et de l'encadrement des projets d'intervention*. Mémo transmis par l'auteur.
- Lavedan, P. (1956). *Monuments historiques et urbanisme*. Québec, Québec : Commission des monuments et sites historiques ou artistique de la province de Québec
- Légis Québec (s. d.). *Loi sur les archives*. Repéré à : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/A-21.1>
- Légis Québec (s. d. b). *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Repéré à <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/A-2.1>
- Légis Québec (1978). *Loi sur la Société générale des industries culturelles*. Repéré à <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/S-17.01>
- Légis Québec (1982). *Loi sur la Société générale des industries culturelles*. Repéré à <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/S-17.01>
- Légis Québec (1985). *Loi sur les Musée nationaux*. Repéré à http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/m-44#se:3_1
- Legois, J. P., & Marchal, M. (2013). Cité des mémoires étudiantes: collecter les archives militantes étudiantes. Quelle utilité? Quelle complémentarité? *La Gazette des archives*, 231(3), 109-121. Repéré à http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2013_num_231_3_5055
- Lemay, Y. et Klein A. (2012a). Archives et émotions. *Documentation et bibliothèques*, 58(1). 5-16. Repéré à <https://www-erudit-org.acces.bibl.ulaval.ca/fr/revues/documentation/2012-v58-n1-documentation01730/1028930ar.pdf>.
- Lemay, Y. et Klein, A. (2012b). La diffusion des archives ou les 12 travaux des archivistes à l'ère du numérique. *Les Cahiers du numérique*, 8(3), 15-48. Repéré à <http://www.cairn.info.acces.bibl.ulaval.ca/revue-les-cahiers-du-numerique-2012-3-page-15.htm>.
- Lemay, Y. et Klein A. (2013a). Matérialité des archives et transmission de l'histoire. *La Gazette des archives*, 229, 233-241. Repéré à http://www.persee.fr/docAsPDF/gazar_0016-5522_2013_num_229_1_5206.pdf.

- Lemay, Y. et Klein A. (2013b). Un regard archivistique sur les ouvrages de W. G. Sebald. *Canadian Journal of Information and Library Science. La Revue canadienne des sciences de l'information et de bibliothéconomie*, 37(1). 40-58.
- Lemay, Y. et Klein A. (2014a). L'exploitation artistique des archives au prisme benjaminien. *La Gazette des archives*, 233(1), 47-59. Repéré à http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2014_num_233_1_5124.
- Lemay, Y. et Klein A. (2014b). Les archives définitives : un début de parcours, Revisiter le cycle de vie et le Records continuum. *Archivaria*, 77, 73-102.
- Lemay, Y. et Klein, A. (dir.). (2015). *Archives et création : nouvelles perspectives sur l'archivistique, Cahier 2*. Montréal, Québec : Université de Montréal, EBSI. Repéré à <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/16353>
- Leniaud, J.-M. (1994). *Viollet-Le-Duc : ou les délires du système*. Paris, France : Mengès.
- Lessard, M., et Vilandré, G. (1974). *La maison traditionnelle au Québec*. Québec, Québec : Les éditions de l'Homme.
- Lessard, R. (2005). Les archives publiques au Québec : la difficile construction d'une mémoire collective. *Archives*, 36(2), 173-190. Repéré à http://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol36_2/36-2_lessard.pdf
- Maclean, I. (1959). Australian Experience in Record and Archives Management. *The American Archivist*, 22(4), 387-418. Repéré à <http://americanarchivist.org/doi/pdf/10.17723/aarc.22.4.cu4242717578022t>.
- Madore, J. (1981). *La théorie de restauration de Michel Lessard*. (Travail effectué dans le cadre du cours « Conservation et mise en valeur du patrimoine architectural » de Luc Noppen).
- Maclean, I. (1962). An analysis of Jenkinson's 'Manual of Archive Administration' in the light of Australian experience. Dans A. E. J. Hollaender (dir.). *Essays in memory of Sir Hilary Jenkinson* (p. 128-152). Chichester, Angleterre : Moore and Tyller.
- Maftai, M. (1998). Le moment du tri dans la pratique archivistique française : réflexions théoriques et applications pratiques. *Archives*, 29(3-4). 3-18. Repéré à http://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol29_3-4/29-3-4-maftai.pdf
- Maygene, D. (2000). Le classement des archives d'architecture. Dans ICA. *Manuel de traitement des archives d'architecture*. Paris, France : Conseil International des Archives.
- MacKemmish, S. (1993). Introducing Archives and Archival programs. Dans J. Ellis (dir.). *Keeping Archives* (2e édition, p. 1-24). Victoria, Australie : D. W. Thorpe
- Ministère des Affaires culturelles (dir.) (1978). *Les actes du colloque*. Québec, Québec : Bureau de l'éditeur officiel du Québec.
- Morisset, L. K. & Noppen, L. (2003). De la ville idéale à la ville idéale : l'invention de la place royale à Québec. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 56(4), 453-479. <https://doi-org.acces.bibl.ulaval.ca/10.7202/007783ar>
- Muller, S., Feith, J. A. et Fruin, R. (1910). *Manuel pour le classement et la description des archives* (adapté et traduit par J. Cuvelier et H. Stein). La Haye, Pays-Bas: A. de Jager

- Nesmith, T. (2002). Seeing Archives: Postmodernism and the Changing Intellectual Place of Archives. *The American Archivist*, 65(1), 24-41. Repéré à <http://archivists.metapress.com/content/rr48450509r0712u/fulltext.pdf>
- Nesmith, T. (2005). Reopening Archives: Bringing New Contextualities into Archival Theory and Practice. *Archivaria*, 60, 259-274. Repéré à <http://journals.sfu.ca/archivar/index.php/archivaria/article/view/12523/13660>.
- Nieuwenhuysen, A et Peyceré. D. (2000). Les documents d'archives issus de la pratique architecturale. Dans ICA. *Manuel de traitement des archives d'architecture*. Paris, France : Conseil International des Archives.
- Noel, G. (2009). *Évaluation des archives architecturales à l'ère du numérique: proposition de critères d'évaluation* [Travail étudiant, Université de Montréal, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information]. Repéré à <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/2888>
- Noppen, L et Morisset, L. K. (2003). *Au cœur de la ville marchande, Place Royale : la valorisation architecturale de la fonction commerciale*. Repéré à <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2322018?docref=MCAAFLIGPQOBw4CFpSjGWQ>
- Ouellet, V. (1991). *La législation archivistique du Québec et la gestion des archives publiques* [Mémoire de maîtrise, Université de la Colombie-Britannique]. Repéré à <https://open.library.ubc.ca/cIRcle/collections/ubctheses/831/items/1.0098423>
- Pâquet, A. et Savard, S. (2021). *Brève histoire de la Révolution tranquille*. Québec, Québec : édition Boréal.
- Payette-Hamelin, M. (2007). *L'intégration d'un discours de la conservation à la pratique urbanistique québécoise: réflexions sur la période 1960-2006* [Mémoire de maîtrise, Université de Montréal]. Repéré à <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/2608>
- Pène, M. (2016). Le temps des archives et la périodisation historique : une histoire découpée en boîtes ? *Questes*, 33, 31-43. doi : 10.4000/questes.4315
- Pérotin, Y. (1961). L'administration et les trois âges des archives. *Seine et Paris*, 20, 363-369.
- Pérotin, Y. (1964). Le « Records Management » et l'administration anglaise des archives. *La Gazette des archives*, 44, 5-17. Repéré à https://www.persee.fr/docAsPDF/gazar_0016-5522_1964_num_44_1_1753.pdf
- PIAF (2015). *Glossaire*. Repéré à <https://www.piaf-archives.org/se-former/le-glossaire>
- Picard, L. (1975, 29 novembre). 16 logements inoccupés à Place Royale depuis cinq mois. *Le soleil*. Repéré à <http://numerique.banq.qc.ca/resultats#0004878815f19751129Afp2714842>
- Posner, E. (1950). Max Lehmann et la genèse du principe de provenance. Dans P. Walne (dir.) (1985). *Techniques modernes d'administration des archives et de gestion des documents : recueil de texte*. Paris, France : UNESCO.
- Raymond Chabot et Grant Thornton et cie. (2017). *Revue du mandat de la SODEC*. Repéré à <https://sodec.gouv.qc.ca/a-propos/publications/rapport-revue-mandat-de-sodec/>

- Reed, B. (1993). Evaluation and disposition. Dans Ellis, J. (dir.). *Keeping Archives* (2e édition, p. 157-206). Victoria, Australie : D. W. Thorpe
- Reny, C. (1991). *Principes et critères de restauration et d'insertion : Le patrimoine architectural d'intérêt public*. Québec, Québec : Les publications du Québec.
- Ricard, R. (1994). *La génération lyrique : essai sur la vie et l'œuvre des premiers-nés du baby-boom*. Québec, Québec: Édition Boréal Compact.
- Ridener, J. (2009). *From Polders to Postmodernism: a concise history of archival theory*. Minnesota, Duluth: Litwin books.
- Rivard, C. (dir.) (2020). *Sauvegarde et valorisation du patrimoine immobilier : Audit de performance et observations du commissaire au développement durable*. Québec, Québec : Ministère de la Culture et des Communications.
- Roberge, M. (2011). *Le schéma de classification hiérarchique des documents administratifs: conception, développement, déploiement et maintenance*. Québec, Québec : Ed. Michel Roberge.
- Robert, Olivier. 2009. Faut-il vraiment que l'archiviste soit historien ? Dans C. Schoukens et P. Servais (dir.) *L'erreur archivistique. De la compréhension de l'erreur à la perception et à la gestion des incertitudes : Actes des 7e Journées des Archives* (p. 117-126). Louvain-la-Neuve, Belgique : Academia-Bruylant.
- Rousseau, J.-Y. (1994). L'utilisation des archives à des fins de recherche : Une source première et authentique d'informations. *Archives*, 25(3). p. 30.
- Rousseau, J.-Y et Couture, C. (1982). *Les archives au XXe siècle : une réponse aux besoins de l'administration et de la recherche*. Montréal, Québec : Université de Montréal.
- Schellenberg, T. (1971). *Modern archives : principles and techniques* (5^e édition). Chicago, Illinois : The University of Chicago Press.
- Seitz, F. (1991). Les archives de l'architecture moderne et contemporaine. Les Cahiers du Centre de Recherches historiques. Repéré à <http://ccrh.revues.org/2835>
- Service de l'urbanisme – division du Vieux-Québec, (1982). *Guide pour la conservation et la mise en valeur de l'architecture du Vieux-Québec*. Québec, Québec : La ville de Québec
- Sodec (s. d.). *Historique de la SODEC*. Repéré à <https://sodec.gouv.qc.ca/evenements/25-ans-de-la-sodec/25-ans-moments-cles/>
- Souchon, C. (2000). Objectifs. Dans ICA. *Manuel de traitement des archives d'architecture*. Paris, France : Conseil International des Archives.
- Stoler, A. L. (2010). Along the archival grain: Epistemic anxieties and colonial common sense. Princeton, États-Unis : Princeton University Press.
- Tavares. A. (2016). *The Anatomy of the Architectural Book*. Zurich, Suisse : Lars Muller publishers.
- Tschan, R. (2002). A comparison of Jenkinson and Schellenberg on Appraisal. *The American Archivist*, 65, 176-195. Repéré à <https://americanarchivist.org/doi/pdf/10.17723/aarc.65.2.920w65g321770611>

- Unesco, (1976). *Recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine*. Repéré à http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13133&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
- Upward, F. (2000). Modelling the continuum as a paradigm shift in recordkeeping and archiving processes, and beyond - a personal reflection. *Records Management Journal*, 10(3), 115-139.
- Upward, F. (1997). Structuring the Records Continuum — Part Two: Structuration theory and recordkeeping. *Archives and Manuscripts*, 25(1), 10-35. Repéré à <http://www.infotech.monash.edu.au/research/groups/rcrg/publications/recordscontinuum-fupp2.html>.
- Vianez, D. (1972, 27 mars). Problèmes de logement en vue pour les familles déplacées. *Le soleil*. Repéré à <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2639084>
- Viollet-Le-Duc, E. E. (1869). *Dictionnaire raisonnée de l'architecture Française du XI au XVIe siècle*. Paris, France : Morel éditeur

Documents d'archives

- Anonyme. (1978a). *Groupe 1 – Vivre à Place Royale*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/67
- Anonyme. (1978b). *Présentation et compte rendu de l'atelier 1*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/67
- Anonyme. (1978c). *Synthèse des actions entreprises depuis le Colloque Place Royale les 16-17-18 novembre 1978*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/67
- Anonyme (1981). *Cahier des charges pour la réalisation d'une exposition dans le Centre d'interprétation de Place Royale*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/302
- Anonyme. (1982). *Rencontre du 17 février 1982 au MAC avec les représentants de l'O.P.D.Q. au sujet de l'implication du MEER dans ce dossier*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/60
- Anonyme. (1987). *Liste manuscrite des publications en histoire et en archéologie*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/64
- Arkis Inc. (1987). *Référence CM-S6-384 – étude sur les modes de vie de la population de Place-Royale entre 1820 et 1859*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/190.
- Assemblée nationale du Québec (1978). *Projet de loi n. 106 : loi constituant la Société québécoise du développement des industries culturelles*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/81.
- Bédard, C. (1982). *Bilan des activités d'accueil et d'interprétation : saison 1982*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/300

- Bergeron, M. (1983, 20 mai). *Note concernant l'état des étagères des dossiers de Place Royale et sur le déménagement prochain du centre*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/70.
- Blouin, C. (1981). *Évaluation des services éducatifs : saison 1981-1982*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/300
- Caron, F. (1972). *Re : four de la maison Dumont*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/162
- Carufel, H. de. (1980). *Lettre de Mme Hélène de Carufel à Mme Renée Côté, responsable du programme de recherche daté du 27 mars 1980*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/172.
- Chassé, B. (1977). *L'îlot des Sœurs : rapport préliminaire*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/88
- Chassé, B. (1978). *L'hôtel de monsieur Estèbe à Québec*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/84.
- Chassé, B. (1980). *Note à Camil Guy concernant l'étude historique et architecturale des bâtiments érigés sur les lots 2279 à 2299 à Place Royale*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/171.
- Chênevert, G. et Lavigne, H. (1983). *Rapport de la rencontre du 19 décembre 1983 au MAC*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/107
- Cauchon, M. (1980). *Documents à transférer à la Place Royale*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/70
- Cauchon, M. (1980b). *Implication du secteur privé à la Place Royale*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/80
- Cauchon, M. (1980c). *Note à Yves Paré sur la documentation archéologique*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/70
- Cimon, J. (1971). *Schéma de réaménagement de Place Royale*. Fonds P. 886 André Robitaille, contenant 2007-05-005/16.
- Cimon, J. (1978). *Le patrimoine québécois et le cas de la Place Royale à Québec*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/66
- Circa enr. (1980). *Appel d'offre du 21 mars 1980*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/171
- Côté, R. (1980). *Lettre du 29 septembre 1980 de Mme Renée Côté à la firme Ethnotech concernant le programme de recherche sur Place-Royale*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/171
- Côté, R. (1980b). *Lettre de satisfaction concernant les recherches effectuées par la firme Ethnotech et par l'historienne Hélène de Carufel*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/171
- Côté, R. (1981). *Note à Monsieur Yves Lalibert, Direction générale du Patrimoine concernant le programme de recherche en histoire sur Place Royale*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/171

- Côté, R. (1982a). *Centre de documentation de la Place Royale*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/70
- Côté, R. (1982b). *Programme de la recherche en histoire sur Place Royale*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/172
- Côté, R. (1985). *Bilan du programme de recherche en histoire et en archéologie sur Place-Royale (1982-1985)*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/172
- Côté, R. (1985b). *Liste des corrections à faire au rapport sur la fonction résidentielle*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/187
- Côté, R. (1987). *Demande de reproduction pour une illustration effectuée par Renée Côté au Archives du Séminaire de Québec le 11 août 1987*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/191
- Côté, R. (1988). *Compte rendu de la réunion suivant le cinquième rapport d'étape tenu jeudi le 15 septembre 1988 à 9h 30*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/192
- Côté, R. et Décarie, L. (1983). *Devis pour la réalisation de l'étude sur La fonction résidentielle à la Place royale au Régime Français d'après les données historiques et archéologiques*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/187
- Côté, R. et Décarie, L. (1986). *Devis pour la réalisation de l'étude sur Les modes de vie de la population de Place-Royale entre 1820-1860 d'après les données historiques et archéologiques*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/190
- Côté, R. et Décarie, L. (1986b). *Lettre d'appréciation pour l'étude de la fonction résidentielle à Place-Royale 1760-1820*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/189
- Côté, R. et Décarie, L. (1986c). *Rapport d'appréciation pour l'étude de la fonction résidentielle à Place-Royale 1760-1820*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/189
- Côté, R. et Décarie, L. (1987a). *Liste des corrections à faire à l'étude sur « les modes de vie de la population de Place-Royale entre 1820 et 1859 »*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/190
- Côté, R. et Décarie, L. (1987b). *Liste des corrections à faire à l'étude sur « les modes de vie de la population de Place-Royale entre 1820 et 1859 »*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/190
- Côté, R. et Décarie, L. et Caron R. (1987). *Devis pour la réalisation de l'étude sur : La fonction commercial à Place-Royale entre 1820 et 1860 d'après les données historiques et archéologiques*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/192
- Décarie, L. (1986). *Objet : étude sur la fonction résidentielle à Place-Royale de 1760 à 1820*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/189
- Décarie, L. (1987). *Plan de programme de recherche en histoire et en archéologie sur Place-Royale*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/172

- Décarie, L. et Côté, R. (1984). *Note manuscrite des corrections à effectuer pour l'étude sur la fonction résidentielle à Place Royale durant le Régime français 1^{ère} partie*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/187
- Design+ Communication Inc. (1981). *Réalisation d'une exposition dans le centre d'interprétation de la Maison Fornel à la Place Royale, Québec*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/302.
- DGD (1980). *Objectifs, principes de fonctionnement et opération d'un poste de classement*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/70
- Direction générale de l'archéologie et de l'ethnologie, (1978). *Place Royale : État de la documentation historique rassemblée à la Direction de l'Archéologie et de l'Ethnologie*, Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/69
- Direction des Monuments historiques (1978). *La Place Royale : pièce maîtresse du patrimoine culturel québécois*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/66
- Dubé, F. et Carufel, H. (de) (1986). *Fichier analytique de la documentation historique de Place Royale*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/175
- Duhamel, F. (1987). *Réponse concernant la demande de reproduction par Renée Côté de l'oeuvre de Legaré « le choléra à Québec*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/191
- Dumoulin, R. (1982). *Réorganisation des activités du Centre de documentation*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/70
- Duranleau (1979). *Note à Bernard Ouimet, Michel Cauchon et Jean-Guy Théoret concernant la synthèse des rapports sur la Place Royale*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/67
- Duranleau (1982, 2 février). *Comité provisoire sur la mise en valeur de l'habitation de Champlain*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/265
- Ethnotech Inc., (1985). *Les modes de vie à Place-Royale : Rapport de synthèse*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/211
- Ethnotech Inc., (1985b). *Les modes de vie à Place-Royale : Annexe 3B*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/212
- Ethnotech Inc., (1986). *Quatrième rapport d'étape pour la recherche sur la fonction commerciale à Place-Royale (1760-1820)*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/189
- Ethnotech Inc., (1990). *Rapport d'étape présenté à Denis Saint-Louis, architecte aux fins de restauration de l'édifice*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/103
- Fortin, Delage & associé. (1979). *Place Royale : Rentabilité de recyclage de maisons par l'entreprise privée*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/80

- Fournier, L. (1980). *Compte rendu sommaire de la réunion tenue le 3 juin 1980 à la salle no 1 au rez-de-chaussée concernant les documents sur Place Royale : dossier 2236-5, Place-Royale, Poste de classement*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/70
- Frégaut (1967). *Loi de la Place Royale : situation actuelle*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/55
- Florent, G. (1982). *Note à Bernard Ouimet concernant la stabilité structurale de la façade est de l'entrepôt Amyot-Chinic à Place Royale*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/92
- Gaumond, M. (1974). *Rapport de visite de la Maison Estèbe, 92 St-Pierre, Québec*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/86
- Gouvernement du Québec, (1967). *Loi concernant la Place Royale à Québec*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/55
- Gouvernement du Québec, (1981). *Décret concernant un projet de restauration d'aménagement et de gestion par l'entreprise privée d'un ensemble immobilier sis en la ville de Québec*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/79
- Gouvernement du Québec, (1982). *Répartition des coûts pour la création d'une chambre mécanique pour raccorder la parcelle 2153 aux lignes téléphoniques et la maison Paradis au réseau électrique*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/79
- Grandmont, G. (1982, 23 avril). *Recommandation de transactions immobilières impliquant la Société québécoise de développement des industries culturelles et en rapport avec des immeubles patrimoniaux dans le Vieux-Québec*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/81
- Groupe de recherche en histoire du Québec rural. (1980). *Appel d'offre du 26 mars 1980*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/172
- Jean, D. (1981, 28 octobre). *Facture pour la représentation du samedi dernier*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/282
- Jean Pineau et associés Ltée (1983, 20 octobre). *Rapport de visite finale faite le 20 octobre 1983 fait par René Coté et Jacques Lacasse de Jean Pineau & associés Ltée*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/107
- Kéops (1982, 26 janvier). *Lettre à l'attention de M. Jean-Louis Boucher concernant l'îlot T. J. Moore sur la rue St-Pierre – I. Fenêtre*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/79
- Laframboise, Y. (1986). *Cinquième rapport d'étape réalisé par la firme Luc Hurtubise*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/189
- Laframboise, Y. et Dorion, J. (1980). *Recherche historique Place Royale : appel d'offres*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/172
- Lacombe, M., Lefebvre, J.-C. et Thibault, M.-T. (1979). *Bilan de la recherche historique sur Place Royale*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/171

- La Grenade, M. (1986). *Lettre de Mme Monique La Grenade à M. Pierre Ducharme du 11 novembre 1986 concernant l'envoi de la documentation d'appoint et le retour du matériel emprunté*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/191
- Laliberté, Y. (1983, 16 novembre). *Note à Michel Rousseau concernant les boiseries de la maison Estèbe*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/83
- La mémoire des écrits (1996). *Préparation du versement : Dossiers de la Place Royale*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/397
- Lamontagne, C. (1982, 26 janvier). *Sujet : fenêtres îlot 1, Place royale Québec*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/79
- Langlois, J. (1978). *État de la documentation historique assemblée à la Direction générale du patrimoine concernant la Place Royale*. Fonds E6 du Ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/69
- Le Barbenchon, J. (1973). *Le concept de rénovation de la Place Royale*. BAnQ, fonds André Robitaille (P866), contenant 2007-06-005/16
- Le Théâtre Parminou (1980). *Le spectacle du Théâtre Parminou « ton histoire est une des pas pires » sera présenté à la Place Royale de Québec*. Fonds E6 du Ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/282
- Martineau, D. (1987). *Réponse faite à Mme Renée côté concernant la demande de reproduction d'archives cartographiques et architecturales*. Fonds E6 du Ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/191
- Lavigne, H. (1984, 14 janvier). *Note à M. Guy Chênevert, arch. Concernant les maisons Jérémie, Riviet et Rageot Place Royale*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/107
- Lelièvre, P. (1987). *Plan Interpretation*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/72
- Le May, E. (1969). *Loi concernant la Place Royale à Québec (1967, chapitre 25)*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/55
- Lépine, D. (1988). *Rallye historique à la Place Royale de Québec*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/286
- Martin, N. (1981, 23 juillet). *Note à Monsieur Clément Richard concernant la cession à la SODIC d'un ensemble immobilier sis à Place Royale*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/59
- Ministère des Affaires culturelles (1974). *Contrat de service professionnels entre sa majesté du chef de la province de Québec et André Robitaille*. Fond P886 André Robitaille, contenant 2007-05-005/18
- Ministère des Affaires culturelles (1978a). *Communiqué : Place Royale, le débat est ouvert*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/66
- Ministère des Affaires culturelles (1978b). *Communiqué : Rappel, séances de consultation sur la Place Royale, les 18 et 19 octobre*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/66

- Ministère des Affaires culturelles (1978c). *Colloque place Royale : document de travail*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/66
- Ministère des Affaires culturelles (1980). *Appel préliminaire d'offres de service – Programme de recherche en histoire sur Place Royale*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/172
- Ministère des Affaires culturelles (1981). *Place Royale, projet 56-E-80 : projet de restauration, aménagement et de gestion par l'entreprise privée*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/80
- Ministère des Affaires culturelles (1981b). *Compte rendu de la rencontre de mercredi le 8 avril 1981 à 14 : 00 heures sur le chantier du projet précité*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/109
- Ministère des Affaires culturelles (1984). Actualisation du programme d'intervention du ministère des Affaires culturelles à la Place Royale. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/56
- Ministère des Affaires culturelles et la ville de Québec. (1986). *Contrat de service professionnels entre la ville de Québec, la ministre des Affaires culturelles et les Recherches Arkhis Inc. pour le projet d'étude sur les modes de vie de la population de Place-Royale entre 1820 et 1860*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/190
- Ministère des Affaires culturelles et Université de Montréal (1985). *Convention pour étude démographique de Place-Royale à Québec entre 1760 et 1860*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/191
- Ministère des Affaires culturelles. (1985). *Mémoire sur les impacts résultant du transfert à la SODICC de propriétés du Ministère des affaires culturelles sises à Place-Royale de Québec*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, Contenant 1996-04-018/59
- Morissant, G. (1955). *Mémoire sur l'Hôtel Chevalier à Québec*. Fonds P886 André Robitaille, contenant 2007-05-005/14
- Moussette, M. (1981). *La recherche en culture matérielle à la Place Royale : essai de redéfinition d'une orientation*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/188
- Noel, G. (1988). *Autorisation de reproduction de documents par l'archiviste de la ville de Québec*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/280
- Noppen, L. (1978). *L'avenir de Place Royale*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/66
- Office de planification et de développement du Québec, (1982). *Communiqué: subvention de 1 130 000 \$ pour la restauration de l'îlot VII de la Place Royale*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/60
- Paré, Y, (1985). *Processus à suivre pour la réalisation d'une publication, qu'il s'agisse d'une brochure, d'un dépliant, d'une affiche ou un autre document destiné au public*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/64

- Paris, G. et De Blois, G. (1978). *Mémoire présenté au ministre des Affaires culturelles à l'occasion du colloque sur Place Royale*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/66
- Paulette, C. (1983). *Devis de travail : Conception, réalisation, design et audiovisuel d'un aménagement d'interprétation relatif au thème : le commerce à Place Royale, au régime français*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/307
- Paulette, C. (1988). *Lettre à M. Didier Prioul, conservateur du Musée du Séminaire de Québec concernant la diapositive d'une aquarelle de J. R. Cockburn*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/280
- Pétrin, R. (1978a). *Rapport du travail concernant les documents de Place royale*. Fonds E6 du Ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/70
- Pétrin, R. (1978b). *Lettre de Roland Pétrin (chef de la division Gestion des documents) à M. Richard Grenier (attaché à la direction générale du Patrimoine) du 18 octobre 1978*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/70
- Phénix, M. (1996). *Rapport d'inventaire archivistique*, Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/397
- Pluram, (1972). *Étude de rentabilité Place Royale*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/75
- Poliquin, (1981). *Concerne l'entrepôt Thibodeau : étude de destination*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/90
- Provencher, J. (1979). *Un programme de recherche en histoire sur Place Royale*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/171
- Rainville, A. (1974). *Modèle de lanterne* (Note à M. Jacques Le Barbenchon). Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/163
- Robitaille, A. (s. d.). *La place Royale de Québec : rapport du plan d'aménagement*. Fonds P. 886 André Robitaille, contenant 2007-05-005/016
- Robitaille, A. (1957). *Devis d'électricité : éclairage et chauffage d'électrique*. Fonds P. 886 André Robitaille, contenant 2007-05-005/014
- Robitaille, A. (1960). *Historique Basse Ville (1603-1635) : D'après les textes de Champlain*. Fonds P. 886 André Robitaille, contenant 2007-05-005/016
- Robitaille, A. (1975). *Hôtel Guillaume Estèbe, 92, rue Saint-Pierre, Québec : Rapport d'architecture*. Québec, Québec : Ministère des Affaires culturelles. Fonds P. 886 André Robitaille, contenant 2005-05-0051/18
- Robitaille, A. (1978a, 19 octobre). *Lettre d'André Robitaille à Monsieur Denis Vaugeois*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/66
- Robitaille, A. (1978b). *Place Royale de Québec, Témoignage : 1960-1876*. E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/66
- Robitaille, A. (1981). *Notes concernant la restauration de ces trois maisons à l'intention de la Direction générale du Patrimoine, Mac*. Fonds P. 886 André Robitaille, contenant 2007-05-005/023

- Robitaille, A. (1981b). *Lettre d'Andrée Robitaille à destiner de Monsieur Bernard Ouimet concernant le paiement des honoraires pour le mandat abandonné*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/83
- Rousseau, J. (1978). *Mémoire de Monsieur Jean Rousseau, service de l'urbanisme de la ville de Québec*. Fonds P. 886 André Robitaille, contenant 2005-05-0051/66
- Simard, H. (1988). *Rally historique : Feuillet de parcours*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/292
- Simard, H. (1985). *Source des illustrations de : « un guide pour découvrir Place-Royale »*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/295
- Société d'archéologie de Nouvelle-France (1978). *Soirée de consultation sur Place Royale*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/66
- Société La Haye et Ouellet, (1972). *Rapport sur l'aménagement du Place Royale à Québec*. Fonds P. 886 André Robitaille, contenant 2007-05-005/016
- Thibault, M.-T. (1973a). *Fenêtre de maçonnerie*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/162
- Thibault, M.-T. (1973b). *Les souches de cheminée*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/161
- Thibault, M.-T. (1973c). *Crépi et enduit extérieurs*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/162
- Thibault, M.-T. (1974). *L'évolution du littoral vis-à-vis l'emplacement appelé aujourd'hui le marché Finlay*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/98
- Thibault, M.-T., Rainville A. et Hébert, J.-C (1974). *Mémoire sur l'éclairage* (Note à M. Jacques Le Barbenchon). Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/163
- Tremblay, G. (1981, 7 janvier). *Memo à Bernard Ouimet concernant le contrat d'André Robitaille*. Fonds E6 du ministère des Affaires culturelles, contenant 1996-04-018/8

Figure 2 : Photographie aérienne de Place Royale par Pierre Lahoud. Crédits Pierre Lahoud



Figure 3 : Extrait du "plan de la ville de Québec en Nouvelle-France" produit par Robert de Villeneuve en 1692 (Morisset et Noppen, 2003, p. 467).

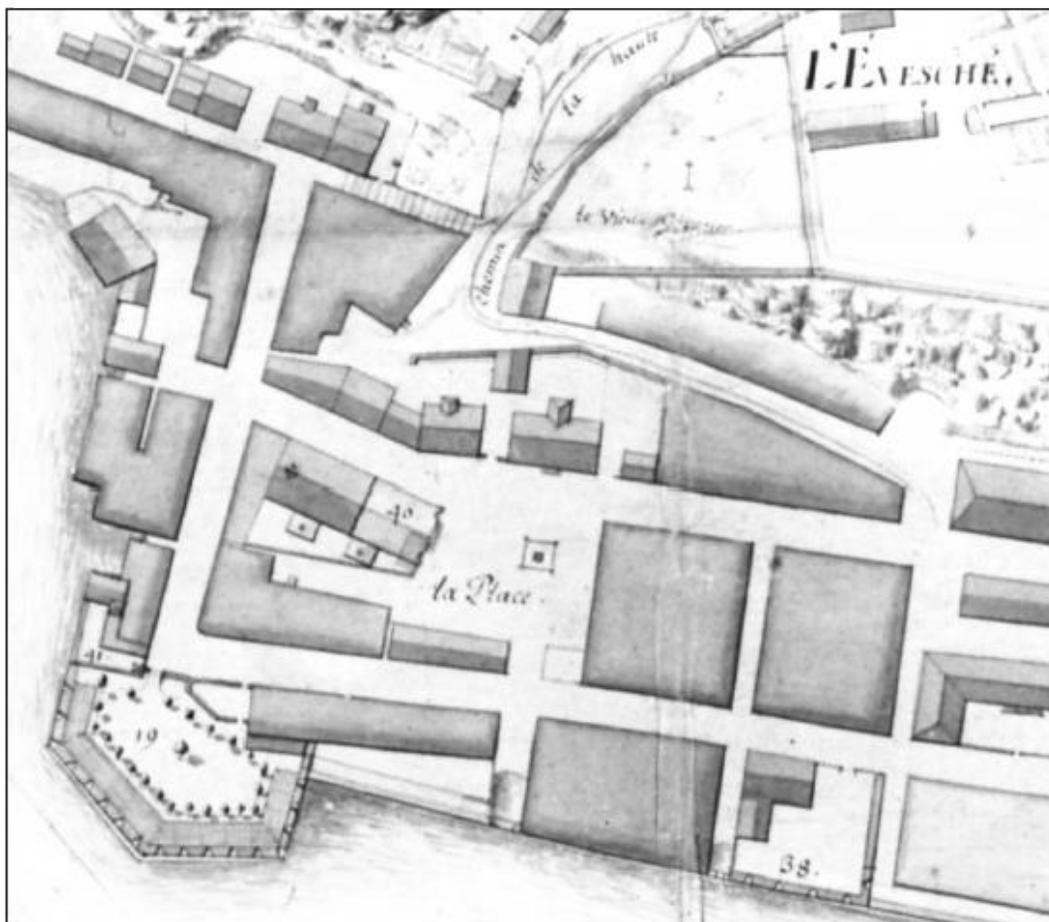


Figure 4 : Tableau présentant la constitution d'un dossier de projet par Geneviève Noel (Noel, 2009).

Etapes de création	Documents d'architecture
Recherche documentaire	<ul style="list-style-type: none"> - les archives de précédents projets (dessins, divers documents textuels et photographiques).
Phase de conception	<ul style="list-style-type: none"> - esquisses, - dessins à mains levées, - documents de design (dessins, plans et maquettes en trois dimensions), - dessins techniques, - spécifications, - dossier de permis de construire.
L'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none"> - plans variés, destinés aux fournisseurs et entreprises, aux maîtres d'ouvrage, - cahiers de charges et calendrier prévisionnel, - soumissions, - contrats et formulaires de projets, - propositions non retenues par les architectes.
L'exécution du projet	<ul style="list-style-type: none"> - plans techniques, - plans de terrassements (de fondations), - plans de gros œuvres (structures, ferrailage), - plans de second œuvre (aménagement intérieur, revêtement du sol, menuiserie, portes et fenêtres, plans des fluides et autres réseaux), - ordre de service, - observations, - comptes rendus des réunions de chantier, - correspondance, - photographies du site et des différentes étapes de construction.
La réception des travaux	<ul style="list-style-type: none"> - changements et modifications apportés aux dessins et aux plans. - vérification des mémoires que transmettent les maîtres d'ouvrage, c'est-à-dire le détail des opérations effectuées et le prix associé. Ensuite seulement il y a paiement. - fournir aux clients différents documents, notamment ceux liés au fonctionnement (pour les bâtiments techniquement sophistiqués) : les plans les plus complets résumant les travaux exécutés et le certificat d'achèvement et de conformité des travaux.
La vie de l'immeuble, sa mise en service	<ul style="list-style-type: none"> - plans nécessaires aux rectifications de détails, à l'entretien sur plusieurs années, à la réalisation de grosses réparations, au réaménagement ou à l'agrandissement des lieux, - tout document nécessaire à une assignation en justice.
Autres types de documents	<ul style="list-style-type: none"> - relatifs à des concours (dessins, maquettes, plans, règlements), - les documents administratifs et de comptabilité concernant le fonctionnement de l'agence, du bureau, - posters et affiches promouvant des expositions, - travaux d'étudiants.

Figure 5 : Plan de Place Royale de 1977 avec présentation des limites du projet de restauration de 1967 (Ministère des Affaires culturelles, 1984, BANQ contenant 1996-04-018/56)

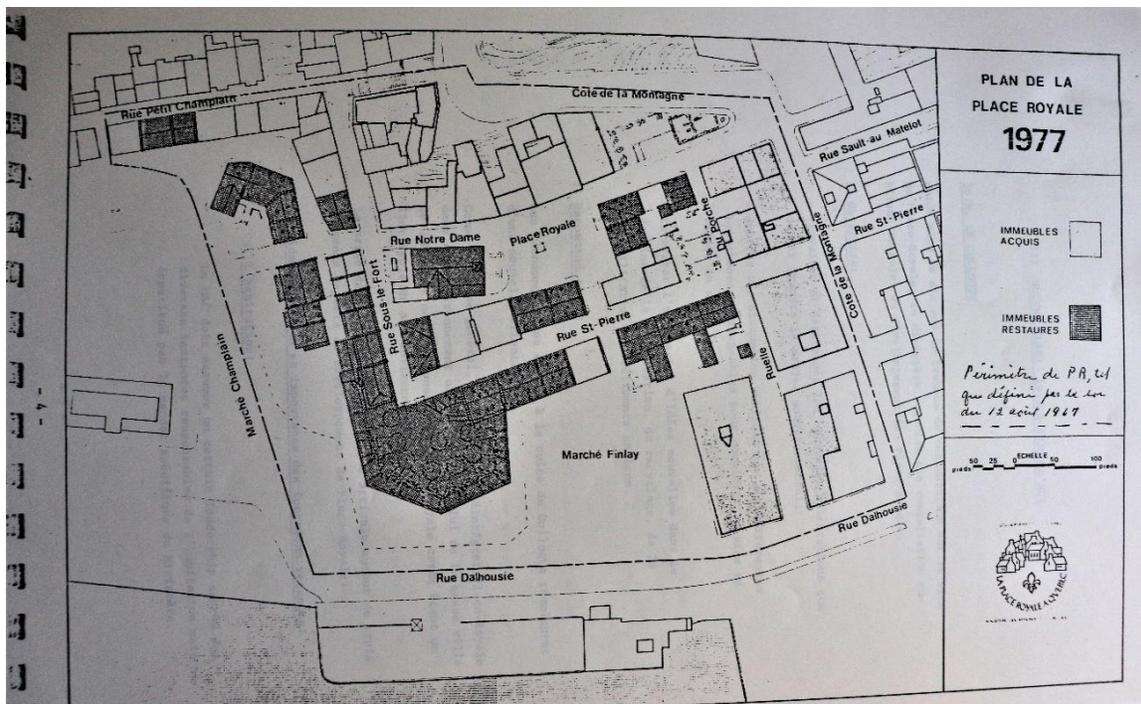
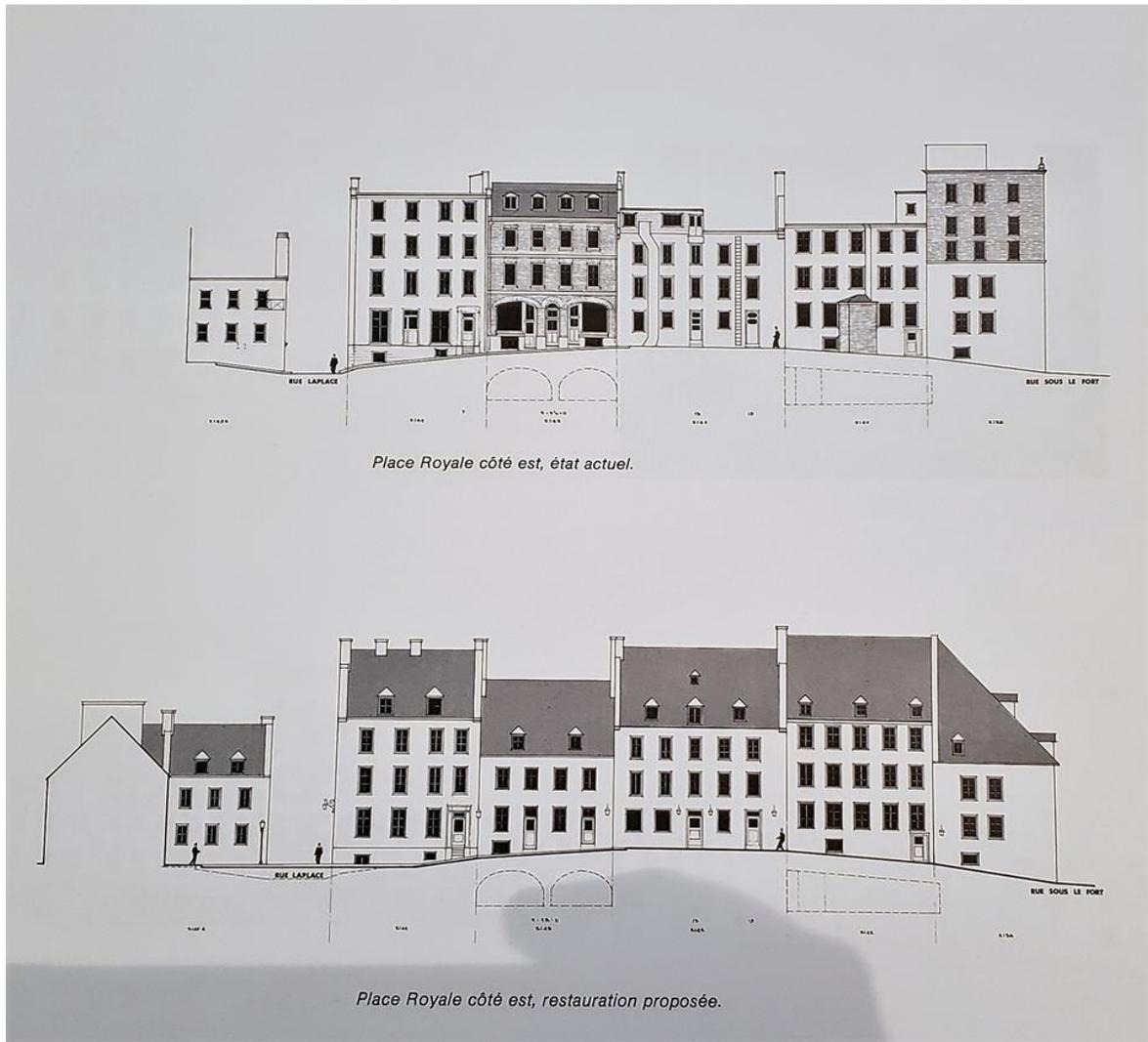
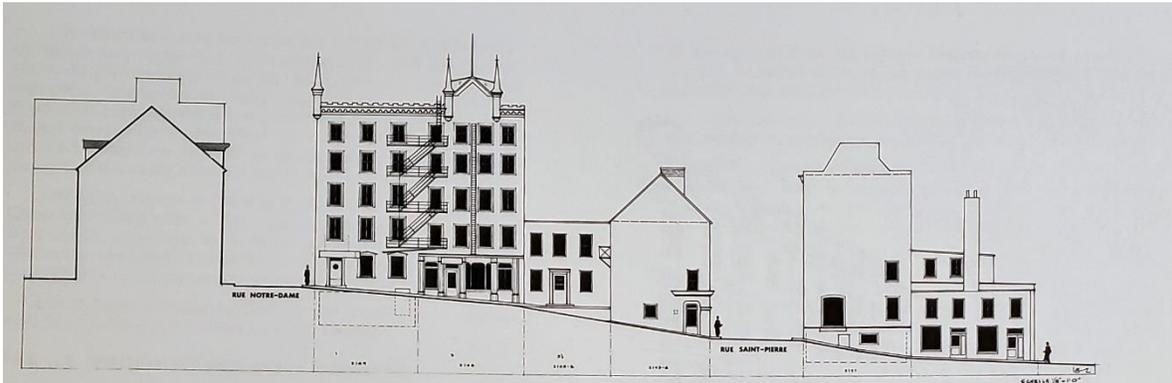
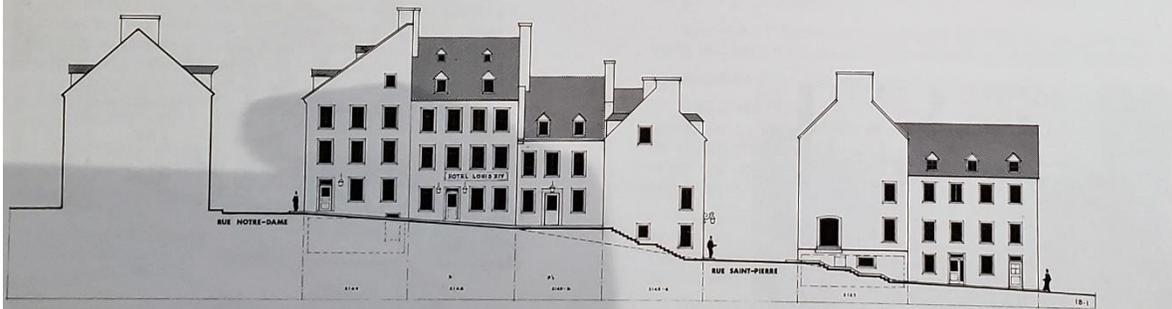


Figure 6 : Proposition de restitution des maisons de Place Royale dans le concept général de réaménagement du Vieux Québec (Comité de rénovation et de mise en valeur du Vieux-Québec, 1970).





Place Royale et rue La Place côté nord, état actuel.



Place Royale et rue La Place côté nord, restauration proposée.

Figure 7 : Exemple de plans (copies) annotés ultérieurement. (BA n° contenant 1996-04-018/86 et 116)

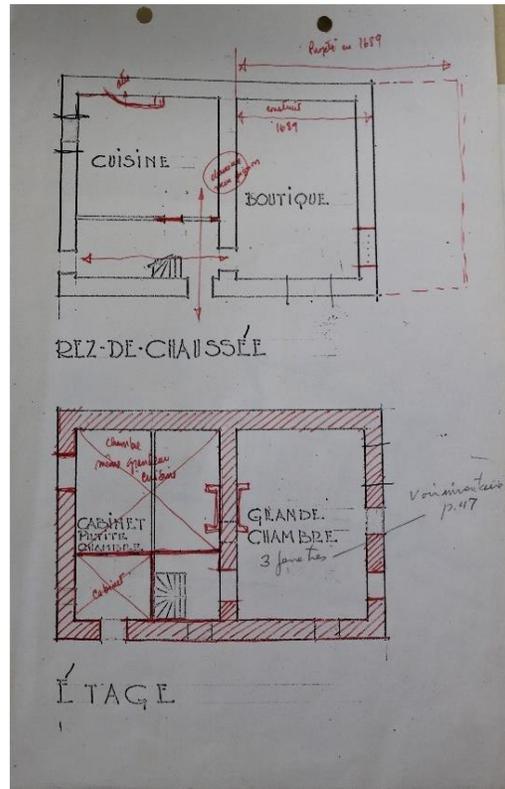
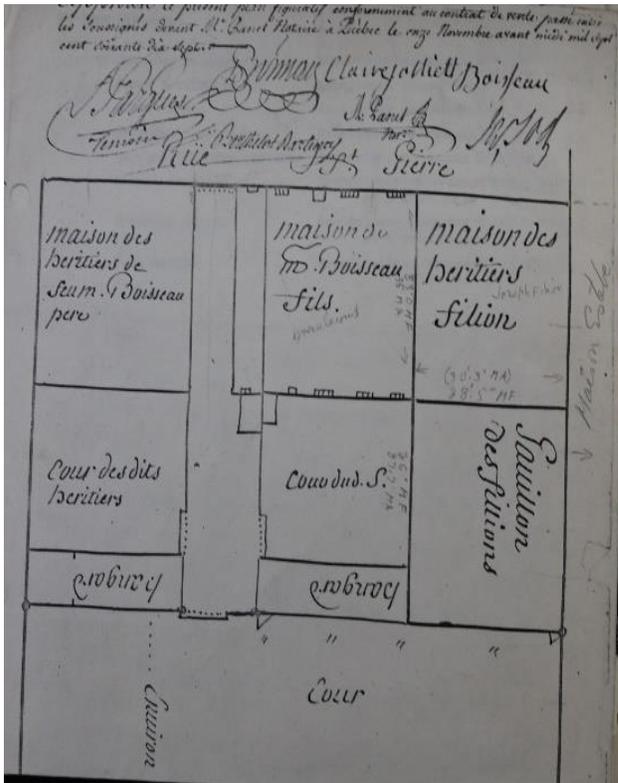


Figure 8 : Exemples de plans annotés du 1er et 2e étages de la maison Louis Beaudoin (BAnQ contenant 1996-04-018/96)

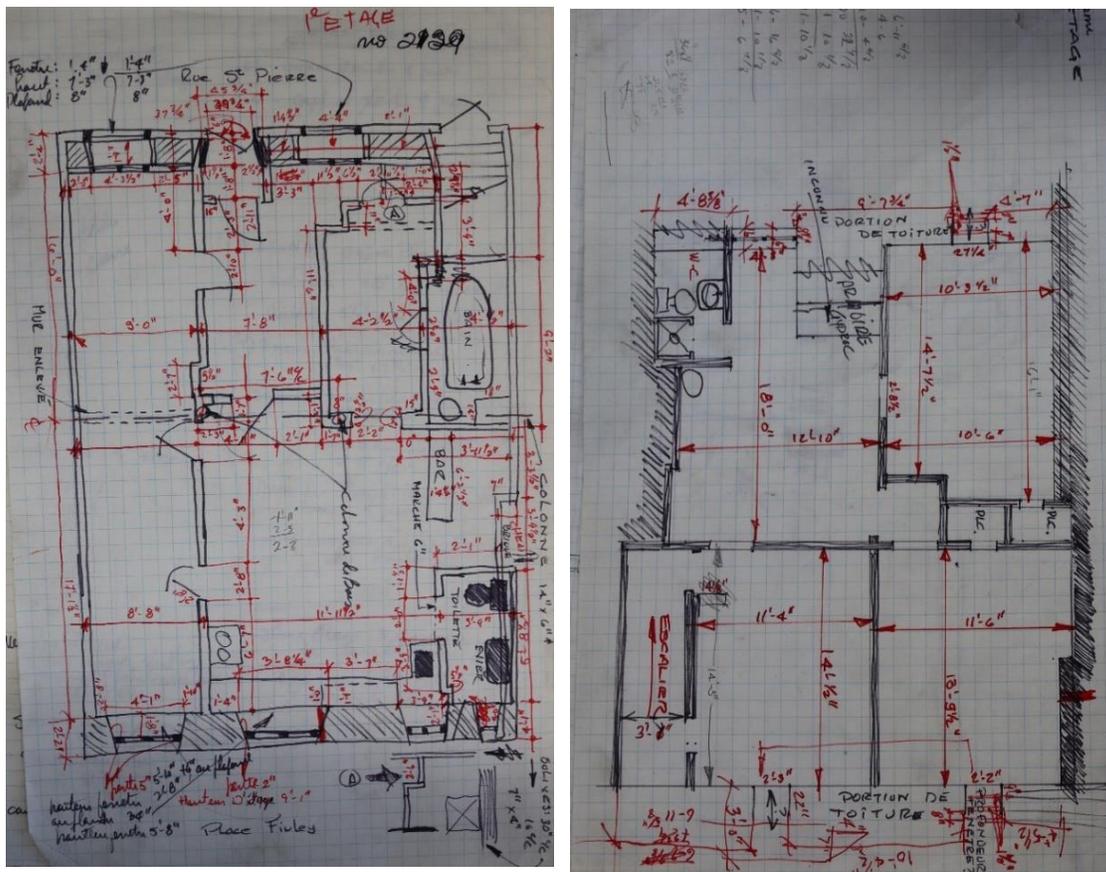


Figure 9 : Exemple de photographies amendées (ajouts de mesures) (BAnQ contenant 1996-04-018/94, 96 et 98)



Figure 10 : Dessins de Michel Gaumond effectués à partir de dessins de Cockburn et d'une peinture (BANQ contenant 1996-04-018/92)

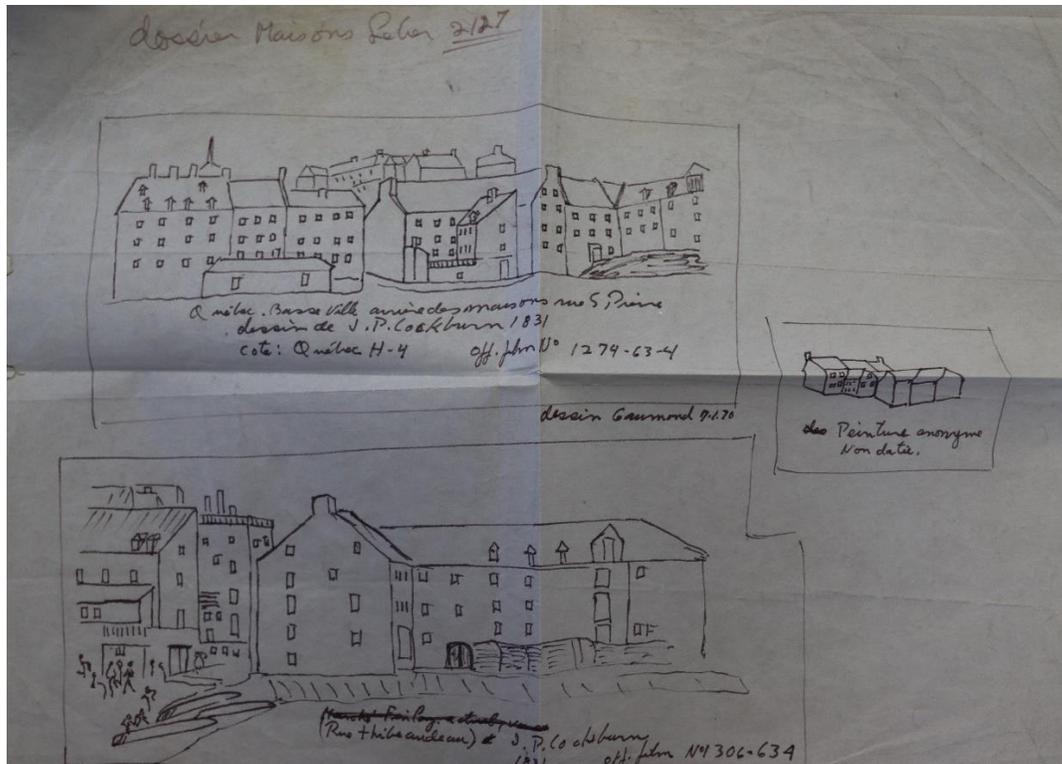


Figure 11 : Fichier des propriétaires et locataires de Place Royale attribué à Michel Gaumont (BAnQ, contenant 1996-04-018/41).



Figure 12 : Exemples de cartouches de plans issus des contenants 1996-04-018/619, 629 et 634

PLACE ROYALE			
 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES			
ÉCHELLE 1 1/2" = 1'-0"	DATE 12 NOV 1971	DESSINÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR
NOMENCLATURE DÉTAILS			
DOSSIER 70-158	CADASTRE No 2148 MAISON HISTORIQUE LE PICART	FEUILLE No 9	

PLACE ROYALE			
 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES			
ÉCHELLE	DATE	DESSINÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR
1/8" = 1'-0"	MARS 1972		
NOMENCLATURE plafond 1er. pl. portes exterieures			
DOSSIER	CADASTRE No 2144 MAISON HISTORIQUE marie anne Barbel	FEUILLE No A-11	

ARCHITECTE			
INGÉNIEUR STRUCTURE			
INGÉNIEUR MÉCANIQUE			
SHARRY-OUIMET 47 RUE ST-PIERRE, QUEBEC G1K-3Z7 TEL: 692-0840			
DATE 23/05/74	ÉCHELLE 1/4" = 1'0"	DESSINÉ PAR S.A.	VÉRIFIÉ PAR J.P.C.
NOMENCLATURE <i>detruite</i> RENOVATION			
LOT No 3 C	CADASTRE No	FEUILLE No E-1	
MAISON LEBER, CHAREST, ST-AMANT			

Figure 14 : Exemple d'une note manuscrite placée avant les copies de titres et d'archives officielles demandant de respecter l'ordre mis en place par le centre de documentation (BAnQ contenant 1996-04-18/88).

S'il-vous-plait, pour le bon fonctionnement du Centre de documentation de Place-Royale, veuillez conserver les pièces du dossier dans l'ordre chronologique tel qu'est établi.

Il est à noter que des extraits dactylographiés de ces documents apparaissent dans le dossier historique du lot concerné.

Merci.

Figure 15 : Exemples de documents mouillés (BA nQ Contenant 1996-04-018/90, 92 et 114 (plan))

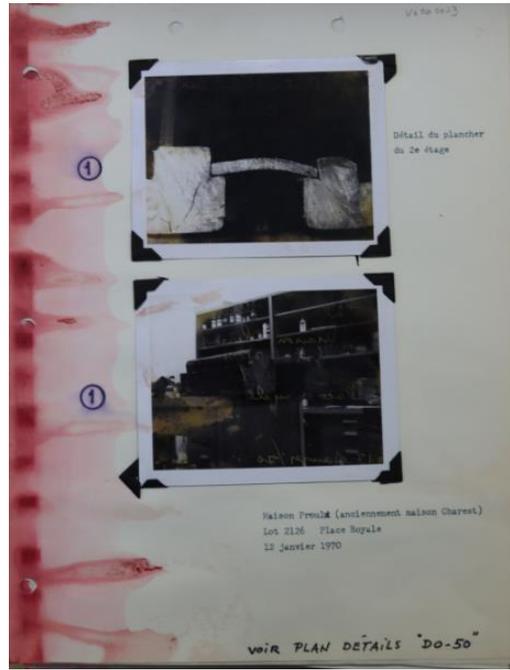
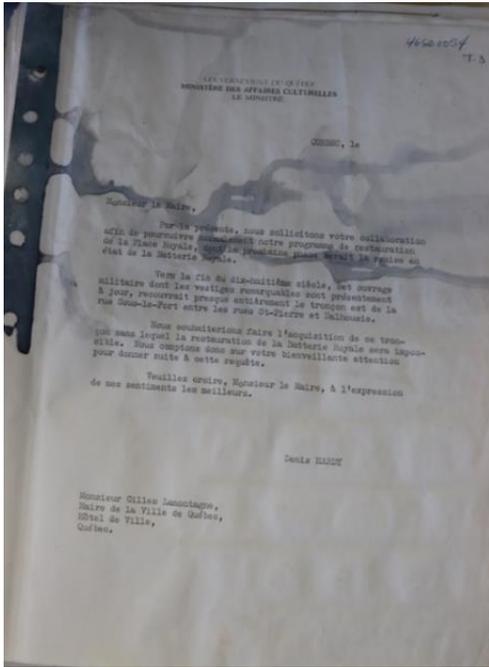


Figure 16 : Schéma du système de gestion des documents de M. Pétrin (Pétrin, 1978a, annexe III).

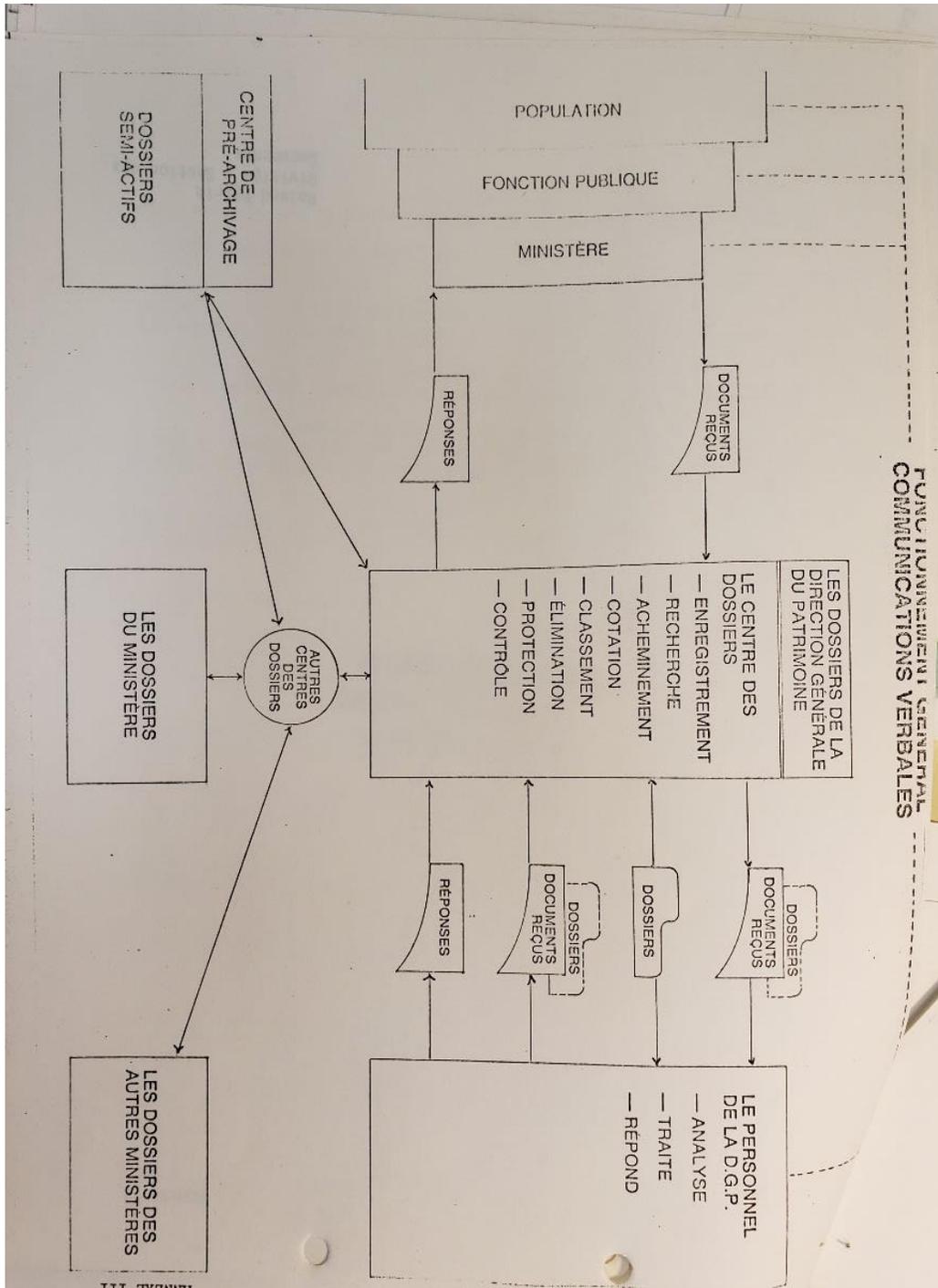


Figure 17 : Projet de recherche avec une note indiquant qu'il a été annulé pour cause de coupure budgétaire (BAnQ, contenant 1996-04-018/163).

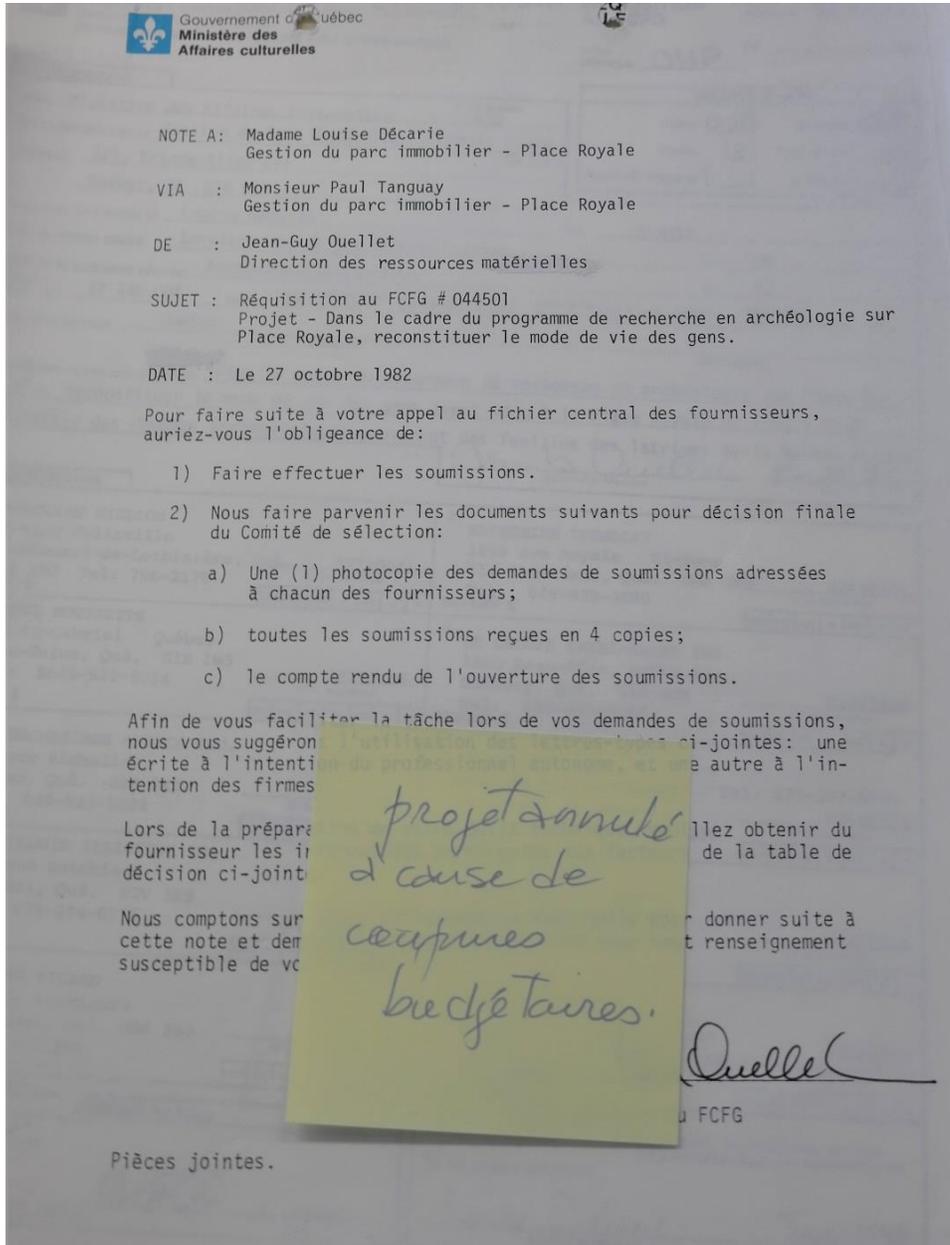


Figure 19 : Document de travail apprêté par la firme Ethnotech Inc. (BAHQ, contenant 1996-04-018/191).

